

Bouchel (Jean) s'est fait honneur par ses annales d'Aquitaine, qui subsistent encore, au lieu que tous ses ouvrages en vers sont tombés dans l'oubli.

Nadal (Augustin) étoit de l'académie des inscriptions & belles-lettres, où il a donné quelques mémoires assez intéressans; celui des vestales a été imprimé à part. Il a aussi composé des tragédies, mais qui n'ont point eu de succès; il entra dans l'état ecclésiastique, & mourut dans son pays natal en 1740 à soixante-six ans.

Quintinie (Jean de la) né en 1626, a la gloire d'avoir créé en France l'art de la culture des jardins, perfectionné depuis en Angleterre & en Hollande. J'ai fait ailleurs l'éloge de cet habile homme dans son art; j'ajouterai seulement ici que ses talens furent récompensés magnifiquement par Louis XIV.

Aux hommes de lettres dont on vient de lire les noms, je joins deux muses de *Poitiers*, célèbres dans leur patrie au seizième siècle; je veux parler de Catherine des Roches & de sa fille, qui l'une & l'autre composèrent divers ouvrages en prose & en vers. Leur maison, dit Scevole de Sainte-Marthe, étoit une académie d'honneur, où tous ceux qui faisoient profession des sciences & des lettres, étoient accueillis; ces deux dames vécurent ensemble dans la plus étroite union, jusqu'au moment où la peste qui ravagea *Poitiers* en 1587, termina leur vie dans un même jour. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

POITOU, LE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par la Bretagne & l'Anjou; au midi, par l'Angoumois & la Saintonge; au levant, par la Touraine, le Berri & la Marche; au couchant, par la mer de Gascogne. Elle a 75 lieues du levant au couchant, & 25 du midi au nord.

Le *Poitou* comprend deux évêchés, celui de Poitiers & celui de Luçon; il se divise en haut & en bas. Le haut *Poitou* est la partie orientale, qui touche à la Touraine & au Berri. Le bas *Poitou* est la partie occidentale, qui confine avec l'Océan & le pays Nantois.

Quant au temporel, le *Poitou* est du ressort du parlement de Paris, & il n'y a qu'un seul présidial établi à Poitiers, mais qui est d'une grande étendue. Le *Poitou* se divise, par rapport aux finances & aux impositions, en neuf élections.

Il y a un gouverneur général & deux lieutenans de roi pour le haut *Poitou*; & un lieutenant-général avec deux lieutenans de roi pour le bas *Poitou*. Le siège d'amirauté est établi aux sables d'Olonne, & le bureau des finances se tient à Poitiers.

Cette province produit du blé, nourrit quantité de bestiaux, & fait d'ailleurs peu de commerce. La Vienne & la Sevre Niortoise, sont les deux seules rivières navigables. Le Clain étoit autrefois de Poitiers à Chatelleraut; cette navigation seroit facile à rétablir.

Le *Poitou* & Poitiers sa capitale, ont pris leur nom des anciens peuples, *Pictavi*, qui étoient célèbres entre les Celtes du tems de Jules-César, & ensuite Auguste les attribua à l'Aquitaine. Leur territoire étoit de beaucoup plus grande étendue que n'est le *Poitou*, parce qu'il comprenoit celui des Cambolètes Agéfnates qui leur étoient joints, comme Pline l'assure; & outre cela, les Poitevins s'étendoient jusqu'à la rivière de Loire, qui les séparoit des Nantois, comme nous l'apprenons de Strabon.

Du tems qu'Ammien Marcellin faisoit la guerre dans les Gaules, il n'y avoit alors qu'une Aquitaine dont le *Poitou* faisoit partie; mais sous l'empire de Valentinien I. l'Aquitaine ayant été divisée en deux, le *Poitou* fut attribué à la seconde, & soumis à la métropole de Bordeaux.

Après l'invasion des Barbares dans les terres de l'empire Romain, au cinquième siècle, les Visigots

se rendirent les maîtres du *Poitou*, que les Francs conquièrent lorsque Alaric eut été tué en bataille par Clovis, près de Poitiers.

On voit dans Grégoire de Tours, & les autres anciens monumens de notre histoire, que par le partage qui fut fait de l'Aquitaine, entre les fils & petits-fils de Clovis; le *Poitou* obéissoit aux rois d'Austrasie, qui jouirent toujours de ce pays jusqu'au tems de Childeric II, lequel réunit les deux royaumes. On ne trouve point que les Poitevins ni les autres Aquitains se soient séparés de l'obéissance de ces rois & de leurs maîtres, avant la mort de Pepin le Gros; c'est dans ce tems-là, qu'on voit qu'Eudes étoit duc de l'Aquitaine, dont il se maintint toujours en possession, nonobstant les efforts de Charles Martel, aussi-bien que Hunaud, fils d'Eudes; mais Gaire, fils de Hunaud, ayant été attaqué par Pepin, perdit ses états & la vie.

Ce roi, pere de Charlemagne, se rendit maître du *Poitou*, qui fut gouverné sous les Carlovingiens par plusieurs comtes qui n'étoient que de simples gouverneurs. Enfin, les rois de cette race ayant perdu leur autorité, ce fut sous Louis d'Outremer, que Guillaume s'empara de Poitiers, dont il fut fait comte par le roi Louis d'Outremer, aussi-bien que de Limoges, d'Auvergne & du Velay.

Ses successeurs acquirent ensuite les pays qui sont entre la Garonne & les Pyrénées, avec la ville de Bordeaux. Le dernier duc d'Aquitaine eut une fille & unique héritière, nommée *Aliénor* ou *Eléonor*, qui ayant été répudiée par Louis le jeune, roi de France, son premier mari, épousa Henri, roi d'Angleterre, & lui apporta en mariage le *Poitou* avec les autres grands états, qui furent conquis pour la plupart sur Jean Sans-terre par Philippe Auguste.

Alphonse son petit-fils, frere de S. Louis, eut le *Poitou* en partage, & Henri III. roi d'Angleterre, céda cette province à la France, par le traité de l'an 1259. Philippe le Bel donna le comté de *Poitou* à son fils Philippe, dit le *Long*, qui fut roi de France, cinquième du nom. Il ne laissa que trois filles, pour l'aînée desquelles Eudes, duc de Bourgogne, demanda le *Poitou*, mais il ne put venir à bout de ses prétentions; & ce pays ayant été conquis après la défaite & la prise du roi Jean par les Anglois, il leur fut cédé en toute souveraineté par le traité de Brétigny.

Après la mort du roi Jean, Charles V reconquit le *Poitou*, qu'il donna à son frere Jean, duc de Berry, pour lui & ses successeurs mâles. Ce duc n'eut que des filles, & après sa mort, Charles VI donna le *Poitou* à son fils Jean, qui mourut jeune & sans enfans; depuis ce tems-là, le *Poitou* n'a pas été séparé du domaine. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

POITOU, *Colique de*, (*Medec.*) Voyez COLIQUE DE POITOU, ou plutôt lisez Tronchin, de *colica Pictorum*, Genève 1757. in-8°. vous y trouverez sur ce sujet, l'exposition abrégée d'une profonde théorie, & l'indication d'une vraie méthode curative, dont la ville d'Amsterdam n'oubliera pas sitôt les brillans succès. Je fais qu'on a donné à Paris de faux exposés de cet excellent livre, indépendamment de quelques libelles injurieux, mais les chansons satyriques étoient à Rome du cortège des triomphateurs. On n'appliquera pas du-moins à l'auteur de l'ouvrage sur la *colique de Poitou*, l'extrait du vaudeville qui fut fait pour Vintidius Bassus: *mulos qui fabricat, ecce consul factus est*; aussi les princes, les rois, & les fils des rois, n'ont pas dédaigné d'attacher quelques guirlandes de fleurs au chapeau de M. Tronchin. (*D. J.*)

POITRAIL, (*Maréchal.*) partie du cheval, comprise entre ses deux épaules au-dessous de l'encolure. La mauvaise qualité du *poitrail* est d'être trop ferré, il faut qu'il ait une largeur proportionnée à la figure & à la taille du cheval.

POITRAIL, terme de *Bourrelier*; c'est une piece du harnois des chevaux de tirage, qui regne horizontalement devant leur poitrine. Il consiste en une large bande de cuir fort, qui se termine des deux bouts aux anneaux faits en boucles, où aboutissent les reculemens, & est encore soutenu des deux côtés par deux bandes de cuir ou montant qui descendent du couffinet. Le *poitrail* sert en partie à assujettir les autres pieces du harnois, & en partie à faire reculer l'équipage au moyen de la chaînette qui y est passée. *Voyez les Pl. du Bourrelier.*

POITRAIL, s. m. (*Charpent.*) grosse piece de bois, comme une poutre, destinée à porter sur des pieds-droits, ou jambes érieres, un mur de face ou un pan de bois. Elle doit être posée un peu en talut par dehors, pour empêcher le déversement du pan de bois. (*D. J.*)

POITRINAL, s. m. (*Arme.*) c'étoit une arme qui tenoit le milieu entre l'arquebuse & le pistolet; on s'en servoit sous François I, & il en est fait mention dans une relation du siège de Rouen, par Henri IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mousquet, mais d'un plus gros calibre, étoit portée à cause de sa pesanteur à un baudrier, & couchée sur la poitrine de celui qui la vouloit tirer, c'est pourquoi elle étoit appelée *poitrinal*. (*D. J.*)

POITRINE, on comprend communément sous ce nom, tout ce qui répond à l'étendue du sternum, des côtes, des vertebres du dos, soit au-dehors, soit au-dedans: les Anatomistes l'appellent *thorax*.

On divise le thorax en partie antérieure, nommée particulièrement *poitrine*; en partie postérieure, sous le nom de *dos*; & en parties latérales, appelées simplement *côtés*, & distinguées en *côté droit* & en *côté gauche*.

Les parties externes du thorax, outre la peau & la membrane graisseuse, sont principalement les mammelles & les muscles qui couvrent la surface externe des côtes, & remplissent leurs intervalles. Les muscles sont principalement ceux-ci: les grands & les petits pectoraux, les sous-claviers, les grands dentelés, les dentelés postérieurs supérieurs, les grands dorsaux, les vertébraux, auxquels on peut ajouter ceux qui couvrent les omoplates. *Voyez SOUS-CLAVIER, DENTELÉ, &c.*

Les parties internes du thorax sont renfermées dans la grande cavité de cette portion du tronc, à laquelle cavité les anciens ont donné le nom de *ventre moyen*, comme j'ai dit ci-dessus, & à laquelle les modernes donnent simplement celui de *cavité de la poitrine*. Cette cavité est tapissée d'une membrane appelée *plevre*. *Voyez PLEVRE.*

Ces parties sont principalement le cœur, le péricarde, le tronc de l'aorte, la grande courbure de l'aorte, le tronc des arteres carotides, les arteres sous-clavieres, les troncs des arteres vertebrales, des arteres axillaires, la portion supérieure de l'aorte descendante, les arteres intercostales, la veine cave supérieure, la veine azigos, les veines sous-clavieres, les troncs des veines jugulaires, des veines vertebrales, des veines axillaires, une portion de la trachée-artere, une portion de l'œsophage, le conduit lactée ou canal thorachique, les poumons, l'artere pulmonaire, les veines pulmonaires, &c. *Voyez CŒUR, POUMON, &c.*

Les arteres ou les veines particulieres propres du thorax, sont les arteres & les veines thorachiques supérieures & inférieures, les arteres & les veines mammaires internes & externes, les arteres & les veines intercostales supérieures & inférieures, les arteres & les veines spinales, avec les sinus veineux du canal de l'épine vertebrale. *Voyez ARTERE, &c.*

Les nerfs qui se distribuent au thorax, sont les

lymphatiques moyens ou la huitieme paire, les lymphatiques universels ou grands lymphatiques, communément dits *nerfs intercostaux*, la derniere paire cervicale, les 12 paires dorsales, les nerfs diaphragmatiques. *Voyez NERF.*

La cavité de la *poitrine* se termine en bas par le diaphragme, qui la sépare d'avec celle du bas-ventre. *Winflow. Voyez DIAPHRAGME.*

La *poitrine* forme dans l'homme une espede de sphéroïde aplati sur le devant; mais dans les animaux elle est aplatie sur les côtés: les efforts violens que font ces animaux en sautant sur les piés de devant, demandoient nécessairement cette figure. *Voyez SAUT.*

Les côtes sont tellement disposées que celles du côté droit ne peuvent se baisser sans avancer vers le côté gauche; il en est de même par rapport à celles du côté gauche: c'est donc une nécessité qu'elles supposent un obstacle mutuel sur le sternum, car elles s'y soutiennent comme autant de cintres; mais ce n'est pas la seule cause qui suspende la *poitrine*. La premiere côte forme sur l'épine un cercle d'un diametre fort petit; le cercle que forme la seconde côte est beaucoup plus grand: il est donc évident que le premier cercle ne sauroit suivre le second, puisque la partie antérieure du second parcourroit un plus grand arc, au lieu que ce premier cercle seroit obligé d'abandonner le sternum: donc la *poitrine* doit être suspendue par sa propre structure. *Voyez STERNUM, &c.*

Les intercostaux sont presque les seuls muscles qui élèvent les côtes; car quand on a dépouillé la *poitrine* d'un chien des muscles qui pourroient agir extérieurement sur les côtes, la respiration marche comme auparavant. *Voyez INTERCOSTAL.*

L'usage du plan interne & du plan externe n'a pas paru facile à déterminer. Quelques physiciens ont cru que le plan externe sert à l'inspiration, & que le plan interne sert à l'expiration; mais soient deux plans paralleles, soit un de ces plans mobile & l'autre immobile, soient joints ces deux plans par deux cordes qui se croisent obliquement; il est certain que si ces cordes se raccourcissent, le plan mobile s'approchera de l'immobile, & que l'action des deux cordes croisées concourra à rapprocher ces plans: or prenez deux côtes, la premiere & la seconde par exemple, les muscles intercostaux par l'action de leurs deux plans élèveront toujours la seconde côte.

La raison pour laquelle le plan externe des muscles intercostaux finit aux cartilages, n'est pas difficile à trouver, puisque les côtes s'éloignent par la contraction des muscles intercostaux, & que les deux plans approchent de la perpendiculaire, & sont par conséquent presque paralleles, à proportion qu'ils arrivent plus près du sternum. C'étoit donc une nécessité que la nature terminât ce plan avant qu'il arrivât au sternum, puisqu'il est évident que deux pieces paralleles, jointes ensemble par deux cordes paralleles, doivent s'approcher quand les cordes se raccourcissent; & que les côtes au contraire sont éloignées lorsque ces deux plans des muscles intercostaux se contractent.

Telle est la caisse qui renferme les poumons; elle est bandée par les muscles intercostaux, & la force avec laquelle ils agissent paroîtroit surprenante si on en jugeoit par certains tours, qui ont souvent attiré l'admiration du public. Il y a des hommes qui ayant une enclume sur la *poitrine*, souffrent qu'on casse sur cette enclume une barre de fer à grands coups de marteau; c'est dans l'enclume & dans le marteau qu'il faut chercher le nœud de la difficulté. Soit un marteau pesant un quart de livre, & ayant un degré de vitesse; soit une enclume qui pese 600 livres, l'enclume frappée aura 400 fois moins de vitesse que le

marteau: on voit par-là que le coup de marteau peut être assez violent sans que l'enclume parcoure plus d'une ligne: or la *poitrine* en s'aplatissant & diminuant d'une ligne son petit diametre, ne souffrira pas beaucoup.

Pour trouver la cause de la force de la *poitrine* pour soutenir un poids aussi énorme que le poids d'une enclume, on n'a qu'à se souvenir qu'une vessie gonflée, & qui s'ouvre par un tuyau fort étroit, soutiendra un poids fort pesant, lorsqu'une force infiniment plus petite que la pesanteur du poids comprimera le tuyau. Les poumons doivent être regardés dans le cas dont il s'agit, comme une vessie gonflée d'air, & la glotte représente le petit tuyau. Une force très-petite qui resserrera la glotte, retiendra l'air dans les poumons, & l'air étant retenu dans la *poitrine*, elle pourra soutenir des corps très-pesants: de-là vient que ceux qui font cette rude épreuve ne parlent point durant le tems qu'ils sont chargés de l'enclume.

La capacité de la *poitrine* croît successivement dans le fœtus; mais les poumons ne croissent pas proportionnellement, on les trouve à la partie postérieure du thorax, formant un volume très-resserré; cet espace est donc occupé par le thymus. Heist. *Anat.* avec des essais. Voyez THYMUS.

POITRINE, *maladies de la*, (*Médec.*) Les maladies qui attaquent différentes parties de la *poitrine*, exigent une cure particuliere. Les blessures qui ne pénètrent point, forment un sac qui se rompt intérieurement comme dans la contusion de cette partie; celles au contraire qui sont pénétrantes, deviennent dangereuses à raison de l'effusion du sang, & de la lésion des organes intérieurs. La fistule de la *poitrine* est difficile à guérir; pour y réussir, il faut empêcher l'air d'y entrer. La déformité alors plus fréquente tant dans les côtes que dans les vertèbres & le sternum, se prévient & se guérit par le moyen des machines propres au rétablissement de ces parties. On trouve dans la Chirurgie ce qui concerne la luxation des os, & la fracture de cette partie.

L'amas de quelque humeur que ce soit dans la cavité de la *poitrine*, s'évacue plus difficilement que par-tout ailleurs. Son enflure extérieure, signe d'une hydropisie de *poitrine* ordinairement difficile à connoître, ou de l'empyème, ne permet guere une compression extérieure, mais elle exige les diurétiques. On remédie à la fréquence de la respiration qu'on y remarque alors, par la suction de l'humeur amassée, & par une respiration artificielle; ensuite il faut avoir soin de couvrir l'ouverture extérieure.

L'échymose & l'abcès dans les parties extérieures veulent être ouvertes plutôt qu'ailleurs. La métastase qui se fait à l'extérieur n'est point dangereuse, mais celle qui arrive intérieurement l'est extraordinairement. On connoît les crachats, le pus, & l'eau contenus dans l'intérieur par leurs signes propres & particuliers.

La matiere arthritique, catharreuse, rhumatique, podagrique, & toutes les douleurs qui attaquent les parties extérieures de la *poitrine*, rendent la maladie plus difficile que dans les extrémités, sans cependant qu'elle soit absolument dangereuse. Mais si la matiere vient une fois à se porter à l'intérieur, le danger augmente considérablement.

Il y a une très-grande sympathie entre la *poitrine*, les voies urinaires, & les extrémités inférieures; c'est pourquoi la matiere morbifique de cette partie doit y être attirée. Les battemens de la *poitrine* prognostiquent quelquefois l'hæmophytie: mais la palpitation se trouve souvent jointe aux maladies convulsives & à celles du cœur. L'inflammation & l'érysipelle extérieures suivent la cure générale. La sueur qui dans les maladies phtyiques, empyématiques,

& certaines autres aiguës, ne paroît que sur la *poitrine*, annonce du danger.

Les maladies aiguës de l'intérieur de la *poitrine* présentent contre l'ordinaire un pouls foible & mou: les chroniques plus que toutes les autres, rendent l'urine épaisse & trouble. (*D. J.*)

POITRINIÈRE, LA, f. f. (*Rubannier.*) traverse qui passe d'un montant à l'autre à l'endroit où est la *poitrine* de l'ouvrier; à cette *poitriniere* est attaché un rouleau, sur lequel passe l'ouvrage à mesure que l'on fait tourner l'ensouple de devant sur laquelle l'ouvrage s'enroule; c'est aussi à cette *poitriniere* que sont attachées les bretelles par leurs bouts d'en-bas. Voyez BRETelles.

POIVRADE, f. f. (*Cuisine.*) sauce que les Cuisiniers font avec du vinaigre, du sel, de l'oignon ou des fiboules, de l'écorce de citron ou d'orange, & du poivre; le tout ensemble.

POIVRE, f. m. (*Hist. des drog. exot.*) espece d'aromate qui a toujours été recherché dans tous les siècles & dans tous les pays pour assaisonner les alimens. Il est aussi connu qu'employé par les anciens grecs, les arabes, & les modernes. Dioscoride, Galien, & d'autres auteurs, en distinguent trois sortes; savoir, le noir, le blanc & le long, qu'ils croient être les mêmes fruits, mais seulement différens entr'eux par le degré de maturité: mais le *poivre* noir & le *poivre* long que nous connoissons sont des fruits de différentes plantes, que nous considérerons aussi séparément.

Les Grecs appellent cet aromate *πεπέρη*, les Arabes *fulfel*, & nos botanistes latins *piper*. On en distingue différentes especes que nous décrirons séparément, en nous bornant ici à quelques remarques sur cet aromate en général. (*D. J.*)

POIVRE NOIR, (*Hist. des drog. exot.*) Le *poivre* noir est le *piper rouundum* de C. B. P. 411. C'est un fruit, ou une graine desséchée, petite, de la grosseur d'un pois moyen, sphérique, & revêtu d'une écorce ridée, noire ou brune; cette écorce étant ôtée, on voit une substance un peu dure & compacte, dont l'extérieur est d'un verd jaune & l'intérieur blanc. Elle laisse une fossette vuide à son milieu; cette graine est âcre, vive, brûlant la bouche & le gosier. On nous l'apporte des parties des Indes orientales qui sont sous la domination des Hollandois. On choisit le plus gros, le plus pesant, & le moins ridé.

La plante sur laquelle ce fruit croît, s'appelle en français *poivrier*; par Pison, *lada*; aliis, *molanga* sive *piper aromaticum*; Pison. mant. arom. 180. *molangocoddi*: hort. malab. tom. VII. xxij.

Sa racine est petite, fibreuse, flexible, noirâtre; elle pousse des tiges sarmenteuses en grand nombre, souples, pliantes, grimpantes, vertes, ligneuses, qui se couchent sur la terre comme fait le houblon, lorsqu'elles ne sont pas soutenues par des échelas; elles ont plusieurs nœuds, de l'entre-deux desquels sortent des racines qui entrent dans la terre, lorsqu'elles sont couchées dessus. De chaque nœud naissent des feuilles solitaires, disposées alternativement; elles sont à cinq nervures, arrondies, larges de deux ou trois pouces, longues de quatre, terminées en pointe, épaisses, fermes, d'un verd clair en-dessus; portées par des queues courtes, épaisses, vertes, & cannelées intérieurement.

Les fleurs viennent en grappes soutenues par un seul pédicule; elles sont monopétales, partagées en trois à leur bord. Quand elles sont tombées, il leur succede des fruits, ou des grains tantôt plus gros, tantôt plus petits, sphériques, de la grosseur d'un pois moyen; il y en a jusqu'à vingt, & même jusqu'à trente attachés sur un petit pédicule commun; ils sont verts d'abord, rouges lorsqu'ils sont mûrs, unis à leur superficie, laquelle se ride & se noircit lorsqu'on les seche. Tantôt ces grappes viennent à l'extrémité

des tiges, & ce sont celles que le vulgaire appelle *semelles* : tantôt elles naissent dans la partie moyenne des tiges sur les nœuds, & opposées à la queue des feuilles ; celles-ci sont nommées *fleurs mâles*.

Cette plante fleurit tous les ans, & même deux fois lorsqu'elle est vigoureuse. On recueille ses fruits mûrs quatre mois après que ses fleurs sont tombées, & on les expose au soleil pendant sept ou huit jours, pendant lesquels l'écorce se noircit. On trouve cette plante dans les îles de Java & de Sumatra, & dans tout le Malabar. On la cultive en plantant dans la terre des morceaux de ses branches que l'on a coupés, & que l'on met à la racine des arbres ; ou bien on la soutient avec des échelas comme la vigne.

En ôtant l'écorce du *poivre noir*, on fait par l'art le *poivre blanc* qui est le seul que l'on nous apporte aujourd'hui. On enlève cette écorce en faisant macérer dans l'eau de la mer le *poivre noir* ; l'écorce extérieure s'enfle & s'ouvre par la macération, & on en retire très-facilement le grain qui est blanc, & que l'on sèche ; il est beaucoup plus doux que le noir, & lui est préférable.

Ce n'est pas seulement les grains de *poivre* qui ont de l'acrimonie, c'est encore toute la plante ; car les feuilles soit vertes, soit seches, les farnens, & la racine quand on les mâche, brûlent la langue & le gosier, & excitent la salive. (D. J.)

POIVRE BLANC, (*Hist. des drog. exot.*) Le *poivre blanc*, *piper album*, & *leucopiper* off. *piper rotundum album*, C. B. P. 413. est de deux sortes : l'un naturel que l'on nous apporte très-rarement, l'autre factice très-commun ; ce n'est autre chose que le *poivre noir* dont on a ôté l'écorce avant de le sécher. Il ne diffère du noir que par la couleur grise ou blanchâtre.

On ne découvre aucune différence entre la plante qui porte le *poivre noir*, & celle qui porte le *blanc* ; de la même manière que la vigne qui porte le raisin noir, n'est distinguée de celle qui porte le raisin blanc, que lorsque les raisins y sont encore attachés, & même qu'ils sont mûrs : mais les plantes qui portent le *poivre blanc* sont très-rares, & ne naissent que dans quelques endroits du Malabar, & de Malaca, & encore en petite quantité. Etienne de Flacourt, dans sa description de l'île de Madagascar, raconte qu'il y vient une espèce de poivrier blanc ; mais comme il ne l'a pas décrite, nous ne pouvons assurer si c'est la même plante que celle qui porte notre *poivre blanc*, ou si elle en est différente. (D. J.)

POIVRE LONG, (*Hist. des drog. exot.*) Le *poivre long*, *piper longum*, & *macropiper* off. *piper longum orientale*, C. B. P. 412. est un fruit desséché avant sa maturité, long d'un pouce ou d'un pouce & demi, semblable aux chatons de bouleau ; il est oblong, cylindrique, & cannelé obliquement comme en spirale avec des tubercules placés en forme de réseau. Il est partagé intérieurement en plusieurs petites cellules membraneuses, rangées sur une même ligne en rayons ; chacune de ces cellules contient une seule graine, arrondie, large à-peine d'une ligne, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, un peu amer. Ces chatons sont attachés à un pédicule grêle d'un pouce de longueur. On choisit celui qui est gros, entier, récent, qui ne pique pas la langue aussi-tôt, mais dont l'impression dure longtemps ; on rejette celui qui est percé, carié, ou falsifié.

La plante qui porte le *poivre long*, s'appelle *pimpinlim*, sive *piper longum*, par Pison, mantiss. arom. 182. *catta-tirpali*, hort. malab. tom. VII. p. 27. Elle diffère du poivrier à fruit rond par ses tiges qui sont moins ligneuses, par les queues des feuilles, & par les feuilles même qui sont plus longues, d'un verd plus foncé, découpées vers leur base, plus minces & plus molles, ayant deux ou trois petites nervures ou-

tre la côte qui regne dans le milieu ; ces nervures sont faillantes des deux côtés, s'étendent depuis la base jusqu'à la pointe, & la nervure extérieure jette en se courbant d'autres petites nervures transversales qui se répandent vers le bord.

Les fleurs sont monopétales, partagées en cinq ou six lanieres, & fort attachées au fruit. Ce fruit est cylindrique, cannelé par des spirales obliques & parallèles, couvert dans les interfections comme par de petites feuilles arrondies en forme de bouclier : parmi ces spirales il paroît des boutons sur lesquels les fleurs étoient appuyées ; ils sont faillans, marqués d'un point noir, verd, jaune d'abord, d'un blanc jaunâtre en-dedans, ensuite d'un verd foncé, & enfin étant mûrs & secs, ils sont d'un gris noirâtre. Lorsqu'on coupe ces fruits transversalement, on y remarque des cellules disposées en rayons, lesquelles cellules contiennent des graines oblongues & noirâtres. On cueille ces fruits avant qu'ils soient mûrs, & on les fait sécher pour l'usage. (D. J.)

POIVRE d'Afrique, (*Hist. des drog. exot.*) il est autrement nommé *poivre de Guinée*, *poivre indien*, *manguette*, *malaguette*, *méleguette*, & *cardamome d'Afrique*, car il a tous ces noms. Cordus l'appelle en latin *melegueta*, sive *cardamomum piperatum*. C'est une graine luisante, anguleuse, plus petite que le *poivre*, rousse ou brune à sa superficie, blanche en dedans, âcre, brûlante comme le *poivre* & le gingembre, dont elle a aussi l'odeur. On nous en apporte en grande quantité, & on s'en sert à la place du *poivre* pour assaisonner les nourritures. Cette graine croît en Afrique & dans l'île de Madagascar, d'où les Hollandois l'apportent en Europe. J'ai lu dans le recueil des voyages, les descriptions de la plante qui produit ce *poivre* ; on ne peut y ajouter aucune foi, parce qu'elles sont toutes infidèles, & se contredisent les unes les autres. (D. J.)

POIVRE d'Ethiopie, (*Hist. des drog. exot.*) en latin *piper Æthiopicum*, *silicosum*. J. B. *piper nigrum*, & *granum zelim*, Serap. On trouve sous ce nom de *poivre d'Ethiopie* dans quelques boutiques de droguistes curieux, plusieurs gouffes attachées à une tête, longues de deux, trois, quatre pouces, cylindriques, de la grosseur d'une plume d'oie, noirâtres, un peu courbées, divisées en petites loges, selon le nombre de graines qu'elles contiennent ; ridées, composées de fibres longues, pliantes, difficiles à rompre, & d'une substance rouge-cendrée. Les graines sont ovales, & chacune est dans une loge séparée par des cloisons charnues ; il est difficile de les tirer de leur gouffe. Elles sont de la grosseur de la plus petite fève, noires en-dehors & luisantes, d'une substance un peu dure, roussâtre, à texture en manière de réseau, semblable à un rayon de miel. Le goût tant de la gouffe que des graines, approche de celui du *poivre noir*. Ce *poivre* naît en Ethiopie ; c'est de-là que lui vient le nom qu'il a parmi les Arabes. Les Ethiopiens s'en servent pour les douleurs de dents ; ils pourroient en faire un meilleur usage. (D. J.)

POIVRE de Guinée, (*Botan.*) autrement nommé *poivre d'Inde*, *poivre du Brésil*, *piment*, &c. Ce n'est point un fruit, une graine, une baie ; c'est le genre de plante que les Botanistes appellent *capsicum*. Voici ses caractères selon Ray.

La fleur est une rosette à cinq pointes ; son fruit est une capsule composée d'une seule peau charnue, partagée en trois loges, quelquefois en deux, qui renferment des semences plates. M. de Tournefort caractérise le *capsicum* de la manière suivante :

Sa fleur est monopétale, découpée en divers segments sur les bords ; le pistil qui s'élève du calice est fixé en manière de clou au centre de la fleur ; il mûrit insensiblement en un fruit doux & membraneux, qui contient plusieurs graines applaties, & taillées en forme

forme de rein. Le même botaniste distingue 26 espèces de *capsicum* ; la plus commune est celle qu'on appelle vulgairement *poivre de Guinée*, & en Botanique *capsicum vulgare*, *siliquis longis*, *propendentibus*. I. K. H. 152.

La racine de cette plante est courte, grêle, garnie sur les côtés d'un grand nombre de fibres ; elle pousse une tige à la hauteur d'un ou deux piés, anguleuse, dure, velue, rameuse ; ses feuilles sont longues, pointues, plus larges que celles de la persicaire, un peu épaissies & charnues, glabres ou sans poil, d'un verd brun, tirant quelquefois sur le jaune, attachées à des queues longues d'un pouce ou deux, sans dentelures.

Sa fleur, qui sort des aisselles des feuilles & à la naissance des rameaux, est une rosette à plusieurs pointes, de couleur blanchâtre, ressemblante à celle de la morelle commune, mais plus grande, soutenue par un pédicule assez long, charnu & rouge. Après que cette fleur est passée, il lui succède un fruit qui est une capsule longue & grosse comme le pouce, droite, formée par une peau luisante, polie, verte d'abord, puis jaune, enfin rouge comme du corail ou purpurine quand elle est en maturité. Cette capsule est divisée intérieurement en deux ou trois loges, qui renferment beaucoup de semences applaties de couleur blanchâtre tirant sur le jaune, formées ordinairement comme un petit rein.

Toutes les parties de cette plante ont beaucoup d'âcreté, mais particulièrement son fruit, qui brûle la bouche ; elle croît naturellement en Guinée & au Brésil : on la cultive & on l'éleve aisément de graine dans les pays chauds, comme en Espagne & en Portugal, en Languedoc, en Provence & dans nos jardins, où la couleur rouge de ses capsules fait plaisir à voir. On les confit au sucre pour les adoucir, & les Vinaigriers en mettent dans leur vinaigre pour le rendre fort & piquant. (D. J.)

POIVRE de Guinée, (Hist. des drogues exot.) c'est encore le *poivre* autrement nommé *poivre d'Afrique*, voyez POIVRE D'AFRIQUE.

POIVRE de la Chine, (Hist. des drog. exot.) Le P. le Comte dans ses *mémoires* dit que le *poivre de la Chine* a les mêmes propriétés que celui des Indes. L'arbre qui le produit est grand comme nos noyers. Son fruit est de la grosseur d'un pois, de couleur grise mêlée de quelques filets rouges. Quand il est mûr, il s'ouvre de lui-même, & fait voir un petit noyau noir comme du jay. Après qu'on l'a cueilli, on l'expose au soleil pour le sécher, & l'on jette le noyau, qui est d'un goût trop fort, ne réservant que l'écorce. L'odeur de ces arbres à *poivre* est si violente, qu'il en faut cueillir le fruit à plusieurs reprises, crainte d'en être incommodé. (D. J.)

POIVRE de la Jamaïque, (Hist. des drog. exot.) On appelle en françois *poivre de la Jamaïque*, *poivre de Theves*, *piment de la Jamaïque*, *anomi*, ou toutes épices, un fruit ou une certaine baie aromatique, que l'on apporte depuis quelque tems de l'île de la Jamaïque, & dont les Anglois font un très-grand usage dans leurs sauces. Cette baie est entièrement différente des espèces de *poivre* dont nous venons de parler : celui-ci est nommé *pimenta* ou *the Jamaica pepper tree* en anglois ; *piper jamaïcense quibusdam* par Dale, pharmacol. 421 ; *piper odoratum jamaïcense nostratibus*, par Ray, hist. 1507 ; *cocculi indici*, *aromatici*, dans le *mus. reg. soc. Lond.* 1218.

C'est un fruit desséché avant sa maturité, orbiculaire, ordinairement plus gros qu'un grain de *poivre* ; son écorce est brune, ridée ; il a un ombilic ou petite couronne au haut partagée en quatre, contenant deux noyaux noirs, verdâtres, séparés par une paroi mitoyenne, d'un goût un peu âcre, aromatique, & qui approche du clou de girofle.

Tome XII.

L'arbre qui porte ce fruit est appelé par le chevalier Hans Sloane, dans son catal. plant. jamaïc. *myrthus arborea*, *aromatica*, *foliis laurinis latioribus & subrotundis* ; & par le P. Plumier, botan. Americ. mss. *myrtus arborefcens*, *citri foliis glabris*, *fructu racemoso*, *caryophylli sapore*.

Cet arbre surpasse en hauteur nos noyers d'Europe lorsqu'il est dans une bonne terre ; mais comme il se plaît dans les forêts seches, il ne s'éleve alors que médiocrement ; il est branchu & touffu ; son tronc est le plus souvent droit & haut ; son bois est dur, pesant, d'un rouge noirâtre d'abord, ensuite devenant avec le tems noir comme l'ébène, ce que l'on doit entendre du cœur. Il est couvert d'un obier épais, blanchâtre, & d'une écorce lisse, mince, & qui tombe quelquefois par lames. L'arbre entier fait une belle figure, par la disposition de ses branches & par son feuillage.

Ses feuilles sont très-lisses & d'un verd fort agréable ; elles naissent deux-à-deux, & opposées à chaque nœud des rameaux ; elles sont de différentes grandeurs : les plus amples sont longues de quatre, cinq ou six pouces, larges de trois ou quatre, de la figure d'une langue, fermes, d'un verd foncé, luisantes, parsemées de petite veines paralleles & obliques, que l'on a peine à appercevoir, & portées sur des queues d'un pouce de longueur ; elles sont d'une odeur & d'une faveur qui approche beaucoup de la cannelle & du clou de girofle, légèrement astringentes, & d'une amertume qui n'est pas désagréable.

L'extrémité des tiges est terminée par plusieurs pédicules longs d'un pouce, portant chacun une petite fleur composée de cinq pétales blancs, arrondie, concave, & disposée en rose ; du fond du calice de la fleur, s'éleve un pistil pointu, accompagné d'étamines blanches. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succède beaucoup de baies couronnées ou creusées en maniere de nombril ; elles sont d'abord petites & verdâtres ; mais dans leur maturité elles sont plus grosses que les baies de génievre, noires, lisses & luisantes ; elles contiennent une pulpe humide, verdâtre, âcre, aromatique.

Cette pulpe renferme le plus souvent dans le centre deux graines hémisphériques, séparées par une membrane mitoyenne, en sorte qu'elles forment ensemble un petit globe ; c'est pourquoi Clusius, qui a décrit le premier cet aromate, ne lui attribue qu'une seule graine divisée en deux parties.

Cet arbre vient dans les îles Antilles ; le R. P. Plumier l'a observé dans les îles de Sainte-Croix, de Saint-Domingue, & les Grenadines ; mais il croît par-tout dans les forêts qui sont sur les montagnes de la Jamaïque, & en particulier du côté du septentrion, où il porte des feuilles tantôt plus larges, tantôt plus étroites. On le cultive aujourd'hui précieusement à la Jamaïque ; il fleurit en Juin, Juillet & Août, suivant les pluies & l'exposition, mais le fruit mûrit bientôt ensuite.

Les negres montent sur quelques-uns de ces arbres pour cueillir le fruit ; ils en coupent d'autres & les abattent ; ils prennent les rejettons chargés de fruits verds, qu'ils séparent des petites branches des feuilles & des baies qui sont mûres ; ensuite ils les exposent sur de l'étoffe pendant plusieurs jours aux rayons du soleil, depuis son lever jusqu'à son coucher, prenant garde qu'ils ne soient mouillés de la rosée du matin & du soir. Ces baies étant ainsi séchées, se rident, & de vertes qu'elles étoient, elles deviennent brunes & en état d'être vendues. Les Anglois les regardent comme un des meilleurs aromates qui soient en usage ; & son goût agréable, & qui tient du clou de girofle, de la cannelle & du *poivre*, avec plus de douceur, fait qu'ils lui donnent un nom qui signifie tous les aromates ensemble.

XXXX

Ce fruit distillé dans un ballon, fournit une huile essentielle qui va au fond de l'eau, & dont l'odeur est agréable. On emploie ce fruit pour assaisonner les aliments; il fortifie l'estomac, il aide la digestion, il récrée les esprits, & augmente le mouvement du sang. Les chirurgiens du pays emploient les feuilles de cet arbre dans les bains pour les jambes des hydropiques, & pour faire des fomentations sur les membres paralytiques. *Phil. transf. n°. 192. (D. J.)*

POIVRE à queue, (*Hist. des drog. exot.*) Les habitans de l'île Bourbon appellent *poivre à queue* une graine aromatique qui n'est guère plus grosse qu'un grain de millet; cette graine a un goût piquant & poivré; elle vient en bouquets à l'extrémité des branches d'une plante sarmenteuse qui croît aux Indes dans les bois, & s'entortille autour des arbres comme nos vignes sauvages. (*D. J.*)

POIVRE PETIT, (*Botan.*) nom vulgaire donné à la semence de *Pagnus castus*. Cette semence est presque ronde, grise, grosse comme le *poivre*, ayant un goût un peu âcre & aromatique.

POIVRE, EAU DE, (*Science microscop.*) Le microscope a découvert quantité de sortes de petits animaux dans de l'eau de *poivre* factice: voici la manière de la préparer & d'examiner les insectes qu'elle contient.

Jetiez du *poivre* noir ordinaire, grossièrement pulvérisé, dans un vaisseau ouvert, en sorte que le fond en soit couvert de la hauteur environ d'un demi-pouce: versez-y de l'eau de pluie ou de rivière, en sorte qu'elle s'éleve au-dessus du *poivre* d'un pouce ou à-peu-près: agitez bien l'eau & le *poivre* la première fois que vous les mêlez ensemble, mais n'y touchez plus dans la suite: exposez votre vaisseau à l'air sans le couvrir, & dans peu de jours vous y verrez une petite pellicule qui couvrira toute la surface de l'eau, & qui réfléchira les couleurs du prisme. Vous trouverez au microscope que cette pellicule contient des millions de petits animaux que vous aurez peine à distinguer au commencement, même avec la plus forte lentille, mais qui deviennent tous les jours plus gros, jusqu'à ce qu'ils aient pris leur grandeur naturelle. Quoique leur nombre croisse excessivement chaque jour, jusqu'à ce qu'à la fin presque tout le fluide paroisse en vie, cependant ces animaux restent principalement sur la surface de l'eau, & ne s'y enfoncent pas beaucoup, à moins qu'ils ne soient effrayés ou détournés; mais lorsque cela arrive ils s'y précipitent quelquefois tous à-la-fois, & ne paroissent plus de quelque tems. Dans les chaleurs de l'été cette pellicule s'éleve plutôt sur la surface, & l'on s'aperçoit qu'elle est plus ferrée que dans un tems froid, quoique cependant au milieu de l'hiver l'expérience réussisse si l'eau n'est pas glacée.

Si vous prenez de cette écume environ la grosseur de la tête d'une épingle, avec le bec d'une plume nouvellement taillée, ou avec un petit pinceau, & si vous l'appliquez à un morceau de talc, vous verrez d'abord avec la troisième lentille, ensuite avec la première, différentes sortes d'insectes plus petits les uns que les autres, & qui diffèrent considérablement non-seulement en grandeur, mais en espèces.

Voici ceux que l'on a observé. 1°. La longueur de la première espèce est d'environ le diamètre d'un cheveu, & leur largeur trois ou quatre fois plus petite; leurs corps sont fort minces & transparens, mais le côté qui paroît en-dessous est plus noir que l'autre. Ils se tournent eux-mêmes dans l'eau très-souvent, & présentent tantôt le dos, & tantôt le ventre. Leur contour est comme garni d'une frange ou d'un grand nombre de piés extraordinairement petits, qui se distinguent sur-tout aux deux extrémités; dans l'une on voit aussi certaines soies plus longues que les piés, & qui ressemblent à une queue: leur mouve-

ment est rapide; & comme ils tournent, retournent & s'arrêtent subitement, il semble qu'ils sont continuellement occupés à chasser leur proie. Ils peuvent se servir de leurs piés pour marcher, comme pour nager; car lorsqu'on met un cheveu parmi eux, on les voit souvent courir sur ce cheveu d'un bout à l'autre, & prendre différentes postures extraordinaires.

2°. Une espèce assez commune, est celle de ceux dont la longueur est environ le tiers de l'épaisseur d'un cheveu, & qui ont des queues cinq ou six fois aussi longues que le corps. Quelquefois lorsqu'ils sont sans mouvement, ils poussent en-dehors une langue frangée ou barbue, & l'on voit continuellement un courant qui coule vers eux, & qui est causé vraisemblablement par le mouvement précipité de quelques nageoires fines, ou de quelques jambes trop subtiles pour être discernées.

3°. Une autre espèce de la grandeur de la dernière, mais sans queue, paroît quelquefois sous une figure ovale, semblable au poisson plat nommé *carrelet*. On peut voir leurs piés, qui sont fort petits, & c'est lorsque l'eau est sur le point de s'évaporer, car alors ils les mouvent fort promptement. De tems en tems on en voit deux joints ensemble.

4°. Une quatrième espèce paroît semblable à des vers fort minces, environ cinquante fois aussi longs que larges; leur épaisseur est à-peu-près la centième partie de celle d'un cheveu; leur mouvement est uniforme & lent, balançant leur corps ordinairement, mais fort peu en s'avancant; ils nagent aussi facilement en avant qu'en arrière, mais il est difficile de déterminer l'extrémité où leur tête est placée.

5°. Une cinquième sorte est si prodigieusement petite, que le diamètre d'un grain de sable en contiendrait plus de cent bout-à-bout, & qu'il en faudroit par conséquent plus d'un million pour égaler un grain de sable en volume: leur figure est presque ronde.

6°. Une sixième sorte est environ de l'épaisseur des précédentes, mais ils sont presque doubles en longueur. Il y en a sûrement d'autres espèces, qu'il n'est pas possible de distinguer.

Il est assez agréable pendant que ces petits animaux sont devant le microscope, d'observer les différents effets que produisent parmi eux les différentes mixtions: par exemple, si l'on y verse la plus petite goutte qu'on puisse imaginer d'esprit de vitriol avec la pointe d'une épingle, on voit ces animaux s'étendre immédiatement après, & tomber morts. Le sel distillé les tue, mais avec cette différence, qu'au lieu de s'aplatir comme dans le premier cas, ils se roulent en figure ovale. La teinture de sel de tartre les jette dans des mouvemens convulsifs, après quoi ils deviennent foibles, languissans, & meurent sans changer de figure. L'encre les tue aussi promptement que l'esprit de vitriol, mais elle semble les resserrer en différentes manières. Le sucre dissous les fait aussi périr, mais alors quelques-uns meurent plats, & les autres ronds.

Si l'on laisse évaporer l'eau sans aucun mélange, quelques-uns de ces insectes périssent d'abord, mais d'autres non; & si l'on y verse une goutte d'eau fraîche, en peu de tems plusieurs de ces derniers revivent & se mettent à nager de nouveau. (*D. J.*)

POIVRER, v. act. (*Cuisine.*) c'est assaisonner de poivre.

POIVRER, terme de Fauconnerie; on dit *poivrer* l'oiseau; c'est le laver avec de l'eau & du poivre quand il a la gale ou la vermine; on poivre aussi l'oiseau pour l'assûrer.

POIVRIER, f. m. (*Botan. exot.*) c'est l'arbre ou l'arbrisseau qui produit le poivre; mais comme cette graine, ce fruit, cette baie est fort variée suivant les

pays, vous trouverez aux différentes especes de poivre la description de la plante qui les produit; ainsi voyez POIVRE NOIR, POIVRE LONG, POIVRE de la Jamaïque, POIVRE d'Afrique, &c.

POIVRIER du Pérou, (*Botan.*) nom de relation donné à l'espece de lentisque du Pérou, que Ray, Clusius, & autres Botanistes appellent *molli* ou *molle*. Voyez MOLLE. (*D. J.*)

POIVRIERE, f. f. (*Gramm.*) ustensile de table; petit vase ou de porcelaine, ou de fayence, ou de fer blanc, ou d'argent, de la forme de la saliere, dans lequel on sert le poivre.

POIX, *pix*; c'est une espece de suc ou de gomme tenace qui se tire des bois gras, principalement des pins & des sapins, dont on se sert pour la construction des vaisseaux, en Médecine & en plusieurs autres arts.

La *poix* est proprement un suc de l'écorce de l'arbre appelé *picca*, *peffe*, & l'on conçoit que ce n'est autre chose que l'huile de cet arbre, beaucoup plus épaisse, & devenue beaucoup plus noire que dans le baume. Voyez ECORCE & BAUME.

Pour tirer la *poix* on fend l'arbre en petites buches, que l'on met dans un four qui a deux ouvertures; par l'une on met le feu, & par l'autre on recueille la *poix*, laquelle suintant du bois, coule sur le plancher du four, & tombe dans des bassins que l'on y met pour cet effet; la fumée, qui y est fort épaisse, la rend noire comme on la voit. Quelques-uns prétendent que notre *poix* commune n'est que le suc qui vient le dernier, & que le goudron est celui qui découle d'abord. Voyez GOUDRON.

Wheeler nous donne une autre méthode de tirer la *poix* que l'on pratique dans le levant; on fait un creux dans la terre qui a deux aunes de diametre par le haut, mais qui se rétrécit à mesure qu'il devient plus profond; on le remplit de branches de *pin* fendues en morceaux; ensuite on recouvre de feu le haut de ce creux; le feu brûlant jusqu'au fond, la *poix* se distille & coule par un trou qui y est pratiqué.

La *poix* reçoit différens noms suivant ses différentes préparations, selon sa couleur & ses qualités. On l'appelle *barras* quand elle distille du bois, mais ensuite elle prend un nom double; la plus fine & la plus claire se nomme *galipot*, & la plus grossiere *barras marbré*.

Avec le galipot on fait ce que l'on appelle de la *poix blanche*, ou de la *poix de Bourgogne*, qui n'est que du galipot fondu avec de l'huile de térébenthine; quoique ce soit, selon quelques-uns, une *poix* naturelle qui distille d'un arbre résineux qui vient ou croît dans les montagnes de Franche-Comté.

Ce même galipot sert pareillement à faire une préparation de ce que l'on appelle *résine* ou *poix résine*, en faisant bouillir la *poix* jusqu'à une certaine consistance, & en la mettant en gâteaux. Voyez RÉSINE.

La *poix* noire, qui est ce que l'on appelle proprement *poix* selon quelques-uns, est le galipot liquide brûlé & réduit à la forme & à la consistance que nous y voyons, en y mêlant du goudron lorsqu'il est chaud.

La meilleure est celle qui vient de Suede & de Norwege; on juge de sa bonté par une couleur noire, lustrée ou brillante, & lorsqu'elle est bien seche & bien cassante.

La *poix* navale, *pix navalis*, se tire de vieux pins, que l'on arrange & que l'on brûle de la même manière que l'on fait le charbon, en y mêlant des étoupes & des cables battus; elle sert à poisser les vaisseaux.

On appelle aussi *poix navale* celle qui est raclée des côtés des vieux navires; & que l'on croit avoir acquis une vertu astringente par le moyen de l'eau de la mer; on s'en sert à faire des emplâtres, quoi-

Tome XII.

qu'il soit certain que les Apothicaires donnent ordinairement en sa place de la *poix* noire commune.

La *poix* greque ou la *poix* d'Espagne, est celle que l'on a fait cuire ou bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'ayant perdu son odeur naturelle, elle devienne seche & friable.

Les anciens l'appelloient *colophone* à cause qu'il en venoit une grande quantité d'une ville de Grece nommée *Colophon*. Voyez COLOPHONE.

L'huile de *poix*, *oleum picinum*, est une huile qui vient de la *poix*, en séparant la matiere aqueuse, ou l'aquosité qui nage sur la *poix* fondue. On l'appelle aussi *baume de poix*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribue.

POIX, (*Art méchan.*) voici comme en Provence on recueille différentes sortes de *poix* & autres préparations résineuses du pin sauvage, nommé *pinus sylvestris* par C. B. P. 491.

On fait à cet arbre plusieurs incisions par degrés, d'abord d'un côté près de la racine, l'année suivante plus haut, & ainsi de suite, jusqu'à la hauteur de dix à douze piés, & jusqu'à ce que la liqueur cesse de couler de ce côté-là; alors on fait des incisions de la même manière aux autres côtés de l'arbre; la liqueur qui en découle est reçue dans de petites fosses; la partie supérieure s'épaissit par la chaleur du soleil, & elle se change en une certaine croûte résineuse, que l'on appelle communément *barras*. Si cette croûte est blanche & sans ordures, elle s'appelle *galipot*, *garipot*, *résine blanche*, *encens blanc*; mais si elle est brune ou pleine d'ordures, on l'appelle *encens madré*, ou *encens de village*. Les ciriers emploient bien souvent la résine blanche ou le galipot, avec la cire pour faire des cierges.

Quand on a retiré cette liqueur des fosses, on la passe au-travers de certains paniers; la partie la plus fluide coule, & on l'appelle *térébenthine*: celle qui est plus grossiere, & qui reste dans les paniers, est mise dans les alembics avec deux ou trois fois autant d'eau, & elle donne par la distillation un esprit & une huile de térébenthine. Il reste au fond du vaisseau une masse dure, friable, roussâtre, nommée *palimpissa*, *poix seche*, & communément *arcançon*, ou *bray sec*.

On compose une espece de *poix* noire avec le bray sec & la *poix* noire liquide commune; avec cette *poix* noire artificielle, le bray sec, le suif de bœuf, & la *poix* noire liquide & commune, fondues ensemble, on prépare la *poix navale* dont on a coutume d'enduire les vaisseaux avant de les lancer à l'eau. Mais cette *poix* étant restée long-tems sur les vaisseaux, & ayant contracté quelque salin de l'eau de la mer, s'appelle *ropissa*. La résine blanche étant fondue avec de la térébenthine & de l'huile de térébenthine, fait la *poix* que l'on appelle *poix* de Bourgogne.

Dans quelques endroits, on fait des creux autour des vieux pins, que l'on brûle, & il en découle une liqueur noire, résineuse & huileuse, que l'on appelle *poix* noire, & communément *tare*, *goudron* & *bray liquide*. Dans d'autres endroits on coupe des morceaux de ce que l'on appelle *torche*, & on les place dans un fourneau de pierre ou de briques fait exprès, auquel on laisse un trou pour y mettre le feu, & par où la flamme puisse fortir d'abord. Lorsque ces morceaux de bois sont allumés, on ferme le tout exactement. Alors il sort par la violence du feu beaucoup de liqueur noire, qui coule dans des canaux faits avec art, par lesquels cette *poix* est conduite dans des creux, ou dans des vaisseaux propres à la recevoir.

La *poix* noire liquide étant reposée assez long-tems dans des vaisseaux convenables, il nage au-dessus d'une liqueur fluide, noire, huileuse, que l'on

appelle *huile de poix*, & improprement *huile de cade*. Quelques-uns font cuire la partie la plus grossière de la *poix* jusqu'à fécité, & ils forment une autre espèce de *poix* sèche, ou de bray sic.

De toutes ces substances résineuses brûlées, on retire une suie noire & légère, que l'on appelle communément *noir de fumée*, & que l'on emploie très-souvent pour préparer quelques couleurs, ou l'encre dont se servent les Imprimeurs. (D. J.)

POIX MINÉRALE, (*Hist. nat.*) *pix mineralis*; c'est le nom qu'on donne à une espèce de bitume solide ou d'asphalte, qui a la consistance de la *poix*, & qui comme elle, s'attache fortement aux doigts. Voyez ASPHALTE, BITUME, &c.

POIX, (*Géog. anc.*) bourg de France en Picardie, sur un ruisseau de même nom, au bailliage d'Amiens, érigé en duché-pairie, sous le nom de Crequi, en 1652. Elle s'éteignit en 1687; mais *Poix* a conservé le titre de principauté, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'acte d'érection de ce lieu en principauté; il est vrai que les anciens seigneurs de cet endroit prenoient la qualité de *domini* & *principes de castello de Poix*; mais ce titre *principes* ne dit rien de plus que *domini*. Il y a dans ce bourg deux paroisses & un prieuré.

POKKOE, (*Hist. nat.*) oiseau singulier qui se trouve en Afrique, & qui est, dit-on, particulier à la côte de Guinée. Il est de la grosseur d'une oie; ses ailes sont d'une grandeur prodigieuse & couvertes de plumes, qui ressemblent plutôt à des poils d'une couleur brune. Il a au-dessous du bec une espèce de poche qui a environ neuf pouces de longueur, dans laquelle il amasse sa nourriture; cette poche ressemble à la membrane de la tête d'un coq d'Inde. Son cou est fort long, & soutient une tête si grande, qu'elle n'a point de proportion avec le reste du corps. Ses yeux sont grands, noirs & vifs. Il se nourrit de poissons, dont il consomme une quantité prodigieuse, & qu'il avale tout entiers; il en fait autant des rats, dont il est, dit-on, très-friand. Bosman dit avoir apprivoisé un de ces oiseaux qui le suivait par-tout. On les trouve communément dans les environs de la rivière de Bourtry, près d'Elmina.

POKUTI, (*Géogr. mod.*) contrée de la petite Pologne, dans le palatinat de Russie, au nord de la Transylvanie, & à l'occident de la Moldavie. Elle fait partie du territoire d'Halicz, & fut vendue aux Polonois par Alexandre Vaivode de Valachie, pour soixante marcs d'argent. La Pruth est la principale rivière qui l'arrose. Il y a quelques bourgs & quelques forteresses.

POLA, (*Géogr. anc. & mod.*) en latin *Pola*, ville d'Italie dans la partie méridionale de l'Istrie, sur la côte occidentale, au fond d'un golfe, à 30 lieues S. E. de Venise.

Apollonius de Rhodes raconte qu'une troupe de Colques, envoyée à la poursuite des Argonautes pour retirer Médée de leurs mains, n'ayant pu réussir dans ce projet, prirent terre en Istrie, où ils fondèrent le fameux port de *Pola*, si connu depuis sous le nom de *Julia Pietas*. Ce port devint pour ainsi dire le rendez-vous des nations qui négocioient tant sur les côtes du golfe Adriatique, qu'au pays des Noriques, & dans les contrées voisines.

Pola est donc une des plus anciennes villes de l'Istrie; mais s'il n'y restoit pas quelques marques de son ancienne grandeur, personne ne l'imagineroit; car c'est aujourd'hui un endroit délabré, qui contient à peine 700 habitans. Les Vénitiens y ont bâti une petite citadelle imparfaite, où ils tiennent dix à douze soldats, qui craignent plus la famine que la guerre. Ce n'est plus le tems que *Pola* étoit une république riche, florissante, & où le culte de toutes les divini-

tés, jusqu'à celui d'Isis, étoit accueilli. On a découvert une inscription gravée sur la base d'une statue de l'empereur Severe, où cette ville est appelée *respublica Polensis*. Ce marbre est à la cour du dôme, autrement dit l'église cathédrale, & on faillit à le mettre aux fondemens du clocher.

Les autres antiquités de *Pola* sont du tems des empereurs romains. Il y avoit sur le fronton d'un petit temple l'inscription de sa dédicace, à Rome & à Auguste. L'espèce d'arc de triomphe, qui sert maintenant de porte à la ville, *la porta dorata*, avoit été érigée à l'honneur d'un certain Sergius Lepidus, par les soins de sa femme. Palladio a donné dans son architecture le plan & les dimensions de l'ancien amphithéâtre de *Pola*. Il étoit tout bâti de belles pierres d'Istrie, à trois rangs de fenêtres l'une sur l'autre, & au nombre de 72 à chaque rang.

Pola est érigée en évêché, dont l'évêque est suffragant d'Udine. Long. 31. 42. lat. 44. 54. (D. J.)

POLAINE, voyez POULAINE.

POLAIRE, adj. (*Astron.*) se dit en général de tout ce qui a rapport aux poles du monde. Voyez POLE.

Les cercles *polaires* sont deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, éloignés de 23 degrés $\frac{1}{2}$ de chaque pole; on en fait usage pour marquer le commencement des zones froides. Voyez ZONE.

Les cercles *polaires* sont ainsi nommés de leur voisinage avec les poles arctique & antarctique. Voyez ARCTIQUE & ANTARCTIQUE. Les habitans de ces *polaires* ont un jour dans l'année de 24 heures, où le soleil ne se couche point, & une nuit de 24 heures, où le soleil ne se leve point. Le jour de 24 heures est celui de notre solstice d'été, pour les habitans du cercle *polaire* arctique ou septentrional, & le jour du solstice d'hiver pour les habitans du cercle *polaire* antarctique ou méridional; & la nuit de 24 heures est pour les premiers, le jour de notre solstice d'hiver, & pour les autres, le jour de notre solstice d'été.

Cadrans polaires, ce sont ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les poles, ou à quelqu'un des cercles horaires; en sorte que le pole est censé dans le plan de ce cadran.

C'est pourquoi un pareil cadran ne fauroit avoir de centre, l'axe de la terre lui étant parallèle, & par conséquent les lignes horaires y sont aussi parallèles. Voyez CADRAN.

Un cadran *polaire* est un cadran horizontal par rapport à quelques-uns de ceux qui habitent sous l'équateur ou sous la ligne.

Pour construire un cadran *polaire*, voyez l'article CADRAN.

Projection polaire est une représentation de la terre ou du ciel projetés sur le plan de l'un des cercles *polaires*, voyez PROJECTION, MAPPEMONDE, &c. Chambers. (O)

POLAIRE, (*Astr.*) est l'étoile qui est la dernière de la queue de la petite ourse, & fut ainsi nommée par ceux qui l'observerent les premiers, parce qu'étant très-peu éloignée du pole, ou du point sur lequel tout le ciel paroît tourner, elle décrit à l'entour un cercle si petit, qu'il est presque insensible, en sorte qu'on la voit toujours vers le même point du ciel; cependant la distance de l'étoile *polaire* au pole change annuellement.

Feu M. Cassini & le P. Riccioli observerent à Bologne en 1686, la distance de cette étoile au pole de 2°. 32'. 30". Le détail de ses observations est rapporté par le P. Riccioli dans son *Hydrographie*, liv. VII. ch. xv. M. Maraldi détermina en Décembre 1732, cette distance à 2°. 7'. 9". La distance de l'étoile *polaire* au pole est donc diminuée en 76 ans, intervalle entre les observations de M. Maraldi & celles de M. Cassini & du P. Riccioli, de 25'. 2". ce qui est à rai-

fon de 20 secondes par an. Ticho - Brahé avoit trouvé la même diminution annuelle par des observations immédiates, voyez ses *Progymn. liv. I. p. 362*. Cette variation de la distance entre l'étoile polaire & le pôle du monde, est parfaitement conforme aux observations du mouvement des autres étoiles fixes. Les observations de Tycho prouvent qu'elle a été de même depuis 155 ans. Car si on compare la distance de l'étoile polaire au pôle observée par Tycho l'an 1577, qui étoit de $2^{\circ} 58' 50''$. à la distance observée en 1732 de $2^{\circ} 7' 9''$. la différence qui est de $57' 41''$. étant divisée par 155, donne précisément $20''$. pour le mouvement annuel de l'étoile polaire vers le pôle du monde pendant ce tems. Ce mouvement ne sera pas toujours de la même quantité, il diminuera à mesure que l'étoile polaire approchera du commencement du cancer, où ce mouvement sera imperceptible pendant plusieurs années. Suivant les hypothèses du mouvement des étoiles fixes, la distance de l'étoile polaire au pôle diminuera encore pendant 362 années, après lesquelles elle sera le plus proche du pôle qu'elle puisse être. Si elle n'étoit pas plus éloignée du pôle de l'écliptique que l'est le pôle du monde, elle auroit été se placer au pôle-même du monde, ainsi que quelques astronomes anciens l'ont cru devoir arriver; mais comme elle est éloignée du pôle de l'écliptique de $26\frac{1}{2}$ plus que ne l'est le pôle du monde, elle ne peut s'approcher plus près de ce pôle que de $26\frac{1}{2}$, pourvu que la distance entre ces deux pôles & la latitude de l'étoile ne changent point. Si Scaliger avoit été exercé dans ces sortes d'observations, il n'auroit pas nié si hardiment ce mouvement de l'étoile polaire & des autres étoiles fixes vers le pôle du monde, ni insulté à tous les astronomes qui le soutiennent. Il est tombé dans cette erreur, parce qu'il étoit persuadé que cette étoile, qui est à l'extrémité de la queue de la petite ourse, qui est présentement la polaire, comme la plus proche du monde, avoit toujours été la plus boréale de cette constellation. Le P. Petau qui a réfuté très-savamment l'erreur de Scaliger, a fait voir que la dernière étoile de la queue de la petite ourse, qui est présentement la polaire, étoit du tems d'Eudoxus, la plus éloignée du pôle, & que la plus proche étoit une de l'épaule, qu'il appelle *superior præcedentium in laterculo*. Voyez PRÉCESSION. Article de M. FORMEY.

POLAQUE, ou POLACRE, f. f. (*Marine.*) vaisseau levantin, dont on se sert sur la Méditerranée; sa voile d'avant est latine, mais la maistré & le hunier sont carrés. Il porte couverte, & va à voiles & à rames. Il est armé de cinq ou six canons, & de pierriers, & monté de vingt-cinq à trente matelots. Il est employé à faire des découvertes quand il est au service des grands navires.

POLARD, f. m. (*Monnoie.*) nom donné par quelques historiens à une petite monnoie courante de cuivre mêlé d'un peu d'argent, & qu'on nommoit plus communément *croquant*. Cette petite monnoie de France passa en Irlande sous le regne d'Edouard I. On la nommoit aussi *rosaire*, *mitre lionine*, suivant ses marques; mais comme elle ressembloit aux sous du pays où il y avoit beaucoup plus d'argent, elle servit à contrefaire la monnoie courante du royaume. Pour y porter remède, le prince ordonna que dans chaque livre d'argent pesant 12 onces, il entreiroit 11 onces & plus d'argent, & proscrivit tout argent au moindre titre. La monnoie d'Irlande fut réglée de la même manière, elle se trouva la même que celle d'Angleterre; & l'an 1300 les croquarts, *polards* & autres monnoies de bas aloi, furent décriées, avec peine de mort & confiscation de biens pour quiconque en transporterait dans le royaume. Tel fut le commencement du bon argent qu'on vit en Irlande, & l'an 1304. l'Angleterre y envoya tous les

outils nécessaires pour y frapper monnoie. Les sous & les demi-sous avoient pour marque la tête du roi mise en triangle; le sou pesoit 22 grains, & les demi-sous 10 grains & demi: mais les farthings de ce tems-là sont si rares, qu'il n'est presque plus possible d'en trouver dans les cabinets des personnes les plus curieuses en ce genre. (*D. J.*)

POLARITÉ, f. f. (*Physiq.*) c'est la propriété qu'a l'aimant ou une aiguille aimantée de se diriger vers les pôles du monde.

POLASTRE, f. m. *terme de Plombier*, c'est une espèce de poêle de cuivre fort mince, longue de deux à trois piés, large & haute de quatre à cinq pouces, quadrée par son ouverture & arrondie par le bas, & garnie d'un long manche de bois. Cet instrument sert aux plombiers pour chauffer en-dedans les grands tuyaux de plomb qu'ils veulent souder. Voyez TUYAU DE PLOMB. Voyez les fig. Pl. du Plombier.

POLATI, ou PULATI, (*Géog. mod.*) peuples des états du Turc en Europe dans la haute Albanie. Ils habitent à l'orient du lac de Scutari, & au nord du Drin-noir. Ils ne possèdent que cinq méchans bourgs & villages où se trouvent des chrétiens, mais tous sous la puissance des Turcs.

POLDRACK, (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne. Cinq *poldracks* font un gros d'Allemagne; 60 *poldracks* font un écu d'Allemagne, c'est-à-dire, environ 3 livres 15 sous argent de France; ainsi le *poldrack* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

POLE, f. m. *en terme d'Astronomie*, se dit de chacune des extrémités de l'axe sur lequel la sphère du monde est censée faire sa révolution. Voyez SPHERE. Ce mot vient du grec *πολεύω*, *vertere*, tourner.

Ces deux points éloignés de l'équateur de 90 degrés chacun, sont aussi appelés les *pôles du monde*. Tels sont les points P & Q, Pl. *astronom. fig. 21*. celui des deux qui nous est visible, comme P, c'est-à-dire, qui est élevé sur notre horizon, s'appelle le *pôle arctique* ou *septentrional*, & celui qui lui est opposé, tel que Q, est appelé *antarctique* ou *méridional*. Voyez ARCTIQUE & ANTARCTIQUE.

POLE, *en terme de Géographie*, est l'extrémité de l'axe de la terre, ou l'un des points sur la surface de notre globe par lesquels passe l'axe.

Tels sont les points P, Q, Pl. *géograph. fig. 1*. celui des deux qui est élevé sur notre horizon, est appelé le *pôle arctique* ou *septentrional*; & son opposé Q s'appelle *pôle antarctique* ou *méridional*. Voyez GLOBE.

M. Halley prétend que le jour du solstice, sous le *pôle*, est aussi chaud que sous la ligne, quand le soleil est au zénith. A toutes les heures de ce jour, sous le *pôle*, les rayons du soleil sont inclinés à l'horizon, avec lequel ils font un angle de 23 degrés & demi; au lieu que sous la ligne, quoiqu'il soit vertical, il n'éclaire pas plus de 12 heures, & il est absent autant; outre que pendant 3 heures 8 minutes de ces 12 heures qu'il est sur l'horizon de la ligne, il n'est pas autant élevé que sous le *pôle*. Voyez CHALEUR.

La hauteur ou l'élévation du *pôle* est un arc du méridien intercepté entre le *pôle* & l'horizon. Voyez HAUTEUR, ÉLÉVATION.

La manière de trouver cette élévation est un problème très-commun dans l'Astronomie, la Géographie & la Navigation, la hauteur du *pôle* & la latitude d'un lieu étant la même chose, c'est-à-dire, l'un donnant l'autre. Voyez LATITUDE.

Pour observer la hauteur du *pôle*, on se sert d'un quart de cercle, avec lequel on observe la plus grande & la plus petite hauteur méridienne de l'étoile polaire. Voyez MÉRIDIEEN.

On ôte ensuite la plus petite hauteur de la plus grande, & on divise cette différence par 2; le quotient est la distance de l'étoile au *pôle*; cette distance

ajoutée à la plus petite hauteur trouvée, donne l'élevation du pôle que l'on demandoit.

Ainsi M. Couplet étant à Lisbonne en 1697 sur la fin de Septembre, observa que la plus grande hauteur méridienne étoit de $41^{\circ}. 8'. 40''$. & la plus petite de $36^{\circ}. 28'. 0''$. dont la différence est $4^{\circ}. 37'. 40''$. & la moitié de cette différence $2^{\circ}. 18'. 59''$. ajoutée à la plus petite hauteur, donne $38^{\circ}. 46'. 50''$. pour la hauteur du pôle à Lisbonne. Voyez HAUTEUR.

La hauteur du pôle & la ligne méridienne étant ensemble la base de toutes les observations astronomiques, pour les déterminer le plus exactement qu'il est possible, on doit corriger les hauteurs méridiennes par la doctrine des réfractions. Voyez RÉFRACTION.

Moyennant quoi, M. Couplet soustrayant $1'. 25''$. dans l'exemple proposé, réduit la hauteur corrigée à $38^{\circ}. 45'. 25''$. La hauteur du pôle ôtée de 90 degrés, fait connoître la hauteur de l'équateur, c'est-à-dire, l'angle de l'équateur avec l'horison. Voyez EQUATEUR.

Si la plus grande hauteur méridienne de l'étoile polaire ou d'une autre étoile quelconque de l'hémisphère septentrional, excède la hauteur de l'équateur, en soustrayant cette dernière de la première, on aura la déclinaison septentrionale de l'étoile. Si la hauteur de l'étoile est plus petite que celle de l'équateur, la première étant soustraite de la dernière, donne la déclinaison méridionale de l'étoile. Voyez DÉCLINAISON.

Si au lieu de quart de cercle, on se veut servir de gnomon pour avoir la hauteur du pôle, en y employant les observations du soleil, il faudra calculer sa déclinaison, laquelle suppose qu'on connoisse son vrai lieu déduit des tables ou éphémérides; & marquant sur la ligne méridienne le centre de l'image, on aura par conséquent sa distance au zénith. Cette distance au zénith étant connue, on y ajoutera ou on en retranchera la déclinaison du soleil, selon que cet astre est au sud ou au nord de l'équateur; & l'on aura ainsi la distance de l'équateur au zénith, laquelle est toujours égale à la hauteur du pôle. Au reste, si la déclinaison du soleil excède la hauteur du pôle du lieu, ce qui peut arriver dans la zone torride, lorsque le soleil est moins éloigné du pôle que le zénith du lieu, alors la différence entre la déclinaison du soleil & sa distance au zénith fera la hauteur du pôle du lieu. Voyez LATITUDE.

M. Hook & quelques autres croient que la hauteur du pôle, & la position des principaux cercles dans le ciel, ont une situation différente de celle qu'ils avoient anciennement; mais M. Cassini croit que cette conjecture n'est pas fondée, & que toute la différence que l'on trouve dans les latitudes des lieux, &c. par rapport aux anciennes supputations, vient de l'inexactitude des anciennes observations; sur quoi voyez au mot ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ la question de l'obliquité de l'écliptique qui revient à celle-ci.

Pôle dans les sphériques, est un point également éloigné de toutes les parties de la circonférence d'un grand cercle de la sphère, comme est un centre dans une ligne plane.

Le pôle est un point éloigné de 90 degrés du plan d'un cercle, & qui est dans une ligne qui passe perpendiculairement par le centre, appelée axe.

Le zénith & le nadir sont les pôles de l'horison. Les pôles de l'équateur sont les mêmes que ceux de la sphère ou du globe. Voyez ZÉNITH, NADIR, &c.

Pôles de l'écliptique sont deux points sur la surface de la sphère, éloignés des pôles du monde de $23^{\circ}. 30'$. & de 90 degrés de tous les points de l'écliptique. Voyez ECLIPTIQUE, &c.

Dans la géométrie des courbes, on appelle pôle un point fixe par lequel passent des lignes tirées à

cette courbe, & qui ont servi à sa description. Ainsi on dit le pôle de la conchoïde. Voyez CONCHOÏDE.

L'étoile du pôle, ou l'étoile polaire, est une étoile de la seconde grandeur, qui est la dernière de la queue de la petite ourse. Voyez OURSE & POLAIRE.

Le voisinage de cette étoile au pôle, qui fait qu'elle ne se couche jamais, est d'un grand secours dans la navigation, &c. pour déterminer le méridien, l'élevation du pôle, & par conséquent la latitude, &c. Voyez MÉRIDIEN & LATITUDE. Chambers. (O)

POLES, dans l'aimant, ce sont deux points de l'aimant qui correspondent aux pôles du monde, dont l'un regarde le nord, & l'autre le sud. Voyez AIMANT.

Si l'on rompt l'aimant en tant de parties que l'on voudra, chaque fragment aura ses deux pôles. Si l'on coupe un aimant par une ligne perpendiculaire à l'axe, les deux parties qui se touchoient auparavant, deviendront les deux pôles opposés dans chaque fragment.

Pour aimanter une aiguille, &c. la partie que l'on veut diriger vers le nord, doit être touchée avec le pôle méridional de l'aimant, & avec son pôle septentrional, l'extrémité qui doit être tournée au midi. Voyez AIGUILLE.

Un morceau de fer acquiert des pôles en restant long-tems debout & dans une situation constante; mais ces pôles ne sont pas fixes.

Gilbert, dans son traité de l'aimant, dit que si l'on chauffe l'extrémité d'une verge, & qu'on la laisse refroidir dans une direction septentrionale, elle deviendra un pôle fixe septentrional; & si on la met dans une direction méridionale, elle fera un pôle fixe méridional: néanmoins cela n'arrive pas dans tous les cas.

Si l'on tient en bas ou vers le nadir l'extrémité refroidie, elle acquiert un peu plus de magnétisme que si elle se refroidissoit dirigée horizontalement vers le nord; mais le meilleur est de la laisser un peu inclinée vers le nord. Il n'est pas plus avantageux de la chauffer plusieurs fois qu'une seule.

D'autres ajoutent que si l'on tient une verge dirigée vers le nord, & que dans cette position l'on frappe à coups de marteau l'extrémité septentrionale, elle deviendra un pôle fixe septentrional; & que le contraire arrivera si l'on frappe à coups de marteau l'extrémité méridionale. Ce que l'on dit des coups de marteau doit pareillement s'entendre de l'effet de la lime, de la meule, de la scie, &c. & même un frottement doux, pourvu qu'il soit continué long-tems, fera naître des pôles.

Plus les coups sont forts, le reste égal, plus aussi le magnétisme a de force. Un petit nombre de coups bien appliqués, produisent autant d'effet qu'un grand nombre. Les vieux forets & les poinçons qui ont servi long-tems ont leur pôle fixe septentrional, à cause qu'on les met presque toujours dans une position verticale, quand on en fait usage. Les forets nouveaux ont des pôles changeans, ou le pôle septentrional fort léger. Si l'on fore horizontalement avec quelqu'un de ces instrumens dirigé vers le sud, il est rare que l'on produise un pôle méridional fixe, & encore plus rare si l'on incline vers le bas l'instrument dirigé au sud; mais si en le frottant on l'incline en haut, en le dirigeant toujours vers le sud, on fera un pôle méridional fixe. Voyez à l'article AIMANT un plus grand détail sur les pôles de cette pierre. Chambers.

POLES de la terre, (Géog. mod.) les pôles de la terre sont deux points fixes, opposés diamétralement & placés à l'extrémité de l'axe autour duquel la terre tourne; ils répondent exactement aux deux points des cieux, autour desquels les étoiles paroissent faire leur révolution. Le pôle qui est sous la grande ourse est le pôle arctique ou septentrional, l'autre se nomme antarctique ou méridional. Chacun de ces pôles est

à 90^d. de l'équateur. Tout cela se comprend encore mieux à l'inspection du globe que par des explications. Le mot *pole* vient du grec *πολέω*, je tourne, parce que c'est par rapport à l'action de tourner que ces deux points ont été ainsi nommés. (D. J.)

POLE, poisson de mer qui est une espèce de sole, à laquelle il ressemble par la forme du corps; il est cependant plus épais & moins allongé; ses écailles sont aussi plus petites, & découpées sur les bords. On distingue encore aisément ce poisson de la sole en ce qu'il a un mauvais goût désagréable. Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, part. I. liv. XI. chap. xij. Voyez **SOLE**, **POISSON**.

POLEMARQUE, (*Hist. anc.*) magistrat d'Athènes. C'étoit le troisième des neuf archontes, & son département étoit le militaire sur-tout pendant la guerre, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne connût aussi des affaires civiles avec ses autres collègues. On lui donnoit aussi le titre d'*archistrateque* ou de *généralissime* dans les guerres importantes. Dans celles de moindre conséquence, on se contentoit de créer dix strateques ou généraux, autant qu'il y avoit de tribus à Athènes. Le *polémarque* devoit consulter ces strateques. Il avoit outre cela sous lui deux hipparques ou généraux de la cavalerie, & dix phylarques qui en étoient comme les mestres de camp, dix taxiarques ou colonels qui commandoient l'infanterie. Dans la suite, le *polémarque* devint un magistrat purement civil, dont les fonctions furent renfermées dans le barreau. Chez les Etoliens on donnoit ce nom à celui qui avoit la garde des portes de la ville.

POLEMIENS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques qui parurent dans le iv. siècle, & qui furent ainsi nommés de leur chef Polémus, disciple d'Apollinaire. Ils foutenoient entr'autres choses que dans l'incarnation le verbe & la nature humaine avoient été unis si étroitement qu'ils s'étoient confondus l'un dans l'autre. On les a regardés comme un branche des Apollinaristes. Voyez **APOLLINARISTES**. Théodoret, *lib. IV. hæretic. fabular.* Baronius, *ad ann. Ch. 373.*

POLEMIQUE, (*Théolog.*) titre ou épithète qu'on donne aux livres de controverse, principalement en matière de théologie.

Ce mot vient du grec *πολεμος*, guerre, combat, parce que dans ces sortes d'ouvrages on dispute sur quelque point de dogme ou d'histoire. Ainsi l'on dit *théologie polémique*, pour signifier une *théologie de controverse*. La question des ordinations angloises dans ces derniers tems a produit plusieurs écrits *polémiques* de part & d'autre.

On donne aussi ce nom dans la littérature à tout écrit, où l'on entreprend la défense ou la censure de quelque opinion. Les exercices de Scaliger contre Cardan sont un livre purement *polémique*.

POLEMONIUM, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en rosette & profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & devient dans la suite un fruit ou une coque arrondie qui s'ouvre ordinairement en trois parties, & qui est divisé en trois loges, dans lesquelles on trouve des semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *Instit. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

POLEMOSCOPE, s. m. terme d'Optique, c'est une espèce de télescope ou de lunette d'approche, qui est recourbée, pour voir les objets qui ne sont pas directement opposés à l'œil.

Il a été inventé par Hévélius en 1637, qui le nomma ainsi des mots grecs *πολεμος*, combat, & *σκόπωμα*, je vois, parce que l'on peut s'en servir à la guerre, dans les batailles, &c.

On a présentement quelque chose de semblable dans ce que l'on appelle *lorgnettes* ou *lorgnettes d'opé-*

ra, avec lesquelles on peut voir une personne lorsque l'on paroît en regarder une autre. Voyez **LORNETTE**.

Construction du polémoscope. Tout télescope sera un *polémoscope*, si l'on en fait un tube recourbé semblable au syphon rectangulaire *ABDM*, fig. 70. Opt. & qu'entre le verre objectif *AB* & le premier oculaire *GH*, (s'il y a plusieurs oculaires), on dispose en *K* un miroir plan de manière qu'il soit incliné à l'horizon de 45 degrés, & que l'image réfléchie soit au foyer du verre oculaire *GH*.

Car, par ce moyen, les objets situés vis-à-vis le verre ou la lentille *AB* paroîtront vis-à-vis le verre oculaire *GH* dans la direction *GC*, de même que s'il n'y avoit point de miroir *K*, & que le verre objectif & le verre oculaire & les objets fussent dans une même ligne droite.

Si l'on veut regarder par *O*, & non par *M*, il faut ajouter un autre miroir plan en *N*. Wolf & Chambers. (T)

POLENTA, s. f. Colum. (*Diététiq.*) orge nouveau rôti médiocrement, & ensuite moulu. Nous apprenons de Pline que les anciens composoient leur *polenta* de différentes manières; les uns arrosoient l'orge, le faisoient sécher pendant une nuit, le fricassoient le lendemain, & d'abord après le réduisoient en farine. D'autres prenoient de l'orge cueilli fraîchement, ensuite battu; & l'ayant arrosé d'eau, ils le lavoient, le séchoient au soleil, le pilloient dans un mortier ou le faisoient moudre; d'autres faisoient rôtir l'orge tout simplement, & ensuite moudre bien menu avec un peu de millet: d'autres y ajoutoient de la coriandre, du moût, de l'hydromel, &c. Quoi qu'il en soit, leur *polenta* servoit de nourriture au peuple, & particulièrement aux soldats. Les Grecs l'appelloient *ἀλφιτον*. Hippocrate prescrit souvent à ses malades l'*ἀλφιτον* préparé sans sel. Paul d'Egine en recommande l'usage dans de l'eau pour appaiser la soif. Il paroît par les livres saints que les Juifs s'en servoient déjà du tems de David. Les Syriens employoient l'orge rôti dans leur boisson, pour corriger la qualité de l'eau.

Il est assez vraisemblable que les Arabes qui étoient voisins des Syriens, & qui habitoient un pays sec qui produisoit peu d'orge, mais beaucoup de café, sans presque aucune culture, imaginèrent de faire leur *polenta* avec les baies de café; mais les effets de ces deux boissons sont tout opposés; l'un humecte, rafraîchit; l'autre échauffe, agite, & met les esprits en mouvement. (D. J.)

POLENTINA-PLEBS, (*Littérat. géogr.*) on trouve ce nom dans Suétone, *in Tiberio*, qui veut désigner par-là les habitans de *Polentia*: mais comme il y a eu plusieurs villes de ce nom, savoir l'une dans une des îles Baléares, une autre dans le Picenum, & une autre dans les Alpes; voilà la difficulté de décider de laquelle Suétone entend parler. Il semble néanmoins qu'il doit être question de cette dernière. Ce que Suétone ajoute un peu plus bas, du royaume de Cottus, paroît le prouver, car ce royaume étoit dans le quartier des Alpes appelé les *Alpes cotiennes*. (D. J.)

POLESIN, LE (*Géog. mod.*) quelques-uns écrivent la *Polesine*, & l'on dit aussi le *Polesin* ou la *Polesine* de Rovigo; c'est une province d'Italie dans les états de Venise. Elle est ainsi nommée de sa situation entre le Pô, l'Adige, & l'Adigesto, qui en font une presqu'île; car *Polesin* & presqu'île signifient à-peu-près la même chose.

Cette province est bornée au nord par le Padouan, au midi par le Ferrarois, au levant par le Dogado, & au couchant par le Véronnois. Son étendue est de 50 milles du levant au couchant, & de 20 du midi au nord. Le blé & le bétail font la richesse de

ses habitans. Elle est gouvernée par quelques nobles Vénitiens que la république y envoie. Rovigo est la capitale du *Polesin*; on y trouve aussi l'ancienne ville d'Adria, & tout ce pays étoit sujet aux ducs de Ferrare, avant que les Vénitiens l'eussent conquis.

POLETES, f. m. pl. (*Antiq. grecq.*) *πολιτες*, étoient chez les Athéniens dix magistrats qui, conjointement avec les trois chargés de l'argent consacré aux pompes publiques, avoient la direction de l'argent des impôts, & de la vente des biens confisqués. En outre, leur pouvoir s'étendoit encore jusqu'à vendre à l'encan ceux qui n'avoient pas payé le tribut nommé *μεταχίον*. Potter, *Arch. græc. l. 1. c. xiv.*

POLI, CIVIL, HONNÊTE, AFFABLE, GRACIEUX, (*Synon.*) nous sommes *honnêtes* par l'observation des usages de la société; nous sommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre; nous sommes *polis* par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation & dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons; nous sommes *gracieux* par des airs prevenans pour ceux qui s'adressent à nous; nous sommes *affables* par un abord doux & facile à nos inférieurs, qui ont à nous parler.

Les manières *honnêtes* sont une marque d'attention; les *civiles* sont un témoignage de respect; les *polis* sont une marque ou démonstration d'estime; les *gracieuses* sont un moyen de prévenance flatteuse; les *affables* sont une insinuation de bienveillance: toutes ces choses s'acquièrent par l'usage du monde, & ne sont que l'écorce de la vertu.

POLI d'une glace, (*Manufact. de glaces.*) on appelle le *poli d'une glace*, la dernière façon qu'on lui donne avec l'émeril ou la potée, & l'on nomme dans les manufactures, *l'atelier du poli*, le lieu destiné à donner aux glaces cette dernière façon. (*D. J.*)

POLI, (*Orfèvr.*) le *poli* de l'argent se fait presque tout à l'huile, avec de la pierre ponce à l'huile, & du tripoli à l'huile; il se termine par la potée à sec.

POLI & POLIR L'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) c'est la même façon que pour l'argent; on se sert de ponce en poudre & de tripoli à l'huile, qu'on appelle *rouge d'Angleterre*; ensuite on essuie l'ouvrage avec un linge & du blanc d'Espagne en poudre. *Polir* c'est dégraisser & ôter le suif qu'on a mis sur la vaisselle d'étain avant de la forger, avec un linge & du blanc d'Espagne; & à la poterie & menuiserie d'étain, c'est l'essuyer sur le tour après avoir été brunie, avec un linge qu'on nomme pour cela *polissoir*.

POLIA, (*Hist. nat.*) nom qui a été donné à l'amianthe qui est composé de fils ou de fibres parallèles & flexibles.

POLIA, (*Géog. mod.*) petite ville des états du Turc, en Asie, sur la route de Constantinople à Ispahan. Cette ville, dont Tavernier vous donnera de plus grands détails, est principalement habitée par des Grecs. (*D. J.*)

POLIADE, (*Mythol.*) Minerve eut deux temples dans la Grece sous le nom de *Minerve Poliade*; l'un à Erythrès en Achaïe, & l'autre à Tégée dans l'Arcadie. La statue de Minerve *Poliade* à Erythrès étoit de bois, d'une grandeur extraordinaire, assise sur une espèce de trône, tenant une quenouille des deux mains, & ayant sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. Dans le temple de Minerve *Poliade* à Tégée, on conservoit des cheveux de Méduse, dont Minerve avoit fait présent aux Tégéates; disoit-on, en les assurant que par-là leur ville deviendroit imprenable; le temple étoit déservi par un prêtre qui n'y entroit qu'un fois l'année. *Poliade* signifie celle qui habite dans les villes, ou la patronne d'une ville.

POLICANDRO, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, à l'orient de l'île de Milo, à

l'occident de celle de Siquino, & au midi de celle de Paros & d'Antiparos.

Il y a beaucoup d'apparence que *Policandro* est l'île nommée *Pholégandros* par Strabon & par Pline: outre la ressemblance des noms, le premier de ces auteurs marque précisément que navigant d'Ios vers le couchant, on rencontre Sicanos, Lagusa, & Pholégandros. Ce qu'Aratus dit de Pholégandros, dans Strabon, convient bien à *Policandro*, savoir qu'on l'appelloit une *île de fer*, car elle est toute hérissée de rochers; Etienne le géographe, qui cite le même passage d'Aratus, assure qu'elle a pris son nom de *Pholégandros*, l'un des fils de Minos.

Cette île n'a point de port: le bourg qui en est à trois milles du côté du nord-est, assez près d'un rocher effroyable, n'a d'autres murailles que celles qui forment le derrière des maisons, & contient environ cent familles du rite grec, lesquelles en 1700, payerent pour la capitation & pour la taille réelle 1000 écus.

Quoique cette île soit pierreuse, sèche, pelée, on y recueille assez de blé & assez de vin pour l'usage des habitans. Ils manquent d'huile, & l'on y sale toutes les olives pour les jours maigres. Le pays est couvert du rithymale, arbrisseau que l'on y brûle faute de meilleur bois. L'île d'ailleurs est assez pauvre, & l'on n'y commerce qu'en toiles de coton: la douzaine de serviettes n'y vaut qu'un écu; mais elles n'ont guère plus d'un pié en carré: pour le même prix on en donne huit qui sont un peu plus grandes, & bordées de deux côtés d'un passément.

Cette île ne manque pas de papas & de chapelles; celle de la Vierge est assez jolie, située sur la grande roche, tout près des ruines de Castro, vieux château des ducs de Naxie, bâti sans doute sur les ruines de l'ancienne ville, laquelle portoit le nom de *Philocandros*, suivant Ptolomé. Il reste dans cette chapelle quelques morceaux de colonnes de marbre. Pour la statue ancienne dont parle M. Thevenot, on nous assura, dit Tournefort, qu'elle avoit été sciée, & employée à des montans de porte: on y découvrit, dans le dernier siècle, le pié d'une figure de bronze, que l'on fondit pour faire des chandeliers à l'usage de la chapelle. Au reste, cette île paroît assez gaie dans sa sécheresse. Il y a un consul de France, qui fait aussi les fonctions d'administrateur & de vavode. Il y a encore dans cette effroyable roche, dont on vient de parler, une fort belle grotte. *Long.* du bourg de l'île, 33. *lat.* 46. 35.

POLICASTRO, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sur la côte méridionale du golfe de même nom, à 22 lieues sud-est de Salerne, & 24 sud-est de Naples. Cette ville se nommoit autrefois *Palæocastrum*, & à ce qu'on croit, avoit été bâtie des ruines de l'ancienne *Buxentum*, ville de Lucanie; son évêque, suffragant de Salerne, réside à Orsaïa, bourg voisin; l'évêché de *Policastro* étoit érigé dès l'an 500. *Long.* 33. 14. *lat.* 40. 7. (*D. J.*)

POLICE, f. f. (*Gouvern.*) Ce mot vient de *πόλις*, ville, dont les Grecs ont fait *πολιτεία*, & nous *police*. Il a différentes acceptions qui demandent quelque détail pour être bien entendues. La vie commode & tranquille fut le premier objet des sociétés: mais les erreurs étant plus communes peut-être, l'amour propre plus raffiné, les passions, sinon plus violentes, du moins plus étendues dans les hommes rassemblés que dans les hommes épars, il est presque arrivé le contraire de ce qu'on s'étoit proposé; & celui qui n'entendait que la valeur des mots, tâcheroit, sur celui de *société*, de se former une idée de la chose, deviendroit exactement le contraire de ce que c'est. On a cherché des remèdes à ce terrible inconvénient, & l'on a fait les lois. Les lois sont des règles de conduite tirées

tirées de la droite raison & de l'équité naturelle que les bons suivent volontairement, & auxquelles la force contraint les méchants de se soumettre du moins en apparence. Entre les lois, les unes tendent au bien général de la société; les autres ont pour but le bien des particuliers. La connoissance des premières est ce qu'on entend par la science du droit public. La science du droit privé a pour objet la connoissance des secondes.

Les Grecs donnoient le nom de *police* à la première branche: leur *πολιτεια* s'étendoit donc à toutes les formes différentes de gouvernement: on pouvoit même dire en ce sens la *police* du monde, monarchique ici, aristocratique ailleurs, &c. & c'étoit l'art de procurer à tous les habitans de la terre une vie commode & tranquille. En restreignant ce terme à un seul état, à une seule société, la *police* étoit l'art de procurer les mêmes avantages à un royaume, à une ville, &c.

Le terme *police* ne se prend guere parmi nous que dans ce dernier sens. Cette partie du gouvernement est confiée à un magistrat qu'on appelle *lieutenant de police*. C'est lui qui est particulièrement chargé de l'exécution des lois publiées pour procurer aux habitans d'une ville, de la capitale par exemple, une vie commode & tranquille, malgré les efforts de l'erreur & les inquiétudes de l'amour propre & des passions. Voyez l'article suivant.

On voit évidemment que la *police* a dû varier chez les différens peuples. Quoique son objet fût le même par-tout, la commodité & la tranquillité de la vie; c'est le génie des peuples, la nature des lieux qu'ils habitoient, les conjonctures dans lesquels ils se trouvoient, &c. qui ont décidé des moyens propres à obtenir ces avantages.

Les Hébreux, les premiers peuples de la terre, ont été les premiers policés. Qu'on ouvre les livres de Moïse, on y verra des lois contre l'idolâtrie, le blasphème, l'impureté; des ordonnances sur la sanctification du jour du repos & des jours de fêtes; les devoirs réciproques des peres, des meres, des enfans, des maîtres & des serviteurs fixés, des decrets somptuaires en faveur de la modestie & de la frugalité; le luxe, l'intempérance, la débauche, les prostitutions, &c. prosrites: en un mot, un corps de lois qui tendent à entretenir le bon ordre dans les états ecclésiastiques, civils & militaires; à conserver la religion & les mœurs; à faire fleurir le commerce & les arts; à procurer la santé & la sûreté; à entretenir les édifices; à substenir les pauvres; & à favoriser l'hospitalité.

Chez les Grecs, la *police* avoit pour objet la conservation, la bonté, & les agrémens de la vie. Ils entendirent par la conservation de la vie ce qui concerne la naissance, la santé & les vivres. Ils travailloient à augmenter le nombre des citoyens, à les avoir sains, un air salubre, des eaux pures, de bons alimens, des remèdes bien conditionnés, & des médecins habiles & honnêtes gens.

Les Romains, en 312, envoyerent des ambassadeurs en Grece chercher les lois & la sagesse. De-là vient que leur *police* suivit à-peu-près la même division que celle des Athéniens.

Les François & la plupart des habitans actuels de l'Europe ont puisé leur *police* chez les anciens. Avec cette différence, qu'ils ont donné à la religion une attention beaucoup plus étendue. Les jeux & les spectacles étoient chez les Grecs & les Romains une partie importante de la *police*: son but étoit d'en augmenter la fréquence & la somptuosité; chez nous elle ne tend qu'à en corriger les abus & à en empêcher le tumulte.

Les objets particuliers de la *police* parmi nous sont la religion, les mœurs, la santé, les vivres, la sûreté, la tranquillité, la voirie, les Sciences & arts libé-

raux; le commerce, les manufactures & arts mécaniques, les domestiques, manœuvres & pauvres.

Nous venons de voir quels étoient les objets de la *police* chez les différens peuples, passons aux moyens dont ils ont usé pour la faire.

L'an 2904 du monde, Menès partagea l'Egypte en trois parties, chaque partie en dix provinces ou dynasties, & chaque dynastie en trois préfectures. Chaque préfecture fut composée de dix juges, tous choisis entre les prêtres; c'étoit la noblesse du pays. On appelloit de la sentence d'une préfecture à celle d'un nomos, ou de la juridiction ou parlement d'une des trois grandes parties.

Hermès Trismegiste, secrétaire de Menès, divisa les Egyptiens en trois classes; le roi, les prêtres, & le peuple: & le peuple en trois conditions; le soldat, le laboureur, & l'artisan. Les nobles ou les prêtres pouvoient seuls entrer au nombre des ministres de la justice & des officiers du roi. Il falloit qu'ils eussent au-moins vingt ans, & des mœurs irréprochables. Les enfans étoient tenus de suivre la profession de leurs peres. Le reste de la *police* des Egyptiens étoit renfermée dans les lois suivantes. Première loi, les parjures seront punis de mort. Seconde loi, si l'on tue ou maltraite un homme en votre présence, vous le secourrez si vous pouvez, à peine de mort: sinon, vous dénoncerez le malfaiteur. Troisième loi, l'accusateur calomnieux subira la peine du talion. Quatrième loi, chacun ira chez le magistrat déclarer son nom, sa profession: celui qui vivra d'un mauvais commerce, ou fera une fausse déclaration, sera puni de mort. Cinquième loi, si un maître tue son serviteur, il mourra; la peine devant se régler, non sur la condition de l'homme, mais sur la nature de l'action. Sixième loi, le pere ou la mere qui tuera son enfant, sera condamné à en tenir entre ses bras le cadavre pendant trois jours & trois nuits. Septième loi, le parricide sera percé dans tous les membres de roseaux pointus, couché nud sur un tas d'épines, & brûlé viv. Huitième loi, le supplice de la femme enceinte sera différé jusqu'après son accouchement: en agir autrement, ce seroit punir deux innocens, le pere & l'enfant. Neuvième loi, la lâcheté & la désobéissance du soldat seront punies à l'ordinaire: cette punition consistoit à être exposé trois jours de suite en habit de femme, rayé du nombre des citoyens, & renvoyé à la culture des terres. Dixième loi, celui qui révélera à l'ennemi les secrets de l'état, aura la langue coupée. Onzième loi, quiconque altérera la monnoie, ou en fabriquera de fausse, aura les poings coupés. Douzième loi, l'amputation du membre viril sera la punition du viol. Treizième loi, l'homme adultère sera battu de verges, & la femme aura le nez coupé. Quatorzième loi, celui qui niera une dette dont il n'y aura point de titre écrit, sera pris à son serment. Quinzième loi, s'il y a titre écrit, le débiteur payera; mais le créancier ne pourra faire excéder les intérêts au double du principal. Seizième loi, le débiteur insolvable ne sera point contraint par corps: la société partageroit la peine qu'il mérite. Dix-septième loi, quiconque embrassera la profession de voleur, ira se faire inscrire chez le chef des voleurs qui tiendra registre des choses volées & qui les restituera à ceux qui les réclameront, en retenant un quart pour son droit & celui de ses compagnons. Le vol ne pouvant être aboli, il vaut mieux en faire un état, & conserver une partie que de perdre le tout.

Nous avons rapporté ces regles de la *police* des Egyptiens, parce qu'elles sont en petit nombre, & qu'elles peuvent donner une idée de la justice de ces peuples. Il ne sera pas possible d'entrer dans le même détail sur la *police* des Hébreux. Mais nous aurons ici ce qui nous manque d'un autre côté; je veux dire une

connoissance assez exacte des ministres à qui l'exécution des lois fut confiée.

Moïse, sur les avis de Jéthro son beau-pere, reconnoissant, malgré l'étendue de ses lumieres & sa capacité, son insuffisance pour l'exercice entier de la *police*, confia une partie de son autorité à un certain nombre d'hommes craignant Dieu, ennemis du mensonge & de l'avarice; partagea le peuple en tribus de 1000 familles chacune, chaque tribu en départemens de 100 familles, chaque département en quartiers de 50, & chaque quartier en portions de 10; & créa un officier intendant d'une tribu entière, avec d'autres employés subalternes pour les départemens & leurs divisions. Cet intendant s'appella *sara alaphem*, ou préfet, ou intendant de tribu; ses subalternes, *sara meot*, préfet de 100 familles; *sara hhamischein*, préfet de 50 familles; *sara hazaroth*, préfet de 10 familles.

Il forma de plus un conseil de soixante-dix personnes, appelées, de leur âge & de leur autorité, *zekemni*, *seniores & magistri populi*. Ce conseil étoit nommé le *sanhedrin*. Le grand-prêtre y présidoit. On y connoissoit de toutes les matieres de religion. Il veilloit à l'observation des lois. Il jugeoit seul des crimes capitaux; & on y portoit appel des juridictions inférieures.

Au-dessous du *sanhedrin*, il y avoit deux autres conseils où les matieres civiles & criminelles étoient portées en premiere instance: ces tribunaux subalternes étoient composés chacun de sept juges entre lesquels il y avoit toujours deux lévites.

Tel fut le gouvernement & la *police* du peuple dans le desert: mais lorsque les Hébreux furent fixés, l'état des *sare* changea; ils ne veillerent plus sur des familles, mais sur des quartiers ou portions de ville, & s'appellerent *sare pelakim*, le *kireiah*.

Jérusalem qui servit de modele à toutes les autres villes de la Judée, fut distribuée en quatre régions appelées *pelek bethacaram*, ou le quartier de la maison de la vigne; *pelek bethsur*, le quartier de la maison de force; *pelek malpha*, le quartier de la guérite; *pelek ceila*, le quartier de la division. Il y eut pour chaque quartier deux officiers chargés du soin de la *police* & du bien public; l'un supérieur qui avoit l'intendance de tout le quartier, on l'appelloit *sare pelek*, préfet du quartier. Le *sarahhesi pelek*, l'officier subalterne, n'avoit inspection que sur une portion du quartier. C'étoit à-peu-près comme le commissaire ancien & les nouveaux commissaires parmi nous; & leurs fonctions étoient, à ce qu'il paroît, entièrement les mêmes. Voilà en général ce qui concerne la *police* & le gouvernement des Hébreux.

Police des Grecs dans Athènes. Ce fut aussi chez les Grecs la maxime de partager l'autorité de la magistrature entre plusieurs personnes. Les Athéniens formoient un sénat annuel de cinq cens de leurs principaux citoyens. Chacun présidoit à son tour, & les autres membres de cette assemblée servoient de conseil au président.

Ces cinq cens juges se distribuoient en dix classes qu'on appelloit *prytanes*; & l'année étant lunaire & se partageant aussi chez eux en dix parties, chaque prytane gouvernoit & faisoit la *police* pendant 35 jours; les quatre jours restans étoient distribués entre les quatre premiers prytanes qui avoient commencé l'année.

Entre les cinquante juges qui étoient de mois, on en éliroit dix toutes les semaines qu'on nommoit *présidens*, *proeres*; & entre ces dix on en tiroit sept au sort, qui partageoient entr'eux les jours de la semaine; celui qui étoit de jour s'appelloit l'*archai*. Voilà pour la *police* de la ville.

Voici pour l'administration de la république. Entre les dix prytanes ils en prenoient une pour ces fonc-

tions. Les neuf autres leur fournissoient chacune un magistrat, qu'on appelloit *archonte*. De ces neuf archontes, trois étoient employés à rendre au peuple la justice pendant le mois: l'un avoit en partage les affaires ordinaires & civiles, avec la *police* de la ville; on le nommoit *poliarque*, *préfet* ou *gouverneur de la ville*: l'autre, les affaires de religion, & s'appelloit *basileus*; le roi: le troisieme, les affaires étrangères & militaires, d'où il tiroit le nom de *polemarque* ou *commandant des armées*. Les six autres archontes formoient les conseils du poliarque, du roi & du polemarque. Ils examinoient en corps les nouvelles lois, & ils en faisoient au peuple le rapport; ce qu'ils fit nommer du nom générique de *thesmoteles*.

Tous ces officiers étoient amovibles & annuels. Mais il y avoit un tribunal toujours composé des mêmes personnes, c'étoit l'aréopage. C'étoit une assemblée formée de citoyens qui avoient passé par l'une des trois grandes magistratures, & toutes les autres juridictions leur étoient subordonnées. Mais ce n'étoient pas là les seuls officiers ni du gouvernement ni de la *police*; les Grecs avoient conçu qu'il n'étoit guere possible d'obvier aux inconveniens qu'à force de subdivisions; aussi avoient-ils leurs *dæsismates* ou *explo-ratores*, leurs *panepiscopes* ou *inspectores omnium rerum*, leurs *chorepiscopes* ou *inspectores regionum urbis*. Les Lacédémoniens comprenoient tous ces officiers sous le nom commun de *nomophulques*, dépositaires & gardiens de l'exécution des lois.

Les autres villes de la Grece étoient pareillement divisées en quartiers, les petites en deux, les moyennes en trois, & les grandes en quatre. On appelloit les premieres *dipolis*, les secondes *tripolis*, & les troisiemes *tetrapolis*. Dans Athènes, chaque quartier avoit son *sophoniste*, & dans Lacédémone, son *armosin*, ou inspecteur de la religion & des mœurs; un *gunaiconome*, ou inspecteur de la décence & des habits des femmes; un *opsinome*, ou inspecteur des festins; un *astunome*, ou inspecteur de la tranquillité & commodité publique; un *agoranome*, ou inspecteur des vivres, marchés & commerce; un *métro-nome*, ou inspecteur des poids & mesures. Tels furent les officiers & l'ordre de la *police* des Grecs.

Les Romains eurent la leur, mais qui ne fut pas toujours la même: voyons ce qu'elle fut sous les rois & ce qu'elle devint sous les consuls & les empereurs. Les Romains renfermés dans une petite ville qui n'avoit que mille maisons & douze cens pas de circuit, n'avoient pas besoin d'un grand nombre d'officiers de *police*; leur fondateur suffisoit, & dans son absence un vice-gérent, qu'il nommoit sous le titre de préfet, *præfectus urbis*.

Il n'y avoit que les matieres criminelles qui fussent exceptées de la juridiction du souverain ou du préfet de la ville; les rois qui se réservoient la distribution des graces, renvoyoient au peuple la punition des crimes; alors le peuple s'assembloit ou nommoit des rapporteurs.

Il n'y avoit encore d'autre juge de *police* que le souverain & son préfet, car le sénateur n'étoit qu'un citoyen du premier des trois ordres, dans lesquels Romulus avoit divisé le peuple romain; mais la ville s'agrandissant, & le peuple devenant nombreux, on ne tarda pas à sentir la nécessité d'en créer d'autres. On institua donc deux officiers pour la recherche des crimes, sous le nom de *quæstors*; voilà tout ce qui se fit sous les rois, soit jalousie de leur part, soit peu de besoin d'un plus grand partage de l'autorité.

Tarquin fut chassé & on lui substitua deux consuls. Les consuls tinrent la place du souverain, & créèrent, à son exemple, un préfet de la ville, en cas d'absence. Les choses demeurèrent cent seize ans dans cet état; mais le peuple las de ne donner aucun magistrat à

l'état, fit des efforts pour sortir de cet avilissement. Il demanda des tribuns tirés de son ordre; il étoit le plus fort, & on lui en accorda deux. Les tribuns demanderent des aides, & les édiles furent créés: les tribuns veilloient à la conservation des droits du peuple, & les édiles à celle des édifices.

Cependant les consuls étoient toujours les seuls législateurs de l'état. Le peuple exigea, par la bouche des tribuns, des lois écrites auxquelles il pût se conformer. Il fallut encore céder & envoyer en Grece des députés, pour en obtenir de ces peuples policés.

Les députés séjournèrent trois ans dans la Grece, & en apporterent un recueil de ce qu'ils avoient observé de plus sage. On en forma dix tables, auxquelles deux autres furent ajoutées dans la suite, & l'on eut la loi des douze tables.

Cependant Rome s'étendoit, & les officiers se multiplioient au point que deux consuls n'y suffisoient plus. On créa donc deux nouveaux officiers sous le nom de *censeurs*. L'emploi des censeurs étoit de faire tous les cinq ans le dénombrement du peuple, de veiller aux édifices considérables, au parc, à la propreté des rues, aux réparations des grands chemins, aux aqueducs, au recouvrement des revenus publics, à leur emploi, & à tout ce qui concerne les mœurs & la discipline des citoyens.

Ce district étoit étendu, & les censeurs se choisirent des édiles comme ils en avoient le droit, sur lesquels ils se déchargèrent du soin des rues & du parc. On fut si content de ces officiers qu'on ajouta à leur intendance, celle des vivres, des jeux & des spectacles, & leur emploi fut le premier degré aux grandes charges de la république. Ils prirent le titre de *curatores urbis*, celui d'édiles ne leur convenant plus.

Les édiles étoient tirés de l'ordre plébéien; l'importance de leur charge excita la jalousie des sénateurs, qui profiterent d'une demande du peuple, pour leur ravir une partie de cet avantage. Le peuple demandoit qu'il y eût un consul de l'ordre plébéien, & les sénateurs en revanche demanderent deux édiles de l'ordre patricien. Le peuple fut étonné de cette démarche du sénat; mais les édiles se trouvant alors dans l'impossibilité de donner au peuple les grands jeux dont la dépense excédoit leurs moyens, la jeune noblesse s'offrit à en faire les frais, à condition de partager la dignité. On accepta cette proposition, & il y eut un consul plébéien & deux édiles patriciens ou curules; ils tenoient ce nom d'un petit siège d'ivoire qu'ils faisoient porter dans leur char.

L'autorité des consuls se borroit à la réprimande, *ignominia*: lorsque la sentence des juges confirmoit cette réprimande, la perte entiere de la réputation, ou l'infamie, *infamia*, s'ensuivoit.

L'accroissement des affaires occasionna une nouvelle création d'officiers. On sépara les affaires de la république & du gouvernement de celles de la *police* & de la juridiction contentieuse, & il y eut un préteur; ce magistrat rendit la justice, & fit pour les consuls ce que les rois avoient fait par eux-mêmes pendant deux cens quarante ans, & les consuls pendant cent quarante-quatre.

Le préteur devint donc, pour ainsi dire, collègue des consuls, & fut distingué par les mêmes marques de dignité, & eut droit, ainsi que les questeurs, de se donner des aides; les édiles lui furent subordonnés, & n'agirent jamais que par ses ordres & comme ses commis.

Les lois s'accumulerent nécessairement à mesure que le nombre des magistrats différens augmenta. Il fallut du tems pour s'en instruire, & plus de savoir qu'un seul homme n'en pouvoit acquérir: ce fut par cette raison que le préteur créa les centumvirs, de

Tome XII.

5 hommes pris dans chacune des trente-cinq tribus. Il avoit recours à ce conseil dans les affaires de droit. Il se nommoit dans celles de fait tels affesseurs qu'il jugeoit à propos: quant aux matieres criminelles, c'étoit l'affaire des questeurs d'en informer le peuple à qui il avoit appartenu de tout tems d'en juger.

Mais l'inconvénient d'assembler le peuple dans toute occasion capitale, donna lieu à la création des questeurs perpétuels, & au renvoi de la plainte des questeurs, au tribunal du préteur, qui fit par conséquent la *police* pour le civil & pour le criminel. Les questeurs qui jusqu'alors avoient dépendu du peuple, commencerent donc à être soumis au préteur, qui eut sous lui les édiles & les questeurs.

On donna aux édiles des aides au nombre de dix, sous le nom de *décemvirs*; ces aides sans titres trouverent de la difficulté dans l'exercice de leurs fonctions, & ils obtinrent celui d'édiles, mais restraints aux incendies, *ediles incendiiorum extinguendorum*. Jules César en créa dans la suite deux pour les vivres, *ediles cereales*: il y eut donc seize édiles, deux plébéiens, deux curules, dix *incendiiorum extinguendorum*, & deux *cereales*; mais tous furent soumis au préteur, ils agirent seulement *delegatione & vice pratoris*.

Ces officiers firent dans la suite quelques tentatives pour se soustraire à cette juridiction & former un corps indépendant; ils réussirent au point de jouir du droit de publier en leur nom collectif, un édit sous le titre de *edictum edilium*; mais ce désordre dura peu: ils rentrerent dans leur devoir; & pour les empêcher dorénavant d'en sortir, on écrivit dans les lois que, *edicta edilium sunt pars juris pratorii*; mais que *edicta pratorum habent vim legis*.

Ce fut ainsi que l'autorité du préteur se conserva pleine & entiere jusqu'au tems où des factions se proposant la ruine de la république, & s'apercevant quel obstacle faisoit à leurs desseins la puissance de ce magistrat, se proposerent de l'affoiblir d'abord, puis de l'anéantir entierement en la divisant. Le préteur de Rome avoit un collègue pour les affaires étrangères, sous le titre de *prator peregrinus*. Les mécontents parvinrent à lui faire donner six adjoints pour les affaires criminelles. Ces adjoints furent pris du nombre des préteurs désignés pour les provinces, sous prétexte qu'ils avoient besoin d'instruction. On ajouta encore dans la suite deux préteurs pour les vivres; enfin le partage fut poussé si loin que sous le triumvirat, qui acheva la ruine de la *police* & du bon ordre, on comptoit jusqu'à soixante-quatre préteurs, qui tous avoient leurs tribunaux; ce fut alors que recommencerent les attentats des édiles, & comme si l'on eût eu peur que ce fût sans succès, on continua d'affoiblir les préteurs en les multipliant.

Tel étoit l'état des choses lorsqu'Auguste parvint à l'empire. Il commença la réforme par la réduction du nombre des préteurs à seize, dont il fixa la compétence aux seules matieres civiles en premiere instance. Il les subordonna à un préfet de la ville, dont la juridiction s'étendoit sur Rome & sur son territoire jusqu'à cinquante stades aux environs, ce qui revient à trente-cinq de nos lieues. Il fut le seul magistrat de *police*, & cette préfecture, qui avoit toutes les prérogatives de notre lieutenance de *police*, fut un poste si important qu'Auguste en pourvut, pour la premiere fois, son gendre Agrippa, qui eut pour successeurs Mécene, Messala, Corvinus, Statilius Taurus, &c.

Le nouveau magistrat fut chargé de tout ce qui concerne l'utilité publique & la tranquillité des citoyens, des vivres, des ventes, des achats, des poids & mesures, des arts, des spectacles, de l'importation des blés, des greniers publics, des jeux,

Y Y y y ij



des bâtimens, du parc, de la réparation des rues & grands chemins, &c.

Auguste attaqua ensuite le corps remuant des édiles; il en retrancha dix, & ôta à la juridiction de ceux qui restoient ce qu'ils avoient usurpé sur le dernier préteur, qu'il supprima. Il substitua aux préteurs & aux édiles quatorze *curatores urbis*, inspecteurs de ville, ou commissaires, qui servirent d'aides au préfet de la ville, *adjutores præfecti urbis*. Il institua autant de quartiers dans Rome qu'il avoit créé de commissaires; chaque commissaire eut un quartier pour son district.

L'innovation d'Auguste entraîna, sous Constantin, la suppression des édiles. Les quatorze commissaires étoient plébéiens. Ce nombre fut doublé par Alexandre Sévère, qui en choisit quatorze autres dans l'ordre patricien, ce qui fait présumer que Rome fut subdivisée en quatorze autres quartiers.

Les Romains convaincus de la nécessité d'entretenir soigneusement les greniers publics, avoient créé, sous Jules César, deux préteurs & deux édiles, pour veiller à l'achat, au transport, au dépôt, & à la distribution des grains. Auguste supprima ces quatre officiers, & renvoya toute cette intendance au préfet de la ville, à qui il donna pour soulagement un subdélégué, qu'il nomma *præfectus annonæ*, le préfet des provisions; cet officier fut tiré de l'ordre des chevaliers.

La sûreté de la ville pendant la nuit fut confiée à trois officiers qu'on appelloit *triumvirs nocturnes*. Ils faisoient leurs rondes, & s'affuroient si les plébéiens chargés du guet étoient à leur devoir. Les édiles succédèrent à ces triumvirs nocturnes, & pour cet effet leur nombre fut augmenté de dix, qu'Auguste supprima, comme nous avons dit. Il préféra à ce service celui de mille hommes d'élite dont il fit sept cohortes qui eurent chacune leur tribun. Une cohorte avoit par conséquent la garde de deux quartiers; tous ces tribuns obéissoient à un commandant en chef appelé *præfectus vigilum*, commandant du guet, cet officier étoit subordonné au préfet de la ville. Il ajouta à ces officiers subordonnés au préfet de Rome, un commissaire des canaux & autres ouvrages construits, soit pour la conduite, soit pour la conservation des eaux, un commissaire du canal ou lit du Tibre & des cloaques; quant à la censure, il s'en réserva l'autorité, confiant seulement à un officier qui portoit le titre de *magister census*, le soin de taxer les citoyens & de recouvrer les deniers publics. Il créa un commissaire des grands ouvrages, un commissaire des moindres édifices, un commissaire des statues, un inspecteur des rues & de leur nettoyage, appelé *præfectus rerum nitentium*.

Pour que les commissaires de quartiers fussent bien instruits, il leur subordonna trois sortes d'officiers, des dénonciateurs, des vicomaires, & des stationnaires. Les dénonciateurs au nombre de dix pour chaque quartier instruisoient les commissaires des désordres; pour savoir ce que c'étoit que les vicomaires, il faut observer que chaque quartier étoit subdivisé en départemens; quatre officiers annuels avoient l'inspection de chaque département. Ils marchaient armés & prêtoient main forte aux commissaires: tel étoit l'emploi des vicomaires. Il y avoit à Rome quatorze quartiers; chaque quartier se subdivisoit en quatre cens vingt-quatre départemens, *vici*. Il y avoit donc pour maintenir l'ordre & la tranquillité publique & faire la *police* dans cette étendue, soixante & dix-huit commissaires, vingt-huit dénonciateurs, & mille six cens quatre-vingt-seize vicomaires. Les stationnaires occupoient des postes fixés dans la ville, & leur fonction étoit d'appaier les séditions.

Voilà pour la *police* de Rome, mais quelle fut celle du reste de l'empire? Les Romains maîtres du mon-

de, posèrent pour premier principe d'un sûr & solide gouvernement, cette maxime censée, *omnes civitates debent sequi consuetudinem urbis Romæ*. Ils envoyèrent donc dans toutes les provinces subjuguées un proconsul; ce magistrat avoit dans la province l'autorité & les fonctions du préfet de Rome, & du consul. Mais c'en étoit trop pour un seul homme; on le soulagea donc par un député du proconsul, *legatus proconsulis*. Le proconsul faisoit la *police* & rendoit la justice. Mais dans la suite on jugea à propos, pour l'exactitude de la *police*, qui demande une présence & une vigilance ininterrompue, de fixer dans chaque ville principale des députés du proconsul, sous le titre de *servatores locorum*. Auguste ne toucha point à cet établissement, il songea seulement à le perfectionner, en divisant les lieux dont les députés du proconsul étoient les conservateurs, en des départemens plus petits, & en augmentant le nombre de ces officiers.

Les Gaules furent partagées en dix-sept provinces, en trois cens cinq peuples ou cités, & chaque peuple en plusieurs départemens particuliers. Chaque peuple avoit sa capitale, & la capitale du premier peuple d'une province s'appella la *métropole de la province*. On répandit des juges dans toutes les villes. Le magistrat dont la juridiction comprenoit une des dix-sept provinces entières, s'appella *président* ou *proconsul*, selon que la province étoit du partage de l'empereur ou du sénat. Les autres juges n'avoient d'autres titres que celui de juges ordinaires, *judices ordinarii*, dans les grandes villes; de juges pedanés, *judices pedanei*, dans les villes moyennes; & de maires des bourgs ou villages, *magistri pagorum*, dans les plus petits endroits. Les affaires se portoient des maires aux juges ordinaires de la capitale, de la capitale à la métropole, & de la métropole à la primatie, & de la primatie quelquefois à l'empereur. La primatie fut une juridiction établie dans chacune des quatre plus anciennes villes des Gaules, à laquelle la juridiction des métropoles étoit subordonnée.

Mais tous ces appels ne pouvoient manquer de jetter les peuples dans de grands frais. Pour obvier à ces inconvéniens, Constantin fournit tous ces tribunaux à celui d'un préfet du prétoire des Gaules, où les affaires étoient décidées en dernier ressort, sans sortir de la province.

Les juges romains conservèrent leurs anciens noms jusqu'au tems d'Adrien; ce fut sous le regne de cet empereur qu'ils prirent ceux de ducs & de comtes: voici à quelle occasion. Les empereurs commencèrent alors à se former un conseil; les membres de ce conseil avoient le titre de comtes, *comites*. Ils en furent tellement jaloux que, quand ils passèrent du conseil de l'empereur à d'autres emplois, ils jugèrent à propos de le conserver, ajoutant seulement le nom de la province où ils étoient envoyés; mais il y avoit des provinces de deux sortes; les unes pacifiques, & les autres militaires. Ceux qu'on envoyoit dans les provinces militaires étoient ordinairement les généraux des troupes qui y résidoient; ce qui leur fit prendre le titre de ducs, *duces*.

Il y avoit peu de chose à reprocher à la *police* de Rome; mais celle des provinces étoit bien imparfaite. Il étoit trop difficile, pour ne pas dire impossible, à des étrangers de connoître assez bien le génie des peuples, leurs mœurs, leurs coutumes, les lieux, une infinité d'autres choses essentielles, qui demandent une expérience consommée, & de ne pas faire un grand nombre de fautes considérables. Aussi cela arriva-t-il; ce qui détermina l'empereur Auguste, ou un autre, car la date de cette innovation n'est pas certaine, à ordonner que les députés des consuls & les conservateurs des lieux feroient tirer du corps même des habitans, un certain nombre d'ai-

des qui les éclaireroient dans leurs fonctions. Le choix de ces aides fut d'abord à la discrétion des présidens ou premiers magistrats des provinces; mais ils en abusèrent au point qu'on fut obligé de le transférer à l'assemblée des évêques, de leur clergé, des magistrats, & des principaux citoyens. Le préfet du prétoire confirmoit cette élection. Dans la suite les empereurs se réservèrent le droit de nommer à ces emplois.

Ces aides eurent différens noms; ils s'appellerent commé à Rome, *curatores urbis*, commissaires; *servatores locorum*, défenseurs des lieux; *vicarii magistratum*, vice-gérens des magistrats; *parentes plebis*, peres du peuple; *defensores disciplinae*, *inquisitores*, *discussores*; & dans les provinces grecques, *irenarchi*, modérateurs ou pacificateurs. Leurs fonctions étoient très-étendues, & afin qu'ils l'exerçassent sûrement, on leur donna deux huissiers: les huissiers des barrières, *apparitores stationarii*, avoient aussi ordre de leur obéir.

Il y eut entre ces nouveaux officiers de police, & les officiers romains, des démêlés qui auroient eu des suites fâcheuses, si les empereurs ne les eussent prévenues, en ordonnant que les aides des députés des consuls & des conservateurs des lieux seroient pris entre les principaux habitans, ce qui écarta d'eux le mépris qu'en faisoient les officiers romains. L'histoire de la police établie par les Romains dans les Gaules, nous conduit naturellement à celle de France où nous allons entrer.

Police de France. Il y avoit 470 ans que les Gaules étoient sous la domination des Romains, lorsque Pharamond passa le Rhin à la tête d'une colonie, s'établit sur ses bords, & jeta les fondemens de la monarchie françoise à Treves, où il s'arrêta. Clodion s'avança jusqu'à Amiens: Mérouée envahit le reste de la province, la Champagne, l'Artois, une partie de l'île de France, & la Normandie. Childeric se rendit maître de Paris; Clovis y établit son séjour, & en fit la capitale de ses états. Alors les Gaules prirent le nom de France, province d'Allemagne, d'où les François sont originaires.

Trois peuples partageoient les Gaules dans ces commencemens: les Gaulois, les Romains & les François. Le seul moyen d'accorder ces peuples, que la prudence de nos premiers rois mit en usage, ce fut de maintenir la police des Romains. Pour cet effet ils distribuèrent les primaties, les duchés & les comtés du premier ordre à leurs officiers généraux; les comtés du second ordre à leurs mestres-de-camp & colonels, & les mairies à leurs capitaines, lieutenans, & autres officiers subalternes. Quant aux fonctions elles demeurèrent les mêmes; on accorda seulement à ces magistrats à titre de récompense, une partie des revenus de leur juridiction.

Les généraux, mestres-de-camp & colonels, acceptèrent volontiers les titres de *patrice*, *primat*, *duc* & *comte*; mais les capitaines & autres officiers aimèrent mieux conserver leurs noms de *centeniers*, *cinquanteniers* & *dixainiers*, que de prendre ceux de *juges pédanés*, ou *maires de village*. La juridiction des dixainiers fut subordonnée à celle des cinquanteniers, & celle-ci à celle des centeniers; & c'est de là que viennent apparemment les distinctions de haute, moyenne & basse justice.

On substitua au préfet du prétoire des Gaules, dont le tribunal dominoit toutes ces juridictions, le comte du palais, *comes palatii*, qui s'appella dans la suite *mair du palais*, *duc de France*, *duc des ducs*.

Tel étoit l'état des choses sous Hugues Capet. Les troubles dont son regne fut agité, apportèrent des changemens dans la police du royaume. Ceux qui possédoient les provinces de France s'aviserent de prétendre que le gouvernement devoit en être héri-

taire dans leur famille. Ils étoient les plus forts, & Hugues Capet y consentit, à condition qu'on lui en feroit foi & hommage, qu'on le serviroit en guerre, & qu'au défaut d'entans mâles, elles seroient reverfibles à la couronne. Hugues Capet ne put mieux faire.

Voilà donc le roi maître d'une province, & les seigneurs souverains des leurs. Bien-tôt ceux-ci ne se foucierent plus de rendre la justice; ils se déchargèrent de ce soin sur des officiers subalternes, & de là vinrent les vicomtes, les vice-comites, les prévôts, *praepositi juridicundo*; les viguiers, *vicarii*; les châtellains, *castillorum custodes*; les maires, *majores villarum*, premiers des villages.

Les ducs & comtes qui s'étoient réservé la supériorité sur ces officiers, tenoient des audiences solennelles quatre fois ou six fois l'année, ou plus souvent, & présidoient dans ces assemblées composées de leurs pairs ou principaux vassaux, qu'ils appelloient *assises*.

Mais les affaires de la guerre les demandant tout entiers, ils abandonnerent absolument la discussion des matieres civiles aux baillis; *bailli* est un vieux mot gaulois qui signifie *protecteur* ou *gardien*; en effet les baillis n'étoient originaires que les dépositaires ou gardiens des droits des ducs & comtes. On les nomma dans certaines provinces *sénéchaux*; *sénéchal* est un terme allemand qui se rend en françois par *ancien domestique*, ou *chevalier*, parce que ceux à qui les ducs & comtes confioient préférablement leur autorité, avoient été leurs vassaux. Telle est l'origine des deux degrés de juridiction qui subsistent encore dans les principales villes du royaume, la vicomté, viguerie, ou prévôté, & le bailliage ou la *sénéchaussée*.

La création des prévôts succéda à celle des baillis. Les prévôts royaux eurent dans les provinces de la couronne toute l'autorité des ducs & des comtes, mais ils ne tarderent pas à en abuser. Les prélats & chapitres éleverent leurs cris; nos rois les entendirent, & leur accorderent pour juge le seul prévôt de Paris. Voilà ce que c'est que le droit de garde-gardienne, par lequel les affaires de certaines personnes & communautés privilégiées sont attirées dans la capitale.

On eut aussi quelque égard aux plaintes de ceux qui ne jouissoient pas du droit de garde-gardienne. On répandit dans le royaume des commissaires pour redresser les torts des prévôts, des ducs & des comtes, ce que ces seigneurs trouverent mauvais; & comme on manquoit encore de force, on se contenta de réduire le nombre des commissaires à quatre, dont on fixa la résidence à Saint-Quentin, autrefois Vermande, à Sens, à Mâcon & à Saint-Pierre-le-Moutier. Aussi-tôt plusieurs habitans des autres provinces demandoient à habiter ces villes, ou le droit de bourgeoisie, qui leur fut accordé à condition qu'ils y acquieseroient des biens & qu'ils y séjourneroient. De là viennent les droits de bourgeoisie du roi, & les lettres de bourgeoisie.

Ces quatre commissaires prirent le titre de *baillis*; & le seul prévôt de Paris fut excepté de leur juridiction. Mais en moins de deux siècles, la couronne recouvra les duchés & comtés aliénés; les bailliages & *sénéchaussées* devinrent des juges royaux, & il en fut de même de ces justices qui ont retenu leurs anciens noms de *vicomtés*, *duchés*, & *prevôtés*.

Les titres de *bailli* & de *sénéchal* ne convenoient proprement qu'aux vice-gérens des ducs & des comtes; cependant de petits seigneurs subalternes en honorèrent leurs premiers officiers, & l'abus subsista; & de là vint la distinction des grands, moyens & petits bailliages subordonnés les uns aux autres, ceux de villages à ceux des villes, ceux-ci à ceux des provinces. De ces petits bailliages il y en eut qui devinrent royaux, mais sans perdre leur subordination,

Les baillis & sénéchaux avoient droit de se choisir des lieutenans, en cas de maladie ou d'absence; mais les lois s'étant multipliées, & leur connoissance demandant une longue étude, il fut ordonné que les lieutenans des baillis & sénéchaux seroient licenciés en droit.

Tel étoit à peu près l'état de la *police* de France.

Ce royaume étoit divisé en un grand nombre de juridictions supérieures, subalternes, royales & seigneuriales; & ce fut à-peu-près dans ces tems que le bon ordre pensa être entièrement bouleversé par ceux qui manioient les revenus du roi. Leur avidité leur fit comprendre dans l'adjudication des domaines royaux, les bailliages & sénéchaussées. La prévôté de Paris n'en fut pas même exceptée.

Mais pour bien entendre le reste de notre *police*, & ses révolutions, il faudroit examiner comment les conflits perpétuels de ces juridictions donnerent lieu à la création des bourgeois intendans de *police*, & se jeter dans un dédale d'affaires dont on auroit bien de la peine à se tirer, & sur lequel on peut consulter l'excellent ouvrage de M. de la Mare. Il suffira seulement de suivre ce que devint la *police* dans la capitale, &c.

Elle étoit confiée en 275, sous l'empereur Aurélien, à un principal magistrat romain, sous le titre de *præfectus urbis*, qu'il changea par ostentation en celui de comte de Paris, *comes parisiensis*. Il se nommoit en cas de maladie ou d'absence, un vice-gérent, sous le titre de vicomte, *vicecomes*.

Hugues le Grand obtint en 554 de Charles le simple son pupile, l'inféodation du comté de Paris, à la charge de reversion au défaut d'hoirs mâles. En 1082 Odon, comte de Paris, mourut sans enfant mâle; le comté de Paris revint à la couronne, & Falco fut le dernier vicomte de Paris. Le magistrat que la cour donna pour successeur à Falco, eut le titre de *prevôt*, avec toutes les fonctions des vicomtes dont le nom ne convenoit plus.

Saint Louis retira la prévôté de Paris d'entre les mains des fermiers, & la finance fut séparée de la magistrature dans la capitale. Philippe le Bel & Charles VII. acheverent la réforme dans le reste du royaume, en séparant des revenus royaux, les sénéchaussées, bailliages, prévôtés, & autres justices subalternes.

L'innovation utile de saint Louis donna lieu à la création d'un receveur du domaine, d'un scelleur & de soixante notaires. Originellement le nom de notaire ne signifioit point un officier, mais une personne gagée pour écrire les actes qui se passoient entre des particuliers. On ne trouve aucun acte passé par-devant notaire comme officier avant 1270; ces écritures étoient ensuite remises au magistrat, qui leur donnoit l'autorité publique en les recevant *inter acta*, & qui en délivroit aux parties des expéditions scellées.

La prévôté de Paris fut un poste important jusqu'à la création des gouverneurs. Louis XII. en avoit établi dans ses provinces. François I. en donna un à Paris; & ce nouveau magistrat ne laissa bien-tôt au prévôt de toutes ses fonctions, que celle de convoquer & conduire l'arrière-ban; ce fut un grand échec pour la juridiction du châtelet. Elle en souffrit un autre, ce fut la création d'un magistrat supérieur, sous le titre de *bailli de Paris*, à qui l'on donna un lieutenant conservateur, douze conseillers, un avocat, un procureur du Roi, un greffier & deux audienciers. Mais cet établissement ne dura que quatre ans, & le nouveau siège fut réuni à la prévôté de Paris.

Le prévôt de Paris, les baillis & les sénéchaux jugeoient autrefois en dernier ressort; car le parlement alors ambulatoire, ne s'assembloit qu'une ou deux

fois l'année au lieu que le roi lui désignoit, & tenoit peu de jours. Il ne connoissoit que des grandes affaires; mais la multitude des affaires obligea Philippe le Bel, par édit de 1302, de fixer ses séances, & d'établir en différens endroits de semblables cours, & l'usage des appels s'introduisit.

Le prévôt de Paris avec ses lieutenans, y exerçoient la juridiction civile & criminelle en 1400; mais il survint dans la suite des contestations entre les lieutenans même de ce magistrat, occasionnées par les ténèbres qui couvrent les limites de leurs charges. Ces contestations durèrent jusqu'en 1630, que la *police* fut conservée au tribunal civil du châtelet. Les choses demeurèrent en cet état jusque sous le regne de Louis XIV. ce monarque reconnoissant le mauvais état de la *police*, s'appliqua à la réformer. Son premier pas fut de la séparer de la juridiction civile contentieuse, & de créer un magistrat exprès qui exercât seul l'ancienne juridiction du prévôt de Paris. A cet effet l'office de lieutenant civil du prévôt de Paris fut éteint en 1667, & l'on créa deux offices de lieutenans du prévôt de Paris, dont l'un fut nommé & qualifié *conseiller & lieutenant civil* de ce prévôt, & l'autre *conseiller & lieutenant* du même prévôt pour la *police*. L'arrêt qui créa ces charges fut suivi d'un grand nombre d'autres, dont les uns fixent les fonctions, d'autres portent défenses aux baillis du palais de troubler les deux nouvelles juridictions du châtelet. Il y eut en 1674 réunion de l'office de lieutenant de *police* de 1667 avec celui de la même année 1674, en la personne de M. de la Reynie. Voilà donc un tribunal de *police* érigé dans la capitale, & isolé de tout autre.

Après avoir conduit les choses où elles sont, il nous reste un mot à dire des officiers qui doivent concourir avec ce premier magistrat, à la conservation du bon ordre.

Les premiers qui se présentent sont les commissaires; on peut voir à l'article COMMISSAIRE & dans le traité de M. de la Mare, l'origine de cet office, & les révolutions qu'il a souffertes. Je dirai seulement que très-anciennement les commissaires assistoient les magistrats du châtelet dans l'exercice de la *police*; qu'il y avoit 184 ans qu'ils étoient fixés au nombre de seize, par l'édit de Philippe de Valois, du 21 Avril 1337, lorsque François I. doubla ce nombre; qu'on en augmenta encore le nombre; que ce nombre fut ensuite réduit; enfin qu'il fut fixé à 55. Je ne finirois point si j'entrois dans le détail de leurs fonctions: c'est ce qu'il faut voir dans le traité de M. de la Mare, pag. 220, tom. I. où cette énumération remplit plusieurs pages. On peut cependant les réduire à la conservation de la religion, à la pureté des mœurs, aux vivres & à la santé; mais ces quatre tiges ont bien des branches.

Les commissaires sont aidés dans leurs fonctions par des inspecteurs, des exempts, des archers, &c. dont on peut voir leurs fonctions aux articles de ce Dictionnaire qui les concernent.

Quelques personnes desireroient peut-être que nous entraissions dans la *police* des autres peuples de l'Europe. Mais outre que cet examen nous mèneroit trop loin, on y verroit à-peu-près les mêmes officiers sous des noms différens; la même attention pour la tranquillité & la commodité de la vie des citoyens; mais on ne la verroit nulle part peut-être poussée aussi loin que dans la capitale de ce royaume.

Je suis toutefois bien éloigné de penser qu'elle soit dans un état de perfection. Ce n'est pas assez que d'avoir connu les desordres, que d'en avoir imaginé les remèdes; il faut encore veiller à ce que ces remèdes soient appliqués; & c'est là la partie du problème qu'il semble qu'on ait négligée; cependant sans elle, les autres ne sont rien.

Il en est du code de la *police* comme de l'amas des maisons qui composent la ville. Lorsque la ville commença à se former, chacun s'établit dans le terrain qui lui convenoit, sans avoir aucun égard à la régularité; & il se forma de là un assemblage monstrueux d'édifices que des siècles entiers de soins & d'attention pourront à peine débrouiller. Pareillement lorsque les sociétés se formerent, on fit d'abord quelques lois, selon le besoin qu'on en eut; le besoin s'accrut avec le nombre des citoyens, & le code se grossit d'une multitude énorme d'ordonnances sans suite, sans liaison, & dont le desordre ne peut être comparé qu'à celui des maisons. Nous n'avons de villes régulières que celles qui ont été incendiées; & il sembleroit que pour avoir un système de *police* bien lié dans toutes ses parties, il faudroit brûler ce que nous avons de recueilli. Mais ce remède, le seul bon, est peut-être encore impraticable. Cependant une expérience que chacun est à portée de faire, & qui démontre combien notre *police* est imparfaite, c'est la difficulté que tout homme de sens rencontre à remédier d'une manière solide, au moindre inconvénient qui survient. Il est facile de publier une loi; mais quand il s'agit d'en assurer l'exécution, sans augmenter les inconvénients, on trouve qu'il faut presque tout bouleverser de fond en comble.

POLICE, (*Jurisprudence.*) les François ont conservé le même ordre que les Romains; ils ont comme eux établi différens magistrats pour maintenir une bonne *police* dans le royaume, & en particulier dans chaque ville.

Mais au lieu que les payens se propoisoient pour premier objet de la *police*, la conservation de la vie naturelle; les premiers empereurs chrétiens, & nos rois après eux, ont rapporté le premier objet de la *police* à la religion.

La *police* est exercée dans les justices seigneuriales par les juges des seigneurs, & autres officiers établis à cet effet.

L'édit de Cremieu, du 19 Juin 1536, avoit attribué la *police* en première instance aux prévôts royaux dans l'étendue de leurs prévôtés.

Il fut ordonné par l'article 72 de l'ordonnance de Moulins, que dans les villes on éliroit des bourgeois tous les ans ou tous les six mois, pour veiller à la *police* sous la juridiction des juges ordinaires; & que ces bourgeois pourroient condamner en l'amende jusqu'à 60 sols sans appel.

Des édits postérieurs ordonnerent de tenir des assemblées fréquentes dans les villes, pour délibérer avec les notables sur les reglemens qu'il convenoit faire; mais les inconvénients qui en résultoient firent abroger ces assemblées.

La *police* étoit exercée à Paris en première instance par les lieutenans civil & criminel du châtelet, qui avoient souvent des contestations pour leur compétence dans ces matières.

Il arrivoit la même chose entre les officiers des bailliages, ceux des prévôtés royales, les juges des seigneurs, & les juges municipaux.

Par édit du mois de Mars 1667, il fut créé un lieutenant général de *police* pour Paris; & par un autre édit du mois d'Octobre 1699, il en fut créé de même pour les autres villes.

Dans celles où il y a un juge royal & quelque justice seigneuriale, la *police* générale appartient au juge royal seul; & pour la *police* particulière dans la justice seigneuriale, le juge royal a la prévention. *Edit du mois de Décembre 1666.*

Outre les lieutenans généraux de *police*, il y a dans quelques villes des procureurs du roi de *police*, des commissaires de *police*, des inspecteurs de *police*, & des huissiers particuliers pour la *police*.

Un des principaux soins du magistrat de *police*, est

de faire publier les reglemens de *police*; il peut lui-même en faire, pourvu qu'il n'y ait rien de contraire à ceux qui sont émanés d'une autorité supérieure; il est préposé pour tenir la main à l'exécution des reglemens.

Il est aidé dans ses fonctions par les commissaires de *police*, & autres officiers. *Voyez* COMMISSAIRES.

Les soins de la *police* peuvent se rapporter à onze objets principaux; la religion, la discipline des mœurs, la santé, les vivres, la sûreté, & la tranquillité publique, la voirie, les Sciences & les Arts libéraux, le Commerce, les Manufactures & les Arts mécaniques, les serviteurs domestiques, les manouvriers, & les pauvres.

Les fonctions de la *police* par rapport à la religion, consistent à ne rien souffrir qui lui soit préjudiciable, comme d'écarter toutes les fausses religions & pratiques superstitieuses; faire rendre aux lieux saints le respect qui leur est dû; faire observer exactement les dimanches & les fêtes; empêcher pendant le carême la vente & distribution des viandes défendues; faire observer dans les processions & autres cérémonies publiques, l'ordre & la décence convenable; empêcher les abus qui se peuvent commettre à l'occasion des confréries & pèlerinages; enfin, veiller à ce qu'il ne se fasse aucuns nouveaux établissemens, sans y avoir observé les formalités nécessaires.

La discipline des mœurs, qui fait le second objet de la *police*, embrasse tout ce qui est nécessaire pour réprimer le luxe, l'ivrognerie, & la fréquentation des cabarets à des heures indues, l'ordre convenable pour les bains publics, pour les spectacles, pour les jeux, pour les loteries, pour contenir la licence des femmes de mauvaise vie, les jureurs & blasphémateurs, & pour bannir ceux qui abusent le public sous le nom de *magiciens*, *devineurs*, & *pronostiqueurs*.

La santé, autre objet de la *police*, l'oblige d'étendre ses attentions sur la conduite des nourrices & des recommandaresses, sur la salubrité de l'air, la propreté des fontaines, puits & rivières, la bonne qualité des vivres, celle du vin, de la bière, & autres boissons, celle des remèdes; enfin, sur les maladies épidémiques & contagieuses.

Indépendamment de la bonne qualité des vivres, la *police* a encore un autre objet à remplir pour tout ce qui a rapport à la conservation & au débit de cette partie du nécessaire; ainsi la *police* veille à la conservation des grains lorsqu'ils sont sur pié; elle prescrit des regles aux moissonneurs, glaneurs, laboureurs, aux marchands de grain, aux blatiers, aux mesureurs-porteurs de grains, meuniers, boulangers; il y a même des lois particulières pour ce qui concerne les grains en tems de cherté.

La *police* étend pareillement ses attentions sur les viandes, & relativement à cet objet sur les pâturages, sur les bouchers, sur les chaircuitiers, sur ce qui concerne le gibier & la volaille.

La vente du poisson, du lait, du beurre, du fromage, des fruits & légumes, sont aussi soumises aux lois de la *police*.

Il en est de même de la composition & le débit des boissons, de la garde des vignobles, de la publication du ban de vendanges, & de tout ce qui concerne la profession des Marchands de vin, des Brasseurs & Distillateurs.

La voirie qui est l'objet de la *police*, embrasse tout ce qui concerne la solidité & la sûreté des bâtimens, les regles à observer à cet égard par les Couvriers, Mâçons, Charpentiers, Plombiers, Serruriers, Menuisiers.

Les précautions que l'on doit prendre au sujet des périls éminens; celles que l'on prend contre les incendies; les secours que l'on donne dans ces cas d'ac-

cidens ; les mesures que l'on prend pour la conservation des effets des particuliers, sont une des branches de la voirie.

Il en est de même de tout ce qui a rapport à la propreté des rues, comme l'entretien du pavé, le nettoyage ; les obligations que les habitans & les entrepreneurs du nettoyage, ont chacun à remplir à cet égard le nettoyage des places & marchés, les égouts, les voiries, les inondations ; tout cela est du ressort de la *police*.

Elle ne néglige pas non plus ce qui concerne l'embellissement & la décoration des villes, les places vuides, l'entretien des places publiques, la saillie des bâtimens, la liberté du passage dans les rues.

Ses attentions s'étendent aussi sur tous les voituriers de la ville ou des environs, relativement à la ville, sur l'usage des carrosses de place, sur les charretiers & bateliers-passeurs d'eau, sur les chemins, ponts & chaussées de la ville & fauxbourgs & des environs, sur les postes, chevaux de louage, & sur les messageries.

La sûreté & la tranquillité publique, qui sont le sixième objet de la *police*, demandent qu'elle prévienne les cas fortuits & autres accidens ; qu'elle empêche les violences, les homicides, les vols, larcins, & autres crimes de cette nature.

C'est pour procurer cette même sûreté & tranquillité, que la *police* oblige de tenir les portes des maisons closes passées une certaine heure ; qu'elle défend les ventes suspectes & clandestines ; qu'elle écarte les vagabonds & gens sans aveu ; défend le port d'armes aux personnes qui sont sans qualité pour en avoir ; qu'elle prescrit des règles pour la fabrication & le débit des armes, pour la vente de la poudre à canon & à giboyer.

Ce n'est pas tout encore ; pour la tranquillité publique, il faut empêcher les assemblées illicites, la distribution des écrits séditieux, scandaleux, & diffamatoires, & de tous les livres dangereux.

Les magistrats de *police* ont aussi inspection sur les auberges, hôtelleries, & chambres garnies, pour savoir ceux qui s'y retirent.

Le jour fini, il faut encore pourvoir à la tranquillité & sûreté de la ville pendant la nuit ; les cris publics doivent cesser à une certaine heure, selon les différens tems de l'année : les gens qui travaillent du marteau ne doivent commencer & finir qu'à une certaine heure ; les soldats doivent se retirer chacun dans leur quartier quand on bat la retraite ; enfin, le guet & les patrouilles bourgeoises & autres veillent à la sûreté des citoyens.

En tems de guerre, & dans les cas de trouble & émotion populaire, la *police* est occupée à mettre l'ordre, & à procurer la sûreté & la tranquillité.

Les Sciences & les Arts libéraux, qui sont le septième objet de la *police*, demandent qu'il y ait un ordre pour les universités, collèges, & écoles publiques, pour l'exercice de la Médecine & de la Chirurgie, pour les Sages-femmes, pour l'exercice de la Pharmacie, & pour le débit des remèdes particuliers, pour le commerce de l'Imprimerie & de la Librairie, pour les estampes, pour les colporteurs, & généralement pour tout ce qui peut intéresser le public dans l'exercice des autres sciences & arts libéraux.

Le Commerce qui fait le huitième objet de la *police*, n'est pas moins intéressant ; il s'agit de régler les poids & mesures, & d'empêcher qu'il ne soit commis aucune fraude par les marchands, commissionnaires, agens de change ou de banque, & par les courtiers de marchandises.

Les manufactures & les arts mécaniques sont un objet à part : il y a des réglemens particuliers concernant les manufactures particulières ; d'autres con-

cernant les manufactures privilégiées : il y a aussi une discipline générale à observer pour les arts mécaniques.

Les serviteurs, domestiques & manouvriers, sont aussi un des objets de la *police*, soit pour les contenir dans leur devoir, soit pour leur assurer le paiement de leurs salaires.

Enfin, les pauvres honteux, les pauvres malades ou invalides, qui sont le dernier objet de la *police*, excitent aussi ses soins, tant pour dissiper les mendians valides, que pour le renfermement de ceux qui sont malades ou infirmes, & pour procurer aux uns & aux autres les secours légitimes.

Nous passerions les bornes de cet ouvrage, si nous entreprenions de détailler ici toutes les règles que la *police* prescrit par rapport à chacun de ces différens objets. Pour s'instruire plus à fond de cette matière, on peut consulter l'excellent traité de la *Police*, du commissaire de la Mare, continué par M. le Clerc du Brillet, & le code de la *Police*, de M. Duchesne, lieutenant général de *police* à Vitry le François. (A)

POLICE, en terme de Commerce, se prend pour les ordonnances, statuts & réglemens dressés pour le gouvernement & discipline des corps des marchands & des communautés des arts & métiers, & pour la fixation des taux & prix des vivres & denrées qui arrivent dans les halles & marchés, soit dans les halles & marchés, soit dans les ports des grandes villes, ou qui se débitent à la suite de la cour, & dans les camps & armées.

Police se dit encore des conditions dont des contractans conviennent ensemble pour certaines sortes d'affaires ; ce qui pourtant n'a guère lieu que dans le commerce ; en ce sens on dit une *police d'assurance*, & presque dans le même sens, une *police de chargement*. Voyez **POLICE D'ASSURANCE & POLICE DE CHARGEMENT**.

Police signifie aussi quelquefois un état, un tarif, sur lequel certaines choses doivent se régler. C'est de ces sortes de *polices* qu'ont les Fondateurs de caractères d'Imprimerie, pour fixer le nombre des caractères que chaque corps & fonte de lettres doivent avoir. Voyez **POLICE en terme de Fondateur**. *Dict. du Commerce*.

POLICE D'ASSURANCE, terme de Commerce de mer. C'est un contrat ou convention, par lequel un particulier que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau, à ses agrès, apparaux, victuailles, marchandises, soit en tout, soit en partie, suivant la convention qu'ils en font avec les assurés, & moyennant la prime qui lui en est par eux payée comptant. Voyez **ASSURÉ**, **ASSUREUR & PRIME**.

Le terme de *police* en ce sens est dérivé de l'espagnol *polica*, qui signifie *cédule* ; & celui-ci est venu des Italiens & des Lombards, & peut-être originellement du latin *pollicitatio*, promesse. Ce sont les négocians de Marseille qui l'ont mis en usage dans le commerce parmi nous.

Autrefois on faisoit des *polices* simplement de parole qu'on appelle *police de confiance*, parce qu'on supposoit que l'assureur les écrivoit sur son livre de raison ; mais maintenant on les fait toujours par écrit. Voyez **ASSURANCE**.

On trouve dans le *Dictionnaire de Commerce* de Savari, de qui nous empruntons ceci, tout ce qui concerne les *polices d'assurance* à Amsterdam tant sur les marchandises que pour la liberté des personnes, avec la forme ordinaire de ces sortes de conventions. Voyez cet ouvrage.

POLICE DE CHARGEMENT, terme de Commerce de mer, qui signifie la même chose sur la Méditerranée, que *connoissement* sur l'Océan. C'est la reconnaissance des marchandises qui sont chargées dans un vaisseau.

vaisseau. Elle doit être signée par le maître ou par l'écrivain du bâtiment. Voyez CONNOISSEMENT. *Dictionn. de Commerce.*

Police signifie aussi *billet de change*; mais ce terme n'est en usage que sur mer ou sur les côtes. Voyez BILLET DE CHANGE. *Dictionn. de Comm.*

POLICE, (*Fondeur de caractères d'Imprimerie.*) elle sert pour connoître la quantité qu'il faut de chaque lettre en particulier, pour faire un caractère complet & propre à imprimer un livre. Cette *police* est un état de toutes les lettres servant à l'impression, où est marqué la quantité qu'il faut de chacune d'elles relative à leur plus ou moins d'usage, & à la quantité de livres pesant que l'imprimeur voudra avoir de caractère.

Il demandera, par exemple, un caractère de cicerone propre à composer quatre feuilles, ce qui fera huit formes. Pour cet effet on fera une fonte dont le nombre de toutes les lettres montera à cent mille, qui peseront trois cens vingt à trois cens trente livres, qui, avec les quadrats & espaces, feront environ quatre cens livres, parce que la feuille est estimée cent livres. Pour remplir ce nombre de 100000 lettres, on fera cinq mille *a*, mille *b*, trois mille *c*, dix mille *e*, six cens *&*, deux mille virgules, trois cens *A* capitaux, deux cens de chaque des chiffres, & ainsi des autres lettres à proportion.

POLICHNA, (*Géog. anc.*) il y a quatre villes de ce nom; savoir, 1°. celle de la Troade, près de Palæscopsis, qui étoit, comme nous l'apprend Strabon, *liv. XIII. pag. 603.* au sommet du mont Ida. Il est parlé de cette ville dans Thucydide, *l. VIII. p. 171.* ainsi que dans la notice d'Hierocles, qui la place dans la province de l'Hellepont. Les habitans de *Polichna* sont nommés *Polichnæi* par Plin, *liv. V. ch. xxx.* 2°. Celle de Crete, selon Etienne le géographe; Hérodote, *l. VII. ch. clxx.* nomme les habitans de cette ville *Polichnitani*. 3°. Celle de l'Argie; Polybe, *l. IV. n°. 36.* dit qu'elle fut prise par Lycurgue. 4°. Enfin, celle de Sicile au voisinage de Siracuse, selon Diodore de Sicile, *l. XIII. & XIV. (D. J.)*

POLICHNION, (*Géog. anc.*) selon Denis de Byzance, & *fanum Europæ Byzantinorum*, selon Strabon & Polybe. Aujourd'hui on nomme cette petite ville *Jeron Romelias*, parce qu'elle est située en Europe dans la Romélie; elle est au voisinage de Constantinople. *Petrus Gillius, de Bosphoro Thracio, liv. II. ch. xix.*

POLIÉES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *πολιεία*, fête solennelle qu'on célébroit à Thèbes en l'honneur d'Apollon, surnommé *πολιος*, c'est-à-dire le gris, parce que par un usage contraire à celui de toute la Grece, ce dieu étoit représenté dans cette ville avec des cheveux gris. *Potter, Archæol. græc. tom. I. p. 426.*

POLICHINELLE, f. m. (*Littér.*) sorte de bouffon, bossu, contrefait, imbécille, qu'on employe dans les farces, & dont le personnage contraire s'appelle le *compere*.

POLIECIN, f. m. *en terme de Tabletier cornetier*, est un morceau de feutre ou gros chapeau plié en plusieurs doubles, dont on se sert pour polir les peignes. Voyez POLIR, voyez les *Pl.*

POLIEUS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple dans la citadelle d'Athènes sous le nom de *polieus*, c'est-à-dire *protecteur de la ville*. Lorsqu'on lui sacrifioit, on mettoit sur son autel de l'orge mêlé avec du froment, & on ne laissoit personne auprès; le bœuf qui devoit servir de victime, mangeoit un peu de ce grain en s'approchant de l'autel; le prêtre destiné à l'immoler, l'assommoit d'un coup de hache, puis s'enfuyoit; & les assistans, comme s'ils n'avoient pas vu cette action, appelloient la hache en juge-

Tome XII.

ment. *Pausanias* qui raconte cette cérémonie, n'en rend aucune raison. (*D. J.*)

POLIGNANO, (*Géog. mod.*) en latin *Polinianum* & *Pulianum*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, sur le golfe de Venise, où elle avoit un port qui fut comblé par les Vénitiens; elle est à 8 milles au sud-est de Bari, dont son évêché établi au douzième siècle, est suffragant. *Long. 34. 50. lat. 40. 55.*

POLIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Franche-Comté, chef-lieu d'un bailliage de même nom sur un ruisseau qui va se perdre dans le Doux, à 6 lieues au sud-ouest de Salins, & à douze de Besançon. Elle est jolie, & composée d'environ 3000 habitans. Il y a une collégiale exempte de la juridiction archiépiscopale, une maison des PP. de l'Oratoire, quatre couvens d'hommes, & un d'Ursulines.

Poligny est appelé *Polemniacum* dans le partage de Lothaire, entre Louis le germanique & Charles le chauve en l'année 870. Dans le siècle suivant, il est nommé *Poliniacum*; c'est un lieu ancien qui étoit situé dans le pays de Warasche, *pagus Warascus*, ainsi nommé des peuples *Warasci*, qui faisoient partie des Séquaniens, & étoient établis sur le Doux des deux côtés de la rivière. *Long. de Poligny, 23. 21. latit. 46. 50.*

Oucin (*Gad de*) dominicain, poète & écrivain du quatorzième siècle, étoit de *Poligny*, & traduisit en vers françois la *consolation philosophique* de Boèce en 1336; traduction que divers écrivains de nos jours attribuent, je crois, mal-à-propos à un autre dominicain du même tems nommé frere *Regnault* de Louens, poète inconnu à Fauchet, la Croix du Maine, du Verdier, Sorel, Goujet, & autres bibliothécaires françois.

C'est par une assez plaisante équivoque que les PP. Quetif & Echard, les plus récents bibliographes des écrivains de leur ordre de S. Dominique, ont fait *Gad de Oucin* polonois, au lieu de françois & bourguignon. *F. Gad de Oucin*, disent-ils, *natione polonus, nostris nomenclatoribus hætenus incognitus, hoc eodem anno M. CCC. XXXVI. in Galliis agebat. Parisios forte de more pro ratione provinciarum suarum missus ad Gymnasium san-jacobeum, linguam gallicam, qualem tunc loquebantur, familiarem sibi fecit; & cela en conséquence de ces vers qu'ils ont lûs à la fin d'un ouvrage qu'ils lui attribuent:*

*Fut cil romans à Poloignie
Dont li freres s'est pourloignie,
Qui le romans en rime a mis,
Dieu gart au frere ses amis.*

Or ce *Pouloignie* pris pour la Pologne par les PP. Quetif & Echard, n'est autre chose que la petite ville de *Poligny* en Franche-Comté. Cette bévue est d'autant plus surprenante de la part de ces deux habiles bibliographes, qu'ils n'ignoroient point avoir une maison ou un couvent de leur ordre à *Poligny*, *domus polinianensis*, & qu'ils en ont fait eux-mêmes mention deux ou trois fois dans leurs écrits; c'est d'ailleurs ce qu'ils auroient appris de Borel & de du Verdier, qui ayant vu le Boèce en manuscrit, dit qu'il est d'un moine de *Poligny*, & en copie ses six vers de la fin.

*L'an mil trois cens six avec trente,
Le derrain jour de Mai prenez,
Si sçauvez quand à fin menez
Fut ce roman à Poligny.
Donc le frere est de Poligny,
Qui ce romans en rime a mis.*

Au reste, la tradition en vers françois de Boèce; par le frere *Oucin*, n'est pas la première, car elle

Z Z z z

avoit été précédée de tout un siècle par celle qu'avoit faite de cet ouvrage Jean de Meun, surnommé *Clopinel*, parce qu'il clopinoit ou boitoit, mais plus connu encore par sa continuation du fameux roman de la Rose commencé par Guillaume de Lorris; il dédia sa traduction de la *consolation philosophique* de Boèce à Philippe le Bel, en ces termes: « A ta royaume le majesté. . . . jaçoit ce que entendes bien le latin, &c. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

POLIFOLIUM, (*Botan.*) genre de plante décrit par Buxbaum; ses fleurs sont monopétales, du genre de celles qui sont faites en cloches sphéroïdes; le vaisseau séminal est divisé en cinq parties, & contient plusieurs semences arrondies. Les feuilles sont semblables à celles du *polium* de montagne, d'où lui vient son nom; les fleurs ressemblent à celles de l'arboisier, & le fruit à celui de ciste. Cette plante est connue depuis long-tems, mais mal nommée, & confondue avec d'autres genres; c'est celle que Ray nomme *sedum arbuti flore*; ce genre appartient proprement à celui des plantes qui s'élevent en arbrisseaux, & qui portent des fruits secs; ainsi on peut le placer communément après les chamœrhododendros. Il y en a une autre espèce africaine, dont les fleurs sont plus courtes & plus arrondies.

POLIMATRIUM ou **POLIMARTIUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles dont les Lombards se rendirent maîtres, & que l'exarque de Ravenne reprit. Elle subsiste encore aujourd'hui, & se nomme par corruption *Bornarzo*.

POLIMENT, (*Art. méchan. & Gram.*) l'art de polir, consiste à donner aux choses un vernis ou un lustre, particulièrement aux pierres précieuses, au marbre, aux glaces, aux miroirs, ou à quelque chose de semblable. Voyez **LUSTRE**, &c.

Le *poliment* ou *poli* des glaces, des lentilles, &c. se fait après qu'on les a bien frottées pour en ronger les inégalités. Voyez **ACTION DE MOUDRE**, voyez aussi **GLACES**, **LENTILLE**, &c.

Le *poliment* ou *poli* est la dernière préparation que reçoit un miroir, avec de la poudre d'émeri ou de la potée. Voyez **MIROIR**, quant au poli des diamans, &c. Voyez **LAPIDAIRE**, &c.

POLIMENT, f. m. (*Joail. Sculpt. &c.*) c'est l'action qui donne le lustre & l'éclat à quelque pierre; il se dit aussi du lustre même & de l'éclat qu'une chose a reçu de l'ouvrier qui l'a polie. Cette émeraude a pris un beau *poliment*; le *poliment* de ces marbres est parfait. (*D. J.*)

POLIMENT des statues, (*Sculpt. antiq.*) il n'est pas douteux qu'on donnoit chez les anciens le *poli* aux statues de marbre en les cirant. Pline nous l'apprend *liv. VII. ch. ix.* mais nous ne connoissons plus cette pratique; plus cette couche de cire étoit mince, plus les statues conservoient l'esprit du travail du sculpteur: & c'étoit apparemment dans ce sens, que Praxitelle donnoit la préférence à celles de ses statues auxquelles Nicias, artiste expérimenté, avoit ainsi donné cette espèce de *poli*. Il est vrai que nous ne voyons dans les statues antiques qui subsistent, aucune trace de cette espèce de *poliment*; mais cela ne doit point surprendre; le tems l'a dû effacer; la croute étoit trop mince pour être de durée. J'ajouterai néanmoins que le *poliment* des anciens paroît préférable à celui dont nous nous servons; car il étoit exempt de frottement dans l'opération, & différent en cela de celui de la pierre-ponce que nous pratiquons, qui doit nécessairement émousser certaines petites arêtes, dont la vivacité ne contribue pas peu à rendre un travail ferme & spirituel. (*D. J.*)

POLIMITES, f. m. (*Manufact.*) nom que les Flamands donnent à certaines étoffes fort légères, qui ne sont autre chose que des espèces de petits camelots de la fabrique de Lille, dont la largeur est d'un

quart & demi, ou trois huitièmes d'aune de Paris. Il s'en fait de différentes longueurs, les unes toutes de laine, les autres de laine mêlées de fil de lin, d'autres dont la chaîne est de laine & la trame de poil, & d'autres toutes de poil de chevre.

POLIMUR, ou **POLINEUR**, (*Géogr. mod.*) ville des états du Turc dans l'Anatolie sur le bord de la mer de Marmora, au fond du golfe de Montagna, à l'occident d'Isnich, ou Nicée.

POLINO, ou **L'ILE BRULÉE**, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, sur la côte de l'île de Milo, du côté de l'orient septentrional; elle s'appelloit anciennement *Polyegos*. (*D. J.*)

POLIR, v. act. (*Gramm.*) en général c'est ôter les inégalités, applanir la surface, & lui donner de l'éclat. Ce mot se dit au simple & au figuré. On *polit* le marbre, on *polit* l'acier; on *polit* les mœurs, on *polit* l'esprit; on ne *polit* pas le cœur, on en exerce & augmente la sensibilité.

POLIR LES AIGUILLES, terme d'Aiguillier, qui signifie leur donner le poli nécessaire pour qu'elles puissent glisser aisément dans les étoffes ou toiles lorsqu'on s'en sert pour coudre. Voyez **AIGUILLE**.

POLIR, en terme d'Epinglier-Aiguilletier, est l'action d'ôter tous les coups de la lime douce d'une aiguille: voici comme on s'y prend. On enferme les aiguilles dans un morceau de treillis neuf, on en fait un rouleau que l'on lie avec des cordes ferrées le plus qu'il a été possible. On y met de l'huile & de l'émeri; ensuite, à l'aide d'une planche attachée & suspendue par chaque bout à une corde qui tombe du plancher, & recouverte d'une grosse pierre, on le frotte fort long-tems en roulant cette planche sur les aiguilles qui sont posées sur une table.

POLIR, terme d'Arquebusier, c'est rabattre les inégalités qui sont sur le bois d'un fusil ou d'un pistolet après qu'il a été sculpté. Les arquebusiers se servent pour cela de pierre-ponce & de préle.

POLIR, en terme de Boutonnier, c'est l'action de rendre unis & égaux les moules de boutons planés en les frottant tous ensemble à force de bras dans une corbeille avec de la cire jaune.

POLIR, en terme de Bijoutier, c'est comme dans tout autre art, effacer les traits que peuvent avoir faits les différens outils dont on s'est servi; toutes les pierres, potées, ou autres ingrédiens dont on se sert à cet effet, ne font que substituer des traits plus fins à ceux qu'ils enlèvent, & tout l'art consiste à se servir de pierres ou poudres qui en laissent de tellement fins & tellement raccourcis que l'œil ne puisse les appercevoir.

Le *poliment* de l'or se fait ainsi. On se sert d'abord de pierres vertes qui se tirent de Bohême, pour dresser les filets, gravures, ornemens & les champs d'iceux du dessus des tabatieres.

Pour les dedans des tabatieres, également de grandes pierres vertes & larges, & de grosses pierres de ponce; après cette opération, qui a enlevé les traits de la lime & les inégalités de l'outil, on se sert de pierre-ponce réduite en poudre, broyée & amalgamée avec de l'huile d'olive qui adoucit les traits de la pierre, & de la grosse ponce; à cette seconde opération succede celle du tripoli: rien n'est plus difficile que le choix de la pierre de tripoli & sa préparation; il faut la choisir douce, & cependant mordante; il faut la piler bien proprement, la laver de même, & ce n'est que du résultat de sept à huit lutions faites avec grand soin, dont on se sert, & que l'on conserve bien proprement; le moindre mélange de mal-propreté nuit, & fait qu'on est souvent obligé de recommencer: on emploie cette poudre fine de tripoli avec du vinaigre, ou de l'eau-de-vie; lorsqu'on a avec cette poudre effacé les traits de la ponce à l'huile, on termine par donner le vif à l'ouvrage.

On se seroit autrefois pour cette dernière opération de la corne de cerf réduite en poudre & employée avec l'esprit-de-vin; mais depuis quelques années on s'est fixé à une poudre rouge, qu'on appelloit d'abord *rouge d'Angleterre*, mais qui s'est depuis multipliée à Paris, & qui n'est autre chose que le *caput mortuum* des acides nitreux qui composent l'eau forte; cette poudre employée avec l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin donne un beau vif, & termine le poliment de l'or.

POLIR, (*Coutel.*) c'est effacer les traits de la meule sur la polissoire. Voyez POLISSOIRE.

POLIR, en terme de Doreur, c'est effacer les traits qui ont pu rester sur la pièce après le gratage, & lui donner un beau lustre.

POLIR, en terme d'Eperonnier, c'est adoucir les coups de lime d'une pièce, & lui donner un certain éclat par le moyen du polissoir. Voyez POLISSOIR, & la fig. qui la représente.

POLIR une glace, (*Manufacture de glace.*) c'est lui donner sa dernière façon avec l'émeril, de l'eau & de la potée qui est une terre rouge. L'ouvrier qui polit les glaces s'appelle *polisseur*, & l'instrument dont il se sert, *polissoir*.

POLIR, fer à, (*outil de Gainier.*) c'est un morceau de fer large de deux pouces, long environ de trois ou quatre, plat & recourbé dans sa longueur, formant une espèce de demi-cercle, dont le bas est fait en meche pour s'emmancher dans un petit morceau de bois de la longueur de deux pouces, & gros à proportion. Les Gainiers font chauffer un peu ce fer, & polissent leurs ouvrages. Voyez les figures, Planches du Gainier.

POLIR, signifie en Horlogerie, rendre une pièce de métal unie, douce & brillante. Il est de la dernière conséquence que certaines pièces des montres & pendules soient bien polies: de ce genre sont les pivots, les pignons, les dentures, & toutes les parties de l'échappement.

Pour bien polir une pièce, les Horlogers commencent par l'adoucir le mieux qu'ils peuvent, voyez ADOUCIR; ensuite, si ce corps est de laiton, comme les roues, la potence, les barettes, &c. ils prennent un bois doux, tel que le fusin, le bois blanc, &c. qu'ils enduisent de pierre pourrie & lavée, mêlée avec un peu d'huile; ils la frottent ensuite jusqu'à ce que sa surface & celle du bois soient seches & brillantes. Si les pièces à polir sont d'acier & plates, comme celles des quadratures, les ressorts de quadrans, les petits corps, &c. ils prennent de la potée d'étain, ou du rouge d'Angleterre; ils frottent ensuite avec des limes de fer ou de cuivre, comme nous l'avons vu ci-devant, jusqu'à ce que la pièce & la lime soient seches & brillantes: mais si la pièce d'acier est fort délicate; si, comme les pignons, elle a des sinuosités qu'une lime de fer ou de cuivre ne pourroit remplir que très-difficilement, pour lors ils prennent un bois dur, tel que le buis, avec du rouge, ou de la potée & de l'huile; puis ils frottent, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Lorsque les parties, par leur structure ou leur disposition, sont difficiles à polir, les Horlogers ont alors recours à différens outils, tels sont les outils à faire des faces, à polir les vis, &c.

POLIR, en terme de Lapidaire, c'est l'action de donner le brillant & l'éclat à une pierre en la frottant sur une roue plus ou moins dure, selon la qualité de la pierre, laquelle roue est humectée de tems en tems d'eau & de tripoli. Voyez TRIPOLI.

POLIR, en terme d'Orfèvre en grosserie, c'est au moyen de la pierre ponce, du tripoli & de la potée, adoucir jusqu'aux plus petits traits du risloir ou de la lime douce, dont on s'est servi au réparation. Voyez RÉPARAGE.

POLIR au papier, (*Lunetier.*) c'est après qu'un ver-

re a été travaillé au biffin, & poli avec l'émeril ou la potée, on achève le poliment sur un morceau de papier qu'on colle au fond du biffin où il a été fait.

POLIR, en terme de Tabletier-Cornetier, est unir & rendre luisant les peignes qui ont reçu toutes leurs autres façons; ce qui s'opère en les frottant avec force à l'aide d'un policien de tripoli & d'urine. Voyez POLICIEN.

POLIS, (*Géog. anc.*) mot grec qui répond proprement à ce que nous appellons une ville. Ce nom a été donné à diverses villes, quelquefois seul, quelquefois joint avec un autre dont il étoit tantôt précédé, & tantôt suivi. Il y a divers endroits ainsi nommés; savoir 1°. un village qu'Etienne le géographe dit être dans les îles, sans dire de quelles îles il entend parler; 2°. un village dans le pays des Locres Ozoles, que Thucydide, liv. III. pag. 240. donne au peuple *Hiai*; 3°. une ville d'Egypte, selon Etienne le géographe, &c. (*D. J.*)

POLISSOIRE, s. f. (*terme général.*) Les polissoires sont différentes, suivant les ouvrages & les ouvriers. Les Doreurs sur métal en ont de fer pour préparer les métaux avant que de les dorer, & de pierre sanguine pour les brunir à clair, après qu'ils sont dorés. Les Doreurs en détrempe se servent aussi de la sanguine, & encore de dent de loup ou de chien, emmanchées dans du bois.

POLISSOIRE, (*Aiguillier.*) c'est souvent le lieu où l'établi, où se fait le poliment des aiguilles; c'est ainsi que les Aiguilliers appellent la table sur laquelle ils dérouillent leur marchandise, & donnent le poli à leurs aiguilles, épingles, &c.

POLISSOIRE des Couteliers, leurs polissoires sont des espèces de meules de bois de noyer d'un pouce environ d'épaisseur, & d'un diamètre à volonté: c'est sur ces meules que la grande roue fait tourner, qu'ils adoucissent & polissent leur ouvrage avec de l'émeril & de la potée, suivant l'ouvrage. (*D. J.*)

POLISSOIR, en terme de Doreur, est un morceau d'acier pointu sans être tranchant, fort poli; il est monté sur un bâton, & sert à polir les pièces quand elles ont été gratées. Voyez GRATER. Il y en a de toutes formes & de toute grosseur. Voyez Planches du Doreur, des ouvriers occupés à polir différens ouvrages.

POLISSOIR. Les Ebénistes appellent ainsi un instrument dont ils se servent pour polir leurs ouvrages. Il consiste en un faisceau de jonc fortement ficelé, comme une espèce de gratte-bosse: on s'en sert pour polir l'ouvrage après qu'il a été frotté de cire. Il est représenté dans les Pl. de Marqueterie.

POLISSOIR de l'Eperonnier. Le polissoir ou brunissoir des Eperonniers, est un outil avec lequel ils polissent ou brunissent les ouvrages étamés. Cet outil est composé de deux pièces principales, de l'archet & du polissoir.

L'archet, qui est de fer, est d'un pié & demi, recourbé par les deux bouts, dont l'un est emmanché dans du bois pour lui servir de poignée, & l'autre est fait en crochet, pour y recevoir un piton à queue; au milieu de l'archet est ce polissoir, qui est une petite pièce d'acier ou de fer bien acié, large par en-bas de deux pouces, & longue de trois, qui est rivée à l'archet, & qui le traverse.

Pour se servir de cet outil, l'on met dans le grand étai de l'établi un morceau de bois carré par le bout, par où le mors de l'étai le serre; le piton de l'archet ayant été enfoncé par sa queue dans un trou que ce bois, qu'on appelle bois à polir, a du côté qu'il est engagé dans l'étai, l'ouvrier prend de la main droite l'archet par son manche; & tenant de la gauche l'ouvrage qu'il veut polir, qu'il appuie sur l'extrémité arrondie du bois, il y passe à plusieurs reprises le polissoir qui tient à l'archet; c'est ce qu'il réitère

jusqu'à ce que l'ouvrage étamé ait ce brillant qu'on appelle *poli* ou *brunissage*. (D. J.)

POLISSOIRS, (*Lunettier*.) morceaux de bois d'un pié & plus de longueur, de sept ou huit pouces de largeur, & de dix-huit lignes ou environ d'épaisseur, couverts par-dessus d'un vieux feutre de chapeau de castor, sur lequel les maîtres Miroitiers-Lunettiers polissent les châssis d'écaille ou de corne qui servent à monter leurs lunettes.

POLISSOIR, (*Manufact. des glaces*.) Les *polissoirs* dont on se sert dans les manufactures des glaces, pour leur donner le poli, n'ont rien de semblable aux *polissoirs* des autres ouvriers. Ceux-ci sont composés de deux pièces de bois, l'une plate, qu'on appelle la *plaque*, qui est doublée de chapeau épais; l'autre plus longue & demi-ronde, est attachée par-dessus la plaque: celle-ci s'appelle le *manche*. Cette dernière pièce qui excède la plaque de quelques pouces des deux côtés, afin que le polisseur la puisse empoigner, a par-dessus un trou, où quand on travaille au poliment, on fait entrer ce qu'on appelle le *bouton de la fleche*. Il y a de ces *polissoirs* de diverses grandeurs; les plus grands ont huit à dix pouces de longueur, & les plus petits trois ou quatre: ceux-ci ne servent qu'à u poli des biseaux. (D. J.)

POLISSOIR des Serruriers; il est tout de fer, mais moins composé que celui des Eperonniers. (D. J.)

POLITESSE, f. f. (*Morale*.) Pour découvrir l'origine de la *politesse*, il faudroit la savoir bien définir, & ce n'est pas une chose aisée. On la confond presque toujours avec la *civilité* & la *flatterie*, dont la première est bonne, mais moins excellente & moins rare que la *politesse*, & la seconde mauvaise & insupportable, lorsque cette même *politesse* ne lui prête pas ses agréments. Tout le monde est capable d'apprendre la *civilité*, qui ne consiste qu'en certains termes & certaines cérémonies arbitraires, sujettes, comme le langage, aux pays & aux modes; mais la *politesse* ne s'apprend point sans une disposition naturelle, qui à la vérité a besoin d'être perfectionnée par l'instruction & par l'usage du monde. Elle est de tous les tems & de tous les pays; & ce qu'elle emprunte d'eux lui est si peu essentiel, qu'elle se fait sentir au travers du style ancien & des coutumes les plus étrangères. La *flatterie* n'est pas moins naturelle ni moins indépendante des tems & des lieux, puisque les passions qui la produisent ont toujours été & seront toujours dans le monde. Il semble que les conditions élevées devroient garantir de cette bassesse; mais il se trouve des flatteurs dans tous les états, quand l'esprit & l'usage du monde enseignent à déguiser ce défaut sous le masque de la *politesse*, en se rendant agréable, il devient plus pernicieux; mais toutes les fois qu'il se montre à découvert, il inspire le mépris & le dégoût, souvent même aux personnes en faveur desquelles il est employé: il est donc autre chose que la *politesse*, qui plaît toujours & qui est toujours estimée. En effet, on juge de sa nature par le terme dont on se sert pour l'exprimer, on n'y découvre rien que d'innocent & de louable. Polir un ouvrage dans le langage des artisans, c'est en ôter ce qu'il y a de rude & d'ingrat, y mettre le lustre & la douceur dont la matière qui le compose se trouve susceptible, en un mot le finir & le perfectionner. Si l'on donne à cette expression un sens spirituel, on trouve de même que ce qu'elle renferme est bon & louable. Un discours, un sens poli; des manières & des conversations polies, cela ne signifie-t-il pas que ces choses sont exemptes de l'enflure, de la rudesse, & des autres défauts contraires au bon sens & à la société civile, & qu'elles sont revêtues de la douceur, de la modestie, & de la justice que l'esprit cherche, & dont la société a besoin pour être paisible & agréable? Tous ces effets renfermés dans de justes bornes, ne sont-ils pas bons, & ne conduisent-ils pas à conclure que la

cause qui les produit ne peut aussi être que bonne? Je ne sai si je la connois bien, mais il me semble qu'elle est dans l'ame une inclination douce & bienfaisante, qui rend l'esprit attentif, & lui fait découvrir avec délicatesse tout ce qui a rapport avec cette inclination, tant pour le sentir dans ce qui est hors de soi, que pour le produire soi-même suivant sa portée; parce qu'il me paroît que la *politesse*, aussi bien que le goût, dépend de l'esprit plutôt que de son étendue; & que comme il y a des esprits médiocres, qui ont le goût très-sûr dans tout ce qu'ils sont capables de connoître, & d'autres très-élevés, qui l'ont mauvais ou incertain, il se trouve de même des esprits de la première classe dépourvus de *politesse*, & de communs qui en ont beaucoup. On ne finiroit point si on examinait en détail combien ce défaut de *politesse* se fait sentir, & combien, s'il est permis de parler ainsi, elle embellit tout ce qu'elle touche. Quelle attention ne faut-il pas avoir pour pénétrer les bonnes choses sous une enveloppe grossière & mal polie? Combien de gens d'un mérite solide, combien d'écrits & de discours bons & savans qui sont fuis & rejetés, & dont le mérite ne se découvre qu'avec travail par un petit nombre de personnes, parce que cette aimable *politesse* leur manque? Et au contraire qu'est-ce que cette même *politesse* ne fait pas valoir? Un geste, une parole, le silence même, enfin les moindres choses guidées par elle, sont toujours accompagnées de grâces, & deviennent souvent considérables. En effet, sans parler du reste, de quel usage n'est pas quelquefois ce silence poli, dans les conversations même les plus vives? c'est lui qui arrête les railleries précisément au terme qu'elles ne pourroient passer sans devenir piquantes, & qui donne aussi des bornes aux discours qui montreroient plus d'esprit que les gens avec qui on parle n'en veulent trouver dans les autres. Ce même silence ne supprime-t-il pas aussi fort à propos plusieurs réponses spirituelles, lorsqu'elles peuvent devenir ridicules ou dangereuses, soit en prolongeant trop les compliments, soit en évitant quelques disputes? Ce dernier usage de la *politesse* la relève infiniment, puisqu'il contribue à entretenir la paix, & que par-là il devient, si on l'ose dire, une espèce de préparation à la charité. Il est encore bien glorieux à la *politesse* d'être souvent employée dans les écrits & dans les discours de morale, ceux mêmes de la morale chrétienne, comme un véhicule qui diminue en quelque sorte la pesanteur & l'austérité des préceptes & des corrections les plus sévères. J'avoue que cette même *politesse* étant profanée & corrompue, devient souvent un des plus dangereux instrumens de l'amour-propre mal réglé; mais en convenant qu'elle est corrompue par quelque chose d'étranger, on prouve, ce me semble, que de sa nature elle est pure & innocente.

Il ne m'appartient pas de décider, mais je ne puis m'empêcher de croire que la *politesse* tire son origine de la vertu; qu'en se renfermant dans l'usage qui lui est propre, elle demeure vertueuse; & que lorsqu'elle sert au vice, elle éprouve le sort des meilleures choses dont les hommes vicieux corrompent l'usage. La beauté, l'esprit, le savoir, toutes les créatures en un mot, ne sont-elles pas souvent employées au mal, & perdent-elles pour cela leur bonté naturelle? Tous les abus qui naissent de la *politesse* n'empêchent pas qu'elle ne soit essentiellement un bien, tant dans son origine que dans les effets, lorsque rien de mauvais n'en altere la simplicité.

Il me semble encore que la *politesse* s'exerce plus fréquemment avec les hommes en général, avec les indifférens, qu'avec les amis, dans la maison d'un étranger que dans la sienne, sur-tout lorsqu'on y est en famille, avec son pere, sa mere, sa femme, ses enfans. On n'est pas poli avec sa maîtresse; on est tendre, passionné, galant. La *politesse* n'a guere lieu

avec son pere, avec sa femme; on doit à ces êtres d'autres sentimens. Les sentimens vifs, qui marquent l'intimité, les liens du sang, laissent donc peu de circonstances à la *politesse*. C'est une qualité peu connue du sauvage. Elle n'a guere lieu au fond des forêts, entre des hommes & des femmes nus, & tout entiers à la poursuite de leurs besoins; & chez les peuples policés, elle n'est souvent que la démonstration extérieure d'une bienfaisance qui n'est pas dans le cœur.

POLITIO ou POLLIZI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Sicile, dans la vallée de Mazzara, sur les confins de celle de Demona, au pié du mont Madonia, à 15 lieues au sud-est de Palerme. Il y a un collège de jésuites, six couvens d'hommes & deux de filles. *Long.* 31. 44'. *lat.* 37. 50'. (*D. J.*)

POLITIQUE, (*Philosophie.*) La philosophie politique est celle qui enseigne aux hommes à se conduire avec prudence, soit à la tête d'un état, soit à la tête d'une famille. Cette importante partie de la Philosophie n'a point été négligée par les anciens, & sur-tout par l'école d'Aristote. Ce philosophe élevé à la cour de Philippe, & témoin de ces grands coups de politique qui ont rendu ce roi si célèbre, ne manqua point une occasion si favorable de pénétrer les secrets de cette science si utile & si dangereuse; mais il ne s'amusa point, à l'exemple de Platon son maître, à enfanter une république imaginaire, ni à faire des lois pour des hommes qui n'existent point: il se servit au contraire des lumières qu'il puisa dans le commerce familier qu'il eut avec Alexandre-le-grand, avec Antipater, & avec Antiochus, pour prescrire des lois conformes à l'état des hommes, & à la nature de chaque gouvernement. *Voyez sa morale & sa politique.* Cependant quelque estimables que soient les préceptes qu'on trouve dans les écrits de ce philosophe, il faut avouer que la plupart seroient peu propres à gouverner les états qui partagent maintenant le monde. La face de la terre a éprouvé tant de révolutions, & les mœurs ont si fort changé, que ce qui étoit très-sage dans le tems où Aristote écrivoit, ne seroit rien moins que cela si on le mettoit maintenant en pratique. Et voilà sans doute la raison pourquoi de toutes les parties de la Philosophie la politique est celle qui a le plus éprouvé de changemens, & pourquoi, parmi le grand nombre d'auteurs qui ont traité de cette science, il n'y en a pas un seul qui n'ait proposé une maniere différente de gouverner. Nous ne parlerons ici que de ceux d'entre les modernes qui se sont rendus les plus célèbres par leurs ouvrages sur la politique.

Jean Bodin né en Anjou, fut d'abord religieux de l'ordre des Carmes; mais comme il avoit fait ses vœux dans sa première jeunesse, il en fut dispensé, & il s'adonna à l'étude avec beaucoup d'assiduité. Il avoit l'esprit si étendu, qu'après avoir acquis une connoissance extraordinaire des langues, il embrassa tous les arts & toutes les sciences. D'abord il s'attacha au barreau de Paris; mais ennuyé de cette guerre de paroles & d'écrits, il s'appliqua tout entier à la composition, & il fit son coup d'essai sur les *cynégétiques d'Oppian* qu'il traduisit en latin avec élégance, & qu'il explique par de savans commentaires. Le roi Henri III. s'entretint plusieurs fois avec lui, & ces entretiens lui firent beaucoup d'honneur; car comme il avoit l'esprit présent, & que pour ainsi dire il avoit en argent comptant toutes les richesses de son esprit, il étoit une incroyable abondance de choses curieuses, que son excellente mémoire lui fournissoit sur-le-champ. Depuis, la jalousie de quelques personnes lui ayant attiré la disgrâce du roi, il se retira auprès du duc d'Alençon, à qui quelque tems après les Hollandois déférerent la souveraineté de leurs provinces, & il fut extrêmement considéré de ce prince,

à cause de sa rare érudition & de ses belles connoissances. Il accompagna ce duc dans son voyage d'Angleterre, & après sa mort il se retira à Laon, dont on lui donna la judicature; & il y rendit la justice avec beaucoup d'intégrité jusqu'à l'année 1588. Enfin il y mourut de la peste âgé de plus de 70 ans. De Thou, *lib. CXVII.*

M. Diecman (*Diecman, de naturalisno Bodini*) découvrit dans le dernier siecle un manuscrit de Bodin intitulé, *Colloquium heptaplomeres de abditis rerum sublimium arcanis*. Chaque interlocuteur a sa tâche dans cet ouvrage; les uns attaquent, les autres défendent. L'Eglise romaine est attaquée la premiere, les Luthériens viennent ensuite sur les rangs; le troisieme choc tombe sur toutes les sectes en général; le quatrieme sur les Naturalistes; le cinquieme sur les Calvinistes; le sixieme sur les Juifs; & le dernier sur les sectateurs de Mahomet. L'auteur ménage de telle sorte ses combattans, que les chrétiens sont toujours battus: le triomphe est pour les autres, & sur-tout pour les Naturalistes & pour les Juifs. Bodin acheva ce mauvais ouvrage l'an 1588, âgé d'environ 63 ans, & mourut l'an 1596, sans qu'il ait paru renoncer aux sentimens qu'il avoit exposés dans son livre. On dit au contraire qu'il mourut juif.

Le plus considérable de ses ouvrages, & celui qui lui a fait le plus d'honneur, ce sont ses livres de la république, dont M. de Thou parle en ces termes: *Opus magnum de republicâ Gallicâ publicavit, in quo, ut omni scientiarum genere, non tincti, sed imbuti ingenii fidem fecit, sic nonnullis, qui rectè judicant, non omnino ab ostentationis innato genti vitio vacuum se probavit.* Il soutint parfaitement dans sa conduite les maximes dont il avoit rempli son ouvrage; car ayant été député en 1576 par le tiers-état de Vermandois aux états de Blois, il y soutint fortement les droits du peuple. « Il y remontra, dit Mezerai, avec une » liberté gauloise, que le fonds du domaine royal appartenoit aux provinces, & que le roi n'en étoit » que le simple usager. Ce que le roi Henri III. ne » trouva pas mauvais, disant que Bodin étoit homme » de bien ».

Quelques auteurs ont disputé à Bodin la qualité d'écrivain exact & judicieux, mais du-moins ne lui a-t-on pu refuser un grand génie, un vaste savoir, une mémoire & une lecture prodigieuses. Montagne dit qu'il étoit accompagné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des écrivains de son siecle, & qu'il méritoit qu'on le lise & qu'on le considère. *Voyez Bayle, Dictionn. tom. II. p. 33, &c.*

Balthasar Gracian, jésuite espagnol, mourut l'an 1658 à l'âge de 54 ans. Ses ouvrages sont *l'homme de cour, le héros, le criticon & le discret*. Le premier est une espece de rudiment de cour, dit M. Amelot de la Houffiaie, qui l'a traduit, & de *code politique, ou un recueil des meilleures & des plus délicates maximes de la vie civile & de la vie de cour*. Dans le second, Gracian a entrepris de former le cœur d'un grand homme. Le troisieme n'est qu'une censure assez ingénieuse des vices; & dans le dernier l'auteur a tâché de donner l'idée d'un homme parfait. Cet auteur a certainement de très-bonnes choses, mais ses ouvrages sont remplis d'idées peu naturelles, & d'expressions trop recherchées & trop guindées. *L'homme de cour* est son meilleur ouvrage. « On peut le regarder, dit Bayle, » comme la quintessence de tout ce qu'un long usage » du monde, & une réflexion continuelle sur l'esprit » & le cœur humain, peuvent apprendre pour se » conduire dans une grande fortune; & il ne faut pas » s'étonner si la savante comtesse d'Aranda, donna » Louisa de Padilla, se formalisoit de ce que les belles » pensées de Gracian devenoient communes par l'impression; enforte que le moindre bourgeois pouvoit » avoir pour un écu des choses, qui à cause de leur

» excellence, ne sauroient être bien en de telles
» mains. On pourroit appliquer à cet auteur l'éloge
» qu'il a donné à Tacite, de n'avoir pas écrit avec de
» l'encre, mais avec la sueur précieuse de son vigoureux
» esprit.

Trajan Boccalin étoit natif de Rome ; l'inclination qui le portoit à la satyre se découvrit de bonne heure, & ses premiers essais furent dans ce genre pernicieux. C'est à son humeur enjouée & médisante, que nous devons ses relations du Parnasse, ouvrage recommandable par la variété des matieres, par l'agrément du style, & par la façon ingénieuse dont il critique les vices. Il tomba dans le défaut ordinaire des satyriques ; & après avoir attaqué impunément les vices en général, il osa s'élever contre les têtes couronnées, & sur-tout contre l'Espagne. Il prétendit démontrer que la haute idée qu'on avoit des forces de cette couronne n'étoit qu'un préjugé ; & il indiqua des moyens assez propres pour abaisser cette puissance. Voyez son ouvrage intitulé *lapis lydius politicus*. La sagacité avec laquelle il en découvrit la faiblesse, lui mérita le nom de *grand politique*, mais elle lui fut funeste. Il fut assassiné à Venise par quelques soldats. Au reste cet homme qui trouvoit des défauts dans tous les gouvernemens, & qui censuroit toute la terre, fit voir qu'il est plus facile d'inventer des regles que de les appliquer. La juridiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'état ecclésiastique, souleva tout le monde contre lui. Voici comment *Nicius Erytreus* qui a écrit sa vie, en parle : *quamobrem fiebat ut Romam crebræ de ipsius injuriis querimoniam deferrentur ; ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria esse hominum genera, qui nihil ferè legibus, quas ipsi aliis imponunt, utantur, nimirum jurisconsultos, medicos atque theologos : nulli enim magis in negociis ab jure, ab æquitate discedunt, quam jurisconsulti ; nulli tuendæ valetudinis rationem minus servant quam medici : nulli conscientie aculeos minus metuunt quam theologo. . . . quod tamen de iis tantum intelligendum qui ea studia non seridè ac sedulo, verum in speciem, & dici causa, proficiuntur.*

Nicolas Machiavel naquit à Florence ; il reçut, dit-on, de la nature un esprit si vif & si pénétrant, qu'il n'eût pas besoin de le cultiver par l'étude des lettres grecques & latines. Cependant on a de la peine à se persuader qu'il fût aussi ignorant qu'on le dit. On fait qu'il fit quelques comédies à l'imitation de celles d'Aristophane & de Plaute, qui lui méritèrent les éloges de Léon X. D'ailleurs ses discours sur Tite-Live ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne fût très-au fait de l'histoire ancienne, & qu'il ne l'eût par conséquent étudiée avec attention. Son génie brilla principalement dans sa maniere de traiter l'histoire moderne. Il ne s'attacha point, à l'exemple des auteurs de son tems, à toutes ces minuties historiques qui rendent cette étude si dégoûtante ; mais il saisit par une supériorité de génie, les vrais principes de la constitution des états, en démêla les ressorts avec finesse, expliqua les causes de leurs révolutions ; en un mot, il se fraya une route nouvelle, & fonda toutes les profondeurs de la *politique*. Pour ramener les hommes à l'amour du devoir & de la vertu, il faudroit mépriser jusqu'aux talens qui osent en violer les regles. Les louanges qu'on donna à Machiavel échauffèrent son génie naturellement trop hardi, & l'engagerent à établir des principes qui ont fait un art de la tyrannie, & qui enseignent aux princes à se jouer des hommes. Son zèle pour l'état républicain lui attira la haine de la maison de Medicis, contre laquelle il s'étoit déclaré. Il fut soupçonné d'être entré dans une faction opposée à cette puissante maison ; en conséquence il fut mis en prison, & ensuite appliqué à la question ; mais n'ayant rien avoué, il fut mis en liberté. On le chargea d'écrire l'histoire de la sa patrie, & on lui donna des appointemens confi-

dérables. Mais de nouveaux troubles l'arracherent à son travail, & lui firent perdre sa pension. Il se forma une conjuration contre les Medicis, qu'on accusoit de vouloir élever leur puissance sur les ruines de la liberté publique. Cette conjuration ayant été découverte, on accusa Machiavel d'en avoir animé les efforts, en proposant aux conjurés les exemples fameux de Brutus & de Cassius. Il ne fut point convaincu, mais le soupçon resta ; & sa pension ne lui ayant point été rendue, il tomba dans la dernière misère. Il mourut quelques années après à l'âge de 48 ans.

Nous avons de Machiavel plusieurs ouvrages qui ont été traduits en toutes fortes de langues ; telles sont ses *dissertations sur Tite-Live*, & son *histoire de Florence*, qui fut estimée des connoisseurs. Mais celui qui a fait le plus de bruit, c'est celui qui est intitulé *le prince de Machiavel*. C'est là qu'il a développé les principes de *politique*, dont ses autres ouvrages ne renferment que les germes. C'est là qu'on l'accuse d'avoir réduit la trahison en art & en science, d'avoir rendu la vertu esclave d'une prévoyance à laquelle il apprend à tout sacrifier, & d'avoir couvert du nom de *politique* la mauvaise foi des princes. Funeste aveuglement, qui sous le voile d'une précaution affectée, cache la fourbe, le parjure & la dissimulation. Vainement objecte-t-on que l'état des princes demande de la dissimulation ; il y a entre la mauvaise foi & la façon sage & prudente de gouverner, une grande différence. Quel monarque eut plus de candeur & de bonne foi que Henri IV ? la franchise & la sincérité de ce grand roi ne détruisirent-ils pas tous les vains projets de la *politique* espagnole ? Ceux qui se figurent qu'un prince n'est grand qu'autant qu'il est fourbe, donnent dans une erreur pitoyable. Il y a, comme nous l'avons déjà dit, une grande différence entre la prudence & la mauvaise foi ; & quoique dans ce siècle corrompu on leur donne le même nom, le sage les distingue très-aisément. La véritable prudence n'a pas besoin des regles qui lui apprennent le moyen de secouer le joug de la vertu & de l'honneur. Un roi n'est point obligé à découvrir ses desseins à ses ennemis, il doit même les leur cacher avec soin ; mais il ne doit point aussi sous de vaines promesses, sous les appâts d'un accommodement feint, & sous le voile d'une amitié déguisée, faire réussir les embuches qu'il veut leur tendre. Un grand cœur, dans quelqu'état qu'il soit placé, prend toujours la vertu pour guide. Le crime est toujours crime, & rien ne lui fait perdre sa noirceur. Que de maux n'éviteroit-on pas dans le monde, si les hommes étoient esclaves de leurs sermens ! quelle paix, quelle tranquillité ne régneroit point dans l'univers ! les rois auroient toujours des sujets fideles, & soumis à l'obéissance qu'ils leur ont jurée ; les souverains d'un autre côté, attentifs à remplir les conditions qu'ils ont promis d'exécuter en montant sur le trône, deviendroient les peres d'un peuple toujours prêt à obéir, parce qu'il n'obéiroit qu'à la justice & à l'équité.

Les Antimachiavelistes. Nous ne devons point oublier ici les auteurs qui ont assez aimé le bonheur des peuples ; & en même tems la véritable grandeur des princes, pour mettre dans tout son jour le faux d'une doctrine si opposée à ces deux objets. Nous en ferions ici un catalogue assez long, si notre but étoit de faire une bibliothèque philosophique. On peut consulter sur ce sujet, Struvius, *Bibl. Phil. c. vij.* Reinhardus, *in theatro prudentiæ civilis*. Budé, *Isagog. hist. theol. annor. in hist. phil.* Nous indiquerons seulement ceux qui se font les plus distingués. 1°. De tous les auteurs qui ont écrit contre Machiavel, Possévin & Thomas Bossius sont ceux qui l'ont le plus maltraité. Le premier dans son livre intitulé *jugement sur quatre*

auteurs ; le second dans plusieurs ouvrages , & surtout dans celui qui porte pour titre , *l'empire de la vertu*.

2°. Machiavel a eu encore un adverfaire redoutable dans un auteur anonyme qui nous a donné *trois livres de commentaires pour apprendre à bien gouverner quelque état que ce soit, contre Machiavel*. Ce livre fut imprimé à Laufane, & eut plusieurs éditions consécutives. On conjecture qu'il est de Vincent Gentillet, natif du Dauphiné.

Mais de tous les ouvrages qu'on a faits contre Machiavel, le plus estimable sans contredit, soit par la solidité, soit par le nom respectable de son auteur, c'est *l'antimachiavel*, qu'on attribue communément à un homme dont la moindre qualité est d'être monarque. Le but que nous nous proposons ici nous empêche de nous étendre sur le mérite de cet excellent ouvrage : nous dirons seulement avec Platon, heureux un état lorsque son roi fera philosophe, ou qu'un philosophe fera son roi!

POLITIQUE ARITHMÉTIQUE ; c'est l'application des calculs arithmétiques aux sujets ou aux usages de la *politique* ; comme aux revenus publics, au nombre des habitans, à l'étendue & à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures ; à tout ce qui regarde la puissance, la force, les richesses, &c. de quelque nation ou république. Voyez **ARITHMÉTIQUE**.

Les principaux auteurs qui ont essayé des calculs de cette espèce, sont M. Guillaume Petty, Mayor Grand, Halley, Davenant & King ; ce qu'ils ont principalement déterminé se réduit à ce qui suit.

Suivant les supputations de M. Guillaume Petty, quoique le territoire de Hollande & Zélande ne contienne pas plus de 1000000 d'acres, & que celui de France n'en contienne pas moins que 8000000, néanmoins la Hollande est presque un tiers aussi riche & aussi forte que la France. Il suit du même calcul que les rentes ou les revenus des terres en Hollande sont à celles de France, comme 7 ou 8 à 1 ; que le peuple d'Amsterdam est les $\frac{2}{3}$ de celui de Paris ou de Londres ; car à son compte, le peuple de Londres & celui de Paris ne diffèrent pas plus d'un vingtième. Que la valeur des flotes de l'Europe monte à deux millions de tonneaux, dont l'Angleterre en a 500000, la Hollande 900000, la France 100000. Hambourg, Danemarck, la Suede & Dantzick, 250000 ; l'Espagne, le Portugal, l'Italie, &c. environ autant. Que la valeur des marchandises que l'on exporte tous les ans de France dans toutes les parties du monde, est quadruple de celle que l'on exporte de France dans l'Angleterre seule, & par conséquent l'exportation en tout, monte à 5000000 liv. Que ce qui étoit alors exporté d'Hollande en Angleterre, montoit à 300000 liv. & que ce qui en étoit exporté dans tout le monde alloit à 18000000 liv. Que l'argent levé tous les ans par le roi de France, est d'environ 6 $\frac{1}{2}$ millions de livres sterling. Que l'argent levé en Hollande & Zélande, est environ 2100000 liv. & dans toutes les provinces ensemble, environ 3000000 liv. Que le peuple d'Angleterre monte environ à six millions ; que leur subside à 7 liv. par tête chaque année, est de 42000000 liv. ou de 800000 liv. la semaine. Que la rente des terres est d'environ 8 millions ; que les intérêts & les profits des biens mobilières vont à autant. Que la rente des maisons en Angleterre est de 4000000 liv. Que les revenus du travail de tout le peuple montent à 26000000 liv. par an. Qu'il y a environ en Irlande 1200000 ames. Que le grain déposé en Angleterre à 5 s. le boisseau pour le froment, & à 2 s. 6 d. pour l'orge, monte à dix millions par an. Que de son tems, la marine d'Angleterre avoit besoin de 36000 hommes pour monter ses vaisseaux ; que les autres métiers & la naviga-

tion en demandoient environ 48000. Qu'en France, toute la navigation en général n'employoit pas plus de 15000 hommes. Que tout le peuple de France consiste environ en treize millions & demi d'hommes ; & celui d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande ensemble, monte environ à neuf millions & demi. Que dans les trois royaumes d'Angleterre, il y a environ 20 mille prêtres, & en France environ 270 mille. Que dans toute l'étendue des états d'Angleterre, il y a environ 40 mille hommes de mer, & en France pas plus de 10 mille. Qu'en Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, & dans toutes les autres parties qui en dépendent, il y avoit alors environ 60 mille tonneaux d'embarquement ; ce qui fait environ la valeur de quatre millions & demi d'argent. Que le circuit de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, & des îles adjacentes, est d'environ 3800 milles. Que dans tout le monde il y a environ 300 millions d'hommes, parmi lesquels ceux avec qui les Anglois & les Hollandois ont quelque commerce, ne vont pas à plus de 80 millions. Que la valeur des marchandises de négoce en tout, ne va pas au-dessus de 45 millions. Que les fabriques qu'on fait sortir d'Angleterre montent environ à 5000000 liv. par an. Le plomb, l'étain, le charbon de terre, est évalué 500000 liv. par an. Que la valeur des marchandises de France, que l'on apportoit alors en Angleterre, n'excédoit pas 1200000 liv. par an. Que toute la caisse d'Angleterre en monnoie courante, montoit de son tems environ à 6000000 liv. sterling.

M. Davenant donne de bonnes raisons par lesquelles il paroît que l'on ne doit pas compter entièrement sur tous les calculs de M. Guillaume Petty ; c'est pourquoi il en produit d'autres de son chef, fondées sur les observations de M. King.

Voici quelques-uns de ses calculs. Le territoire d'Angleterre contient 39 millions d'acres ; le nombre du peuple est d'environ 5545000 ames, l'augmentation qui s'en fait chaque année étant d'environ 9000 hommes, sans compter ce qu'emporte la peste, la guerre, la navigation, les colonies, &c. Il évalue le peuple de Londres à 530000 ; celui des autres cités & des villes où il y a marché, à 870000 ; celui des villages & des hameaux, à 4100000. Il fait monter la rente annuelle des terres à 10000000 liv. celle des maisons & des édifices à 2000000 liv. par an. Il compte que le produit de toutes sortes de grains est de 9075000 liv. année commune. Que le revenu des terres à grain produit annuellement 2000000 liv. & que leurs bœufs produisent plus de 9000000 liv. que le revenu des pâturages, des prairies, des bois, des forêts, des communes, des bruyères, &c. est de 7000000 liv. Il pense que le produit annuel des bestiaux, en beurre, en fromage, lait, est d'environ 2500000 liv. Que la valeur de la laine qu'on tire des animaux chaque année est d'environ 2000000 liv. celle des chevaux que l'on y nourrit, est d'environ 250000 liv. par an. Que la viande que l'on y dépense tous les ans pour la nourriture, monte environ à 3350000 liv. que la valeur des suifs & des cuirs est d'environ 600000 liv. que celle du foin que les chevaux consomment tous les ans est d'environ 1300000 liv. que ce qui en est consommé par les autres bestiaux monte à 1000000 liv. Que la valeur du bois que l'on coupe tous les ans pour la construction des édifices est de 500000 liv. celle du bois que l'on brûle, &c. est d'environ 500000 liv. Que le terrain d'Angleterre par rapport à ses habitans, est à présent d'environ sept acres par tête, l'un portant l'autre. Que la valeur du froment, du seigle, de l'orge, nécessaires pour la subsistance de l'Angleterre, ne monte pas à moins que 6000000 liv. sterling par an. Que la valeur des manufactures de laine que l'on y fait, est d'environ 8000000 liv. par an ; que nos exportations de

toutes sortes de manufactures de laines montent à plus de 2000000 liv. par an. Que le revenu annuel d'Angleterre, sur quoi tout le peuple vit & subsiste, & dont on paye les taxes de toute espece, est à présent d'environ 43000000 liv. que celui de France est de 81000000 liv. & celui d'Hollande de 18250000 livres.

M. Grand, dans ses observations sur les listes des morts, compte que le terrain d'Angleterre contient 39000 milles quarrés; qu'en Angleterre & dans le pays de Galles, il y a 4600000 d'ames; que le peuple de Londres est d'environ 640000 d'hommes, ce qui fait une quatrieme partie du peuple de toute l'Angleterre. Qu'en Angleterre & dans le pays de Galles, il y a environ 10000 paroisses; que l'Angleterre & le pays de Galles contient 25 millions d'acres, c'est-à-dire environ quatre acres par tête, l'un portant l'autre. Que sur 100 enfans depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 6 ans, il n'y en a que 64 qui vivent; qu'il n'y en a que 40 sur 100 au bout de 16 ans qui subsistent; 25 sur 100 au bout de 26 ans; 16 au bout de 36 ans; 10 au bout de 46 ans; 6 au bout de 56 ans; 3 au bout de 66 ans; & qu'enfin sur 100 hommes, il n'y en a qu'un qui subsiste au bout de 76 ans: & que le peuple de Londres devient double de ce qu'il étoit après 64 ans révolus.

M. Guillaume Petty, dans son traité de la proportion doublée, nous apprend de plus qu'il est démontré par l'expérience qu'il y a plus de personnes qui vivent entre 16 & 26 ans, que dans tout autre âge; & posant cela comme un fait, il en infere que les racines quarrées de chaque nombre d'âges d'hommes au-dessous de 16 (dont la racine quarrée est 4), montrent la proportion de probabilité qu'il y a que ces personnes atteindront l'âge de 70 ans.

Ainsi il est quatre fois plus probable qu'un homme âgé de 16 ans, vivra 70 ans, qu'un enfant d'un an. Il est trois fois aussi probable qu'une personne de 9 ans en vivra 70, qu'un enfant qui vient de naître, &c. que le rapport de certitude qu'une personne de 25 ans mourra avant une de 16, est comme 5 est à 4; que le rapport de certitude qu'une personne âgée de 36 ans mourra avant celle qui n'en a que 25, est comme 6 est à 5 (toujours conformément au rapport des racines quarrées des âges) & ainsi de suite jusqu'à 70 ans, en comparant chaque âge avec un nombre pris entre 4 & 5, où l'on doit trouver à-peu-près la racine quarrée de 21, qui est le tems où la loi établit que l'on est majeur.

M. Halley fait une estime très-exacte des degrés de mortalité de l'homme, qu'il établit sur une table très-curieuse des naissances & des enterremens de la ville de Breslaw, capitale de Silésie, avec un essai pour fixer le prix des annuités sur la durée de la vie, suivant une table qu'il en a calculée & publiée dans les Transactions philosophiques, où l'on déduit les usages suivans.

1°. Pour trouver dans un corps quelconque de peuple la proportion des hommes propres à porter les armes, qu'il prend depuis 18 jusqu'à 56 ans; & il en compte environ la quatrieme partie du tout.

2°. Pour montrer les différens degrés de mortalité, ou plutôt de la durée de la vie dans tous les âges, il trouve par ce moyen le degré de certitude qu'il y a qu'une personne d'un âge quelconque, ne mourra point dans un certain nombre d'années, ou avant qu'elle ait atteint un tel âge. 3°. Pour montrer le nombre d'années où il y a à parier avec un égal avantage, qu'une telle personne ne mourra point; & il trouve, par exemple, qu'il y a un égal avantage à parier qu'un homme âgé de 30 ans, vivra entre 27 & 28 ans. 4°. Pour régler le prix des assurances sur les vies; 5°. l'évaluation des annuités sur les vies; 6°. comment on peut évaluer deux ou

trois vies, en suivant la même méthode. Voyez ANNUITÉ.

De tout cela il en tire deux excellentes observations. 1°. Combien est injuste la coutume où l'on est de se plaindre de la briéveté de la vie; car il paroît que la moitié de ceux qui sont nés, ne vivent pas plus de 17 ans.

2°. Que de tout ce qui compose notre nature, il n'y a rien qui s'oppose plus à l'accroissement & à la multiplication des hommes, que les difficultés recherchées que font la plupart des hommes à propos des inconvéniens auxquels on s'expose dans l'état du mariage; & c'est pour cette raison que tous les gouvernemens sages doivent établir un ordre tel qu'il y ait très-peu à gagner pour ceux qui vivent dans le célibat; mais que l'on encourage par tous les moyens possibles ceux qui ont un grand nombre d'enfans. Tel étoit le *jus trium liberorum*, &c. chez les Romains.

De plus, cet auteur fait des observations particulières, qui concernent le nombre des naissances & des enterremens, la proportion des mâles & des femelles, &c. Voyez les articles MARIAGE, MORTALITÉ, &c.

Critique politique. Voyez CRITIQUE.

POLITIQUE, GRACE, s. f. ce mot a des acceptions différentes; l'usage les a fixées; il a voulu que l'on dit dans de certaines circonstances, *faire grace*; dans d'autres, *faire une grace*: ce qu'un grammairien devoit démêler, & qu'un philosophe devoit voir & sentir, le monde l'a soupçonné; mais il faut lui montrer ce qu'il a entrevu.

Faire grace; on entend par-là suspendre & empêcher l'effet d'une loi quelconque. Il est évident qu'il n'y a que le législateur qui puisse abroger une loi qu'il a portée. Une loi n'est telle, & n'a de force, que la force que le peuple lui en a donnée en la recevant. Les lois qui gouvernent un peuple sont donc à lui; il est donc le même tant que ces lois sont les mêmes: il est donc modifié quand ses lois sont changées. Je remarquerai que c'est dans le gouvernement où ces lois peuvent souffrir plus de modifications, qu'elles peuvent être anéanties plutôt, & que par conséquent ce seront les lois moins intimes entr'elles & moins nécessaires qui seront plus sujettes aux révolutions. Lorsque les hommes étoient gouvernés seulement par les lois de la sociabilité, la société seroit détruite, si l'exécution des lois qui la forment étoit suspendue; d'où nous concluons que lorsqu'une loi peut être abolie sans bouleverser le gouvernement, que ce gouvernement est lâche; & que si elle peut être abolie sans y produire un grand effet, que ce gouvernement est monstrueux.

Les recherches qui nous conduiroient à découvrir dans quel état les lois fondamentales peuvent être détruites par d'autres lois, ou par le changement des mœurs, ne sont pas de mon sujet. Je dirai seulement que lorsque les mœurs ne découlent pas des lois, qu'alors on peut frapper les lois; & que lorsqu'elles en découlent, c'est la corruption des mœurs qui les changent. Il résulte de ceci qu'il est absurde de dire qu'un seul homme puisse faire une loi; qu'il est dangereux d'en faire de nouvelles; plus dangereux encore d'arrêter l'exécution des anciennes: & que le pouvoir le plus effrayant est celui de l'homme qui revêt l'iniquité du sceau de la justice. Les despotes n'en peuvent pas venir à ce point; aussi certains déclamateurs contre les despotes ont bien servi les tyrans.

Faire des graces; *grace* dans ce sens signifie dons, faveurs, distinctions, &c. accordés aux hommes qui n'ont d'autres prétentions pour les obtenir que d'en être susceptibles par leur naissance ou leur état.

Les *graces* sont en rapport des principes qui meuvent les gouvernemens: l'amour de l'égalité qui produi-

duit la liberté des républiques, exclut les *graces*; & comme la vertu qui en est le principe, est étroitement liée à l'amour de la liberté, ces gouvernemens ne comportent qu'une seule espece de *grace*, celle d'être nourri & enterré aux dépens du public, ou de recevoir des dons du fisc. En effet, que manque-t-il à un homme vertueux? que donneroient des hommes libres à un homme libre comme eux? Le citoyen qui avoit sauvé la vie à un citoyen avoit droit à la couronne civique; le soldat qui avoit monté le premier à l'assaut d'une ville ennemie avoit droit à la couronne murale, &c. Ces récompenses à Rome & dans la Grece n'avoient rien d'arbitraire, les services rendus avoient leur prix.

Dans les états despotiques les *graces* sont identifiées avec les charges; il faut que le despote choisisse un esclave pour gouverner d'autres esclaves, & il l'appellera *visir* ou *bacha*: comme la nature de ce gouvernement exclut les droits, il faut que son principe établisse les *graces* que la nature de ce gouvernement exige: elles ne peuvent pas devenir abusives, parce que ce gouvernement est lui-même l'excès de tous les abus.

C'est dans les monarchies que les *graces* sont plus intimement liées avec le principe de ce gouvernement; l'honneur est relatif; il suppose donc des distinctions: la vertu, principe des républiques, les exclut, pour ainsi dire; l'honneur en exige, mais il en dédaigne plusieurs: il faut aussi que la nature des *graces* suive la marche de l'honneur, sans quoi l'enchantement de ce gouvernement ne subsistera plus, l'opinion seroit détruite. Un roi peut établir, par exemple, un ordre dans son royaume; c'est l'opinion des hommes susceptibles de cet honneur qui a rendu cette marque distinctive plus ou moins désirable: mais elle la rend toujours l'objet de l'ambition la plus déréglée, parce qu'elle donne aux hommes une grandeur plus idéale, & par conséquent plus éloignée de celle qu'ils partageront avec leurs égaux. Dans cet état tous les ordres qui le composent tendent vers le monarque; il est élevé au sommet de la pyramide, sa base moyennant cela n'est pas écrasée; mais aussi les malheurs qui peuvent renverser l'édifice monarchique sont peut être innombrables. Je vais jeter seulement ici un regard sur les malheurs & sur le bien que peuvent produire les *graces*.

Nous avons dit qu'il n'étoit point d'honneur sans distinctions, & moyennant cela, qu'il falloit que les distinctions suivissent la marche de l'honneur; en effet, si elles le dénaturent, le gouvernement sera bouleversé; les distinctions renferment toutes les *graces* possibles, les biens, les charges qui en rapportent, & auxquelles sont joints des honneurs, les places du royaume, & les marques honorables sans biens. Tant que le luxe n'aura point corrompu les ames, l'aissance sera générale, au moins il y aura une proportion établie dans la fortune des particuliers; alors les hommes auront encore cette force élastique qui les fera remonter où ils étoient avant d'être pliés. L'ordre de l'Etoile fut-il avili, il fallut créer celui de S. Michel; celui-ci fut-il prostitué, il fallut qu'Henri III. créât celui du Saint-Esprit. Ce qui peut introduire inévitablement le luxe, & pis encore, la soif de l'or, dans un état monarchique, c'est la distribution des *graces* & leur nature. Si l'on ne distingue pas les bienfaits, les dons, les récompenses, les *graces* proprement dites, par lesquelles je n'entends désormais que les marques purement honorables, tout sera perdu. Louis XIV. a senti une partie de ce que je dis: il répandoit ses bienfaits, ils tiennent à la générosité; il accorda des dons à ceux qui étoient attachés au service de sa personne, cela tient à la reconnoissance; récompensa les artistes célèbres & les gens de lettres illustres, cela tient à la

gloire; fit des *graces* aux seigneurs de sa cour, cela tient à la dignité: il eût tout fait s'il n'avoit pas attaché au bonheur de lui plaire des *graces* que partageoient ceux qui avoient l'honneur de servir dans ses armées, & qu'il n'eût pas donné à ses courtisans des biens immenses qui les rendoient l'objet de la jalousie de ceux dont à leur tour ils envioient les grades. Le danger de ce mal étoit moins voisin, que s'il eût tout confondu; il en étoit presque le maître: mais ce mal devoit jeter des racines profondes, & qui ébranleroient la machine si on vouloit les déraciner. C'est le luxe qu'il devoit produire; quand il sera poussé à l'excès, on demandera les charges pour jouir de leurs émolumens. Alors on pourra profiter des honneurs; on les désirera ces honneurs, & on les partagera avec des gens qui les dégradent, parce que le tems sera venu de demander combien avez-vous d'argent? *quia tanti scis, quantum habeas*. C'étoit-là le beau siècle d'Auguste. Il est pourtant un moyen de reculer ces tems détestables, c'est de n'attacher aux grades, aux marques, aux places honorifiques nul revenu; cela arrêteroit le luxe; on ne se ruineroit plus pour avoir un gouvernement, mais on feroit un bon usage de son bien pour se rendre digne de commander une province. *Sed tandem fit finis quærendi*.

POLITIQUES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) nom d'un parti qui se forma en France pendant la ligue en 1574. C'étoient des catholiques mécontents, qui sans toucher à la religion, protestoient qu'ils ne prenoient les armes que pour le bien public, pour le soulagement du peuple, & pour réformer les désordres qui s'étoient glissés dans l'état par la trop grande puissance de ceux qui abusoient de l'autorité royale; on les nomma aussi *royalistes*, quoique dans le fond ils ne fussent pas trop soumis au souverain. Ils se joignirent aux Huguenots, sous la conduite d'Henri de Montmorenci, maréchal de Dam-Ville & gouverneur de Languedoc, qui pour se maintenir dans sa place avoit formé ce parti, & y avoit attiré le vicomte de Turenne son neveu, qui fut depuis duc de Bouillon.

POLITORIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, & selon Plin, *liv. III. ch. v.* dans la première région. Tite-Live, *liv. I. ch. xxxiiij.* dit que cette ville fut prise par le roi Ancus. On ne fait point aujourd'hui sa position.

POLIUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; les étamines se trouvent sur la levre supérieure; la levre d'en-bas est divisée en cinq parties comme dans les fleurs de la germandrée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caractères de ce genre que les fleurs naissent sur les branches & sur les tiges, & qu'elles sont réunies en forme de tête. Tournefort, *Institut. rei herbar. Voyez PLANTE*.

Ce genre de plante, en anglois *the mountain-poley*, est bien nombreux en especes. Tournefort en compte trente-sept; il y en a deux employées principalement en Médecine, le jaune & le blanc.

Le *polium* jaune, *polium montanum, luteum, I. R. H. 206.* a la racine ligneuse, garnie de quelques fibres. Elle pousse plusieurs tiges grêles, dures, hautes d'environ un demi-pié, cotonneuses, dont les unes se tiennent couchées sur terre, & les autres redressées. Ses feuilles sont petites, oblongues, épaisses, dentelées sur leurs bords, garnies en-dessus & en-dessous d'un duvet ou coton blanchâtre.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges & des branches; elles sont formées en gueules, petites, ramassées plusieurs ensemble en maniere de tête, de couleur jaune comme de l'or, d'une odeur pénétrante &

aromatique, d'un goût amer : chacune de ses fleurs est un tuyau évasé par le haut & prolongé en une levre découpée en cinq parties ; la levre supérieure est si courte qu'on ne la voit point, & sa place est occupée par quelques étamines. Après que les fleurs sont passées, il leur succede des semences menues, presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît dans les pays chauds sur les montagnes, les collines & autres lieux élevés, secs & pierreux, comme en Languedoc, en Provence, en Dauphiné. On la cultive dans les jardins où elle fleurit en été, ordinairement en Juillet & Août. Clusius dit qu'en Espagne, aux royaumes de Grenade & de Valence, elle fleurit dès le mois de Mars.

Le *polium* à fleur blanche, *polium montanum*, *album*, *I. R. H.* 206. ne diffère du précédent qu'en ce que ses feuilles sont plus petites & moins cotonneuses, & en ce que ses fleurs sont blanches de même que ses têtes.

Le *polium* résiste à la putréfaction ; il est amer, & approche beaucoup de la nature de la germandrée ; il est apéritif, sudorifique, emménagogue. Il entre dans plusieurs confectons, dans les opiates & dans la thériaque ; on emploie particulièrement ses sommités fleuries, qu'on appelle *coma polii*, seu *comam poliatam* ; mais on ne connoît point le *polium* des anciens.

Il y a une espèce de *polium* rare dans les boutiques, & plus odorant que les autres, c'est le *polium* de Crete, nommé *polium maritimum*, *erectum*, *monspeliacum*, par C. B. P. 221. Rai, *Hist. I.* 524. Tournefort, *I. R. H.* 206.

Cette espèce a environ un pié de haut ; elle est fort branchue, & pousse des tiges quarrées & velues, des nœuds desquelles sortent deux petites feuilles blanches, cotonneuses, d'environ demi-pouce de long & d'environ trois lignes de large, mouffes & découpées vers leurs extrémités. Les fleurs naissent aux sommets des tiges dans des épis ronds, cotonneux, épais ; elles sont petites & de couleur blanche, en gueule, sans calice, & portées sur un calice blanc, velu, à cinq segmens. Les fleurs & les feuilles ont une odeur aromatique, fort agréable. Elle croît en Italie & dans les provinces méridionales de France, & fleurit au mois de Juillet. (*D. J.*)

POLIUM DE MONTAGNE, (*Mat. méd.*) les sommités fleuries de cette plante entrent dans les fameux antidotes des anciens, tels que le mithridate & la thériaque. Elles entrent aussi dans l'hier de coloquinte. Elle est encore un des ingrédients de l'eau générale de la pharmacopée de Paris, & de plusieurs compositions officinales analogues, mais inusitées parmi nous. On ne l'emploie point communément dans les prescriptions magistrales. Ses sommités fleuries & ses feuilles infusées à la manière du thé, sont recommandées cependant par des botanistes comme diurétiques, emménagogues, désobstruantes & alexipharmques. (*b*)

POLIUS, (*Mythol.*) *πολιος*, nom sous lequel les Thébains honoroient Apollon ; il signifie *le blanc* & *le beau*, parce que ce dieu étoit toujours représenté avec la fleur de la jeunesse. On lui sacrifioit un taureau ; mais un jour, à la fête du dieu, comme ceux qui étoient chargés d'amener la victime n'arrivoient point, & que le tems pressoit, un chariot attelé de deux bœufs étant venu à passer par hasard, dans le besoin où on étoit, on prit un de ces bœufs pour l'immoler ; & depuis il passa en coutume de sacrifier un bœuf qui eût été sous le joug.

POLLARD, *f. m.* (*Comm.*) nom d'une fausse monnoie d'Angleterre, qui eut cours dans le xiiij. siècle. Le roi Edouard la décria en 1301. On présume qu'elle portoit le nom de celui qui l'avoit fabriquée.

POLLENTIA, *f. f.* (*Gram. Mythol.*) déesse de la puissance chez les Romains.

POLLENTIA, (*Géog. anc.*) 1°. Ville d'Italie dans le Picenum. Tite-Live lui donne le nom de colonie romaine. 2°. *Pollentia*, ville de la Ligurie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* qui écrit *polentia*, place cette ville dans les terres. Selon Columelle, *liv. VII. ch. ij.* on faisoit cas anciennement des laines noires & brunes de *Pollentia* : ce qui a fait dire à Martial, *liv. IV. Ep. 157.*

Non tantum Pullo lugentes vellere lanas.

Et à Silius Italicus, *liv. VIII. v. 599.*

Fuscique ferax Polentia villi.

Cette ville conserve son ancien nom. On l'appelle présentement *Polenza*. Elle est au confluent du Tarnaro & de la Stura. 3°. *Pollentia* est aussi une ville qui étoit la plus grande des îles Baléares. Les anciens lui donnent le titre de colonie romaine. On l'appelle aujourd'hui *Puglienza*. (*D. J.*)

POLLINA, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile au val Demona ; elle a sa source dans les montagnes de Madonia, & son embouchure sur la côte septentrionale, entre le cap de Cefalu & celui de Mariazo. La *Pollina* est le *Monalus* des anciens.

POLLINCTEURS, *f. m. pl.* (*Hist. anc.*) hommes dont le métier étoit de laver & d'embaumer les morts. Les Grecs les appelloient *nécrocosomes*. C'étoient des gens aux gages des libitinaires.

POLLUCTUM, *f. m.* (*Hist. anc.*) sacrifice à Jupiter Dapales, ou à Hercule, ou quelqu'autre dieu ; il étoit suivi d'un repas. *Polluctum* vient de *pollucere*, offrir. *Decimam partem Herculi pollucere*, c'étoit donner la dixme à Hercule. Le repas qui suivoit le sacrifice étoit somptueux. D'où l'on a fait les expressions *obsecrare pollucibiliter*, pour vivre ou servir splendidement ; *pollucibilis cæna*, pour un repas splendide.

POLLUSTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline *I. III. c. v.* met dans la première région ; c'étoient les habitans de Polusca.

POLLUTION, *f. f.* **POLLUER**, *v. act.* (*Morale.*) effusion de semence hors l'usage du mariage. Les théologiens moralistes en distinguent de deux sortes : l'une volontaire, & l'autre involontaire.

La *pollution* volontaire est celle qu'on se procure par mollesse ; les casuistes la nomment *mollities*, *immunditia*. Tous conviennent que c'est un péché contre-nature. Les rabbins la mettent au rang des homicides ; & saint Paul dit que ceux qui tombent dans ce crime n'entreront point dans le royaume de Dieu. *I. Cor. vj. 10.*

La *pollution* involontaire est celle qui arrive pendant le sommeil, en conséquence de quelque songe qui a troublé l'imagination. On l'appelle autrement *illusion* ; & elle ne rend pas coupable la personne à qui elle arrive, à moins qu'elle n'y ait donné occasion en s'arrêtant avec complaisance à quelque pensée impure.

POLLUTION NOCTURNE, (*Médecine pratiq.*) maladie dont le symptôme caractéristique, & celui d'où elle tire son nom, est une éjaculation involontaire, plus ou moins fréquente, de la semence, qui se fait pour l'ordinaire pendant la nuit à l'occasion des songes voluptueux. Les Grecs l'ont appelée en conséquence *ονειρωγμος* ou *ονειρωγονος*, mot composé d'*ονειρος*, *songe*, & *γονος*, *semence*, qui signifie littéralement *songe vénérien* ; c'est sous ce nom que Coelius Aurelianus, un des plus anciens auteurs qui ait parlé de cette maladie, en donne une description assez imparfaite.

Il ne faut pas confondre avec l'affection dont il s'agit ici une espèce de *pollution* qui n'est du tout point malade, & qui sert plutôt à entretenir la santé par l'excrétion nécessaire d'une humeur superflue. C'est

celle qui est familière aux personnes de l'un & l'autre sexe qui vivent dans une continence trop rigoureuse : la nature qui, au grand avantage de l'humanité, ne perd jamais ses droits, les trompe par des mensonges heureux dans des rêves agréables, pourvoit à leur besoin, & leur fait goûter les plaisirs dont ils ont la cruauté ou la vertu de se priver, & qui les dédommagent souvent avec usure de la réalité ; ces personnes, après avoir éprouvé pendant la nuit une de ces *pollutions* innocentes & salutaires, loin d'en être affoiblies, n'en sont que mieux portantes, plus alertes, & plus dispos.

Il n'en est pas ainsi de ceux qui ont des *pollutions nocturnes*, excitées moins par le besoin que par une disposition vicieuse des parties de la génération ou du cerveau, & qui méritent à si juste titre le nom affreux de *maladie* : ces éjaculations plus ou moins répétées, que le besoin n'a point préparées, que l'appétit ou les desirs n'ont point assaisonnées, n'occasionnent souvent aucun plaisir même momentané ; elles causent au contraire dans plusieurs des douleurs cuisantes, il leur semble que la semence brûle & dévore toutes les parties qu'elle traverse. Mais les suites sont bien plus funestes : après ces éjaculations qui interrompent son sommeil, le malade est plongé dans une espèce d'anéantissement, ses yeux s'obscurcissent, une langueur extrême s'empare de tous ses sens, il lui semble n'exister qu'à demi ; cette terrible idée qui lui retrace sans cesse sa faiblesse & son néant, qui souvent entraîne avec elle l'image d'une mort prochaine, qui la lui représente le bras levé, la faux déployée prête à moissonner ses jours, le plonge dans une tristesse accablante, & jette peu-à-peu les fondemens d'une affreuse mélancolie ; le sommeil vient-il de nouveau fermer sa paupière, le dérober à lui-même, mettre fin à ses cruelles réflexions, ce n'est que pour lui en procurer une nouvelle matière ; à-peine est-il endormi, que les songes les plus voluptueux présentent à son imagination échauffée des objets lascifs, la machine suit sa pente naturelle, des foibles desirs naissent aussi-tôt, mais plus promptement encore les parties qui doivent les satisfaire obéissent à ces impressions, & plus encore à la disposition malade dont elles sont attaquées ; le nouveau feu qui s'allume ne tarde pas à procurer l'évacuation qui en est le sceau & la fin ; le malade se réveille par le plaisir ou par la douleur, & retombe avec plus de force dans l'anéantissement horrible qu'il avoit déjà éprouvé. Dans quelques-uns, un nouveau sommeil prépare encore de nouvelles éjaculations & de nouveaux tourmens encore plus terribles. Après avoir passé de pareilles nuits, quelle doit être la situation des malades pendant le jour ? on les voit pâles, mornes, abattus, ayant de la peine à se soutenir, les yeux enfoncés, sans force & sans éclat, leur vîte s'affoiblit, une maigreur épouvantable les défigure, leur appétit se perd, les digestions sont dérangées, presque toutes les fonctions s'altèrent, la mémoire n'a plus sa vivacité, & ce n'est pas le plus grand mal ; il seroit même à souhaiter qu'ils en fussent dépourvus au point d'oublier tout-à-fait les fautes qui les ont ordinairement plongés dans cet effroyable état ; bien-tôt des douleurs vagues se répandent dans différentes parties du corps, un feu intérieur les dévore, des ardeurs d'urine s'y joignent, la fièvre lente survient, & enfin la phthisie dorsale, suite funeste des excès dans l'évacuation de la semence. *Voyez MANUSTUPRATION.* Je ne mets pas au nombre de leurs maux la mort à laquelle ils échappent rarement, parce qu'elle est plutôt un remède le seul souvent qui leur reste, & qui se rend toujours trop tard à leurs desirs. Le portrait que je viens de tracer est sans doute affreux, mais il est fait d'après nature ; il n'y a malheureusement que trop d'occasions d'en apercevoir la conformité. J'ai ob-

servé tous ces symptômes dans un homme d'un tempérament vif, très-sensible, dont la vie n'avoit été qu'un tissu de débauches, qui, après lui avoir attiré plusieurs fois des maladies vénériennes, l'avoient enfin jetté dans cette cruelle maladie : il m'assuroit que loin de goûter du plaisir dans la consommation d'un acte pour l'ordinaire si voluptueux, il n'en ressentoit que des douleurs si aiguës qu'il en pouvoit les hauts cris ; il éprouvoit pendant l'éjaculation, aux environs des prostates & dans le reste du canal de l'utérus, une sensation semblable à celle qu'auroit pu faire un fer ardent placé dans ces endroits. Confié aux soins de M. de Lamure, célèbre professeur de Montpellier, il en fut traité avec tant de prudence qu'il recouvra enfin une parfaite santé. J'ai vu un autre malade de cette espèce, & je n'en rappelle qu'avec horreur le souvenir, dont la fin fut plus déplorable : cloué depuis plusieurs mois sur un lit de douleur où il étoit retenu par une extrême faiblesse, il y étoit en proie au plus cruel martyre ; il éprouvoit même pendant le jour & étant bien éveillé des atteintes de cette maladie auxquelles il lui étoit impossible de résister ; malgré tous ses efforts, sa verge entroît dans une violente érection, des mouvemens convulsifs appropriés agitoient tout son corps, ses yeux étoient hagards, sa mine égarée, des cris plaintifs sortoient de sa bouche, & enfin il éjacula avec les plus vives douleurs quelques gouttes de semence ; alors il tomboit dans un affaiblissement qui paroissoit mortel, dont il ne sortoit que pour renouveler l'horrible scène qu'il venoit de jouer ; il se passoit vers les derniers jours de sa vie peu d'heures qu'il n'eût ainsi quelque *pollution* : on peut juger à quel point de faiblesse & de maigreur, &c. il étoit réduit ; mais il est impossible de se représenter toute l'horreur du désespoir qui l'agita dans ses derniers momens.

On regarde ordinairement une continence outrée & l'excès dans les plaisirs vénériens, comme causes de la *pollution nocturne* ; sur quoi nous remarquerons que la continence ne produit que la *pollution* naturelle, qui n'a lieu qu'autant que la quantité de la semence est trop considérable, & qu'elle irrite par-là les vésicules séminales & les parties correspondantes : mais la *pollution nocturne* vraiment malade est toujours l'effet des débauches immodérées & de corps & d'esprit, lorsque non-content de se livrer sans excès aux plaisirs vénériens, on se repaît continuellement l'imagination d'images lascives, voluptueuses, par des conversations sales, des lectures libertines & deshonnêtes ; alors les songes qui ne sont souvent qu'une représentation des objets qui ont le plus occupé l'esprit pendant le jour, roulent sur les mêmes matières ; les parties de la génération, qu'un exercice fréquent & une imagination échauffée tiennent dans une tension continuelle, sont beaucoup plus susceptibles des impressions lascives, elles obéissent avec facilité au moindre aiguillon, & les mouvemens destinés à l'éjaculation de la semence, deviennent presque habituels, s'exécutent sans effort. Ces mêmes causes continuant d'agir avec plus de force, à mesure qu'elles agissent plus souvent, enracinent le mal & le portent au point où nous l'avons vu si terrible ; la chaleur du lit contribue beaucoup à l'augmenter, sur-tout de ces lits de duvet préparés pour la mollesse, où tout le corps est comme enseveli ; la situation du corps couché sur le dos, favorise aussi les *pollutions*, sans doute à cause de la chaleur plus considérable des reins, il arrive souvent que la tension des parties génitales est augmentée beaucoup au-dessus de l'état naturel ; alors le chatouillement voluptueux, occasionné par l'éjaculation de la semence, dégénère en douleur qui est d'autant plus aiguë que cette tension est plus forte, & que la semence est plus active, plus chaude, plus irritante, tant la douleur

est voisine du plaisir ! Quant aux autres symptômes, ils sont une suite naturelle de l'évacuation d'une humeur précieuse qui prive les parties de leur nourriture & de leur force ; mais de tous les excès vénériens la masturbation est celui qui produit & plutôt & plus constamment ces effets : voyez cet article. Les personnes livrées à cette infâme passion, & sacrifiant sans mesure à cette fausse Vénus, en sont plus cruellement tourmentées ; par où l'on voit que la nature ne manque pas de supplices pour faire expier les crimes commis contre ses lois, & qu'elle peut en proportionner la violence à la gravité du mal.

Il n'est pas besoin, je pense, de nous arrêter ici à retoucher les signes qui peuvent faire connoître cette maladie, il n'est pas possible de s'y méprendre ; ni à retracer le tableau effrayant des maladies qu'elle peut entraîner à sa suite, on peut facilement en juger par ce que nous avons dit plus haut : nous nous bornerons à observer que ce qui ajoute encore au danger attaché aux *pollutions nocturnes*, c'est la difficulté de trouver des remèdes convenables. Comme la maladie s'est formée peu-à-peu, elle a eu le tems de pousser des profondes racines avant qu'on ait pensé à les arracher ; elle attaque d'ailleurs la machine par le côté le plus foible & par où les ravages sont les plus funestes, c'est en empêchant la nutrition. Il est aisé d'apercevoir combien ce défaut est difficile à réparer ; ainsi, quoiqu'on puisse guérir cette maladie, le tempérament en est affoibli pour toujours.

Les remèdes qu'une expérience la moins malheureuse a consacrés, sont 1°. les secours moraux qui doivent tendre à éloigner de l'esprit des malades toute idée lascive, en écartant les livres deshonnêtes, les objets voluptueux, les amis libertins, & y substituant des lectures agréables & décentes, car il faut amuser le malade, l'ennui ne pourroit qu'augmenter son mal : voilà pourquoi les livres de morale & de piété, quoique dans le fond meilleurs, seroient moins convenables, d'autant mieux que le changement étant trop rapide ne seroit pas naturel ; on pourroit aussi remplir le tems par des parties de jeu, par des concerts ; dans l'état où sont nos spectacles, ils ne me paroissent pas propres à détourner l'esprit des idées voluptueuses. 2°. Les secours diététiques qui doivent être propres à nourrir légèrement en rafraîchissant, en tempérant le feu & l'agitation des humeurs ; en conséquence on peut nourrir ces malades avec la viande des jeunes animaux, & s'en servir pour faire leurs bouillons & potages dans lesquels il faut faire entrer le riz, l'orge, ou les herbes rafraîchissantes, la laitue, la chicorée, le pourpier, &c. On doit éviter avec beaucoup de circonspection tous les mets salés, épicés, les liqueurs fortes, aromatiques, & le vin même, à-moins que l'estomac affoibli ne l'exige : *sine Baccho & Cerere friget Venus*, dit le proverbe. Au nombre des secours diététiques est encore l'attention qui n'est pas indifférente qu'il faut avoir au lit du malade ; il doit être aussi dur que le malade pourra le soutenir, & fort large, afin qu'il puisse changer souvent de place & chercher les endroits frais ; du reste il aura soin de se tenir couché sur le côté, ou sur le ventre, quand il sera prêt à s'endormir. 3°. Les remèdes que la Pharmacie fournit, sont les rafraîchissans employés de différentes façons : parmi les remèdes intérieurs, le *nymphaea* passe pour le plus propre à calmer les irritations vénériennes ; on pourra s'en servir en tisane, en julep, en syrop, faire prendre tous les soirs en se couchant des émulsions composées avec la décoction ou le syrop de cette fleur aquatique ; on pourra y joindre les semences d'*agnus castus*, & toutes les autres plantes rafraîchissantes : il faudra prendre garde cependant qu'elles ne dérangent pas l'estomac ; & pour parer à cet inconvénient, comme pour donner du ton aux parties

générales, on peut conseiller l'usage de quelque léger tonique, comme du mars ou du quinquina. A l'extérieur, les remèdes généraux sont les bains sur-tout un peu froids : on peut enfin tenter la vertu des applications extérieures qui passent pour modérer le feu vénérien, telles sont les ceintures avec l'herbe de *nymphaea*, les fomentations sur les reins avec des linges ou des éponges imbibées d'oxicrat, d'extrait de Saturne, de décoction de *nymphaea*, de balauftes, d'hypocistis, &c. telle est aussi, à ce que l'on prétend, l'application d'une plaque de plomb sur la région des lombes. Lorsque la maladie commencera à s'apaiser, il faudra graduellement diminuer les rafraîchissans, & insister sur les toniques amers ou martiaux. (m)

POLLUTION, (*Jurisprud.*) signifie souillure : la pollution d'une église arrive, lorsqu'on y a commis quelque profanation, comme quand il y a eu effusion de sang en abondance.

En cas de pollution des églises, les évêques avoient coutume autrefois de les consacrer de nouveau ; mais présentement la simple réconciliation suffit. Voyez RÉCONCILIATION & les *Mém. du Clergé*, tom. VI. (A)

POLLUX, en terme d'Astronomie ; c'est la partie postérieure de la constellation des gémeaux ou gémîni. Voyez GÉMEAUX.

Pollux est aussi une étoile fixe de la seconde grandeur dans la même constellation ; elle est placée dans la tête du gémeau postérieur, *pollux. Chambers.* (O)

POLLUX, (*Mythol.*) nom propre d'un demi-dieu, selon la Mythologie ; Pollux étoit censé fils de Jupiter & de Léda, au lieu que son frere Castor n'étoit fils que de Tyndare ; c'est pourquoi celui-ci étoit mortel, tandis que le fils de Jupiter devoit jouir de l'immortalité ; mais l'amitié qui regnoit entre les deux freres, fut mettre de l'égalité dans deux conditions si dissimilaires ; Pollux demanda à Jupiter que son frere participât à sa divinité, & obtint que tour-à-tour l'un seroit parmi les dieux, tandis que l'autre seroit parmi les morts ; ainsi les deux freres ne se trouvoient jamais de compagnie dans l'assemblée de l'Olympe. La constellation des gémeaux qui sont Castor & Pollux, a pu donner naissance à cette fable, parce que quand l'un des gémeaux entre dans les rayons du soleil, l'autre en sort & paroît. L'histoire dit que Pollux étoit un excellent athlète ; il vainquit au combat du ceste Amycus, fils de Neptune.

Quoique les deux freres allassent presque toujours ensemble dans les honneurs & dans le culte qu'on leur rendit après leur mort ; cependant on trouve que Pollux avoit un temple à lui seul, près de la ville de Térapné en Laconie, outre une fontaine du même endroit qui lui étoit spécialement consacrée, & qu'on appelloit *Polydocée*, ou la fontaine de Pollux. (D. J.)

POLNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême ; sur les confins de la Moravie, près de la source de la Sazava. Long. 32. 22. latit. 50. 10.

POLOCZKI ou POLOCZK, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au confluent de la Dwina & de la Polotta, à 30 lieues au levant de Braslaw, à 20 sud-ouest de Witepsk, à 50 milles au nord oriental de Vilna, avec deux châteaux. Les Moscovites s'en emparèrent en 1563. Les Polonois la reprirent en 1579. Long. 47. 28. lat. 35. 32.

POLOCZKO, (*Géog. mod.*) palatinat du grand duché de Lithuanie, dans sa partie septentrionale, borné au nord, par la Moscovie ; au midi, par la Dwina ; au levant, par le palatinat de Witepsk ; & au couchant, par la Livonie. Il avoit autrefois le titre de duché, & avoit des princes particuliers ; c'est un pays rempli de bois. *Poloczki* est la capitale.

POLOGNE, (*Géog. mod.*) grand royaume d'Eu-

rope, borné au nord, par la mer Baltique qui le sépare de la Suede; à l'orient, par la Tartarie & la Moscovie; au midi, par le Pont-Euxin, la Valachie, la Moldavie, la Transylvanie & la Hongrie; à l'occident, par la Poméranie, le Brandebourg, la Silésie & la Moravie.

Ce royaume étoit autrefois plus vaste; car il occupoit encore la Silésie, la Livonie, les duchés de Smolensko, de Séverie, de Czernichowie, le palatinat de Kiow, &c. il est malgré cela très-étendu; sa longueur depuis l'extrémité du Margraviat de Brandebourg, jusqu'aux frontieres de Moscovie, est de 210 lieues polonoises. Sa largeur depuis le fond de la Pokucie jusqu'au Parnau, en Livonie, est de près de 200 lieues du même pays; c'est en grande partie ce qu'on appelloit autrefois *Sarmatie*.

Ce vaste état se divise en trois parties principales, la grande *Pologne* au nord, la petite *Pologne* au milieu, & le grand duché de Lithuanie, au sud-est; Ces trois parties contiennent vingt-sept palatinats, qui ont chacun un gouverneur & un castellan.

Les principales rivières de la *Pologne* sont la Vistule, le Bogh, la Varte, la Niemen, le Nieper, & le Niefter. Cracovie est la capitale du royaume, & Varsovie la résidence la plus ordinaire des rois polonois de naissance. *Long.* depuis le 33^d. jusqu'au 45. *lat.* du 47^d. jusqu'au 56.

L'histoire & le gouvernement de la *Pologne*, demandent un article à part; mais les curieux qui forment des bibliothèques considérables, où ils font entrer l'histoire de toutes les monarchies du monde, peuvent recueillir sur la *Pologne* les livres suivans; d'abord pour la géographie, Ortelius, Bertius, Cluvier, Briet, Alexandre Guagnini de Vérone, *sarmat. europ. descriptio*, & mieux encore Andreae Cellarii, *noviss. descript. Poloniae*. Petri Rzaezinschi, *hist. naturalis regni Poloniae*, *Sandomiria* 1720. in-4^o.

Plusieurs auteurs ont compilé l'histoire de ce royaume, entr'autres Matthias Mickow, *in chronicis*; Sarnic, *annal. Polon.* Neughbaveri *res Polonorum*; Kedlubek, *hist. Polon.* Les suivans sont plus estimés, Dlugoff, *hist. Polon.* Martini Cromer, *hist. Polon.* Hartknock, *de republica polonica*. Simon Okolski, *orbis polonus*; enfin, on a recueilli en un corps les meilleurs historiens de *Pologne*.

Les François, comme le Laboureur, Davity, Rochefort, Hauteville, Beaujeu, Masliet, &c. n'ont fait qu'effleurer très-superficiellement l'histoire du gouvernement de *Pologne*; mais il n'en est pas de même de l'auteur de la vie de Sobieski; il a recouru aux sources, & a peint avec goût. *Voyez l'article suivant.* (D. J.)

POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique.*) un tableau général de l'histoire & gouvernement de la *Pologne*, ne peut qu'être utile; mais quand il est aussi-bien dessiné, que l'a fait M. l'abbé Coyer à la tête de sa vie de Sobieski, il plaît encore; il instruit, il intéresse, il offre des réflexions en foule au philosophe & au politique; on en jugera par l'esquisse que j'en vais crayonner. Qu'on ne la regarde pas cette esquisse comme une superfluité, puisque ce royaume est beaucoup moins connu que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suede & le Danemarck.

D'ailleurs, l'histoire des royaumes héréditaires & absolus, ne produit pas ordinairement le grand intérêt que nous cherchons dans les états libres. La monotonie d'obéissance passive, salutaire si le monarque est bon, ruineuse s'il est méchant, ne met guère sur le théâtre de l'histoire, que des acteurs qui n'agissent qu'au gré d'un premier acteur; & quand ce premier acteur est sans crainte, il n'a pas le pouvoir lui-même de nous intéresser vivement.

Il n'en est pas ainsi d'un pays dont le roi est élec-

tif; ou ses vertus le portent sur le trône, où c'est la force qui l'y place. S'il s'éleve par ses vertus, le spectacle est touchant; si c'est par la force, il attire encore les regards en triomphant des obstacles; & lorsqu'il est au faite de la puissance, il a un besoin continuel de conseil & d'action pour s'y maintenir. Le roi, la loi, & la nation, trois forces qui pesent sans cesse l'une sur l'autre, équilibre difficile. La nation sous le bouclier de la loi, pense, parle, agit avec cette liberté qui convient à des hommes. Le roi, en suivant ou en violant la loi, est approuvé ou contredit, obéi ou défobéi, paisible ou agité.

Les Polonois avant le sixième siècle, lorsqu'ils étoient encore Sarmates, n'avoient point de rois. Ils vivoient libres dans les montagnes & les forêts, sans autres maisons que des chariots, toujours méditant quelque nouvelle invasion; mauvaises troupes pour se battre à pié, excellentes à cheval. Il est assez étonnant qu'un peuple barbare, sans chef & sans lois, ait étendu son empire depuis le Tanais jusqu'à la Vistule, & du Pont-Euxin à la mer Baltique; limites prodigieusement distantes, qu'ils reculerent encore en occupant la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Lusace, la Misnie, le Mecklenbourg, la Poméranie & les Marches Brandebourgeoises. Les Romains qui foumettoient tout, n'allèrent point affronter les Sarmates.

Ce paradoxe historique montre ce que peuvent la force du corps, une vie dure, l'amour naturel de la liberté, & un instinct sauvage qui sert de lois & de rois. Les nations policées appelloient les Sarmates des *brigands*, sans faire attention qu'elles avoient commencé elles-mêmes par le brigandage.

Il s'en faut beaucoup que les Polonois, qui prirent ce nom au milieu du sixième siècle, aient conservé tout l'héritage de leurs peres. Il y a long-tems qu'ils ont perdu la Silésie, la Lusace, une grande partie de la Poméranie, la Bohême, & tout ce qu'ils possédoient dans la Germanie. D'autres siècles ont encore amené de nouvelles pertes; la Livonie, la Podolie, la Volhinie, & les vastes campagnes de l'Ukraine ont passé à d'autres puissances; c'est ainsi que tant de grands empires se sont brisés sous leur propre poids.

Vers l'an 550, Leck s'avisâ de civiliser les Sarmates; sarmate lui-même, il coupa des arbres, & s'en fit une maison. D'autres cabanes s'éleverent autour du modèle. La nation jusqu'alors errante se fixa; & Gnesne, la première ville de *Pologne*, prit la place d'une forêt. Les Sarmates apparemment connoissoient mal les aigles; ils en trouverent, dit-on, plusieurs nids en abattant des arbres; c'est de-là que l'aigle à passé dans les enseignes polonoises. Ces fiers oiseaux font leurs aires sur les plus hauts rochers, & Gnesne est dans une plaine. Leck attira les regards de ses égaux sur lui, & déployant des talens pour commander autant que pour agir, il devint leur maître, sous le nom de *duc*, pouvant prendre également celui de *roi*.

Depuis ce chef de la nation jusqu'à nos jours, la *Pologne* a eu d'autres ducs, des vaivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interregnes. Les interregnes ont été presque autant d'anarchies; les régentes se sont fait haïr; les reines en petit nombre n'ont pas eu le tems de se montrer; les vaivodes ne furent que des oppresseurs. Parmi les ducs & les rois, quelques-uns ont été de grands princes; les autres ne furent que guerriers ou tyrans. Tel fera toujours à-peu-près le sort de tous les peuples du monde, parce que ce sont des hommes & non les lois qui gouvernent!

Dans cette longue suite de siècles, la *Pologne* compte quatre classes de souverains; Leck, Piast, Jagellon, voilà les chefs des trois premières races.

La quatrième qui commence à Henri de Valois, forme une classe à part, parce que la couronne y a passé d'une maison à une autre, sans se fixer dans aucune.

La succession dans les quatre classes montre des singularités, dont quelques-unes méritent d'être connues.

L'an 750 les Polonois n'avoient pas encore examiné si une femme pouvoit commander à des hommes; il y avoit long-tems que l'Orient avoit décidé que la femme est née pour obéir. Vanda régna pourtant & glorieusement; la loi ou l'usage salique de la France fut ensuite adopté par la *Pologne*; car les deux reines qu'on y a vûes depuis Vanda, savoir, Hedwige en 1382 & Anne Jagellon en 1575, ne monterent sur le trône, qu'en acceptant les époux qu'on leur désigna pour les soutenir dans un poste si élevé. Anne Jagellon avoit soixante ans, lorsqu'elle fut élue. Etienne Battori, qui l'épousa pour régner, pensa qu'une reine étoit toujours jeune.

Des siècles antérieurs avoient ouvert d'autres chemins à la souveraineté. En 804, les Polonois furent embarrassés pour le choix d'un maître; ils proposèrent leur couronne à la course: pratique autrefois connue dans la Grèce, & qui ne leur parut pas plus singulière, que de la donner à la naissance. Un jeune homme nourri dans l'obscurité la gagna, & il prit le nom de *Lesko II*. Les chroniques du tems nous apprennent qu'il conserva sous la pourpre, la modestie & la douceur de sa première fortune; fier seulement & plein d'audace lorsqu'il avoit les armes à la main.

Presque tous les polonois soutiennent que leur royaume fut toujours électif: cette question les intéresse peu, puisqu'ils jouissent. Si on vouloit la décider par une suite de faits pendant six ou sept siècles, on la décideroit contre eux, en montrant que la couronne dans les deux premières classes, a passé constamment des peres aux enfans; excepté dans les cas d'une entière extinction de la maison regnante. Si les Polonois alors avoient pu choisir leurs princes, ils auroient pris parmi leurs palatins des sages tout décidés.

Les eût-on vu aller chercher un moine dans le fond d'un cloître, pour le porter sur le trône, uniquement parce qu'il étoit du sang de *Piaft*? Ce fut Casimir I. fils d'un pere détesté, Miecislav II. & d'une mere encore plus exécration. Veuve & régente, elle avoit fui avec son fils; on le chercha cinq ans après pour le couronner: la France l'avoit reçu. Les ambassadeurs polonois le trouverent sous le froc dans l'abbaye de Chigny, où il étoit prêtre & diacre. Cette vue les tint d'abord en suspens: ils craignirent que son ame ne fût flétrie sous la cendre & le cilice; mais faisant réflexion qu'il étoit du sang royal, & qu'un roi quelconque étoit préférable à l'interregne qui les désoloit, ils remplirent leur ambassade. Un obstacle arêtoit; Casimir étoit lié par des vœux & par les ordres sacrés; le pape Clément II. trancha le nœud, & le cénobite fut roi. Ce n'est qu'à la fin de la seconde classe, que le droit héréditaire périt pour faire place à l'élection.

Le gouvernement a eu aussi ses révolutions: il fut d'abord absolu entre les mains de Leck, peut-être trop: la nation sentit ses forces, & secoua le joug d'un seul; elle partagea l'autorité entre des vaivodes ou généraux d'armée, dans le dessein de l'affoiblir. Ces vaivodes assis sur les débris du trône, les rassemblèrent pour en former douze, qui venant à se heurter les uns les autres, ébranlèrent l'état jusque dans ses fondemens. Ce ne fut plus que révoltes, factions, oppression, violence. L'état dans ces terribles secousses, regretta le gouvernement d'un seul, sans trop penser à ce qu'il en avoit souffert: mais les plus sages cherchèrent un homme qui fût régner sur un

peuple libre, en écartant la licence. Cet homme se trouva dans la personne de Cracus, qui donna son nom à la ville de Cracovie, en la fondant au commencement du septième siècle.

L'extinction de sa postérité dès la première génération, remit le sceptre entre les mains de la nation, qui ne sachant à qui le confier, recourut aux vaivodes qu'elle avoit proscrits. Ceux-ci comblerent les desordres des premiers; & cette aristocratie mal constituée ne montra que du trouble & de la foiblesse.

Au milieu de cette confusion, un homme sans nom & sans crédit, pensoit à sauver sa patrie: il attira les Hongrois dans un défilé où ils périrent presque tous. Prémislav (c'est ainsi qu'on le nommoit) devint en un jour l'idole du peuple; & ce peuple sauvage qui ne connoissoit encore d'autres titres à la couronne que les vertus, la plaça sur la tête de son libérateur, qui la soutint avec autant de bonheur que de gloire, sous le nom de *Lesko I*. dans le huitième siècle.

Ce rétablissement du pouvoir absolu ne dura pas long-tems, sans éprouver une nouvelle secousse. Popiel II. le quatrième duc depuis Prémislav, mérita par ses crimes d'être le dernier de sa race; l'anarchie succéda, & les concurrens au trône s'assemblerent à Krufvic, bourgade dans la Cujavie. Un habitant du lieu les reçut dans une maison rustique, leur servit un repas frugal, leur montra un jugement sain, un cœur droit & compatissant, des lumières au-dessus de sa condition, une ame ferme, un amour de la patrie, que ces furieux ne connoissoient pas. Des ambitieux qui désespèrent de commander, aiment mieux se soumettre à un tiers qui n'a rien disputé, que d'obéir à un rival. Ils se déterminèrent pour la vertu; & par-là ils réparèrent en quelque sorte tous les maux qu'ils avoient faits pour parvenir au trône; *Piaft* régna donc au neuvième siècle.

Les princes de sa maison, en se succédant les uns aux autres, affermissent leur autorité; elle parut même devenir plus absolue entre les mains de Boleslas I. dans le dixième siècle. Jusqu'à lui les souverains de *Pologne*, n'avoient eu que le titre de duc: deux puissances se disputoient alors le pouvoir de faire des rois, l'empereur, & le pape. A examiner l'indépendance des nations les unes des autres, ce n'est qu'à elles-mêmes à titrer leurs chefs. Le pape échoua dans sa prétention: ce fut l'empereur Othon III. qui touché des vertus de Boleslas, le revêtit de la royauté, en traversant la *Pologne*.

On n'auroit jamais cru qu'avec cet instrument du pouvoir arbitraire (un diplôme de royauté, donné par un étranger), le premier roi de *Pologne* eût jeté les premières semences du gouvernement républicain. Cependant ce héros, après avoir eu l'honneur de se signaler par des conquêtes, & la gloire bien plus grande d'en gémir, semblable à Servius Tullius, eut le courage de borner lui-même son pouvoir, en établissant un conseil de douze sénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuste.

La nation qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en aperçut avec plaisir la première image: ce conseil pouvoit devenir un sénat. Nous avons vu que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un seul pour se confier à douze vaivodes. Cette idée passagère de république ne l'avoit jamais abandonnée; & quoique ses princes, après son retour à sa première constitution, se succédassent les uns aux autres par le droit du sang, elle restoit toujours persuadée qu'il étoit des cas où elle pouvoit reprendre sa couronne. Elle essaya son pouvoir sur Miecislav III. prince cruel, fourbe, avare, inventeur de nouveaux impôts: elle le déposa. Ces dépositions se renouvelèrent plus d'une fois; Uladislav Laskonogi, Uladislav Loketek, se vî-

rent forcés à descendre du trône, & Casimir IV. auroit eu le même sort, s'il n'eût fléchi sous les remontrances de ses sujets. Pouffés à bout par la tyrannie de Boleslas II. dans le treizieme siecle, ils s'en délivrerent en le chassant.

Une nation qui est parvenue à déposer ses rois, n'a plus qu'à choisir les pierres pour élever l'édifice de sa liberté, & le tems amene tout. Casimir le grand, au quatorzieme siecle, pressé de finir une longue guerre, fit un traité de paix, dont ses ennemis exigèrent la ratification par tous les ordres du royaume. Les ordres convoqués refuserent de ratifier; & ils sentirent dès ce moment qu'il n'étoit pas impossible d'établir une république en conservant un roi.

Les fondemens en furent jettés avant la mort même de Casimir; il n'avoit point de fils pour lui succéder; il propofa son neveu Louis, roi de Hongrie. Les Polonois y consentirent; mais à des conditions qui mettoient des entraves au pouvoir absolu: ils avoient tenté plus d'une fois de le diminuer par des révoltes; ici c'est avec des traités. Le nouveau maître les déchargeoit presque de toute contribution; il y avoit un usage établi, de défrayer la cour dans ses voyages; il y renonçoit. Il s'engageoit pareillement à rembourfer à ses sujets les dépenses qu'il feroit contraint de faire, & les dommages même qu'ils auroient à souffrir dans les guerres qu'il entreprendroit contre les puissances voisines: rien ne coûte pour arriver au trône.

Louis y parvint, & les sujets obtinrent encore que les charges & les emplois publics seroient désormais donnés à vie aux citoyens, à l'exclusion de tout étranger, & que la garde des forts & des châteaux ne seroit plus confiée à des seigneurs supérieurs au reste de la noblesse, par une naissance qui leur donnoit trop de crédit. Louis possesseur de deux royaumes, préféroit le séjour de la Hongrie, où il commandoit en maître, à celui de la Pologne, où l'on travailloit à faire des lois. Il envoya le duc d'Oppellen pour y gouverner en son nom: la nation en fut extrêmement choquée, & le roi fut obligé de lui substituer trois seigneurs polonois agréables au peuple: Louis mourut sans être regretté.

Ce n'étoit pas assez à l'esprit républicain, d'avoir mitigé la royauté; il frappa un autre grand coup, en abolissant la succession; & la couronne fut défermée à la fille cadette de Louis, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de la main de l'état. Parmi les concurrens qui se présenterent, Jagellon fit briller la couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de Pologne. C'étoit beaucoup: mais ce n'étoit rien, s'il n'avoit souscrit à la forme républicaine. C'est à ce prix qu'il épousa Hedwige, & qu'il fut roi.

Il y eut donc une république composée de trois ordres: le roi, le sénat, l'ordre équestre, qui comprend tout le reste de la noblesse, & qui donna bientôt des tribuns sous la dénomination de nonces. Ces nonces représentent tout l'ordre équestre dans les assemblées générales de la nation qu'on nomme *diètes*, & dont ils arrêtent l'activité, quand ils veulent, par le droit de *veto*. La république romaine n'avoit point de roi: mais dans ses trois ordres, elle comptoit les plébéiens, qui partageoient la souveraineté avec le sénat & l'ordre équestre; & jamais peuple ne fut ni plus vertueux, ni plus grand. La Pologne différente dans ses principes, n'a compté son peuple qu'avec le bétail de ses terres. Le sénat qui tient la balance entre le roi & la liberté, voit sans émotion la servitude de cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorsqu'ils étoient Sarmates.

La république polonoise étant encore dans son enfance, Jagellon parut oublier à quel prix il regnoit: un acte émané du trône se trouva contraire à

ce qu'il avoit juré; les nouveaux républicains sous ses yeux même, mirent l'acte en piece avec leurs sabres.

Les rois, qui avant la révolution decidoient de la guerre ou de la paix, faisoient les lois, changeoient les coutumes, abrogeoient les constitutions, établissoient des impôts, dispofoient du trésor public, virent passer tous ces ressorts de puissance dans les mains de la noblesse; & ils s'accoutumerent à être contredits. Mais ce fut sous Sigismond Auguste, au seizieme siecle, que la fierté républicaine se monta sur le plus haut ton.

Ce prince étant mort sans enfans en 1573, on pensa encore à élever de nouveaux remparts à la liberté; on examina les lois anciennes. Les unes furent restraintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies; & après bien des discussions, on fit un decret qui portoit que les rois nommés par la nation, ne tenteroient aucune voie pour se donner un successeur; & que conséquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héritiers du royaume; qu'il y auroit toujours auprès de leur personne seize sénateurs pour leur servir de conseil; & que sans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des ministres étrangers, ni en envoyer chez d'autres princes; qu'ils ne leveroient point de nouvelles troupes, & qu'ils n'ordonneroient point à la noblesse de monter à cheval sans l'aveu de tous les ordres de la république; qu'ils n'admettroient aucun étranger au conseil de la nation; & qu'ils ne leur conféreroient ni charges, ni dignités, ni starosties; & qu'enfin ils ne pourroient point se marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la permission du sénat, & de l'ordre équestre.

Tout l'interregne se passa à se prémunir contre ce qu'on appelloit *les attentats du trône*. Henri de Valois fut révolté à son arrivée de ce langage républicain qui dominoit dans toutes les assemblées de l'état. La religion protestante étoit entrée dans le royaume sous Sigismond I. & ses progrès augmentoient à proportion des violences qu'on exerçoit contre elle. Lorsque Henri arriva à Cracovie, on y savoit que Charles IX. son frere venoit d'assassiner une partie de ses sujets pour en convertir une autre. On craignoit qu'un prince élevé dans une cour fanatique & violente, n'en apportât l'esprit: on voulut l'obliger à jurer une capitulation qu'il avoit déjà jurée en France en présence des ambassadeurs de la république, & sur-tout l'article de la tolérance, qu'il n'avoit juré que d'une façon vague & équivoque. Sans l'éloquent Pibrac, on ne fait s'il eût été couronné; mais quelque mois après, le castellan de Sendomir Ossolenski, fut chargé lui sixieme, de déclarer à Henri sa prochaine déposition, s'il ne remplissoit plus exactement les devoirs du trône. Sa fuite précipitée termina les plaintes de la nation, & son regne.

C'est par tous ces coups de force, frappés en différens tems, que la Pologne s'est conservée des rois sans les craindre. Un roi de Pologne à son sacre même, & en jurant les *pacta conventa*, dispense les sujets du serment d'obéissance, en cas qu'il viole les lois de la république.

La puissance législative réside essentiellement dans la diète qui se tient dans l'ancien château de Varsovie, & que le roi doit convoquer tous les deux ans. S'il y manquoit, la république a le pouvoir de s'assembler d'elle-même: les diétines de chaque palatinat, précédent toujours la diète. On y prépare les matieres qui doivent se traiter dans l'assemblée générale, & on y choisit les représentans de l'ordre équestre: c'est ce qui forme la chambre des nonces. Ces nonces ou ces tribuns sont si sacrés, que sous le regne d'Auguste II. un colonel faxon en ayant blessé un legerement pour venger une insulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort & exécuté, malgré

toute la protection du roi : on lui fit seulement grace du bourreau ; il passa par les armes.

Pour connoître le sénat qui est l'ame de la diete, il faut jeter les yeux sur les évêques, les palatins, & les castellans. Ces deux dernieres dignités ne sont pas aussi connues que l'épiscopat : un palatin est le chef de la noblesse dans son palatinat. Il préside à ses assemblées ; il la mené au champ électoral pour faire ses rois, & à la guerre lorsqu'on assemble la poplite ou l'arrière-ban. Il a aussi le droit de fixer le prix des denrées, & de regler les poids & mesures ; c'est un gouvernement de province. Un castellan jouit des mêmes prerogatives dans son district, qui fait toujours partie d'un palatinat, & il représente le palatin dans son absence. Les castellans autrefois étoient gouverneurs des châteaux forts, & des villes royales. Ces gouvernemens ont passé aux starostes qui exercent aussi la justice par eux-mêmes, ou par ceux qu'ils commettent. Une bonne institution, c'est un registre dont ils sont dépositaires : tous les biens du district libres ou engagés, y sont consignés : quiconque veut acquérir, achete en toute sûreté.

On ne voit qu'un staroste dans le sénat, celui de Samogitie ; mais on y compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins, & quatre-vingt-cinq castellans ; en tout cent trente-six sénateurs.

Les ministres ont place au sénat sans être sénateurs ; ils sont au nombre de dix, en se répétant dans l'union des deux états.

Le grand maréchal de la couronne.

Le grand maréchal de Lithuanie.

Le grand chancelier de la couronne.

Le grand chancelier de Lithuanie.

Le vice-chancelier de la couronne.

Le vice-chancelier de Lithuanie.

Le grand trésorier de la couronne.

Le grand trésorier de Lithuanie.

Le maréchal de la cour de Pologne.

Le maréchal de la cour de Lithuanie.

Le grand maréchal est le troisieme personnage de la Pologne. Il ne voit que le primat & le roi au-dessus de lui. Maître du palais, c'est de lui que les ambassadeurs prennent jour pour les audiences. Son pouvoir est presque illimité à la cour, & à trois lieues de circonférence. Il y veille à la sûreté du roi, & au maintien de l'ordre. Il y connoît de tous les crimes, & il juge sans appel. La nation seule peut réformer ses jugemens. C'est lui encore qui convoque le sénat, & qui reprime ceux qui voudroient le troubler. Il a toujours des troupes à ses ordres.

Le maréchal de la cour n'a aucun exercice de jurisdiction que dans l'absence du grand maréchal.

Le grand chancelier tient les grands sceaux ; le vice-chancelier les petits. L'un des deux est évêque, pour connoître des affaires ecclésiastiques. L'un ou l'autre doit répondre au nom du roi en polonois ou en latin, selon l'occasion. C'est une chose singuliere que la langue des Romains, qui ne pénétrèrent jamais en Pologne, se parle aujourd'hui communément dans cet état. Tout y parle latin jusqu'aux domestiques.

Le grand trésorier est dépositaire des finances de la république. Cet argent, que les Romains appelloient le trésor du peuple, *ararium populi*, la Pologne se garde bien de le laisser à la direction des rois. C'est la nation assemblée, ou du moins un sénatus-consulte qui décide de l'emploi ; & le grand trésorier ne doit compte qu'à la nation.

Tous ces ministres ne ressemblent point à ceux des autres cours. Le roi les crée ; mais la république seule peut les détruire. Cependant, comme ils tiennent au trône, la source des graces, & qu'ils sont hommes, la république n'a pas voulu leur accorder voix délibérative dans le sénat.

On donne aux sénateurs le titre d'*excellence*, & ils prétendent à celui de *monseigneur*, que les valets, les serfs, & la pauvre noblesse leur prodiguent.

Le chef du sénat est l'archevêque de Gnesne, qu'on nomme plus communément le *primat*, & dont nous ferons un article à part : c'est assez de dire en passant qu'il est aussi chef de l'église, dignité éminente qui donne à ce ministre de l'humble christianisme tout le faste du trône, & quelquefois toute sa puissance.

Le sénat hors de la diete, remue les ressorts du gouvernement sous les yeux du roi : mais le roi ne peut violenter les suffrages. La liberté se montre jusque dans les formes extérieures. Les sénateurs ont le fauteuil, & on les voit se couvrir dès que le roi se couvre. Cependant le sénat hors de la diete, ne décide que provisionnellement. Dans la diete, il devient législateur conjointement avec le roi & la chambre des nonces.

Cette chambre ressembleroit à celle des communes en Angleterre, si, au lieu de ne représenter que la noblesse, elle représentoit le peuple. On voit à sa tête un officier d'un grand poids, mais dont l'office n'est que passager. Il a ordinairement beaucoup d'influence dans les avis de la chambre. C'est lui qui les porte au sénat, & qui rapporte ceux des sénateurs. On le nomme *maréchal de la diete*, ou *maréchal des nonces*. Il est à Varsovie ce qu'étoit le tribun du peuple à Rome ; & comme le patricien à Rome ne pouvoit pas être tribun, celui qui étoit est le tribun des tribuns doit être pris dans l'ordre équestre, & non dans le sénat.

Lorsque la diete est assemblée, tout est ouvert, parce que c'est le bien public dont on y traite. Ceux qui n'y portent que de la curiosité sont frappés de la grandeur du spectacle. Le roi sur un trône élevé, dont les marches sont décorées des grands officiers de la cour ; le primat disputant presque toujours de splendeur avec le roi ; les sénateurs formant deux lignes augustes ; les ministres en face du roi, les nonces en plus grand nombre que les sénateurs, répandus autour d'eux, & se tenant de bout : les ambassadeurs & le nonce du pape y ont aussi des places marquées, sauf à la diete à les faire retirer, lorsqu'elle le juge à-propos.

Le premier acte de la diete, c'est toujours la lecture des *pacta conventa* qui renferment les obligations que le roi a contractées avec son peuple ; & s'il y a manqué, chaque membre de l'assemblée a droit d'en demander l'observation.

Les autres séances pendant six semaines, durée ordinaire de la diete, amènent tous les intérêts de la nation ; la nomination aux dignités vacantes, la disposition des biens royaux en faveur des militaires qui ont servi avec distinction, les comptes du grand trésorier, la diminution ou l'augmentation des impôts selon la conjoncture, les négociations dont les ambassadeurs de la république ont été chargés, & la manière dont ils s'en sont acquittés, les alliances à rompre ou à former, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la sanction d'une loi, l'affermissement de la liberté, enfin tout l'ordre public.

Les cinq derniers jours qu'on appelle les *grands jours*, sont destinés à réunir les suffrages. Une décision pour avoir force de loi, doit être approuvée par les trois ordres d'un consentement unanime. L'opposition d'un seul nonce arrête tout.

Ce privilege des nonces est une preuve frappante des révolutions de l'esprit humain. Il n'existoit pas en 1652, lorsque *Sicinski*, nonce d'Upita, en fit le premier usage. Chargé de malédictions, il échappa avec peine aux coups de fabre ; & ce même privilege contre lequel tout le monde s'éleva pour lors, est aujourd'hui ce qu'il y a de plus sacré dans la république. Un moyen sûr d'être mis en pieces, seroit d'en proposer l'abolition.

On

On est obligé de convenir que, s'il produit quelquefois le bien, il fait encore plus de mal. Un nonce peut non-seulement anéantir une bonne décision; mais s'il s'en prend à toutes, il n'a qu'à protester & disparaître: la diete est rompue. Il arrive même qu'on n'attend pas qu'elle soit formée pour penser à la dis-foudre. Le prétexte le plus frivole devient un instrument tranchant. En 1752 les nonces du palatinat de Kiovie avoient dans leurs instructions d'exiger du roi, avant tout, l'extirpation des francs-maçons, société qui n'effraie que les imbécilles & qui ne faisoit aucune sensation en Pologne.

Le remede aux dietes rompues, c'est une confédération dans laquelle on décide à la pluralité des voix, sans avoir égard aux protestations des nonces; & souvent une confédération s'éleve contre l'autre. C'est ensuite aux dietes générales à confirmer ou à casser les actes de ces confédérations. Tout cela produit de grandes convulsions dans l'état, sur-tout si les armées viennent à s'en mêler.

Les affaires des particuliers sont mieux jugées. C'est toujours la pluralité qui décide; mais point de juges permanens. La noblesse en crée chaque année pour former deux tribunaux souverains: l'un à Petrikow pour la grande Pologne, l'autre à Lublin pour la petite. Le grand duché de Lithuanie a aussi son tribunal. La justice s'y rend sommairement comme en Asie. Point de procureurs ni de procédures: quelques avocats seulement qu'on appelle *juristes*, ou bien on plaide sa cause soi-même. Une meilleure disposition encore, c'est que la justice se rendant gratuitement, le pauvre peut l'obtenir. Ces tribunaux sont vraiment souverains; car le roi ne peut ni les prévenir par évocation, ni casser leurs arrêts.

Puisque j'en suis sur la maniere dont la justice s'exerce en Pologne, j'ajouterai qu'elle se rend selon les statuts du royaume, que Sigismond Auguste fit rédiger en un corps en 1520; c'est ce qu'on appelle *droit polonois*. Et quand il arrive certains cas qui n'y sont pas compris, on se fert du droit saxon. Les jugemens se rendent dans trois tribunaux supérieurs, à la pluralité des voix, & on peut en appeller au roi. Ces tribunaux jugent toutes les affaires civiles de la noblesse. Pour les criminelles, un gentilhomme ne peut être emprisonné, ni jugé que par le roi & le sénat.

Il n'y a point de confiscation, & la proscription n'a lieu que pour les crimes capitaux au premier chef, qui sont les meurtres, les assassinats, & la conjuration contre l'état. Si le criminel n'est point arrêté prisonnier dans l'action, il n'est pas besoin d'envoyer des soldats pour l'aller investir; on le cite pour subir le jugement du roi & du sénat. S'il ne comparoit pas, on le déclare infâme & convaincu; par-là il est proscrit, & tout le monde peut le tuer en le rencontrant. Chaque starostie a sa juridiction dans l'étendue de son territoire. On appelle des magistrats des villes au chancelier, & la diete en décide quand l'affaire est importante.

Les crimes de lèse-majesté ou d'état sont jugés en diete. La maxime que l'église abhorre le sang, ne regarde point les évêques polonois. Une bulle de Clément VIII. leur permet de conseiller la guerre, d'opiner à la mort, & d'en signer les decrets.

Une chose encore qu'on ne voit guere ailleurs, c'est que les mêmes hommes qui délibèrent au sénat, qui font des lois en diete, qui jugent dans les tribunaux, marchent à l'ennemi. On apperçoit par-là qu'en Pologne la robe n'est point séparée de l'épée.

La noblesse ayant saisi les rênes du gouvernement, les honneurs & tous les avantages de l'état a pensé que c'étoit à elle seule à le défendre, en laissant aux terres tout le reste de la nation. C'est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie toute composée

de gentilhommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart, & la Pologne le reste.

L'armée qui en résulte, ou plutôt ces deux armées polonoise & lithuanienne, ont chacune leur grand général indépendant l'un de l'autre. Nous avons dit que la charge de grand maréchal, après la primatie, est la première en dignité: le grand général est supérieur en pouvoir. Il ne connoît presque d'autres bornes que celles qu'il se prescrit lui-même. A l'ouverture de la campagne, le roi tient conseil avec les sénateurs & les chefs de l'armée sur les opérations à faire; & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il assemble les troupes, il regle les marches, il décide des batailles, il distribue les récompenses & les punitions, il élève, il casse, il fait couper des têtes, le tout sans rendre compte qu'à la république dans la diete. Les anciens connétables de France qui ont porté ombrage au trône, n'étoient pas si absolus. Cette grande autorité n'est suspendue que dans le cas où le roi commande en personne.

Les deux armées ont aussi respectivement un général de campagne, qui se nomme *petit général*. Celui-ci n'a d'autorité que celle que le grand général veut lui laisser; & il la remplit en son absence. Un autre personnage, c'est le *stragénik* qui commande l'avant-garde.

La Pologne entretient encore un troisième corps d'armée, infanterie & dragons. L'emploi n'en est pas ancien. C'est ce qu'on appelle l'armée étrangère, presque entièrement composée d'allemands. Lorsque tout est complet, ce qui arrive rarement, la garde ordinaire de la Pologne est de quarante-huit mille hommes.

Une quatrième armée, la plus nombreuse & la plus inutile c'est la *pospolite* ou l'arrière-ban. On verroit dans un besoin plus de cent mille gentilhommes monter à cheval, pour ne connoître que la discipline qu'il leur conviendrait; pour se révolter, si on vouloit les retenir au-delà de quinze jours dans le lieu de l'assemblée sans les faire marcher; & pour refuser le service, s'il falloit passer les frontieres.

Quoique les Polonois ressemblent moins aux Sarmates leurs ancêtres, que les Tartares aux leurs, ils en conservent pourtant quelques traits. Ils sont francs & fiers. La fierté est assez naturelle à un gentilhomme qui élit son roi, & qui peut être roi lui-même. Ils sont emportés. Leurs représentans, dans les assemblées de la nation, décident souvent les affaires le sabre à la main. Ils font apprendre la langue latine à leurs enfans; & la plupart des nobles, outre la langue esclavonne, qui leur est naturelle, parlent allemand, françois & italien. La langue polonoise est une dialecte de l'esclavonne; mais elle est mêlée de plusieurs mots allemands.

Ils ont oublié la simplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres. Jusqu'à la fin du regne de Sobieski, quelques chaïses de bois, une peau d'ours, une paire de pistolets, deux planches couvertes d'un matelas, meubloit un noble d'une fortune honnête. Aujourd'hui les vêtemens des gentilhommes sont riches: ils portent pour la plupart des bottines couleur de soufre, qui ont le talon ferré, un bonnet fourré, & des vestes doublées de zibeline, qui leur vont jusqu'à mi-jambe; c'est ainsi qu'ils paroissent dans les dietes ou dans les fêtes de cérémonies. D'autres objets de luxe se sont introduits en Pologne sous Auguste II. & les modes françoises déjà reçues en Allemagne, se sont mêlées à la magnificence orientale, qui montre plus de richesse que de goût. Leur faste est monté si haut, qu'une femme de qualité ne sort guere qu'en carosse à six chevaux. Quand un grand seigneur voyage d'une province à une autre, c'est avec deux cens chevaux, & autant d'hommes. Point d'hôtelleries; il porte tout avec lui; mais il déluge les plébéiens

qui ne regardent cette haute noblesse que comme un fléau; elle est de bonne heure endurcie au froid & à la fatigue; parce que tous les gentilhommes se lavent le visage & le cou avec de l'eau froide, quelque tems qu'il fasse. Ils baignent aussi les enfans dans l'eau froide de très-bonne heure, ce qui enduret leurs corps à l'âpreté des hivers dès la plus tendre jeunesse.

Un usage excellent des seigneurs, c'est qu'ils passent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils se rendent par-là plus indépendans de la cour, qui n'oublie rien pour les corrompre, & ils vivent dans les campagnes par la dépense qu'ils y font.

Ces campagnes seroient peuplées & florissantes, si elles étoient cultivées par un peuple libre. Les serfs de *Pologne* sont attachés à la glèbe; tandis qu'en Asie même on n'a point d'autres esclaves que ceux qu'on achete, ou qu'on a pris à la guerre: ce sont des étrangers. La *Pologne* frappe ses propres enfans. Chaque seigneur est obligé de loger son serf. C'est dans une très-pauvre cabane, où des enfans nus sous la rigueur d'un climat glacé, pêle-mêle avec le bétail, semblent reprocher à la nature de ne les avoir pas habillés de même. L'esclave qui leur a donné le jour verroit tranquillement brûler sa chaumière, parce que rien n'est à lui. Il ne sauroit dire mon champ, mes enfans, ma femme; tout appartient au seigneur, qui peut vendre également le laboureur & le bœuf. Il est rare de vendre des femmes, parce que ce sont elles qui multiplient le troupeau; population misérable: le froid en tue une grande partie.

Envain le pape Alexandre III. proscrivit dans un concile la servitude au xij. siècle, la *Pologne* s'est endurcie à cet égard plus que le reste du christianisme: malheur au serf si un seigneur ivre s'emporte contre lui. On diroit que ce que la nature a refusé à de certains peuples, c'est précisément ce qu'ils aiment avec le plus de fureur. L'excès du vin & des liqueurs fortes font de grands ravages dans la république. Les casuistes passent légèrement sur l'ivrognerie, comme une suite du climat; & d'ailleurs les affaires publiques ne s'arrangent que le verre à la main.

Les femmes disputent aux hommes les jeux d'exercice, la chasse, & les plaisirs de la table. Moins délicates & plus hardies que les beautés du midi, on les voit faire sur la neige cent lieues en traîneau, sans craindre ni les mauvais gîtes, ni les difficultés des chemins.

Les voyageurs éprouvent en *Pologne* que les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes lois. La quantité des forêts, l'éloignement des habitations, la coutume de voyager de nuit comme de jour, l'indifférence des starostes pour la sûreté des routes, tout favorise le vol & l'assassinat; dix ans en montrent à peine un exemple.

La *Pologne* avoit déjà cette partie des bonnes mœurs avant que de recevoir le christianisme. Elle fut idolâtre plus long-tems que le reste de l'Europe. Elle avoit adopté les dieux grecs qu'elle désigna, parce qu'ignorant les lettres, & ne se doutant pas de l'existence d'Homère ni d'Hésiode, elle n'avoit jamais ouvert les archives de l'idolâtrie; elle marchoit au crépuscule d'une tradition confuse.

Vers le milieu du dixième siècle, le duc Miécislaw, premier du nom, cédant aux sollicitations de la belle Dambrowka sa femme, née chrétienne, embrassa la foi, & entreprit de la répandre. Dieu se sert de tout, adorable en tout. Ce sont des femmes sur le trône, qui en engageant leurs maris à se faire baptiser, ont converti la moitié de l'Europe; Giselle, la Hongrie; la sœur d'un empereur grec, la Russie; la fille de Childebart, l'Angleterre; Clotilde, la France.

Cependant si le christianisme, en s'établissant, avoit été par-tout aussi violent qu'en *Pologne*, il manqueroit de deux caractères de vérité qui le fai-

soient triompher dans les trois premiers siècles, la douceur & la persuasion. L'évêque de Mersebourg, qui vivoit au tems de Miécislaw, nous apprend qu'on arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême; qu'on suspendoit un adultère ou un fornicateur à un clou par l'instrument de son crime, & qu'on mettoit un rasoir auprès de lui, avec la liberté de s'en servir pour se dégager, ou de mourir dans cette torture. On voyoit d'un autre côté des pères tuer leurs enfans imparfaits, & des enfans dénaturés assommer leurs pères décrépits; coutume barbare des anciens Sarmates, que les Polonois n'ont quittée qu'au treizième siècle. Le terrible chrétien Miécislaw avoit répudié sept femmes payennes pour s'unir à Dambrowka, & lorsqu'il l'eut perdue, il finit, si l'on en croit Baronius & Dithmar, par épouser une religieuse, qui n'oublia rien pour étendre la foi.

Son fils & son successeur, Boleslas I. étouffa sans violence les restes de l'idolâtrie. Humain, accessible, familier, il traita ses sujets comme des malades. Les armes qu'il employa contre leurs préjugés, furent la raison & la mansuétude; le père leur avoit ordonné d'être chrétiens, le fils le leur persuada.

Cet esprit de paix & de douceur dans les rois, passa à la nation. Elle prit fort peu de part à toutes les guerres de religion qui désolèrent l'Europe au xvj. & xvij. siècle. Elle n'a eu dans son sein ni conspiration des poudres, ni saint Barthelemy, ni sénat égorgé, ni rois assassinés, ni des frères armés contre des frères; & c'est le pays où l'on a brûlé moins de monde pour s'être trompé dans le dogme. La *Pologne* cependant a été barbare plus long-tems que l'Espagne, la France, l'Angleterre, & l'Allemagne; ce qui prouve qu'une demi-science est plus orageuse que la grossière ignorance; & lorsque la *Pologne* a commencé à discourir, un de ses rois, Sigismond I. prononça la peine de mort contre la religion protestante.

Un paradoxe bien étrange, c'est que tandis qu'il poursuivoit avec le fer, des hommes qui contestoient la présence de Jésus-Christ sur les autels, il laissoit en paix les Juifs qui en nioient la divinité. Le sang couloit, & devoit couler encore plus; mais la république statua que désormais, les rois en montant sur le trône, jureroient la tolérance de toutes les religions.

On voit effectivement en *Pologne* des calvinistes, des luthériens, des grecs schismatiques, des mahométans & des juifs. Ceux-ci jouissent depuis long-tems des privilèges que Casimir-le-grand leur accorda en faveur de sa concubine, la juive Esther. Plus riches par le trafic que les naturels du pays, ils multiplient davantage. Cracovie seule en compte plus de vingt mille, qu'on trouve dans tous les besoins de l'état; & la *Pologne* qui tolère près de trois cents synagogues, s'appelle encore aujourd'hui le paradis des Juifs: c'est-là qu'ils semblent revenus au règne d'Assuérus, sous la protection de Mardochée.

Il n'est peut-être aucun pays où les rites de la religion romaine soient observés plus strictement. Les Polonois, dès les premiers tems, ne trouverent point ces rites assez austères, & commencèrent le carême à la septuagésime; ce fut le pape Innocent IV. qui abrogea cette surrogation rigoureuse, en récompense des contributions qu'ils lui avoient fournies pour faire la guerre à un empereur chrétien, Ferdinand II. A l'abstinence ordinaire du vendredi & du samedi, ils ont ajouté celle du mercredi.

Les confréries sanglantes de Flagellans sont aussi communes dans cette partie du nord que vers le midi; c'est peut-être de-là que le roi de France, Henri III. en rapporta le goût.

Aucune histoire, dans la même étendue de siècles, ne cite autant de miracles. On voit à cinq milles de Cracovie les salines de Bochnia; c'est sainte Cunégonde, femme de Boleslas le chaste, disent toutes les chroniques, qui les a transportées de Hongrie en Pologne. Comme l'étude de la nature y est moins avancée que dans tout le reste du nord, le merveilleux, qui fut toujours la raison du peuple, y conserve encore plus d'empire qu'ailleurs.

Leur respect pour les papes s'est fait remarquer dans tous les tems. Lorsque Clément II. releva de ses vœux le moine Casimir, pour le porter du cloître sur le trône en 1041, il imposa aux Polonois des conditions singulieres, qui furent observées très-religieusement. Il les obligea à porter désormais les cheveux en forme de couronne monachale, à payer par tête tous les ans à perpétuité, une somme d'argent pour l'entretien d'une lampe très-chère dans la basilique de saint Pierre; & il voulut qu'aux grandes fêtes, durant le tems du sacrifice, tous les nobles eussent au cou une étole de lin pareille à celle des prêtres: la première condition se remplit encore aujourd'hui.

Ce dévouement outré pour les decrets de Rome, se déborda jusqu'à engloûtir la royauté. Boleslas I. avoit reçu le titre de roi de l'empereur Othon, l'an 1001. Rome s'en souvint lorsque Boleslas II. versa le sang de l'évêque Stanislas. Dans ce tems-là Hildebrand, qui avoit passé de la boutique d'un charron sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire VII. se rendoit redoutable à tous les souverains. Il venoit d'excommunier l'empereur Henri IV. dont il avoit été précepteur. Il lança ses foudres sur Boleslas, excommunication, dégradation, interdit sur tout le royaume, dispense du serment de fidélité, & défense aux évêques de Pologne de couronner jamais aucun roi sans le consentement exprès du saint siege. On ne fait ce qui étonne le plus, la défense du pontife, ou l'obéissance aveugle des Polonois. Pas un évêque n'osa sacrer le successeur, & cette crainte superstitieuse dura pendant deux siècles, dans les sujets comme dans les princes, jusqu'à Przemislas, qui assembla une diete générale à Gnesne, s'y fit sacrer, & reprit le titre de *roi*, sans prendre les auspices de Rome.

Aujourd'hui les papes ne tenteroient pas ce qu'ils ont exécuté alors; mais il est encore vrai que leur puissance est plus respectée en Pologne que dans la plupart des états catholiques. Une nation qui a pris sur elle de faire ses rois, n'a pas osé les proclamer sans la permission du pape. C'est une bulle de Sixte V. qui a donné ce pouvoir au primat. On voit constamment à Varsovie un nonce apostolique avec une étendue de puissance qu'on ne souffre point ailleurs. Il n'en a pourtant pas assez pour soutenir l'indissolubilité du mariage. Il n'est pas rare en Pologne d'entendre dire à des maris, ma femme qui n'est plus ma femme. Les évêques témoins & juges de ces divorces, s'en consolent avec leurs revenus. Les simples prêtres paroissent très-respectueux pour les saints canons, & ils ont plusieurs bénéfices à charge d'ames.

La Pologne, telle qu'elle est aujourd'hui dans le moral & dans le physique, présente des contrastes bien frappans; la dignité royale avec le nom de république; des lois avec l'anarchie féodale; des traits informes de la république romaine avec la barbarie gothique; l'abondance & la pauvreté.

La nature a mis dans cet état tout ce qu'il faut pour vivre, grains, miel, cire, poisson, gibier; & tout ce qu'il faut pour l'enrichir, blés, pâturages, bestiaux, laines, cuirs, salines, métaux, minéraux; cependant l'Europe n'a point de peuple plus pauvre;

Tom. XII.

la plus grande source de l'argent qui roule en Pologne, c'est la vente de la royauté.

La terre & l'eau, tout y appelle un grand commerce, & le commerce ne s'y montre pas. Tant de rivières & de beaux fleuves, la Duna, le Bog, le Niester, la Vistule, le Niemen, le Borysthène, ne servent qu'à figurer dans les cartes géographiques. On a remarqué depuis long-tems, qu'il seroit aisé de joindre par des canaux l'Océan septentrional & la mer Noire, pour embrasser le commerce de l'Orient & de l'Occident; mais loin de construire des vaisseaux marchands, la Pologne, qui a été insultée plusieurs fois par des flottes, n'a pas même pensé à une petite marine guerrière.

Cet état, plus grand que la France, ne compte que cinq millions d'habitans, & laisse la quatrième partie de ses terres en friche; terres excellentes, perte d'autant plus déplorable.

Cet état large de deux cens de nos lieues, & long de quatre cens, auroit besoin d'armées nombreuses pour garder ses vastes frontières; il peut à peine foudroyer quarante mille hommes. Un roi qui l'a gouverné quelque tems, & qui nous montre dans une province de France ce qu'il auroit pu exécuter dans un royaume; ce prince fait pour écrire & pour agir, nous dit qu'il y a des villes en Europe dont le trésor est plus opulent que celui de la Pologne, & il nous fait entendre que deux ou trois commerçans d'Amsterdam, de Londres, de Hambourg, négocient pour des sommes plus considérables pour leur compte, que n'en rapporte tout le domaine de la république.

Le luxe, cette pauvreté artificielle, est entré dans les maisons de Pologne, & les villes sont dégoûtantes par des boues affreuses; Varsovie n'est pavée que depuis peu d'années.

Le comble de l'esclavage & l'excès de la liberté semblent disputer à qui détruira la Pologne; la noblesse peut tout ce qu'elle veut. Le corps de la nation est dans la servitude. Un noble polonois, quelque crime qu'il ait commis, ne peut être arrêté qu'après avoir été condamné dans l'assemblée des ordres: c'est lui ouvrir toutes les portes pour se sauver. Il y a une loi plus affreuse que l'homicide même qu'elle veut réprimer. Ce noble qui a tué un de ses serfs met quinze livres sur la fosse, & si le paysan appartient à un autre noble, la loi de l'honneur l'oblige seulement à en rendre un; c'est un bœuf pour un bœuf. Tous les hommes sont nés égaux, c'est une vérité qu'on n'arrachera jamais du cœur humain; & si l'inégalité des conditions est devenue nécessaire, il faut du-moins l'adoucir par la liberté naturelle & par l'égalité des lois.

Le *liberum veto* donne plus de force à un seul noble qu'à la république. Il enchaîne par un mot les volontés unanimes de la nation; & s'il part de l'endroit où se tient la diete, il faut qu'elle se sépare. C'étoit le droit des tribuns romains; mais Rome n'en avoit qu'un petit nombre, & ce furent des magistrats pour protéger le peuple. Dans une diete polonoise on voit trois ou quatre cens tribuns qui l'oppriment.

La république a pris, autant qu'elle a pu, toutes les précautions pour conserver l'égalité dans la noblesse, & c'est pour cela qu'elle ne tient pas compte des décorations du saint empire qui feroient l'Europe de princes. Il n'y a de princes reconnus pour tels par les lettres d'union de la Lithuanie, que les Czar-toriski, les Sangusko, & les Wicnowiecki, & encore le titre d'*altesse* ne les tire pas de l'égalité; les charges seules peuvent donner des préférences. Le moindre castellan précède le prince sans charge, pour apprendre à respecter la république, plus que les titres & la naissance: malgré tout cela, rien de si rampant que la petite noblesse devant la grande.

B B B b b b ij

Puisque le royaume est électif, il semble que le peuple, qui est la partie la plus nombreuse & la plus nécessaire, devrait avoir part à l'élection : pas la moindre. Il prend le roi que la noblesse lui donne ; trop heureux s'il ne portoit pas des fers dans le sein de la liberté. Tout ce qui n'est pas noble vit sans considération dans les villes, ou esclave dans les campagnes ; & l'on fait que tout est perdu dans un état, lorsque le plebéien ne peut s'élever que par un bouleversement général. Aussi la *Pologne* n'a-t-elle qu'un petit nombre d'ouvriers & de marchands, encore sont-ils allemands, juifs, ou françois.

Dans ses guerres, elle a recours à des ingénieurs étrangers. Elle n'a point d'école de Peinture, point de théâtre ; l'Architecture y est dans l'enfance ; l'Histoire y est traitée sans goût ; les Mathématiques peu cultivées ; la saine Philosophie presque ignorée ; nul monument, nulle grande ville.

Tandis qu'une trentaine de palatins, une centaine de castellans & starostes, les évêques & les grands officiers de la couronne jouent les satrapes asiatiques, 100 mille petits nobles cherchent le nécessaire comme ils peuvent. L'histoire est obligée d'insister sur la noblesse polonoise, puisque le peuple n'est pas compté. Le droit d'élire ses rois est celui qui la flatte le plus, & qui la fert le moins. Elle vend ordinairement sa couronne au candidat qui a le plus d'argent ; elle crie dans le champ électoral qu'elle veut des princes qui gouvernent avec sagesse ; & depuis le regne de Casimir le grand, elle a cherché en Hongrie, en Transilvanie, en France & en Allemagne, des étrangers qui n'ont aucune connoissance de ses mœurs, de ses préjugés, de sa langue, de ses intérêts, de ses lois, de ses usages.

Qui verroit un roi de *Pologne* dans la pompe de la majesté royale, le croiroit le monarque le plus riche & le plus absolu : ni l'un ni l'autre. La république ne lui donne que six cens mille écus pour l'entretien de sa maison ; & dans toute contestation, les Polonois jugent toujours que le roi a tort. Comme c'est lui qui préside aux conseils & qui publie les decrets, ils l'appellent *la bouche*, & non *l'ame* de la république. Ils le gardent à vûe dans l'administration : quatre sénateurs doivent l'observer par-tout, sous peine d'une amende pécuniaire. Son chancelier lui refuse le sceau pour les choses qu'il ne croit pas justes. Son grand chambellan a droit de le fouiller ; aussi ne donne-t-il cette charge qu'à un favori.

Ce roi, tel qu'il est, joue pourtant un beau rôle s'il fait se contenter de faire du bien, sans tenter de nuire. Il dispose non-seulement, comme les autres souverains, de toutes les grandes charges du royaume & de la cour, des évêchés & des abbayes, qui sont presque toutes en commande, car la république n'a pas voulu que des moines qui ont renoncé aux richesses & à l'état de citoyen, possédassent au-delà du nécessaire ; il a encore un autre trésor qui ne s'épuise pas. Un tiers de ce grand royaume est en biens royaux, tenues, advocaties, starosties, depuis sept mille livres de revenu jusqu'à cent mille ; ces biens royaux, le roi ne pouvant se les approprier, est obligé de les distribuer, & ils ne passent point du pere au fils aux dépens du mérite. Cette importante loi est une de celles qui contribuent le plus au soutien de la république. Si cette république n'est pas encore détruite, elle ne le doit qu'à ses lois : c'est une belle chose que les lois ! Un état qui en a & qui ne les enfreint point, peut bien éprouver des secousses ; mais c'est la terre qui tremble entre les chaînes de rochers qui l'empêchent de se dissoudre.

Résumons à-présent les traits frappans du tableau de la *Pologne*, que nous avons dessiné dans tout le cours de cet article.

Cette monarchie a commencé l'an 550, dans la

personne de Leck, qui en fut le premier duc. Au neuvième siècle, l'anarchie qui déchiroit l'état finit par couronner un simple particulier qui n'avoit pour recommandation qu'une raison droite & des vertus. C'est Piast qui donna une nouvelle race de souverains qui tinrent long-tems le sceptre. Quelques-uns abusèrent de l'autorité, ils furent déposés. On vit alors la nation, qui avoit toujours obéi, s'avancer par degrés vers la liberté, mettre habilement les révolutions à profit, & se montrer prête à favoriser le prétendant qui relâcheroit davantage les chaînes. Ainsi parvenue peu-à-peu à donner une forme républicaine à l'administration, elle la cimentait, lorsque sur la fin du xiv. siècle ses nobles firent acheter à Jagellon, duc de Lithuanie, l'éclat de la couronne par le sacrifice de sa puissance.

Le Christianisme ne monta sur le trône de *Pologne* que dans le x. siècle, & il y monta avec cruauté. Cette auguste religion y a repris finalement l'esprit de douceur qui la caractérise : elle tolère dans l'état des sectes que mal-à-propos elle avoit bannies de son sein ; mais en même tems la *Pologne* est restée superstitieusement soumise aux decrets du pontife de Rome, dont le nonce à Varsovie a un pouvoir très-étendu. Un archevêque, celui de Gnesne, est le chef du sénat comme de l'église ; les autres prélats polonois munis comme lui du privilège d'un pape, ont par ce privilège le droit de teindre leurs mains pacifiques du sang de leurs enfans, en les condamnant à la mort. Il n'y a dans toute la *Pologne* que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres ; & quoiqu'on soit accoutumé à voir dans l'histoire de ce pays le malheureux sort des paysans, on frémit toujours en contemplant cette dégradation de l'humanité, qui n'a pas encore cédé au christianisme mal épuré de ce royaume.

La puissance souveraine réside dans la noblesse ; elle est représentée par ses nonces ou députés dans les dietes générales. Les lois se portent dans ses assemblées, & obligent le roi même.

Dans l'intervalle de ces parlemens de la nation, le sénat veille à l'exécution des lois. Dix ministres du roi, qui sont les premiers officiers de la couronne, ont place dans ce conseil, mais n'y ont point de voix. Les rois de *Pologne* en nommant à toutes les charges, peuvent faire beaucoup de bien, & pour ainsi dire, point de mal.

Le gouvernement est en même tems monarchique & aristocratique. Le roi, le sénat & la noblesse, forment le corps de la république. Les évêques, qui sont au nombre de quinze sous deux archevêques, tiennent le second rang, & ont la préséance au sénat.

On voit dans ce royaume des grands partageant la puissance du monarque, & vendant leurs suffrages pour son élection & pour soutenir leur pompe fastueuse. On ne voit en même tems point d'argent dans le trésor public pour soudoyer les armées, peu d'artillerie, peu ou point de moyens pour entretenir les subsides ; une foible infanterie, presque aucun commerce : on y voit en un mot une image blafarde des mœurs & du gouvernement des Goths.

En vain la *Pologne* se vante d'une noblesse belliqueuse, qui peut monter à cheval au nombre de cent mille hommes : on a vû dix mille russes, après l'élection du roi Stanislas, disperser toute la noblesse polonoise assemblée en faveur de ce prince, & lui donner un autre roi. On a vu dans d'autres occasions cette armée nombreuse monter à cheval, s'assembler, se révolter, se donner quelques coups de sabres, & se séparer tout de suite.

L'indépendance de chaque gentilhomme est l'objet des lois de ce pays ; & ce qui en résulte par leur *liberum veto*, est l'oppression de tous.

Enfin ce royaume du nord de l'Europe usé si mal de sa liberté & du droit qu'il a d'élire ses rois, qu'il semble vouloir consoler par-là les peuples ses voisins, qui ont perdu l'un & l'autre de ces avantages.

Pour achever complètement le tableau de la *Pologne*, il ne nous reste qu'à crayonner les principaux d'entr'eux qui l'ont gouvernée depuis le vij. siecle jusqu'à ce jour. Dans ce long espace de tems elle compte des chefs intelligens, actifs & laborieux, plus qu'aucun autre état; & ce n'est pas le hafard qui lui a donné cet avantage, c'est la nature de sa constitution. Dès le xiv. siecle elle a fait ses rois: ce ne sont pas des enfans qui naissent avec la couronne avant que d'avoir des vertus, & qui dans la maturité de l'âge peuvent encore fommeiller sur le trône. Un roi de *Pologne* doit payer de sa personne dans le sénat, dans les dietes, & à la tête des armées. Si l'on n'admire que les vertus guerrieres, la *Pologne* peut se vanter d'avoir eu de grands princes; mais si l'on ne veut compter que ceux qui ont voulu la rendre plus heureuse qu'elle ne l'est, il y a beaucoup à rabattre.

Leck la tira des forêts & de la vie errante, pour la fixer & la civiliser. L'Histoire ne nous a pas conservé son caractère, mais on fait en général que les fondateurs des empires ont tous eu de la tête & de l'exécution.

Cracus, dans le vij. siecle, leur donna les premieres idées de la justice, en établissant des tribunaux pour décider les différends des particuliers. L'ordre régna où la licence diminoit. Cracovie idolâtre honora long-tems son tombeau: c'étoit son *palladium*.

Au ix. siecle, Piaft enseigna la vertu en la montrant dans lui même: ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force du commandement, il le persuadoit par la raison & par l'exemple. Son regne s'écoula dans la paix, & des barbares commencerent à devenir citoyens.

Dans le x. siecle, Boleslas Chrobri, plein d'entrailles, les accoutuma à regarder leur souverain comme leur pere, & l'obéissance ne leur coûta rien.

Casimir I. fit entrevoir les Sciences & les Lettres dans cette terre sauvage, où elles n'étoient jamais entrées. La culture grossiere qu'on leur donna attendoit des siecles plus favorables pour produire des fruits: ces fruits sont encore bien àpres; mais le tems qui mûrit tout, achevera peut-être un jour en *Pologne* ce qu'il a perfectionné en d'autres climats.

Dans le siecle suivant, Casimir II. qui ne fut nommé *le juste* qu'après l'avoir mérité, commença à protéger les gens de la campagne contre la tyrannie de la noblesse.

Au xiv. siecle, Casimir III. ou Casimir le grand, qu'on appelloit aussi le *roi des paysans*, voulut les mettre en liberté; & n'ayant pu y réussir, il demandoit à ces bonnes gens lorsqu'ils venoient se plaindre, s'il n'y avoit chez eux ni pierres ni bâtons pour se defendre. Casimir eut les plus grands succès dans toutes les autres parties du gouvernement. Sous son regne, des villes nouvelles parurent, & servirent de modele pour rebâtir les anciennes. C'est à lui que la *Pologne* doit le nouveau corps de lois qui la regle encore à-présent. Il fut le dernier des Piaft, race qui a régné 528 ans.

Jagellon fit tout ce qu'il voulut avec une nation d'autant plus difficile à gouverner, que sa liberté naissante étoit toujours en garde contre les entreprises de la royauté. Il est étonnant que le trône toujours électif dans sa race, n'en soit pas sorti pendant près de 400 ans; tandis qu'ailleurs des couronnes héréditaires passaient à des familles étrangères. Cela montre combien les événemens trompent la sagesse humaine.

Le fils de Jagellon, Uladislav VI. n'avoit que 10 ans lorsqu'on l'éleva au trône, chose bien singuliere

dans une nation qui pouvoit donner sa couronne à un héros tout formé; c'est qu'on en appercevoit déjà l'ame à-travers les nuages de l'enfance. La république nomma autant de régens qu'il y avoit de provinces, & des Burrhus se chargerent d'instruire l'homme de la nation. Il prit les rênes de l'état à 18 ans; & en deux ans de regne il égala les grands rois. Il triompha des forces de la maison d'Autriche; il se fit couronner roi de Hongrie; il fut le premier roi de *Pologne* qui osa lutter contre la fortune de l'empire Ottoman. Cette hardiesse lui fut fatale; il périt à la bataille de Varne, à peine avoit-il 20 ans; & la *Pologne* regrettant également l'avenir & le passé, ne versa jamais de pleurs plus amers.

Elle n'effuya bien ses larmes que dans le xvj. siecle, sous le regne de Sigismond I. Ce prince eut un bonheur rare dans la diete d'élection; il fut nommé *roi* par acclamation, sans division de suffrages. Une autre faveur de la fortune lui arriva, parce que les grands hommes favent la fixer. Il abattit la puissance d'un ordre religieux qui désoloit la *Pologne* depuis trois siecles; je parle des chevaliers teutoniques. Sigismond étoit doué d'une force extraordinaire, qui le faisoit passer pour l'Hercule de son tems; il brisoit les métaux les plus durs, & il avoit l'ame aussi forte que le corps. Il a vécu 82 ans, presque toujours victorieux, respecté & ménagé par tous les souverains, par Soliman même, qui ne ménageoit rien. Il a peut-être été supérieur à François I. en ce que plus jaloux du bonheur de ses peuples que de sa gloire, il s'appliqua constamment à rendre la nation plus équitable que ses lois, les mœurs plus sociables, les villes plus florissantes, les campagnes plus cultivées, les Arts & les Sciences plus honorés, la religion même plus épurée.

Personne ne lui ressembloit plus parmi ses successeurs, qu'Etienne Batori, prince de Transilvanie, à qui la *Pologne* donna sa couronne, après la fuite d'Henri de Valois. Il se fit une loi de ne distribuer les honneurs & les emplois qu'au mérite; il réforma les abus qui s'étoient accumulés dans l'administration de la justice; il entretint le calme au-dedans & au-dehors. Il régna dix ans: c'étoit assez pour sa gloire, pas assez pour la république.

Sigismond III. prince de Suede, lui succéda sans le remplacer; il n'eut ni les mêmes qualités ni le même bonheur; il perdit un royaume héréditaire pour gagner une couronne élective; il laissa enlever à la *Pologne*, par Gustave-Adolphe, l'une de ses plus belles provinces, la Livonie. Il avoit deux défauts qui causent ordinairement de grands malheurs; il étoit borné & obstiné.

Casimir V. (Jean) fut le dernier de la race des Jagellons. Rien de plus varié que la fortune de ce prince. Né fils de roi, il ne put résister à l'envie d'être religieux, espece de maladie qui attaque la jeunesse, dit l'abbé de Saint-Pierre, & qu'il appelle la *petite vérole de l'esprit*. Le pape l'en guérit en le faisant cardinal. Le cardinal se changea en roi; & après avoir gouverné un royaume, il vint en France pour gouverner des moines. Les deux abbayes que Louis XIV. lui donna, celle de S. Germain-des-Prés & celle de S. Martin de Nevers, devinrent pour lui une subsistance nécessaire, car la *Pologne* lui refusoit la pension dont elle étoit convenue; & pendant ce tems-là il y avoit en France des murmures contre un étranger qui venoit ôter le pain aux enfans de la maison. Il voyoit souvent Marie Mignot, cette blanchisseuse que le caprice de la fortune avoit d'abord placée dans le lit d'un conseiller du parlement de Grenoble, & ensuite dans celui du maréchal de l'Hôpital. Cette femme singuliere, deux fois veuve, soutenoit à Gourville qu'elle avoit épousé secrettement le roi Casimir. Elle étoit avec lui à Nevers lorsqu'il

y tomba malade & qu'il y finit ses jours en 1672.

Michel Wicnoviecki fut élu roi de *Pologne* en 1669, après l'abdication de Casimir. Jamais roi n'eut plus besoin d'être gouverné ; & en pareil cas ce ne sont pas toujours les plus éclairés & les mieux intentionnés qui gouvernent. Au bout de quelques années il se forma une ligue pour le détrôner. Les Polonois ont pour maxime que tout peuple qui peut faire un roi, peut le défaire. Ainsi ce qu'on appelleroit ailleurs *conjuraton*, ils le nomment *l'exercice d'un droit national*. Cependant les seigneurs ligués ne pousserent pas plus loin leur projet, par la crainte de l'empereur, & en considération de la misérable santé du roi, qui finit ses jours l'année suivante sans postérité, à l'âge de 35 ans, après quatre ans de troubles & d'agitations. Si le sceptre peut rendre un mortel heureux, c'est seulement celui qui le fait porter. L'incapacité du roi Michel fit son malheur & celui de l'état ; ses yeux se fermerent en 1673 la veille de la victoire de Choczin.

Jean Sobieski, qui remporta cette victoire, fut nommé roi de *Pologne* l'année suivante, & se montra un des grands guerriers du dernier siècle. C'est à l'*article* OLESKO, lieu de sa naissance, que vous trouverez son caractère. Il mourut à Varsovie dans la 66^e année de son âge.

Frédéric Auguste I. électeur de Saxe, devint roi de *Pologne* au moyen de son abjuration du Luthéranisme, & de l'argent qu'il répandit. Il se liguait en 1700 avec le roi de Danemarck & le czar, contre Charles XII. Il se proposoit par cette ligue d'affujettir la *Pologne*, en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie ; mais les Polonois le déposèrent en 1704, & élurent en sa place Stanislas Leszcinski, palatin de Posnanie, âgé de 26 ans. Les Saxons ayant été battus par ce prince & par le roi de Suede, Auguste se vit obligé de signer un traité de renonciation à la couronne polonoise. La perte de la bataille de Pultowa en 1709, fut le terme des prospérités de Charles XII. Ce revers entraîna la chute de son parti. Auguste rentra dans la *Pologne*, & le Czar victorieux l'y suivit pour l'y maintenir. Le roi Stanislas ne pouvant résister à tant de forces réunies, se rendit à Bender auprès du roi de Suede.

Les événemens de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Son pere Raphaël Leszcinski avoit été grand général de la *Pologne*, & ne craignit jamais de déplaire à la cour pour servir la république. Grand par lui-même, plus grand encore dans son fils, dont Louis XV. est devenu le gendre ; les Polonois témoins de sa valeur, & charmés de la sagesse & de la douceur de son gouvernement, pendant le court espace qu'avoit duré son regne, l'élurent une seconde fois après la mort d'Auguste (en 1733). Cette élection n'eut pas lieu, par l'opposition de Charles VI. que soutenoient ses armes, & par celles de la Russie. Le fils de l'électeur de Saxe qui avoit épousé une niece de l'empereur, l'emporta de force sur son concurrent ; mais Stanislas conservant toujours de l'aveu de l'Europe le titre de *roi*, dont il étoit si digne, fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux sujets qui se souviendront long-tems de lui.

L'Histoire juge les princes sur le bien qu'ils font. Si jamais la *Pologne* a quelque grand roi sur le trône pour la rétablir, ce sera celui-là seul, comme le dit M. l'abbé Coyer, « qui regardant autour de lui une » terre féconde, de beaux fleuves, la mer Baltique » & la mer Noire, donnera des vaisseaux, des manufactures, du commerce, des finances & des hommes » à ce royaume ; celui qui abolira la puissance tribunitienne, le *liberum veto*, pour gouverner la nation » par la pluralité des suffrages ; celui qui apprendra » aux nobles que les serfs qui les nourrissent, issus » des Sarmates leurs ancêtres communs, sont des

» hommes ; & qui, à l'exemple d'un roi de France » plus grand que Clovis & Charlemagne, bannira la » servitude, cette peste civile qui tue l'émulation, » l'industrie, les arts, les sciences, l'honneur & la » prospérité : c'est alors que chaque polonois pourra » dire :

» *Nam que erit ille mihi semper deus* ».

(*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

POLOGNE, *sacre des rois de*, (*Hist. des cérémonies de Pologne.*) la Pologne, pour le choix de la scène du couronnement, fait comme la France. Au lieu de sacrer ses rois dans la capitale, elle les mène à grands frais dans une ville moins commode & moins belle, à Cracovie, parce que Ladislas Loketek, au iv. siècle, s'y fit couronner.

Ceux qui aiment les grands spectacles, sans penser à ce qu'ils coûtent aux peuples, seroient frappés de celui-ci. On y voit la magnificence asiatique se mêler au goût de l'Europe. Des esclaves éthiopiens, des orientaux en vêtements de couleur du ciel, de jeunes polonois en robes de pourpre, une armée qui ne veut que briller ; les voitures, les hommes & les chevaux disputant de richesses, l'or effacé par les pierreries : c'est au milieu de ce cortège que le roi élu paroît sur un cheval magnifiquement harnaché.

La *Pologne*, dans l'inauguration de ses rois, leur présente le trône & le tombeau. On commence par les funérailles du dernier roi, dont le corps reste en dépôt jusqu'à ce jour ; mais comme cette pompe funèbre ressemble en beaucoup de choses à celle des autres rois, je n'en citerai qu'une singularité. Aussitôt que le corps est posé sur le catafalque dans la cathédrale, un hérault à cheval, armé de pié en cap, entre par la grande porte, court à toute bride ; & rompt un sceptre contre le catafalque. Cinq autres courant de même, brisent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrième un cimeterre, le cinquième un javelot, le sixième une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des tymbales.

Les reines de *Pologne* ont un intérêt particulier au couronnement. Sans cette solemnité, la république, dans leur vuïdité, ne leur doit point d'apanage, (cet apanage ou douaire est de deux mille ducats assignés sur les salines & sur les starosties de Spiz & de Grodeck), & même elle cesse de les traiter de reines. Il s'est pourtant trouvé deux reines qui ont sacrifié tous ces avantages à leur religion, l'épouse d'Alexandre au xvj. siècle, & celle d'Auguste II. au xvij. siècle : la première professoit la religion grecque, la seconde le luthéranisme qu'Auguste venoit d'abjurer ; ni l'une ni l'autre ne furent couronnées.

La pompe finit par un usage assez singulier. Un évêque de Cracovie assassiné par son roi dans l'onzième siècle, étant à son tribunal, c'est-à-dire dans la chapelle où son sang fut versé, cite le nouveau roi comme s'il étoit coupable de ce forfait. Le roi s'y rend à pié, & répond comme ses prédécesseurs « que » ce crime est atroce, qu'il en est innocent, qu'il le » déteste, & en demande pardon en implorant la » protection du saint martyr sur lui & sur le royaume ». Il seroit à souhaiter que dans tous les états, on conservât ainsi les monumens des crimes des rois. La flatterie ne leur trouve que des vertus.

Ensuite le roi, suivi du sénat & des grands officiers tous à cheval, se rend à la place publique. Là sur un théâtre élevé, couvert des plus riches tapis de l'Orient, il reçoit le serment de fidélité des magistrats de Cracovie, dont il ennoblit quelques-uns. C'est la seule occasion où un roi de *Pologne* puisse faire des nobles. La noblesse ne doit se donner que dans une diète après dix ans au moins de service militaire. *Histoire de Sobieski*, par M. l'abbé Coyer. (D. J.)

POLOGRAPHIE, f. f. (*Gramm.*) description af-

tronomie du ciel. Ce nom est fait de *πόλος*, *ciel*, & de *γράφω*, *je décris*.

POLON, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece d'arbre particulier au royaume de Juda en Afrique ; il produit un duvet semblable au coton, mais beaucoup plus fin ; les voyageurs assurent que l'on pourroit en faire des étoffes d'une grande beauté & d'une grande force. On croit même que préparé convenablement, ce duvet deviendroit propre à faire des chapeaux.

POLONGA, (*Hist. nat.*) serpent fort dangereux, qui se trouve dans l'île de Ceylan ; il y en a de verds, & d'autres d'un gris rougeâtre tacheté de blanc. Il attaque sur-tout les bestiaux.

POLOSUM, f. m. (*Fonderie.*) espece de cuivre rouge que l'on allie avec de l'étain pour en faire ce métal composé que l'on appelle de la *fonte verte*.

POLTEN, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche, sur le ruisseau de Draßam, à 3 milles du Danube & à 6 de Vienne. Elle appartient à l'évêque de Passau.

POLTRON, LACHE, (*Synon.*) le *lâche* recule ; le *poltron* n'ose avancer. Le premier ne se défend pas ; il manque de valeur. Le second n'attaque point, il peche par le courage.

Il ne faut pas compter sur la résistance d'un *lâche*, ni sur le fecours d'un *poltron*. Le mot *lâche* se prend figurément pour un homme qui manque de cœur & de sentiment.

*Quiconque pour l'empire eut la gloire de naître,
Est un lâche s'il n'ose ou se perdre ou régner.*

Lâche désigne encore au figuré ce qui est *bas*, *honteux*, *infâme*. Une *lâche* complaisance dégénere en fadeur. La trahison est une des plus *lâches* actions qu'on connoisse. (*D. J.*)

POLTRON se dit, en *Fauconnerie*, d'un oiseau auquel on a coupé les ongles des pouces qui sont les doigts de derriere où sont ses armes & sa force, pour lui ôter le courage & empêcher qu'il ne vole le gros gibier ; on le dit encore en un autre sens. *Voyez VILAIN.*

POLVILLA, (*Commerce.*) c'est le nom que les Espagnols de la nouvelle Espagne en Amérique donnent à une poudre d'une odeur délicieuse, dont il se fait un débit surprenant dans toutes les provinces du Mexique & du Pérou. Elle se vend très-cher, & il n'y a, dit-on, que les religieuses de Gnaxaca qui aient le secret de sa composition.

POLUSCA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le pays des Volques, & peu éloignée de Longula, autre ville de Volque. Ce fut, selon Tite-Live, l. II. c. xxxix. une des places que Coriolan enleva au peuple romain. Denis d'Halicarnasse appelle les habitans *Polusciani*, & Pline, l. III. c. v. le nomme *Pollustini*. (*D. J.*)

POLUSKE, (*Commerce.*) monnoie de cuivre en usage dans l'empire russe, qui vaut un liard monnoie de France. Quatre *poluske* font un kopeck ou un sol, & cent kopecks font un rouble ou un écu de Russie, qui vaut cinq livres de notre monnoie.

POLYACANTHUS, f. m. (*Bot.*) c'est une des belles especes de chardons qu'on cultive dans les jardins, & qui est nommée par Tournefort *carduus*, sive *polyacantha vulgaris*. Cette plante est haute d'environ trois piés ; sa tige est ronde, blanche, douce au toucher ; ses feuilles sont longues de près d'un pié, pointues, armées au côté d'épines fines, longues, piquantes, jaunâtres, rangées par intervalles deux-à-deux, ou trois-à-trois, ou quatre-à-quatre ; sa fleur est à plusieurs fleurons purpurins évafés par le haut, découpés en lanieres, soutenus par un calice composé de plusieurs feuilles posées les unes sur les autres, & terminées chacune par un piquant. Lorsque

la fleur est passée, cet embryon devient une petite graine oblongue, noire, luisante, garnie d'une aigrette. Cette plante est apéritive. (*D. J.*)

POLYACOUSTIQUES, adj. (*Physiq.*) sont des instrumens qui servent à multiplier les sons, comme les lunettes à facettes ou polyscopes multiplient les objets. *Voyez PHONIQUE, SON, &c.*

Ce mot est composé du Grec *πολυ*, *beaucoup*, & *ακουω*, *j'entends*. *Voyez ACOUSTIQUES.*

POLYÆGOS, (*Géog. anc.*) île que Pline, l. IV. c. xij. met au nombre des îles Sporades. Pomponius Mela, l. II. c. vij. connoît cette île ; & dans le trésor de Goltzius on trouve une médaille avec cette inscription, *Πολυαγίων*. Le P. Hardouin dit que c'est aujourd'hui l'île Polégafa, près de celle de Standia. (*D. J.*)

POLYANDRIE, f. f. (*Hist. morale & politique.*) ce mot indique l'état d'une femme qui a plusieurs maris.

L'histoire, tant ancienne que moderne, nous fournit des exemples de peuples chez qui il étoit permis aux femmes de prendre plusieurs époux. Quelques auteurs qui ont écrit sur le Droit naturel, ont cru que la *polyandrie* n'avoit rien de contraire aux lois de la nature ; mais pour peu que l'on y fasse attention, on s'apercevra aisément que rien n'est plus opposé aux vûes du mariage. En effet, pour la propagation de l'espece une femme n'a besoin que d'un mari, puisque communément elle ne met au monde qu'un enfant à-la-fois : d'ailleurs la multiplicité des maris doit anéantir ou diminuer leur amour pour les enfans, dont les peres seront toujours incertains. Concluons de-là que la *polyandrie* est une coutume encore plus impardonnable que la polygamie ; qu'elle ne peut avoir d'autre motif qu'une lubricité très-indécence de la part des femmes, à laquelle les législateurs n'ont point dû avoir égard ; que rien n'est plus propre à rompre ou du-moins à relâcher les liens qui doivent unir les époux ; enfin que cette coutume est propre à détruire l'amour mutuel des parens & des enfans.

Chez les Malabares, les femmes sont autorisées par les lois à prendre autant de maris qu'il leur plaît, sans que l'on puisse les en empêcher. Cependant quelques voyageurs prétendent que le nombre des maris qu'une femme peut prendre est fixé à douze ; ils conviennent entr'eux du tems pendant lequel chacun vivra avec l'épouse commune. On assure que ces arrangemens ne donnent lieu à aucune méfintelligence entre les époux ; d'ailleurs dans ce pays les mariages ne sont point des engagements éternels, ils ne durent qu'autant qu'il plaît aux parties contractantes. Ces mariages ne sont pas fort ruineux, le mari en est quitte pour donner une piece de toile de coton à la femme qu'il veut épouser ; de son côté, elle a rempli ses devoirs en préparant les alimens de son mari, & en tenant ses habits propres & ses armes bien nettes. Lorsqu'elle devient grosse, elle déclare de qui est l'enfant, c'est le pere qu'elle a nommé qui en demeure chargé. D'après des coutumes si étranges & si opposées aux nôtres, on voit qu'il a fallu des lois pour assurer l'état des enfans ; ils suivent toujours la condition de la mere qui est certaine. Les neveux par les femmes sont appelés aux successions comme étant les plus proches parens, & ceux dont la naissance est la moins douteuse.

POLYANTHE, terme de *Fleuriste*, plante qui produit beaucoup de fleurs. *Voyez PLANTE & FLEUR.* Ce mot est composé de *πολυ*, *beaucoup*, & *ανθος*, *fleur*.

POLYCÉPHALE, NOME, (*Poésie anc.*) c'étoit chez les Grecs un fameux air de flûte inventé en l'honneur d'Apollon ou de Pallas. Plutarque dit qu'Olympe composa sur la flûte en l'honneur d'Apollon l'air ou

le nome appellé *polycéphale*, πολυκέφαλον. Pindare, dans sa dernière ode pythique, parle de ce cantique *polycéphale*, ou à plusieurs têtes, & l'appelle κεφαλῶν πολλῶν νόμον. Il en fait Pallas l'inventrice, ainsi que de la flûte même qu'elle fabriqua pour imiter les gémissements des sœurs de Méduse, après que Persée lui eut coupé la tête.

Le scholiaste de Pindare, en cherchant l'origine de la dénomination du cantique *polycéphale*, en allègue ces trois raisons. 1^o Les serpens qui couvroient la tête de Méduse sifflaient sur différens tons, & parce que la flûte imitoit cette variété de sifflemens dans le cantique en question, on l'appella *polycéphale*, (à plusieurs têtes). 2^o D'autres prétendent que c'étoit à cause que cet air s'exécutoit par un chœur de cinquante musiciens, auxquels un joueur de flûte donnoit le ton. 3^o Quelques-uns entendent par ce mot κεφαλαί, têtes, des poèmes, des hymnes ou préludes, & assurent que ce cantique en avoit plusieurs qui précédoient apparemment les différentes strophes dont il étoit composé; & ces derniers en attribuoient la composition à Olympe, en quoi ils étoient, comme l'on voit, d'accord avec Plutarque; mais celui-ci ajoute que cet air étoit consacré au culte d'Apollon, & nullement à celui de Pallas. Voyez M. Burette dans les *Mémoires des Inscriptions*, tome X. (D. J.)

POLYCOMBUS, (*Botan. anc.*) nom donné par Néophytus & autres anciens à la plante que les Botanistes appellent *polygonum*, & en françois la *renouée*, le *centinode*; comme le nom de *polycombis* est formé de deux mots grecs, πολλός, plusieurs, & κνυβός, nœud, ce terme n'est pas seulement applicable à la renouée, mais à toutes les autres plantes nouées; c'est-à-dire, dont les tiges sont garnies de nœuds d'espace en espace. Telle est, par exemple, l'*equisetum* ou la *presle*. (D. J.)

POLYCRESTE, adj. (*Gramm.*) a plusieurs usages; les Chimistes ont des fourneaux *polycrestes*; la Pharmacie a des sels *polycrestes*.

POLYCRONE, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit dans l'église grecque un hymne, par lequel on demandoit à Dieu une vie longue pour les empereurs. On prioit pour les empereurs gentils dans la primitive église, mais l'hymne *polycrone* n'est pas de cette date.

POLYDEUCEA, (*Géog. anc.*) fontaine de la Laconie, près de la ville Téraphee. Quelques-uns veulent, dit Pausanias, l. III. c. xx. que cette fontaine ait été autrefois nommée *Messéides*.

POLYEIDĒ SPHRAGIS, (*Mat. méd. des anciens.*) sorte de trochisques ou de pastille fort en usage chez les anciens. On composoit ce trochisque d'alun quatre drachmes, de myrrhe & d'aloës de chacun cinq drachmes, d'écorce de grenade & de fiel de taureau desséché de chacun six drachmes; le tout étant bien pulvérisé, étoit formé en trochisque avec quantité suffisante du vin le plus rude & le plus acerbe. *Celse*. (D. J.)

POLYGALA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & anomale en forme de masque, la partie antérieure qui n'est pas percée par derrière a deux levres, dont la supérieure est fendue en deux parties, & l'inférieure est frangée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit applati & divisé en deux loges, qui s'ouvrent en deux pièces & qui renferme des semences oblongues: ordinairement ce fruit est enveloppé du calice qui est composé de cinq feuilles, dont il y en a trois petites & deux grandes; celles-ci embrassent le fruit en forme d'ailes. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Le même botaniste établit 18 espèces de *polygala*, du nombre desquelles nous allons d'écrire la commune, *polygala vulgaris*, C. B. P. 215. I. R. H. 174. *Polygala foliis linearibus, lanceolatis caulibus diffusis her-*

baceis. Linn. Hort. Clifort 352. en anglois, *the common blew-flowered Milkwort*.

Cette plante a la racine ligneuse, dure, menue, vivace, d'un goût amer, un peu aromatique. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un demi-pié, grêles, les unes droites, les autres couchées à terre; d'un verd un peu rouge; revêtues de petites feuilles rangées alternativement. Ses fleurs sont petites, disposées en manière d'épi, depuis le milieu des tiges jusqu'au sommet, & d'une couleur bleue: chacune de ces fleurs est un tuyau fermé, dans le fond évasé, & découpé par le haut en deux levres dont la supérieure est échancrée, & l'inférieure frangée. A ces fleurs succède un fruit ou une bourse applatie, divisée en deux loges, remplies de semences oblongues; ce fruit est enveloppé du calice de la fleur, composée de cinq feuilles, trois petites & deux grandes, qui sont comme deux ailes qui embrassent le fruit.

Cette plante croît par-tout aux lieux champêtres; fleurit en Mai & en Juin. On dit que son nom lui vient de la quantité de lait qu'elle procure aux bestiaux qui en mangent. (D. J.)

POLYGALA, (*Mat. méd.*) M. Duhamel de l'académie des Sciences, a donné en 1739, un mémoire à l'académie royale des Sciences, dans lequel il rapporte plusieurs observations médicales par lesquelles il paroît que la décoction, ou l'infusion dans l'eau bouillante, de cette plante entière, à la dose d'une poignée sur une pinte d'eau, donnée pour boisson ordinaire dans la pleurésie & la fluxion de poitrine, fournissoit un secours très-efficace contre ces maladies. Gesner assure que cette plante infusée dans du vin, purge la bile fort doucement. (b)

POLYGALA de Virginie, (*Botan.*) Voyez SÉNÉKA.

POLYGAME, s. m. (*Gram.*) celui qui a épousé plusieurs femmes, soit qu'il les ait eues successivement, soit qu'il les ait eues ensemble.

POLYGAMIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom heureusement trouvé pour désigner la classe générale des plantes qui ont une diversité de combinaison de parties mâles & femelles de leurs fleurs, & plusieurs manières de fructification dans la même espèce; quelques-unes ont des fleurs mâles, d'autres des fleurs femelles, chacune distinctes & parfaites dans leur genre; & d'autres ont des fleurs hermaphrodites, avec les parties mâles & femelles de fructification réunies dans chacune. On compte dans les plantes de cette classe l'arroche, la pariétaire, la pluknetia & quantité d'autres.

POLYGAMIE, (*Théolog. & Critiq. sacrée.*) la plupart des théologiens & des commentateurs de l'Écriture, prétendent que Lamech fut le premier qui donna l'exemple de la *polygamie*, parce que Moïse, *Gen. c. iv. v. 3. 4.* raconte que Lamech prit deux femmes, l'une nommée *Adha*, l'autre *Tilla*; & qu'il ne dit la même chose d'aucun autre homme avant le déluge, ce qui forme, ajoutent les Théologiens, une preuve assez vraisemblable que Lamech enfrennit le premier la loi de la monogamie; cependant on peut répondre que dans une histoire aussi peu circonstanciée que l'est celle de la Genèse; il n'est pas raisonnable de conclure de ce qu'une action est la seule dans son espèce dont il soit fait mention, qu'elle soit la seule, ou la première de son espèce qui ait été faite. Par exemple, Moïse dit d'Isaac, *l'enfant cru, & fut sevré*. La même chose n'est dite d'aucun autre, & cependant personne ne s'imagine qu'Isaac ait été le premier enfant qu'on ait sevré. Pour ne pas sortir du sujet de la *polygamie*, personne ne doute qu'elle ne fût d'un usage assez fréquent parmi les Juifs dès les premiers tems; & quoique la famille d'Abraham, & en particulier de la postérité de Jacob jusqu'au tems des rois, nous ait été conservée dans les livres

de Moïse, de Josué, des Juges, de Ruth & de Samuel, d'une manière sans comparaison plus détaillée que ne l'est celle du genre humain dans les premiers chapitres de la Genèse, Elkana, pere de Samuel, est l'unique dans ce période de tems, dont il soit dit qu'il ait eu deux femmes. Si Moïse eût eu dessein de désigner Lamech sur le pié de novateur, il est probable qu'il eût ajouté à ce qu'il dit de ce bigame, quelque expression propre à faire connoître son dessein; mais au contraire il s'exprime dans des termes aussi simples qu'il l'avoit fait quelques versets plus haut, en parlant des oblations de Caïn & d'Abel.

Quoi qu'il en soit, le discours que Lamech tint à ses deux femmes, en les apostrophant par ces paroles: *Femmes de Lamech entendez ma voix, j'ai tué un homme pour ma blessure, & un jeune homme pour ma meurtrissure; & Caïn sera vengé sept fois, & Lamech soixante & dix fois.* Ce discours, dis-je, est une énigme beaucoup plus difficile à expliquer que la polygamie de l'époux d'Agha & de Tilla. Cependant je ne puis taire à cette occasion, l'explication qu'en a donnée M. Shuckford dans son *histoire sacrée & profane, tome I.*

Les descendans de Caïn, dit ce judicieux historien, craignirent pendant quelque tems que le reste de la famille d'Adam n'entreprît de se venger sur eux de la mort d'Abel. On croit que ce fut pour cette raison que Caïn bâtit une ville, afin que ses enfans demeurant près les uns des autres, fussent mieux en état de se réunir pour leur commune défense. Lamech tâcha de bannir leurs craintes; c'est pourquoi ayant assemblé sa famille, il parla à-peu-près de cette manière. « Pourquoi troublerions-nous la tranquillité » de notre vie par des défiances mal fondées; quel » mal avons-nous fait pour que nous soyons toujours » dans la crainte? Nous n'avons tué personne; nous » n'avons pas fait la moindre injure à nos freres de » l'autre famille, & certainement la raison doit leur » apprendre qu'ils ne peuvent avoir aucun droit de » nous nuire. Il est vrai que Caïn, un de nos ancêtres, tua Abel son frere. Mais Dieu a bien voulu » pardonner ce crime jusqu'à menacer de punir sept » fois au double, quiconque oseroit tuer Caïn. S'il » est ainsi, ceux qui auroient la hardiesse de tuer » quelqu'un de nous, devroient s'attendre à une punition beaucoup plus rigoureuse encore; si Caïn » est vengé sept fois, Lamech, ou qui que ce soit » de son innocente famille, sera vengé soixante & » dix-sept fois. *J'ai tué un homme*, doit donc être traduit d'une manière interrogative, *ai-je tué un homme?* c. à. d. je n'ai pas tué un homme, ni un jeune homme, pour que je doive recevoir du mal, ou être puni. Le *targum* d'Onkelos justifie cette explication du passage; car elle le rend ainsi: « Je n'ai pas tué un » homme, pour que le crime m'en soit imputé; ni » un jeune homme, pour que ma postérité doive être » retranchée par cette raison ».

Un anonyme a donné une autre explication fort ingénieuse du même passage de la Genèse, c. iv. v. 23. Il soupçonne qu'il pourroit bien y avoir quelque légère faute de copiste, & il croit être parvenu à découvrir la véritable manière en laquelle Moïse a écrit. La simple inspection des caracteres hébreux suffit, dit-il, pour se convaincre de la ressemblance qu'il y a entre les mots הרגתי, & הרותי; le premier qui signifie *j'ai tué*, se trouve aujourd'hui dans le texte, & y cause beaucoup d'embarras; le second qui lui ressemble fort, & qui signifie *j'ai engendré*, formeroit un sens aisé & très-intelligible. Cette manière de traduire, qui porte avec elle l'explication du passage, satisfait à toutes les regles qu'on s'est prescrites, & a outre cela divers avantages.

I. La liaison entre la première & la seconde partie du discours de Lamech, est sensible. Il a un fils pro-

Tome XII.

pre à le défendre & à le venger; ainsi il a lieu de s'attendre que si quelqu'un ose attenter à sa vie, sa mort ne demeurera point impunie. Peut-être Lamech s'imaginait-il que Tubalcain étoit celui que la providence avoit destiné à être le vengeur de Caïn; & personne en effet, ne semble avoir été plus propre à être le vengeur des torts & le réparateur des offenses, que celui qui avoit inventé les instrumens d'airain & de fer, dont on fait un si grand usage dans la guerre, & qui selon le témoignage de Joseph, étoit lui-même un grand guerrier. *Joseph, antiq. l. I. c. v.* Or Tubalcain ayant des relations bien plus proches avec Lamech qu'avec Caïn, puisque l'un étoit son pere, & l'autre seulement son cinquième aïeul, il étoit naturel de penser qu'il prendroit les intérêts de l'un encore plus à cœur que ceux de l'autre, & qu'il vengeroit sa mort bien plus sévèrement. II. Si la confiance de Lamech a été fondée sur la bravoure de son fils, & non pas sur la sienne propre, elle a dû être de la même espece que celle de Caïn, qui ne s'attendoit pas à se venger soi-même, mais à être vengé par un autre. III. On conserve l'affirmation. IV. Le sujet est intéressant, glorieux pour Lamech, & digne de toute l'emphase avec laquelle il parle; surtout si l'on se transporte dans ces tems reculés, où l'usage fréquent des arts les plus utiles ne les ayant point encore avilis, on sentoit tout le prix de l'invention. La gloire de son fils est d'ailleurs une gloire domestique, dont il est naturel qu'il se félicite au milieu de sa famille. V. En suivant cette interprétation, le discours de Lamech roule sur le sujet dont Moïse parle immédiatement avant de le rapporter. Ainsi l'on voit pourquoi, & à quelle occasion il le fait. *Chauffepié, diction. hist. & crit. (D. J.)*

POLYGAMIE, s. f. (*Théolog.*) mariage d'un seul homme avec plusieurs femmes.

Ce mot est composé du Grec πολυς, plusieurs, & γαμος, mariage.

On distingue deux sortes de polygamie; l'une simultanée & l'autre successive. La polygamie simultanée est lorsqu'un homme a tout à la fois plusieurs femmes. La polygamie successive est lorsqu'un homme épouse plusieurs femmes l'une après l'autre, après la mort de la première, de la seconde, &c. ou qu'il convole à des secondes, troisièmes, quatrièmes noces. Voyez MARIAGE.

La pluralité des hommes pour une seule femme est quelque chose de mauvais en soi; elle est contraire par elle-même à la fin principale du mariage, qui est la génération des enfans: aussi voit-on par l'histoire qu'il a toujours été défendu aux femmes d'avoir plusieurs maris. Il faut raisonner tout autrement de la polygamie simultanée par rapport aux hommes; par elle-même elle n'est point opposée au droit naturel, ni à la première fin du mariage.

Cette espece de polygamie étoit tolérée parmi les Hébreux, & autorisée par l'exemple des patriarches. On ne la voit établie par aucune loi, & l'écriture qui nous donne le nom du premier bigame (Lamech) & de ses deux femmes, semble insinuer que son action ne fut pas approuvée des gens de bien, & qu'il en craignoit les suites.

Les Rabbins soutiennent que la polygamie étoit en usage dès le commencement du monde, & qu'avant le déluge chaque homme avoit deux femmes. Tertulien croit au contraire que ce fut Lamech, qu'il appelle un *homme maudit*, qui pervertit le premier l'ordre établi de Dieu. Le pape Nicolas I. accuse Lamech d'adultère à cause de sa polygamie; & le pape Innocent III. *cap. gaudemus extra de divorcio*; soutient qu'il n'a jamais été permis d'avoir plusieurs femmes à la fois, sans une permission & une révélation particulière de Dieu.

C'est par cette raison qu'on justifie la polygamie

CCCCC

des patriarches. On croit que Dieu la leur permit, ou du moins qu'il la toléra pour des vûes supérieures. S. Augustin ne la condamna qu'autant qu'elle est interdite dans la loi nouvelle par des lois positives. « La polygamie, dit ce pere, *lib. II. cont. Faust. c. xlvij.* n'étoit pas un crime lorsqu'elle étoit en usage. Si elle est aujourd'hui criminelle, c'est que l'usage en est aboli. Il y a différentes sortes de péchés, continue-t-il; il y en a contre la nature, il y en a contre les usages & coutumes, & il y en a contre les lois. Cela posé, quel crime peut-on faire au S. homme Jacob d'avoir eu plusieurs femmes? Si vous consultez la nature, il s'est servi de ces femmes pour avoir des enfans, & non pour contenter sa passion. Si vous avez égard à la coutume, la coutume autorisoit la polygamie. Si vous écoutez la loi, nulle loi ne lui défendoit la pluralité des femmes. Pourquoi donc la polygamie est-elle aujourd'hui un péché? c'est qu'elle est contraire à la loi & à la coutume ».

Les lois de Moïse supposent manifestement cet usage, & ne le condamnent point. Les Rabbins permettent au roi jusqu'à dix-huit femmes, à l'exemple de Roboam roi de Juda qui en avoit autant; & ils permettent aux Israélites d'en épouser autant qu'ils en peuvent nourrir. Toutefois les exemples de polygamie parmi les particuliers, n'étoient pas trop communs, les plus sages en voyoient trop les inconvéniens. Mais au lieu de femmes on prenoit des concubines, c'est-à-dire des femmes d'un second rang, ce qui n'étoit pas sujet aux mêmes désordres. On met cette différence entre une femme & une concubine, selon les Rabbins, qu'une femme étoit épousée par contrat, & qu'on lui donnoit sa dot; au lieu que les autres se prenoient sans contrat, qu'elles demeuroient dans la soumission & la dépendance de la mere de famille, comme Agar envers Sara, & que les enfans des concubines n'héritoient pas des biens fonds, mais d'un présent que leur faisoit leur pere.

Jésus-Christ a rétabli le mariage dans son premier & légitime état, en révoquant la permission qui toléroit la polygamie & le divorce. Il ne permet aux Chrétiens qu'une seule femme, selon ces paroles de de la Genese: *Dieu créa au commencement l'homme mâle & femelle; l'homme s'attachera à sa femme, & ils ne feront ensemble qu'une seule chair.*

La polygamie n'est plus permise à-présent aux Juifs, ni en Orient, ni en Occident. Les empereurs Théodose, Arcade & Honorius, la leur défendirent par leurs rescrits de l'an 393. Les Mahométans qui ne se refusent pas cette liberté, ne l'accordent point aux Juifs dans leur empire. Les Samaritains fort attachés aux lois de Moïse, n'épousent qu'une seule femme, & font un crime aux Juifs de leur polygamie secrete en Orient.

Un auteur nommé *Lyserus*, natif de Saxe, & déguisé sous le nom de *Theophilus Aletheus*, donna sur la fin du siecle dernier, un gros ouvrage où il prétendoit prouver que la polygamie étoit non seulement permise, mais nécessaire, & qui fut imprimé à Lundén en Scanie, vers 1683. On peut voir dans les *nouvelles de la république des lettres de Bayle, ann. 1685, mois d'Avril*, l'extrait qu'il a donné de cet ouvrage extravagant, que quelques auteurs, & entre autres *Brusmannus*, ministre de Copenhague, ont pris la peine de refuter sérieusement. Le livre de ce dernier est intitulé: *Monogamia triumphatrix*, par opposition au titre de *Polygamia triumphatrix*, que porte celui de *Lyserus*.

Les Calvinistes & les Luthériens sont extrêmement opposés sur le fait de la polygamie, les premiers soutenant qu'elle est contraire à la loi naturelle, & taxant en conséquence d'adultere tous les anciens patriarches qui ont eu en même tems plusieurs femmes.

Luther au contraire prétendoit que la polygamie étoit permise de droit naturel, & même qu'elle n'avoit pas été abolie par l'Evangile; puisque par une consultation signée de lui, de Mélancthon, de Bucer & de plusieurs autres docteurs de son parti, & qu'on peut voir dans l'*histoire des variations de M. Bossuet*, il permit en 1539, à Philippe lantgrave de Hesse, d'épouser une seconde femme du vivant de sa premiere.

La polygamie successive est autorisée par les lois civiles, & tolérée dans l'Eglise, quoiqu'avec assez de répugnance, les conciles & les peres ayant souvent témoigné qu'ils ne louoient pas les secondes nocces, & les canons ne recevant pas dans les ordres sacrés les bigames, à moins qu'ils n'ayent dispense. On lit dans Athénagore, que les secondes nocces sont un adultere honorable, *adulterium decorum*; & dans S. Basile, qu'elles sont une fornication mitigée, *castigatam fornicationem*, expressions trop fortes. Les Montanistes & les Novatiens condamnoient aussi les secondes nocces; mais l'Eglise sans en faire l'éloge, ni les conseiller, ne les a jamais blâmées. Je déclare hautement, dit S. Jérôme, *epist. xxx. ad Pammach.* qu'on ne condamne pas dans l'Eglise ceux qui se marient deux, trois, quatre, cinq & six fois, & même davantage; mais si on ne proscrie pas cette répétition, on ne la loue pas. Calmet, *dictionn. de la bibl. t. III. page 244.*

POLYGAMIE, (*Jurisprud.*) est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes, ou d'une femme avec plusieurs hommes; ainsi la polygamie comprend la bigamie, qui est lorsqu'un homme a deux femmes, ou une femme deux maris.

Le mariage, qui est d'institution divine, ne doit être que d'un homme & d'une femme seulement; *masculum & feminam creavit eos*, dit l'Ecriture: & ailleurs il est dit, *& erunt duo in carne una.*

Cette loi si sainte fut bientôt violée par Lamech, lequel fut le premier qui eut plusieurs femmes. Son crime parut plus grand aux yeux de Dieu que le fratricide même, puisque l'Ecriture dit que le crime de Lamech seroit puni jusqu'à la 77 génération, au-lieu que pour le meurtre d'Abel il est dit seulement qu'il sera vengé jusqu'à la septieme. Cependant la polygamie continua d'être pratiquée, les patriarches même de l'ancien Testament ne s'en abstinrent pas.

La pluralité des femmes fut pareillement en usage chez les Peres, chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces; on peut même dire qu'elle l'a été presque par tout le monde, & elle l'est encore chez plusieurs nations.

Elle étoit ainsi tolérée chez les Juifs à cause de la dureté de leur cœur; mais elle fut hautement reprobée par J. C.

Les Romains, sévères dans leurs mœurs, ne pratiquoient point d'abord la polygamie, mais elle étoit commune parmi les nations de l'orient. Les empereurs Théodose, Honorius & Arcadius la défendirent par une loi expresse l'an 393.

L'empereur Valentinien I. fit un édit par lequel il permit à tous les sujets de l'empire d'épouser plusieurs femmes. On ne remarque point dans l'histoire ecclésiastique que les évêques se soient criés contre cette loi en faveur de la polygamie; mais elle ne fut pas observée.

Saint Germain, évêque d'Auxerre, excommunia Cherebert fils de Lothaire, pour avoir épousé en même tems deux femmes, & même qui étoient sœurs; il ne voulut pourtant pas les quitter, mais celle qu'il avoit épousée en second lieu mourut peu de tems après.

Charlemagne ordonna que celui qui épouseroit une seconde femme du vivant de la premiere, seroit puni comme adultere.

Athalaric roi des Goths & des Romains, fit aussi un édit contre la *polygamie*.

Il y a chez les Russiens un canon de Jean, leur métropolitain, qui est honoré chez eux comme un prophète, par lequel celui qui quitteroit une femme, pour en épouser une autre, doit être retranché de la communion.

Mais le divorce est encore un autre abus différent de la *polygamie*, le divorce consistant à répudier une femme pour en prendre un autre; au lieu que la *polygamie* consiste à avoir plusieurs maris ou plusieurs femmes à-la-fois.

Nous ne parlons point ici de la communauté des femmes, qui est un excès que toutes les nations policées ont eu en horreur.

Pour ce qui est de la pluralité des maris pour une même femme, il y en a bien moins d'exemples que de la pluralité des femmes.

Lelius Cinna, tribun du peuple, avoua qu'il avoit eu ordre de César de publier une loi portant permission aux femmes de prendre autant de maris qu'elles voudroient: son objet étoit la procréation des enfans; mais cette loi n'eut pas lieu.

Innocent III. dans le canon *gaudemus*, dit que cette coutume étoit usitée chez les Payens.

En Lithuanie, les femmes, outre leurs maris, avoient plusieurs concubins.

En Angleterre, les femmes, au rapport de César, avoient jusqu'à dix ou douze maris.

Parmi nous, la peine de la *polygamie* est le bannissement ou les galères, selon les circonstances.

Les auteurs qui ont traité de la *polygamie* sont Tertulien, Estius, Bellarmin, Toftat, Gerson, Didier, &c. Voyez BIGAMIE, MARIAGE. (A)

POLYGAMISTES, s. m. (*Hist. eccl.*) hérétiques du xvj. siècle, qui permettoient à un homme d'avoir plusieurs femmes. Bernardin Ochin, qui après avoir été général des Capucins, étoit passé chez les Hérétiques, fut, dit-on, l'auteur de cette infame secte, qui ne paroît pas s'être fort étendue. Consultez, mais avec précaution, Sandere, *hær. 203. praele. V. polygam.* Florimond de Raimond, *liv. III. chap. v. n. 4. &c.*

POLYGLOTTA, (*Ornitholog.*) oiseau de Indes, ainsi nommé dans Jonston. Il est, dit-il, grand comme un étourneau, blanc & rougeâtre, marqué principalement sur la tête & vers la queue de taches blanches imitant des couronnes. Il habite les pays chauds, s'apprivoise en cage, vit de graines, & chante à ravir. (D. J.)

POLYGLOTTE, s. f. en termes de Théologie & de Critique, signifie une bible imprimée en diverses langues. Voyez BIBLE. Il vient du grec πολυ & γλωττα, langue, langage. La première est celle du cardinal Ximenès, imprimée en 1515 à Alcalá de Henare, & on l'appelle communément la bible de Complute.

Elle contient le texte hébreu, la paraphrase chaldaique d'Onkelos sur le Pentateuque seulement, la version greque des septante, & l'ancienne version latine. Voyez PENTATEUQUE, PARAPHRASE, &c.

Il n'y a point dans cette *polyglotte* d'autre version latine sur l'hébreu, que cette dernière; mais on en a joint une littérale au grec des septante. Le texte grec du nouveau Testament y est imprimé sans accens, pour représenter plus exactement l'original des Apôtres, ou au moins les plus anciens exemplaires grecs où les accens ne sont point marqués. Voyez ACCENT.

On a ajouté à la fin un apparat des Grammairiens, des dictionnaires, & des indices ou tables. François Ximenès de Cineros, cardinal & archevêque de Tolède, qui est le principal auteur de ce grand ouvrage, marque dans une lettre écrite au pape Léon X. qu'il étoit à propos de donner l'Écriture-sainte dans

Tome XII.

les originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction, quelque parfaite qu'elle soit, qui les représente parfaitement.

La seconde *polyglotte* est celle de Philippe II. imprimée par Plantin à Anvers en 1572, par les soins d'Arias Montanus.

On y a ajouté outre ce qui étoit déjà dans la Bible de Complute, les paraphrases chaldaiques sur le reste de l'Écriture, outre le Pentateuque, avec l'interprétation latine de ces paraphrases. Il y a aussi dans cette *polyglotte* une version latine fort littérale du texte hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue hébraïque.

Et à l'égard du nouveau Testament, outre le grec & le latin de la bible d'Alcalá, on a mis dans cette édition l'ancienne version syriaque, en caractères syriaques, & en caractères hébreux, avec des points voyelles pour en faciliter la lecture à ceux qui étoient accoutumés à lire l'hébreu. On a aussi joint à cette version syriaque une interprétation latine composée par Guy le Fevre, qui étoit chargé de l'édition syriaque du nouveau Testament.

Enfin l'on trouve dans la *Polyglotte* d'Anvers un plus grand nombre de grammairiens & de dictionnaires, que dans celle de Complute, & l'on y a ajouté plusieurs petits traités qui ont été jugés nécessaires pour éclaircir les matières les plus difficiles du texte.

La troisième *polyglotte* est celle de M. le Jay, imprimée à Paris en 1645. Elle a cet avantage sur la bible royale de Philippe II. que les versions syriaque & arabe de l'ancien Testament y sont avec des interprétations latines. Elle contient de plus sur le Pentateuque le texte hébreu samaritain, & la version samaritaine en caractères samaritains.

À l'égard du nouveau Testament, on a mis dans cette nouvelle *polyglotte* tout ce qui est dans celle d'Anvers; & outre cela, on y a ajouté une traduction arabe avec une interprétation latine. Mais il y manque un apparat, & les grammairiens & les dictionnaires qui sont dans les deux autres *polyglottes*, ce qui rend ce grand ouvrage imparfait.

La quatrième *polyglotte* est celle d'Angleterre imprimée à Londres en 1657, que quelques-uns nomment la bible de Walton, parce que Walton, depuis évêque de Winchester, prit soin de la faire imprimer.

Elle n'est pas à la vérité si magnifique, tant pour la grandeur du papier, que pour la beauté des caractères, que celle de M. le Jay, mais elle est plus ample & plus commode.

On y a mis la vulgate, selon l'édition revue & corrigée par Clement VIII. ce qu'on n'a pas fait dans celle de Paris, où la vulgate est telle qu'elle étoit dans la bible d'Anvers avant la correction. Voyez VULGATE.

Elle contient de plus une version latine interlinéaire du texte hébreu; au lieu que dans l'édition de Paris il n'y a point d'autre version latine sur l'hébreu que notre vulgate. Le grec des septante qui est dans la *polyglotte* d'Angleterre n'est pas celui de la bible de Complute, qu'on a gardé dans les éditions d'Anvers & de Paris, mais le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre exemplaire grec fort ancien, appelé alexandrin, parce qu'il est venu d'Alexandrie. Voyez SEPTANTE.

La version latine du grec des septante est celle que Flaminius Nobilius a fait imprimer à Rome par l'autorité du pape Sixte V. Il y a de plus dans la *polyglotte* d'Angleterre quelques parties de la Bible en éthiopien & en persan, ce qui ne se trouve point dans celle de Paris. Enfin cette édition a cet avantage sur la bible de M. le Jay, qu'elle contient des discours préliminaires, qu'on nomme *prolegomenes*, sur le texte des originaux & sur les versions, avec un volume de diverses leçons de toutes ces différentes éditions.

CCCcccij



On peut aussi mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques, que les Juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caractères hébreux.

On voit dans l'un de ces Pentateuques imprimé en 1551, le texte hébreu en gros caractères, qui a d'un côté la paraphrase chaldaique d'Onkelos en caractères médiocres, & de l'autre côté une paraphrase en persan, composée par un Juif nommé Jacob avec le surnom de sa ville.

Outre ces trois colonnes, la paraphrase arabe de Saadias est imprimée au haut des pages en petits caractères; on y a de plus ajouté au bas des pages le commentaire de Rasch.

L'autre Pentateuque *polyglotte* a été imprimé à Constantinople en 1547, sur trois colonnes, comme le premier. Le texte hébreu de la loi est au milieu; à un des côtés est une traduction en grec vulgaire, & à l'autre une version en langue espagnole. Ces deux versions sont en caractères hébreux, avec les points voyelles qui fixent la prononciation. On a mis au haut des pages la paraphrase chaldaique d'Onkelos, & au bas des mêmes pages le commentaire de Rasch.

On ajoutera pour septième *polyglotte* le Psautier qu'Augustin Justinien, religieux dominicain & évêque de Nebio, a fait imprimer en quatre langues à Gènes en 1516. Ce psautier contient l'hébreu, l'arabe, le grec & le chaldéen, avec les interprétations latines & des gloses. Voyez PSEAUTIER.

Il y a plusieurs autres éditions de la Bible, soit entière, soit par parties, qu'on pourroit appeller *polyglottes*. La bible de Gutter, imprimée à Hambourg, en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin, en allemand, en saxonn, en françois, en italien, en sclavon, en danois, doit être placée au rang des Bibles *polyglottes*.

Telles sont encore les *Hexaples* & les *Octaples* d'Origène. Voyez HEXAPLE & OCTAPLES.

On a encore les Bibles *polyglottes* de Vatable en hébreu, grec & latin, & de Volder en hébreu, grec, latin & allemand. Celle de Polken, imprimée en 1546, en hébreu, en grec, en chaldéen, ou plutôt en éthiopien & en latin. Celle de Jean Dracônits de Carlostad en Franconie, qui en 1565 donna les Pseaumes, les Proverbes de Solomon, les prophètes Michée & Joel en cinq langues; en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin & en allemand. Le pere le Long de l'oratoire, a traité avec soin des *Polyglottes* dans un vol. in-12 qu'il a publié sur ce sujet.

POLYGLOTTE de Ximènes, (*Littérat.*) c'est ainsi qu'on appelle l'édition de la Bible procurée par les soins & aux dépens de François Ximènes, archevêque de Tolède, & premier ministre d'Espagne sous Isabelle & le roi Ferdinand. L'histoire de sa vie est intéressante parce qu'elle est sans cesse liée avec celle du royaume. Cet homme célèbre naquit à Torrelaguna en 1437, & mourut en 1517 dans un bourg voisin de sa patrie nommé Bos-Eguillas, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans. Voyez TORRELAGUNA, (*Géog. mod.*)

Dans l'épître adressée au pape Léon X. Ximènes marque les raisons qui l'avoient déterminé à cette entreprise; c'est qu'il étoit à propos de donner l'écriture-sainte dans les originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction de la Bible qui puisse représenter parfaitement ces mêmes originaux. Il ajoute qu'en outre il a cru devoir se conformer à l'autorité de S. Jérôme, de S. Augustin, & des autres Peres, qui ont pensé qu'il falloit avoir recours au texte hébreu pour les livres du vieux Testament, & au texte grec pour le nouveau.

Afin d'exécuter son dessein il prit les mesures les plus sages; voici ce que son historien Gomez, que M. Flechier a suivi, nous en apprend. Il fit venir les

plus habiles gens de ce tems-là; Démétrius de Crète, grec de nation, Antoine de Nebrissa, Lopés de Stunica, Fernand Pincian, professeurs des langues grecque & latine; Alfonse, médecin d'Alcala, Paul Coronel & Alfonse Zamora, savans dans les lettres hébraïques, qui avoient autrefois professé parmi les Juifs, & qui avoient depuis embrassé le Christianisme. Il leur exposa son projet, leur promit de fournir à toutes les dépenses, & leur assigna de bonnes pensions à chacun. Il les exhorta sur-tout à la diligence, de peur que lui ne vint à leur manquer, ou qu'eux ne lui manquassent. Il les excita si bien par ses discours & par ses bienfaits, que depuis ce jour-là, jusqu'à ce que l'ouvrage fut achevé, quinze ans après, ils ne cessèrent de travailler. Il fit chercher de tous côtés des manuscrits de l'ancien Testament, sur lesquels on pût corriger les fautes des dernières éditions, restituer les passages corrompus, & éclaircir ceux qui seroient obscurs ou douteux.

Le pape Léon X. lui communiqua tous les manuscrits de la bibliothèque du Vatican. Il tira de divers pays sept exemplaires manuscrits, qui lui coûtèrent quatre mille écus d'or, sans compter les grecs qu'on lui envoya de Rome, & les latins en lettres gothiques, qu'il fit venir des pays étrangers, & des principales bibliothèques d'Espagne, tous anciens de sept ou de huit cens ans; en un mot, les pensions des savans, les gages des copistes, le prix des livres, les frais des voyages & de l'impression, lui coûtèrent plus de cinquante mille écus d'or.

Cette bible contient le texte hébreu, la paraphrase chaldaique pour le Pentateuque seulement, la version grecque des septante, & la vulgate latine; on a joint au grec des septante une version littérale faite en partie par d'habiles gens d'Alcala, formés sous Démétrius & Pincian, & en partie par Démétrius lui-même & par Lopés de Stunica. Pour le nouveau Testament, le texte grec bien correct, sans aucuns accens, & la vulgate. Il voulut qu'on ajoutât un volume d'explications des termes hébreux, & des façons de parler hébraïques.

Le nouveau Testament parut en 1514, le vocabulaire en 1515, & l'ancien Testament en 1517, peu de tems avant la mort de Ximènes. Voici le titre de l'ouvrage tel que nous le fournit le pere le Long: BIBLIA SACRA, *vetus Testamentum multiplici lingua, nunc primò impressum. Et imprimis Pentateuchus hebraico atque chaldaico idiomate.*

Adjuncta unicuique suâ latinâ interpretatione, IV. vol. in-fol. ad quorum calcem leguntur hæc verba: Explicat quarta & ultima pars totius veteris Testamenti hebraico, græcoque & latino idiomate nunc primò impresso, in hac præclarissimâ Complutensî universitate.

De mandato & sumptibus reverendissimi in Christo patris Domini, Domini Francisci Ximenii de Cimeros, tituli sanctæ Balbinæ, sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ presbiteri cardinalis, & Hispaniarum primatis, & regnorum Castellæ archicancellarii, archiepiscopi Toletani. Industria & solertia honorabilis viri Arnoldi-Gulielmi de Brocario, artis Impressoriæ magistri. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo septimo, mensis Julii die decimo. NOVUM TESTAMENTUM græcè & latinè noviter impressum.

In fine voluminis reperiuntur hæc verba: *Ad laudem & gloriam Dei & Domini Jesu-Christi sacrosanctum opus novi Testamenti & libri vitæ, græcis latinisque characteribus noviter impressum, atque studiosissimè emendatum, felici fine absolutum est in hac præclarissimâ Complutensî universitate. De mandato & sumptibus, &c. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo quarto, mensis Januarii die decimo.*

Telle est l'histoire de la *polyglotte* de Ximènes, qui a été depuis effacée par d'autres *polyglottes* beau-

coup plus belles, celles de Paris & de Londres. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

POLYGONATUM, (*Botan.*) on nomme vulgairement cette plante *sceau de Salomon*.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont la principale est à larges feuilles, *polygonatum latifolium vulgare*, C. B. P. 303. I. R. H. 78. en anglois *the common broad, leav'd Salomon's seal*.

Sa racine est longue, fibreuse, située transversalement, à fleur de terre, grosse comme le doigt, genouillée d'espace en espace par de gros nœuds fort blancs, d'un goût douçâtre. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un à deux piés, rondes, lisses, sans rameaux, un peu recourbées en leur sommité; d'une odeur agréable, si on les froisse ou qu'on les coupe par morceaux; revêtues de plusieurs feuilles disposées alternativement, oblongues, larges, assez semblables à celles du muguet; nerveuses, d'un verd brun luisant en-dessus, & d'un verd de mer en-dessous.

Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles le long de la tige, attachées à de courts pédicules, une à une, deux à deux, ou trois à trois, rangées plusieurs de suite du même côté; chacune de ces fleurs est une cloche alongée en tuyau, & découpée en fix crenelures sans calice, de couleur blanche, mais verdâtre dans ses bords.

Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des baies grosses comme celles du lierre, presque rondes, un peu molles, vertes, purpurines ou noirâtres, lesquelles renferment ordinairement trois semences grosses comme celles de la vesce, ovales, dures, blanches. Cette plante croît presque par-tout, aux lieux ombrageux, le long des haies, dans les bois & les forêts, où elle se multiplie par ses racines qui traquent, & dont les nœuds ont une figure approchante de celle d'un sceau ou cachet qu'on y auroit imprimé: elle fleurit en Mai & Juin, & ses baies sont mûres au mois d'Août. Sa racine passe en Médecine appliquée extérieurement pour vulnéraire-astringent. On en tire par sa distillation une eau cosmétique, bonne pour adoucir & embellir la peau. (*D. J.*)

POLYGONE, f. m. en terme de Géométrie; se dit d'une figure de plusieurs côtés, ou d'une figure dont le contour ou le périmètre a plus que quatre côtés & quatre angles. Ce mot est formé du grec *πολύ*, plusieurs, & *γωνία*, angle.

Si les côtés & les angles en sont égaux, la figure est appelée *polygone régulier*. Voyez RÉGULIER. Sur les *polygones* semblables, voyez SEMBLABLE.

On distingue les *polygones* suivant le nombre de leurs côtés; ceux qui en ont cinq s'appellent *pentagones*; les *hexagones* en ont six, les *heptagones* sept, les *octogones* huit, &c. Sur les propriétés particulières de chaque *polygone*, consultez les articles PENTAGONE, HEXAGONE, &c.

Propriétés générales des polygones. Euclide démontre les propriétés suivantes: 1°. que tout *polygone* peut être divisé en autant de triangles qu'il a de côtés. Voyez TRIANGLE.

Ce qui se fait en prenant un point comme *F* (*Pl. Géomet. fig. 28.*), en quelqu'endroit que ce soit au-dedans du *polygone*, d'où l'on tire des lignes à chaque angle *Fa, Fb, Fc, Fd, &c.*

2°. Que les angles d'un *polygone* quelconque, pris ensemble, sont deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés; ce qui est aisé à démontrer; car tous les triangles sont deux fois autant d'angles droits que la figure a de côtés; & il faut retrancher de cette somme les angles au-tour du point *F*, qui valent quatre angles droits.

Par conséquent si le *polygone* a cinq côtés, en doublant on a dix, d'où ôtant quatre, il reste six angles droits.

3°. Tout *polygone* circonscrit à un cercle, est égal à un triangle rectangle, dont un des côtés est le rayon du cercle, & l'autre est le périmètre ou la somme de tous les côtés du *polygone*.

D'où il suit que tout *polygone* régulier est égal à un triangle rectangle, dont un des côtés est le périmètre du *polygone*, & l'autre côté une perpendiculaire tirée du centre sur l'un des côtés du *polygone*. Voyez TRIANGLE.

Tout *polygone* circonscrit à un cercle est plus grand que le cercle, & tout *polygone* inscrit est plus petit que le cercle, par la raison que ce qui contient est toujours plus grand que ce qui est contenu.

Il suit encore que le périmètre de tout *polygone* circonscrit à un cercle est plus grand que la circonférence de ce cercle, & que le périmètre de tout *polygone* inscrit à un cercle est plus petit que la circonférence de ce cercle; d'où il suit qu'un cercle est égal à un triangle rectangle, dont la base est la circonférence du cercle, & la hauteur est le rayon, puisque ce triangle est plus petit qu'un *polygone* quelconque circonscrit, & plus grand qu'un inscrit.

C'est pourquoi il n'est besoin pour la quadrature du cercle que de trouver une ligne égale à la circonférence d'un cercle. Voyez CERCLE, QUADRATURE.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* régulier, multipliez un côté du *polygone* comme *AB*, par la moitié du nombre des côtés, par exemple le côté d'un hexagone par 3, multipliez encore le produit par une perpendiculaire abaissée du centre du cercle circonscrit sur le côté *AB*, le produit est l'aire que l'on demande. Voyez AIRE.

Ainsi supposons $AB = 54$, & la moitié du nombre des côtés = $2\frac{1}{2}$, le produit ou le demi-périmètre = 135; supposant alors que la perpendiculaire soit 29, le produit 3915 de ces deux nombres est l'aire du pentagone cherché.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* irrégulier ou d'un trapèze, résolvez-le en triangle; déterminez les différentes aires de ces différens triangles (*voyez TRIANGLE*), la somme de ces aires est l'aire du *polygone* proposé. Voyez TRAPESE.

Pour trouver la somme de tous les angles d'un *polygone* quelconque, multipliez le nombre des côtés par 180°; ôtez de ce produit le nombre 360, le reste est la somme cherchée.

Ainsi dans un pentagone, 180 multipliés par 5, donne 900; d'où soustrayant 360, il reste 540, qui est la somme des angles d'un pentagone; d'où il suit que si l'on divise la somme trouvée par le nombre des côtés, le quotient sera l'angle d'un *polygone* régulier.

On trouve la somme des angles d'une manière plus expéditive, comme il suit: multipliez 180 par un nombre plus petit de deux que le nombre des côtés du *polygone*; le produit est la quantité des angles cherchés: ainsi 180 multipliés par 3, qui est un nombre plus petit de deux que le nombre des côtés, donne le produit 540 pour la quantité des angles, ainsi que ci-dessus.

La table suivante représente la somme des angles de toutes les figures rectilignes, depuis le triangle jusqu'au dodécagone; & elle est utile tant pour la description des figures régulières que pour vérifier si l'on a trouvé exactement ou non la quantité des angles que l'on a pris avec un instrument.

Nombre des côtés.	Somme des angles.	Angle des fig. rég.	Nombre des côtés.	Nombre des angles.	Angle des fig. rég.
III.	180°.	60.	VIII.	1080°.	135.
IV.	360.	90.	IX.	1260.	140.
V.	540.	108.	X.	1440.	144.
VI.	720.	120.	XI.	1620.	147 $\frac{3}{11}$.
VII.	900.	128 $\frac{4}{7}$.	XII.	1800.	150.

Pour inscrire un *polygone* régulier dans un cercle, divisez 360 par le nombre des côtés du *polygone* proposé, afin d'avoir la quantité de l'angle *EFD*, prenez cet angle *EFD* au centre, & portez-en la corde *ED* sur la circonférence autant de fois qu'elle pourra y aller; de cette manière on aura le *polygone* inscrit au cercle.

Quoique la résolution de ce problème soit mécanique, on ne doit pas la mépriser à cause qu'elle est aisée & générale. Euclide à la vérité nous donne la construction du pentagone, du décagone, & du pentadécagone; & d'autres auteurs donnent celles de l'eptagone, de l'ennéagone, de l'endécagone; mais ces dernières constructions s'éloignent trop de la rigueur géométrique; & celles d'Euclide, qui sont fondées sur la description du pentagone, sont moins commodes qu'une description mécanique faite avec un bon rapporteur. Voyez RAPPORTEUR.

Pour circonscrire un cercle à un *polygone* régulier, ou pour circonscrire un *polygone* régulier à un cercle, coupez deux des angles du *polygone* donné, comme *A* & *E*, en deux également, par les lignes droites *AF* & *EF*, qui concourent en *F*; & du point de concours avec le rayon *EF*, décrivez un cercle.

Pour circonscrire un *polygone* à un cercle, divisez 360 par le nombre des côtés requis, afin d'avoir l'angle *CF*; formez cet angle au centre *F*, & tirez la ligne *eg* qui se divise en deux également, tirez ensuite la tangente *ega*, & sur cette ligne construisez un *polygone*, ainsi qu'on l'enseigne dans le problème suivant.

Sur une ligne donnée *ED* construire un *polygone* régulier quelconque donné. Cherchez dans la table l'angle de ce *polygone*, & construisez-en un angle qui lui soit égal, en traçant *EA = ED*. Par les trois points *A, E, D*, décrivez un cercle (voyez CERCLE), appliquez-y la ligne droite donnée autant de fois qu'elle pourra y aller; par ce moyen on aura décrit la figure requise.

Pour inscrire ou circonscrire trigonométriquement un *polygone* régulier, trouvez le sinus de l'arc, qui vient en divisant la demi-circonférence 180 par le nombre des côtés du *polygone*; le double de ce sinus est la corde de l'arc double, & par conséquent le côté *AE* qui doit être inscrit au cercle: donc si le rayon d'un cercle, dans lequel on doit inscrire un pentagone, par exemple, est donné en une certaine mesure, comme 345, on trouvera le côté du pentagone en même mesure par la règle de trois, en faisant, comme le rayon 1000 est à 1176, ainsi 3450 est à 4057, qui est le côté du pentagone; c'est pourquoi avec le rayon donné, décrivez un cercle, & portez sur la circonférence de ce cercle le côté du *polygone* autant de fois que vous le pourrez; vous aurez de cette manière un *polygone* inscrit au cercle.

Afin d'éviter l'embarras de trouver par les tables des sinus le rapport d'un côté du *polygone* à son rayon, nous ajouterons une table qui exprime les côtés des *polygones* en parties, dont le rayon en contient 10000000. Dans la pratique on retranche autant de figures de la droite que l'on en juge de superflues par les circonstances du cas proposé.

Nombre des côtés.	Quantité du côté.	Nombre des côtés.	Quantité du côté.
III.	17320508.	VIII.	7653668.
IV.	14142135.	IX.	6840402.
V.	11755705.	X.	6180339.
VI.	10000000.	XI.	5634651.
VII.	8677674.	XII.	5176380.

Pour décrire trigonométriquement un *polygone* ré-

gulier sur une ligne droite donnée, & pour circonscrire un cercle autour d'un *polygone* donné, en prenant dans la table le rapport du côté au rayon, déterminez le rayon sur la même échelle que le côté donné; or ayant un côté & le rayon, on peut décrire un *polygone* par le dernier problème; donc si avec l'intervalle du rayon & des extrémités de la ligne donnée, on trace deux arcs qui se coupent, le point d'intersection sera le centre du cercle circonscrit.

Ligne des polygones; c'est une ligne sur le compas de proportion, qui contient les côtés des neuf premiers *polygones* réguliers inscrits au même cercle, c'est-à-dire depuis le triangle équilatéral jusqu'au dodécagone. Voyez COMPAS DE PROPORTION.

Nombre polygone en Algebre, c'est la somme d'une rangée de nombres en proportion arithmétique, qui commencent depuis l'unité. On les appelle ainsi, à cause que les unités dont ils sont composés, peuvent être disposés de manière à former une figure de plusieurs côtés & de plusieurs angles égaux. Voyez l'article FIGURÉ où cela est expliqué.

On divise les nombres *polygones* eu égard au nombre de leurs termes, en triangulaires, dont la différence des termes est 1; en quadrangulaires ou carrés, dont la différence est 2; en pentagone, où la différence est 3; en hexagone, où elle est 4; en heptagone, où elle est 5; en octogone, où elle est 6, &c.

Les exemples suivans peuvent faire concevoir la génération de plusieurs especes de nombres *polygones* formés par plusieurs progressions arithmétiques.

Progress. arithmét.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
Nombres triangul.	1, 3, 6, 10, 15, 21, 28, 36.
Progress. arithmét.	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15.
Nombres quarrés,	1, 4, 9, 16, 25, 36, 49, 64.
Progress. arithmét.	1, 4, 7, 10, 13, 16, 19, 22.
Nombres pentagon.	1, 5, 12, 22, 35, 51, 70, 92.
Progress. arithmét.	1, 5, 9, 13, 17, 21, 25, 29.
Nombres exagon.	1, 6, 15, 28, 45, 66, 91, 120.

Le côté d'un nombre *polygone* est le nombre de termes de la progression arithmétique qui le compose; & le nombre des angles est ce qui fait connoître combien cette figure a d'angles, & c'est de-là que le nombre *polygone* a pris son nom.

C'est pourquoi il y a trois angles dans les nombres triangulaires, quatre dans les tétragones ou les quadrangulaires, cinq dans les pentagonaux, &c. par conséquent le nombre des angles surpasse de deux la différence commune des termes.

Pour trouver un nombre *polygone*, le côté & le nombre de ses angles étant donné, voici la règle. Le nombre *polygone* est la demi-différence des produits du carré du côté par le nombre des angles, moins deux unités; & du même côté par le nombre des angles, moins quatre unités.

En effet un terme quelconque d'une des progressions arithmétiques ci-dessus, est évidemment $1 + (n - 1)(m - 2)$ en nommant n le nombre des termes, & m l'exposant du nombre *polygone* (voyez PROGRESSION); de plus la somme de tant de termes qu'on voudroit de cette progression est égale à la somme des deux termes extrêmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'est-à-dire à $\frac{n}{2}$; donc la somme cherchée, ou le nombre *polygone* est $= \frac{n}{2} (2 + n - 1 \cdot m - 2) = \frac{nn(m-2) - n(m-4)}{2}$; ce qui revient à l'énoncé de la règle.

Les sommes des nombres *polygones* rassemblées de la même manière que les nombres *polygones* eux-mêmes, pris des progressions arithmétiques, sont appelées nombres pyramidaux. Voyez PYRAMIDAL & FIGURÉ. (O)

POLYGONE EXTÉRIEUR, se dit dans la fortification du *polygone*, dans lequel la fortification est enfermée, & dont le sommet des angles de la circonférence du *polygone* est aussi celui des angles flanqués des bastions, ou c'est celui qui est formé par les côtés intérieurs. *Voyez* CÔTÉ EXTÉRIEUR.

POLYGONE INTÉRIEUR, c'est aussi dans la fortification le *polygone* formé par les côtés intérieurs, ou celui sur les côtés duquel sont formées les courtines. (Q)

POLYGONOIDE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *polygonoïdes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & profondément découpée. Le pistil sort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit strié, ailé, & le plus souvent hérissé de poils. Tournefort, *corol. inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Il y a une plante exotique, ainsi nommée, & décrite par Tournefort, qui l'a découverte dans la plaine de l'Araxe en Arménie.

C'est un arbuscule de trois ou quatre piés de haut, fort touffu & fort étendu sur les côtés; son tronc est tortu, dur, cassant, épais comme le bras, couvert d'une écorce rouffâtre, divisé en branches & rameaux, d'où naissent, au lieu de feuilles, des brins cylindriques, composés de plusieurs pièces articulées bout-à-bout, si semblables aux feuilles de l'*éphédra*, qu'il n'est pas possible de les distinguer sans voir les fleurs. Des articulations de ces brins poussent quelques fleurs de trois lignes de diamètre. Ce sont des bassins découpés en cinq parties. Du fond de chaque bassin sort un pistil entouré d'étamines blanches, dont les sommets sont purpurins. Le pistil devient un fruit long d'environ demi-pouce, épais de quatre lignes, de figure conique, cannelé profondément dans sa longueur. Quand on coupe le fruit en travers, on découvre la partie moëlleuse, laquelle est blanche & angulaire; les fleurs ont l'odeur de celles du tilleul, ne se fannent que tard, & restent à la base du fruit, comme une espèce de rosette. (D. J.)

POLYGONUM, (*Botan.*) sa racine est fibreuse & rampante; ses tiges & ses rameaux sont pleins de nœuds; le calice est profondément découpé en cinq segmens, qui sont verts dans leur partie inférieure, & couleur de chair dans la supérieure. Lorsque cette plante est mûre, la calice se change en une capsule remplie de semences. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, & sont cachées quand elles commencent à paroître dans une membrane extrêmement mince. Sa semence est triangulaire.

Tournefort compte douze espèces de *polygonum*, dont la première, qu'il suffira de décrire, est le *polygonum latifolium* L. R. H. 510; le vulgaire l'appelle en François, *renouée* ou *trainasse*, en Anglois *the broad knot-grass*.

Sa racine est longue, assez grosse pour la grandeur de la plante, simple, dure, ligneuse, tortue, garnie de plusieurs fibres; elle est difficile à arracher, rampante, & d'un goût astringent. Elle pousse plusieurs tiges longues d'un pié ou d'un pié & demi, grêles, rondes, solides, tenaces, quelquefois droites, mais le plus souvent couchées à terre, lisses, ayant beaucoup de nœuds assez près les uns des autres; elles sont revêtues de feuilles oblongues, étroites, pointues, d'un verd de mer, attachées à des queues fort courtes, & rangées alternativement. Ses fleurs sortent de l'aisselle des feuilles, petites, composées chacune d'un seul pétale, divisées en cinq parties, & de huit étamines blanches ou purpurines à sommet jaunâtre, sans calice. Après que la fleur est passée, il lui succède une semence assez grosse, triangulaire, de couleur de chataigne, renfermée dans une capsule.

Cette plante croît indifféremment presque partout aux lieux incultes ou cultivés, principalement le long des chemins; c'est une des plus communes de la cam-

pagne; elle fleurit en été, & demeure verte presque toute l'année, excepté durant l'hiver. Elle passe pour rafraîchissante, dessicative, astringente & vulnérable. Linnæus observe après Rai, que le *polygonum* varie par ses feuilles qui sont plus ou moins allongées, plus ou moins étroites, & que ces variétés qui viennent du terrain, ne doivent pas établir des espèces différentes. (D. J.)

POLYGRAPHE, f. f. (*Gram.*) art d'écrire de différentes manières secrètes, dont on ne vient à bout que par l'art de dessiner.

POLYGRAMME, f. m. (*Géom.*) mot employé par les anciens géomètres, & qui n'est plus en usage; une figure géométrique composée de plusieurs côtés. Harris. (E)

POLYGRAMMOS, (*Hist. nat.*) nom par lequel quelques auteurs ont désigné un jaspe rouge, moucheté & rayé de blanc, qui se trouve aussi nommé *garamantias* ou *grammatias*.

POLYHEDRE, f. m. en terme de Géométrie, est un corps compris sous plusieurs faces ou plans rectilignes. *Voyez* CORPS & SOLIDE. Ce mot est formé du grec *πολυ*, plusieurs, & *ἕδρα*, siège ou face.

Si les faces du *polyèdre* sont des polygones réguliers, tous semblables & égaux, le *polyèdre* est un corps régulier, qui peut être inscrit dans une sphère, c'est-à-dire, que l'on peut lui circonscrire une sphère, dont la surface touche tous les angles solides de ce corps. *Voyez* CORPS RÉGULIERS, &c. Il n'y a que cinq corps réguliers au *polyèdre*; savoir, le tétraèdre, l'exahèdre ou le cube, l'octaèdre, le dodécaèdre, & l'icosaèdre. *Voyez* ces mots.

Un *polyèdre gnomonique*, est une pierre à plusieurs faces, sur lesquelles on a fait la projection de différentes espèces de cadrans. *Voyez* CADRAN.

Tel étoit celui de cet endroit de Londres que les Anglois appellent *privy garden*, qui a été détruit, & qui étoit autrefois le plus beau qu'il y eût en Europe.

POLYHÉDRE ou **POLYSCOPE**, ou verre à facettes, en terme d'Optique, est un verre dont la surface est composée de plusieurs surfaces plates, faisant entr'elles différens angles.

Phénomènes de polyèdre. Si plusieurs rayons tels que *EF*, *AB*, *CD*, (*Pl. Opt. fig. 71.*) tombent parallèlement sur une des surfaces d'un *polyèdre*, ils continueront d'être parallèles après la réfraction. *Voy.* RAYON & RÉFRACTION.

Si l'on suppose donc que le *polyèdre* est régulier, les lignes *LH*, *HI*, *IM*, seront comme des tangentes à une des lentilles convexes sphériques en *F*, *B* & *D*, par conséquent, les rayons qui tombent sur le point de contact, coupent l'axe; c'est pourquoi, puisque tous les autres rayons leur sont parallèles, ils s'entre-coupent; les rayons rompus par les différentes faces, s'entre-couperont mutuellement en *G*.

D'où il suit que si l'œil est placé à l'endroit où les rayons parallèles se croisent, les rayons du même objet seront réunis en autant de différens points de la rétine *a*, *b*, *c*, que le verre a de faces.

Par conséquent l'œil, à travers un *polyèdre*, voit les objets répétés autant de fois qu'il a de faces; & ainsi, puisque les rayons qui viennent des objets éloignés sont parallèles; on voit, à travers un *polyèdre*, un objet éloigné aussi souvent répété, que le *polyèdre* a de faces.

2. Si les rayons *AB*, *AC*, *AD*, (*fig. 72.*) qui viennent d'un point rayonnant *A*, tombent sur différentes faces d'un *polyèdre* régulier, après la réfraction ils se croiseront en *G*.

D'où il suit que, si l'œil est placé à l'endroit où les rayons, qui viennent de différens plans, se croisent, les rayons seront réunis en autant de différens points de la rétine *a*, *b*, *c*, que le verre a de faces; par conséquent l'œil étant placé au foyer *G* verra même

un objet proche à-travers le *polyèdre*, autant de fois répété que le *polyèdre* a de faces.

Ainsi, l'on peut multiplier les images des objets dans une chambre obscure, en plaçant un *polyèdre* à son ouverture, & en y ajoutant une lentille convexe à une distance convenable. Voyez CHAMBRE OBSCURE.

Pour faire une anamorphose, c'est-à-dire, un image défigurée, qui paroisse régulière & bien faite à-travers un *polyèdre* ou un verre qui multiplie les objets, à une extrémité d'une table horizontale élevez-en un autre à angles droits, où l'on puisse dessiner une figure; & sur l'autre extrémité élevez-en une seconde, qui serve comme d'appui ou de support, & qui soit mobile sur la table horizontale: appliquez à la table, qui sert de support, un *polyèdre* plan convexe, consistant, par exemple, en 24 triangles plans; ajoutez le *polyèdre* dans un tube qui se tire, c'est-à-dire, qui peut s'allonger & se raccourcir, l'extrémité tournée vers l'œil ne doit avoir qu'une très-petite ouverture, & être un peu plus éloignée que le foyer. Eloignez la table d'appui de l'autre table perpendiculaire, jusqu'à ce qu'elle soit hors de la distance du foyer, & cela d'autant plus, que l'image doit être plus grande; au-devant de la petite ouverture placez une lampe; & sur le plan vertical ou sur du papier que l'on y appliquera, mettez au trait avec du noir de plomb les aréoles lumineuses qui viennent des faces du *polyèdre*.

Dans ces différentes aréoles, dessinez les différentes parties d'une image de manière qu'étant jointes ensemble elles fassent un tout, ayant soin de regarder de tems-en-tems à-travers le tube, pour guider & corriger les couleurs, & pour voir si les différentes parties se répondent ou s'assortissent bien exactement.

Remplissez les espaces intermédiaires de toutes sortes de figures ou de desseins à volonté que vous imaginerez, de manière qu'à l'œil nud le tout fasse voir une apparence fort différente de celle que l'on se propose de représenter avec le *polyèdre*.

Si l'on se remet à regarder par la petite ouverture du tube, on verra les différentes parties ou les différents membres, qui sont dispersés dans les aréoles, représenter une image continue; parce que tous les objets intermédiaires disparaissent totalement. Voyez ANAMORPHOSE. Wolf & Chambers. (O)

POLYHYMNIE, ou POLYMNIE, (Mythol.) de πολὺ, beaucoup, & ὕμνος, hymne; c'est une des muses, ainsi nommée de la multiplicité des chansons; on la regarde comme l'inventrice de l'harmonie, c'est pourquoi on la représente avec une lyre, ou un barbiton, selon Horace. Hésiode & plusieurs autres la nomment *Polymnie*, & alors on dérive son nom de μνησθαι, se souvenir, pour la faire présider à la mémoire & à l'histoire qui en dépend. On la peint avec une couronne de perles, la main droite étendue, comme à un orateur, & à la gauche un rouleau, sur lequel on lit *suadere*, persuader: en ce cas elle présidoit à l'éloquence. (D. J.)

POLYMATHIE, f. f. (Belles-Lettres.) connoissance de plusieurs arts & sciences, grande & vaste étendue de connoissances différentes. Voyez ENCYCLOPÉDIE. Ce mot vient du grec πολὺ, multum, & μαθηθῆναι, disco, j'apprends.

Juste Lipsé, Scaliger, Saumaïse, Pétaut, Kirker, Groffius & Leibnitz étoient de grands *polymathes*. Les anciens appelloient ces sortes de gens *polyhistores*.

La *polymathie* n'est souvent qu'un amas confus de connoissances inutiles, qu'on débite à-propos & hors de propos pour en faire parade. La véritable *polymathie* est une vaste érudition, une connoissance d'un grand nombre de choses, bien pénétrées, bien digé-

rées, que l'on applique à-propos, & pour la nécessité seule du sujet que l'on traite.

POLYMITHIE, f. f. (Belles-Lettres.) terme de poétique qui signifie une multiplicité de fables dans un poème épique ou dramatique, au lieu de l'unité d'action qui doit y régner. Voyez FABLE, UNITÉ, ACTION.

La *polymithie* est un des plus grands défauts qui puissent se rencontrer dans un poème. Car outre qu'elle y jette la confusion en compliquant des fables ou des actions qui ne concourent pas à un même but, elle partage nécessairement l'intérêt, & par conséquent elle l'affoiblit. Voyez ACTION.

Telle seroit l'idée d'une théseïde, d'une héracléïde, d'une achilléïde ou d'autres poèmes semblables, qui comprendroient toutes les actions, toute la vie des héros qui en feroient le sujet, comparées à l'Iliade ou à l'Énéïde. Voyez HEROS, ÉPIQUE.

Quelques pièces de notre ancien théâtre, de Lope, de Vega, de Shakespear pèchent par la *polymithie*, l'Henri VI. & le Richard III. de ce dernier ne font point de ces pièces où regne l'unité d'action, ce sont des histoires d'événemens arrivés dans le cours de plusieurs années.

POLYMITUM OPUS, (Critique sacrée.) πολυμίτος, α, ον, ouvrage tissu de fils ou de soies de diverses couleurs. Fecit ei tunicam polymitam, Gen. xxxvij. 3. Jacob fit à Joseph une tunique de différentes couleurs. Ezéchiel voulant reprocher à la ville de Jérusalem son luxe & ses débauches, lui dit, qu'elle s'étoit parée d'habits & de robes précieuses de diverses couleurs: ornata est auro & argento, & vestita bysso ac polymito. Exod. v. 28. 6.

Polymitarius dans l'Écriture, est l'ouvrier qui fait des ouvrages, des voiles, de divers fils & de diverses couleurs. Ceux qui excelloient dans cet art que Moïse vouloit encourager parmi les Juifs, sont dits y avoir été formés par Dieu même: cunctos erudit sapientia, ut faciant opera abietarii, polymitarii, plumarii, de hyacinto, purpurâ coccoque tincto, & bysso. Exod. xxxvij. 23. (D. J.)

POLYMITUS LAPIS, (Hist. nat.) pierre dans laquelle on voit un grand nombre de couleurs.

POLYNOME, (Géom.) Voyez MULTINOME.

POLYOPTRE, f. m. terme d'Optique, qui se dit d'un verre, à-travers lequel les objets paroissent multipliés, mais plus petits; ce mot est formé du grec πολὺ, beaucoup, & de ὀπτομαι, je vois.

Le *polyoptre*, tant dans sa structure que dans ses phénomènes, diffère des verres ordinaires, qui multiplient les objets, & que l'on appelle *polyèdre*. Voyez POLYHEDRE.

Construction du *polyoptre*. Prenez un verre *AB* plan des deux côtés, dont le diamètre soit d'environ trois pouces (Pl. d'Opt. fig. 73.), faites dans son épaisseur des segmens sphériques, dont la largeur ait à peine la cinquième partie d'un doigt.

Alors si vous éloignez le verre de votre œil, jusqu'à ce que vous puissiez embrasser toutes les concavités d'un seul coup d'œil, vous verrez le même objet comme à-travers d'autant de verres concaves qu'il y a de concavités; mais cet objet vous paroitra fort petit.

Ajustez ce verre de la même manière qu'un verre objectif, à un tube *ABCD*, dont l'ouverture *AB* soit égale au diamètre du verre, & l'autre ouverture *CD* soit égale à celle d'un verre oculaire *c, a, d*, d'environ la largeur d'un pouce.

La longueur du tube *AC* doit être égale à la distance que l'on trouvera par expérience entre le verre objectif, & le verre oculaire.

Ajustez en *D* un verre oculaire convexe, ou en sa place un menisque, dont la distance du foyer principal soit un peu plus grande que la longueur du tube,

tube, afin que le point d'où les rayons commencent à être divergens après leur réfraction dans le verre objectif puisse être au foyer de l'oculaire. Alors si l'on approche l'œil du verre oculaire, on verra un seul objet répété autant de fois qu'il y a de concavités dans le verre objectif, mais il sera fort diminué. *Wolf & Chambers. (T)*

POLYPE, POULPE, *polypus*, f. m. (*Hist. nat.*) insecte aquatique, du genre des vers zoophytes. Il y a plusieurs especes de *polypes*; les uns sont dans l'eau salée, & les autres dans l'eau douce. Les plus grands *polypes* de mer ressemblent au calmar & à la seche, par la bouche, les yeux, & les visceres, & par le nombre des cornes, que l'on peut regarder comme des bras ou comme des jambes, car l'animal s'en sert comme de mains & de piés; ces bras different de ceux de la seche & du calmar, en ce qu'ils sont tous d'égale longueur, & qu'ils ont deux rangs de suçoirs. Les *polypes* n'ont point de nageoires; ils different aussi des autres animaux mous, en ce que leur ventre est plus petit & que leurs bras sont plus longs. Ils ont dans une vessie située au-dessous de l'estomac une liqueur rougeâtre, comme la seche a une liqueur noire. On trouve de ces *polypes* dans la haute mer, & d'autres sur les côtes. Ils sortent de l'eau; leurs bras renaissent lorsqu'ils ont été mutilés; ces animaux vivent de coquillages & de feuilles de figuier & d'olivier; leur chair est dure & indigeste.

Les *polypes* de la seconde espece ont moins de volume que ceux de la premiere; ils sont mouchetés, & ils ne valent rien à manger.

Ceux de la troisieme espece ont le corps plus court & plus arrondi que les autres, & les bras plus longs; il n'y a qu'un rang de suçoirs sur chaque bras: ces *polypes* ont une odeur de musc.

On a donné le nom de *polype* à l'animal du coquillage appelé *nautil*. Voyez NAUTIL. Rondelet, *Hist. des poissons*, liv. XVII.

Les *polypes* d'eau douce ont été connus dans le commencement du siecle présent; il en a été fait mention dans les Transactions philosophiques pour l'année 1703, par Leeuwenhoek, & par un auteur anglois anonyme, qui avoient des notions de la maniere naturelle dont les *polypes* se multiplient; mais ce n'a été qu'en 1740 que M. Trembley, de la société royale de Londres, a découvert cette reproduction merveilleuse qui se fait dans toutes les parties d'un *polype* après qu'on les a séparées. M. Trembley a décrit trois especes de *polypes* qui sont doués de cette propriété, & qu'il appelle *polypes d'eau douce*, à bras en forme de cornes.

Les *polypes* de la plus petite de ces trois especes sont d'un assez beau verd; lorsqu'on les voit attachés à la tige d'une plante aquatique & immobile, ils ressemblent à une plante parasite, à des brins d'herbes, ou à l'aigrette de la semence de dent de lion; mais lorsqu'ils retirent leurs bras & qu'ils les font disparaître, lorsqu'ils se contractent subitement & si fort que le corps ne paroît être qu'un grain de matiere verte, lorsqu'ensuite les bras reparoissent & s'étendent, & que le corps reprend sa premiere forme, enfin lorsqu'on les voit marcher, on ne peut plus douter qu'ils ne soient des animaux. Leur corps est assez délié; de l'une de ses extrémités sortent des cornes qui servent de piés & de bras & qui sont encore plus déliés que le corps: on peut donner à cette extrémité le nom de *tête*, parce que la bouche s'y trouve. Le corps & même les bras des *polypes* s'accourcissent & deviennent plus gros en se contractant; ils se réduisent quelquefois à une ou deux lignes de longueur. Ils s'allongent & deviennent plus minces en se dilatant. Le corps de la plupart des *polypes* verds a cinq ou six lignes de longueur lorsqu'il est étendu. La longueur du corps des *polypes* de la se-

Tom. XII.

conde & de la troisieme espece, est long au moins de huit lignes & au plus d'un pouce & demi; la couleur de ces *polypes* est teinte de rouge & de brun. Le nombre des bras varie dans les *polypes* de ces trois especes, depuis six jusqu'à douze ou treize, & même dix-huit; ceux des *polypes* verds n'ont que trois lignes de longueur; les bras des *polypes* de la seconde espece sont ordinairement longs d'un pouce, & s'étendent jusqu'à deux & même trois pouces; les bras ont jusqu'à huit pouces & demi de longueur dans les *polypes* de la troisieme espece; aussi M. Trembley les a-t-il appelés *polypes à longs bras*.

Tous les insectes se contractent lorsqu'on les tire de l'eau; la chaleur les anime, le froid les engourdit, mais il en faut un degré approchant de celui de la congélation pour les réduire à une parfaite inaction; alors ils restent plus ou moins contractés dans l'état où ils étoient lorsque le froid les a saisis.

Les *polypes* renflent leur corps & le courbent à leur gré; ils fléchissent aussi leurs bras en tout sens; ils marchent comme les chenilles appelées *arpen-teuses*, & divers autres insectes aquatiques. Lorsqu'un *polype* suspendu dans l'eau par la partie postérieure de son corps à la tige d'une plante veut changer de place, il courbe son corps en arc de cercle, & il applique la partie antérieure, ou seulement un bras, ou tous les bras contre la même tige; il approche la partie postérieure de l'antérieure; ensuite il éloigne l'antérieure de la postérieure, & par ce moyen il fait un pas. En répétant cette manœuvre les *polypes* se transportent d'un lieu à un autre, mais fort lentement; ils ne parcourent qu'une longueur de sept à huit pouces en une journée d'été, & lorsqu'il fait moins chaud ils sont encore plus lents. Ces insectes ont différentes façons de marcher; ils font quelquefois des culbutes au-lieu de faire des pas: lorsqu'ils sont fixés par les deux extrémités de leurs corps étant courbés en arc, ils relevent l'une des extrémités en s'étendant en ligne droite, & la font retomber de l'autre côté en se recourbant en sens contraire. Il peuvent marcher sous la surface de l'eau, en s'y attachant comme à un corps solide; pour cet effet ils font passer une des extrémités de leur corps ou de leurs bras au-dessus de l'eau & l'y laissent secher; étant seche elle s'y soutient, & l'insecte y trouve un point d'appui de la même façon qu'une épingle que l'on couche doucement sur l'eau y reste: le *polype* marche en faisant sortir & rentrer successivement les extrémités de son corps à différens points de la surface de l'eau.

Le corps des *polypes* est un tuyau creux d'un bout à l'autre; l'orifice qui se trouve à l'extrémité antérieure du corps est la bouche, comme il a déjà été dit; il y a aussi un orifice à l'extrémité postérieure mais il ne s'ouvre que rarement; il ne fait pas les fonctions d'un anus, car les *polypes* rendent leurs excréments par la bouche. Les bras sont creux, & leurs cavités communiquent avec celles du corps. Les *polypes* se nourrissent de petits insectes; ils les arrêtent & ils les saisissent avec leurs bras, qui ont la propriété de se coller & d'adhérer aux différens corps qu'ils rencontrent, & de s'en séparer au gré de l'animal. Lorsqu'un *polype* a saisi un insecte avec ses bras, il les contracte & les raccourcit pour l'attirer vers sa bouche; dès qu'elle touche à la poitrine, elle se dilate; les levres s'étendent pour envelopper ce qui se présente & l'attirent dans le corps du *polype* par une sorte de succion. M. Trembley a nourri des *polypes* en leur donnant des mille-piés assez déliés, longs de sept à huit lignes, qui ont une trompe ou dard charnu au-devant de la tête; de petits pucerons branchus, qui ont été ainsi nommés parce qu'ils ont deux bras ramifiés qui s'élevent au-dessus de leur tête, & qui leur servent de nageoire; de petits vers & d'au-

D D D d d

tres insectes aquatiques. Les *polypes* en avalent qui sont plus longs & plus gros que leur corps ; la bouche & le corps se dilatent, & le ver se trouve replié de maniere qu'il n'en reste aucune partie au-dehors du corps des *polypes*. Lorsque deux de ces insectes attaquent un même ver, ils l'avalent chacun par une de ses extrémités ; & lorsque leurs bouches se rencontrent sur le milieu du ver, il arrive quelquefois que l'un des *polypes* n'est pas arrêté par cet obstacle, il avale l'autre *polype* avec la portion du ver qui se trouve dans son corps ; mais au bout d'une heure ce *polype* sort sain & sauf du corps de celui qui l'avoit englouti ; il n'y perd que sa proie. On a vû aussi des *polypes* avaler leurs bras lorsqu'ils étoient entrelacés avec leur proie ; au bout de vingt-quatre heures le bras sortoit du corps du *polype* sans paroître y avoir été altéré. Ces faits prouvent que les *polypes* ne se mangent pas les uns les autres, ou au moins qu'ils ne peuvent pas digérer leurs semblables. M. Trembley est parvenu à introduire des *polypes* vivans dans l'estomac d'autres *polypes*. Après y être restés pendant quatre ou cinq jours, ils en sont toujours sortis vivans, au-lieu que les autres animaux qui leur servent de nourriture n'y peuvent pas vivre plus d'un quart-d'heure. Les *polypes* mangent plus en été qu'en hiver ; le volume des alimens qu'ils peuvent prendre en une seule fois est triple ou quadruple de celui de leur corps. Ils se passent de nourriture pendant long-tems ; M. Trembley en a eu qui ont vécu pendant quatre mois sans aucun aliment, mais le volume de leur corps étoit diminué ; au contraire, l'accroissement des *polypes* est fort prompt lorsqu'ils mangent beaucoup & souvent. La couleur des alimens, leur présence ou leur absence, la contraction ou la dilatation du corps des *polypes*, font varier leur couleur, & la rendent plus ou moins foncée.

M. Trembley a nourri des *polypes* qui vivoient encore après deux ans ; ces insectes sont sujets à avoir de petits poux, très-communs dans les eaux, qui les incommodent, & qui même les mangent & les font mourir. Pour avoir des *polypes* il faut les chercher dans les recoins que forment les fossés, les mares & les étangs, dans ces endroits où le vent pousse & rassemble les plantes qui flottent sur l'eau ; on les trouve indifféremment sur toutes sortes de corps, sur toutes les plantes aquatiques ; ils sont posés sur le fond des fossés, ou suspendus à la superficie de l'eau. Il est plus difficile de les trouver en hiver qu'en été, parce qu'ils restent au fond de l'eau avec les plantes.

Leeuwenhock & l'auteur anonyme, dont il a déjà été fait mention, avoient découvert au commencement de ce siècle la génération naturelle des *polypes*. M. Trembley n'ayant aucune connoissance de ces observations, fit la même découverte en 1741 ; il aperçut, le 25 Février, sur le corps d'un *polype* une petite excrescence d'un verd foncé ; dès le lendemain, cette excrescence avoit environ un quart de ligne de longueur & une figure à-peu-près cylindrique ; le 28, elle étoit longue au-moins d'une demi-ligne ; le même jour, quatre bras commencerent à pousser sur cette excrescence ; ils avoient déjà trois lignes de longueur le 18 de Mars, lorsque le jeune *polype* se sépara de sa mere. Cette séparation se fait aisément, parce qu'alors les deux *polypes* ne tiennent l'un à l'autre que par un fil très-délié ; ils s'appuient sur quelque corps, & le moindre effort qu'ils font en se contractant, suffit pour rompre le foible lien qui les unissoit. Les bras ne poussent pas tous ensemble ; il n'en paroît d'abord que quatre ou cinq ; les autres sortent dans la suite, & même après que le jeune *polype* est séparé du corps de sa mere. C'est ainsi que M. Trembley appelle le *polype*, qui produit ou qui a

produit des petits ; il est aussi-bien le pere que la mere, comme on le dira dans la suite. Avant que le jeune *polype* soit séparé de sa mere, il prend des alimens ; il saisit la proie qui se rencontre ; il l'approche de sa bouche & l'avale. Il croît très-promptement, lorsqu'il fait chaud & que les alimens ne manquent pas : vingt-quatre heures suffisent pour son accroissement, & deux jours après avoir paru sur le corps de sa mere, il s'en détache ; mais en hiver il y en a qui ne prennent leur accroissement qu'en quinze jours, & qui ne se séparent de leur mere qu'après cinq ou six semaines : lorsque la nourriture manque au jeune *polype*, il quitte sa mere plutôt qu'il ne le feroit, s'il n'étoit pas pressé par la faim. La cavité du corps du jeune *polype* communique avec celle du corps de la mere ; il est formé par un prolongement de la peau de cette mere. Les alimens qu'il prend, après avoir passé d'un bout à l'autre de son estomac, c'est-à-dire, de la cavité de son corps, car il n'y a point de visceres, entrent dans celui de la mere, & réciproquement ceux qu'elle prend entrent dans l'estomac du jeune *polype*. S'il y a plusieurs *polypes* sur la même mere, il suffit que l'un d'eux ou la mere prennent des alimens pour qu'ils soient tous nourris ; mais lorsqu'ils ont pris leur accroissement, & qu'ils approchent du tems où ils doivent se séparer de leur mere, le diametre de la partie postérieure de leur corps, qui tient à celui de la mere, s'accourcit ; l'orifice qui servoit de communication entre la cavité du corps de la mere & celle du corps du jeune *polype*, se ferme, & alors les alimens ne peuvent plus passer du corps de l'un dans celui de l'autre.

Les *polypes* sont très-féconds lorsqu'il fait chaud & que les alimens sont abondans. Un seul *polype* en produit environ vingt en un mois, & chacun de ces vingt commence à en produire d'autres quatre ou cinq jours après son apparition sur le corps de sa mere. M. Trembley en a vû une qui portoit sa troisieme génération ; du petit qu'elle produisoit sortoit un autre petit, & de celui-ci un troisieme. Un *polype* à longs bras, que le même auteur a observé, quinze jours après avoir commencé à sortir du corps de sa mere & neuf jours après s'en être séparé, avoit un pouce & un quart de longueur lorsqu'il étoit bien étendu ; dix jeunes *polypes* sortoient en même tems de son corps, & quatre ou cinq de ces jeunes étoient longs de sept à huit lignes ; il y en avoit huit d'entr'eux qui étoient parfaitement formés & en état de manger ; de plus, cinq de ces derniers produisoient des petits ; de l'un de ces cinq il en sortoit trois, de deux autres il en sortoit deux, & enfin les deux derniers en pouvoient chacun un. Quelques-uns des *polypes* de cette seconde génération avoient déjà des bras & prenoient même des pucerons : M. Trembley en fournissoit en abondance à ce groupe de *polypes* qu'il nourrissoit chez lui. Ceux qui n'ont pas tant d'alimens ne sont pas si féconds : M. Trembley n'en a jamais trouvé dans des fossés qui eussent plus de sept petits attachés à leur corps. Il s'est assuré par un grand nombre d'expériences que tous les *polypes* produisent des petits, qu'ils se multiplient par rejettons sans accouplement, sans aucune communication des uns avec les autres. On a aperçû sur ces insectes des corps sphériques que l'on pourroit regarder comme des oeufs ; M. Trembley a soupçonné qu'un de ces corps étoit devenu un *polype* ; M. Allamand a eu le même soupçon : mais ni l'un ni l'autre n'a vérifié ce fait. M. Trembley a vû quelques *polypes* qui se séparent d'eux-mêmes en deux parties qui deviennent chacune un *polype* entier. Il y a des *polypes* qui ont un ou deux bras fourchus ; d'autres ont deux têtes l'une à côté de l'autre. M. Trembley en a vû un qui avoit une tête, des bras, & une bouche à chacune de ses extrémités, & qui mangeoit indifféremment par l'une ou par l'autre de ses

bouches : le corps étoit creux dans toute son étendue.

Lorsqu'on a coupé un *polype* en deux parties par le milieu de sa longueur, il arrive souvent que la partie antérieure marche & mange dès le jour même de l'opération, si elle a été faite en été. Dans le fort de cette saison, au bout de vingt-quatre heures, la seconde partie du *polype*, qui a été coupée, commence à pousser des bras, & en deux jours elle est en état de manger; mais dans un temps froid, la tête ne se forme qu'en quinze ou vingt jours. Si l'on coupe transversalement un *polype* qui pousse des petits, ils continuent à croître après la section; quelquefois même il s'en forme de nouveaux avant que la partie coupée ait pu manger. Quelque petites que soient les parties coupées, quel que soit le nombre de ces parties, elles deviennent chacune un *polype* parfait : mais lorsqu'on n'a coupé que les bras, ils ne sont pas devenus des *polypes*. Les portions du corps de ces insectes, coupées longitudinalement, produisent un *polype* entier comme celles qui ont été coupées transversalement. Lorsqu'un *polype* entier n'a été coupé qu'en deux portions longitudinales, chacune ayant des bras prend bien-tôt la forme d'un *polype* parfait; en une heure chaque portion se plie en gouttière, approche ses bords latéraux l'un de l'autre, & les réunit de façon qu'il n'y reste aucune cicatrice, & pour l'ordinaire, au bout de vingt-quatre heures le nouveau *polype* est en état de saisir sa proie & de l'avalier. En quelque nombre de portions longitudinales que l'on coupe un *polype*, chacune produit un *polype* entier. Si l'on divise les deux extrémités du corps d'un *polype*, ou seulement l'une ou l'autre en plusieurs parties, sans les détacher du reste du corps, ces parties ne se réunissent pas, mais elles deviennent chacune une tête ou une queue selon leur situation : M. Trembley a fait croître jusqu'à huit têtes sur un seul *polype*. Si on coupe ces têtes, il s'en forme de nouvelles sur le *polype*, & les têtes coupées deviennent chacune un *polype* entier. Si l'on hache un de ces insectes par morceaux, chacun des morceaux se gonfle d'abord & forme une cavité dans son intérieur & une bouche à l'une de ses extrémités : en peu de jours c'est un *polype* en état de manger de petites parcelles de vers. Tous ces *polypes* qui n'ont pour origine que des portions de *polypes*, ne diffèrent en aucune manière de ceux qui ont été produits naturellement par un *polype* entier, & produisent aussi d'autres *polypes*. Il a déjà été dit que le corps des *polypes* est creux d'un bout à l'autre : M. Trembley a trouvé le moyen de le retourner comme un gant, de sorte que ses parois internes se trouvaient à l'extérieur, & les externes à l'intérieur. Mais l'insecte se remettoit bien-tôt dans son premier état; il a fallu, lorsque le corps étoit retourné, passer une soie de sanglier à-travers près des lèvres, pour l'empêcher de reprendre son premier état; car c'est en rabattant les lèvres en-dehors vers l'extrémité postérieure du corps, qu'un *polype* qui a été retourné commence à cesser de l'être. Les *polypes* que M. Trembley a retournés & traversés par une soie, mangeoient trois ou quatre jours plus ou moins après l'opération; ils croissoient & multiplioient comme les autres. Si le *polype* que l'on retourne porte un jeune *polype* qui soit déjà grand, il se trouve après l'opération en partie dans l'estomac de la mère, & en partie au-dehors, car la tête & les bras du jeune *polype* passent au-dehors de la bouche de la mère : mais il se détache bien-tôt. Si ce jeune *polype* est fort petit, l'estomac de la mère le renferme en entier au moment qu'elle est retournée, mais dans l'espace de quelques minutes il se retourne de lui-même, & en se retournant il passe au-dehors de l'estomac de la mère par l'ouverture qui servoit de communication entre la cavité de son corps & celle du corps de la

Tome XII.

mère, avant qu'ils ne fussent retournés ni l'un ni l'autre; ensuite il continue à croître, & il se détache comme ceux qui n'ont pas été retournés. Lorsqu'un *polype* retourné a rabattu ses lèvres en-dehors sur son corps, il se forme à l'endroit où se trouvent ses lèvres, une ou plusieurs bouches, & il arrive des changemens fort extraordinaires à ce *polype*. M. Trembley a introduit un *polype* dans le corps d'un autre *polype*, mais il en sortoit quoiqu'ils fussent traversés tous les deux par une soie de sanglier : le *polype* intérieur fendoit le *polype* extérieur & se trouvoit placé à côté de lui, étant toujours traversés l'un & l'autre par la soie de sanglier : il est arrivé qu'ils ne se sont pas séparés en entier mais seulement en partie, & qu'ils restoient en partie unis l'un à l'autre & pour ainsi dire entés l'un sur l'autre. M. Trembley ayant retourné un *polype* & l'ayant introduit dans le corps d'un autre, de manière que la tête du *polype* intérieur sortoit au-dehors de la bouche du *polype* extérieur, les deux *polypes* étant traversés par une soie de sanglier, ils sont restés l'un dans l'autre; la bouche du *polype* extérieur s'est collée sur le cou du *polype* intérieur : M. Trembley n'a pu favoir si le reste du corps de ce *polype* avoit été dissous dans l'estomac du *polype* extérieur, ou s'il s'étoit incorporé avec sa substance. Quoiqu'il en soit, il est certain que de deux *polypes* on n'en fait qu'un par ce moyen, tandis qu'au contraire on fait plusieurs *polypes* d'un seul en les coupant par morceaux. On peut réunir deux portions d'un *polype* ou de différens *polypes* de la même espèce, car il est douteux que cette réunion se fasse sur des portions de *polypes* de différentes espèces : pour cette opération, on place les deux portions de *polypes* l'une contre l'autre; si elles s'écartent, on les rapproche & on les maintient de façon qu'elles se touchent; après que les deux bouts se sont touchés pendant un quart-d'heure, une demi-heure ou une heure, on commence à s'apercevoir qu'ils s'attachent l'un à l'autre. *Mém. pour serv. à l'hist. d'un genre de polypes d'eau douce à bras en forme de cornes, par M. Trembley.* Voyez dans cet ouvrage la description d'un *polype* à panache.

POLYPE, c'est un nom générique commun à différens corps, qui n'ont d'autre analogie que la multitude de piés, de branches, ou de ramifications. C'est cette figure, ce caractère qui a donné lieu à leur dénomination : le mot *polype* est tiré du grec *πολυπος*, composé de *πολυ*, plusieurs, & *πος*, pié; il signifie aussi littéralement, qui a plusieurs piés. Il y a un insecte singulier & merveilleux de ce nom; on trouve quelquefois dans le cœur & les gros vaisseaux des concrétions que l'on a appelées ainsi; il s'en présente aussi dans les narines, assez différentes, auxquelles on a donné le même nom; & ainsi *polype* envisagé sous ces trois points de vue, est l'objet particulier du médecin, du naturaliste, & du chirurgien.

POLYPE du cœur, (*Médecine pratiq.*) Nous allons extraire cet article du traité du cœur du célèbre M. de Senac, ouvrage excellent qui ne laisse rien à désirer sur la structure, l'action, & les maladies de cet organe essentiel & auparavant peu connu : nous sommes fâchés d'être réduits à ne donner qu'un extrait des détails intéressans où il entre sur la question présente; & ce n'est pas un léger embarras que de pouvoir se décider judicieusement sur le choix de ce qu'il faut omettre ou rapporter. Nous renvoyons le lecteur, curieux de s'instruire plus à fond, à l'ouvrage même qui est entre les mains de tout le monde, *liv. IV. chap. x. tom. II. pag. 442. & suiv.*

Définition & nature du *polype*. Les concrétions qu'on trouve par l'ouverture des cadavres, soit dans le cœur, soit dans les gros vaisseaux, sont désignées par différens auteurs sous les noms de *caroncule*, de

DDD d d ij

graisse, de mucosité, de substances charnues, de lambeaux charnus, de masses de chair noire, de membranes longues & tenues, &c. Bartholet passe pour le premier qui leur a donné le nom de *polype*, ou *matière polypeuse*: cette dénomination tirée de sa figure, a été adoptée par Pistinus, Tulpius, Bartholin, Malpighi, & tous les auteurs qui les ont suivis.

La matière dont les *polypes* sont composés ne peut être que des fluides privés de leur état de fluidité, épaissis & condensés plus ou moins fermement: à en juger par les différens noms que les *polypes* ont reçu, ils sont tantôt des excrescences charnues, tantôt des matières pituiteuses, quelquefois ils ne sont qu'une gelée ou une concrétion muqueuse, &c. mais ces noms tirés des variétés accidentelles dans la couleur & la forme de ces excrescences, plutôt que d'un examen attentif & des expériences certaines, ne doivent rien décider sur la nature des *polypes*. On peut tirer plus de lumières de deux différences générales qu'on observe dans leur couleur, & auxquelles doivent se rapporter toutes les autres variétés; les uns sont blancs, les autres sont rouges; ceux-ci, plus semblables au sang, paroissent être en grande partie un tissu de globules rouges; ceux-là, analogues à la substance lymphatique & gélatineuse qui fait partie du sang, paroissent en être entièrement composés: la différente combinaison de ces parties produira les variétés dans la consistance & les couleurs; le sang est quelquefois tout blanc, selon les observations de Lower, de Borel, de Rhodius, de M. de Senac, &c. alors sa coagulation formera des *polypes* de la même couleur: dans les cas même où il conserve sa couleur naturelle, la partie lymphatique qui contient des matières gélatineuses en forme de vessie, de la graisse, de la mucosité, n'a qu'à se séparer de la partie rouge, elle s'épaissira, se condensera, les concrétions qui en seront composées seront blanches: si cette même substance, facile à se coaguler par le repos & le froid, retient les globules rouges enveloppés dans son tissu visqueux, elle donnera naissance aux *polypes* rouges: il ne paroît pas en effet que le sang dépouillé de cette partie lymphatique, pût se coaguler au point de former une substance compacte; les globules rouges seuls ne peuvent se rassembler en une masse qui ait tant de consistance, ils conservent aussi leur fluidité pendant long-tems, dès qu'on leur a enlevé cette espèce de lien qui les enchaîne & les rapproche.

L'arrangement des parties qui composent le *polype* ne paroît pas fortuit, il ressemble au tissu d'une toile; cette espèce de réseau est également formé par les parties blanches & par les globules rouges; cette disposition singulière avoit fait regarder ces concrétions comme un tissu organique. Trompés par quelques traînées de globules rouges, plusieurs auteurs & Manget entr'autres, avoient cru que des vaisseaux sanguins concouroient à former & entretenir ces excrescences; c'est à la plus ou moins grande facilité qu'ont les différentes parties à s'unir, à leur différent degré de cohésion, à leur hétérogénéité, qu'on doit attribuer la structure de ce tissu réticulaire; le mouvement du sang & l'action des vaisseaux en agitant les concrétions, serrent & allongent les aires qui résultent des filamens croisés, & rendent ces masses plus compactes en leur donnant plus d'étendue. La plupart des *polypes* & même tous, suivant Bartholet, peuvent être divisés en plusieurs membranes; ils sont composés de plusieurs couches, ou lames comme membraneuses, roulées les unes sur les autres à-peu-près comme dans les racines bulbeuses. La structure & la disposition de ces couches, confirmées par l'anatomie que Malpighi fit d'un *polype* de la grosseur des deux poings, trouvé par Borelli dans l'aorte, ne peuvent dépendre que de la diversité des tems où arrivent ces coagulations; il se fait d'abord une couche

sur les matières auxquelles le *polype* est attaché, ensuite il s'en dépose une autre sur la seconde, & ainsi de suite: c'est ainsi que se forment les calculs biliaires, c'est ainsi qu'étoient formées les coagulations que Malpighi trouva autour d'une aiguille dans l'estomac d'une poule.

Variétés des polypes. La diversité des matières qui se condensent, & des endroits où se forme le *polype*, donnent lieu aux variétés qu'on observe dans leur substance, leur dureté, leur couleur, leur attache, leur figure & leur étendue; les parties lymphatiques sont la base de toutes les concrétions polypeuses; mais elles peuvent être mêlées avec une plus ou moins grande quantité de matières graisseuses, muqueuses, ou de globules rouges; de là les *polypes*, qu'on appelle *graisseux*, *muqueux*, ou *sanguins*; de là ces dénominations qu'ont employé Vormius, Vesale, Skenkius, Spigel, Riolan, Severin, Ambroise Paré, &c. par lesquelles ils ont prétendu indiquer la nature des concrétions qu'ils ont trouvées dans le cœur. On a cru avoir vu des *polypes* pierreux, mais de telles observations sont incertaines; on ne trouve qu'un seul exemple rapporté par Posternius, de *polype* dont la substance fût friable. Leur consistance varie beaucoup, & augmente à proportion de la quantité de parties lymphatiques qu'ils renferment, & de leur ancienneté, d'où l'on peut tirer un signe assuré pour distinguer s'ils sont vrais ou faux. On appelle *faux polype*, ceux qui se forment sur la fin des maladies, ou après la mort; ils sont mous, faciles à diviser, peu différens du sang coagulé; les vrais *polypes* sont ceux qui se sont formés long-tems avant la mort des malades, & qui ont même occasionné une partie des accidens, & rendu la maladie plus dangereuse; ils sont plus durs, plus élastiques, plus membraneux. La couleur des *polypes* sera d'autant plus blanche, qu'il y aura moins de mélange dans la lymphe; elle tirera sur le rouge ou le noir, le gris ou le jaune, suivant qu'il y aura plus de globules rouges & qu'ils seront plus pressés, & suivant le mélange de la sérosité de la gelée de la bile. Riolan, Bartholin & Malpighi assurent avoir observé que les *polypes* qui naissent dans le ventricule droit sont ordinairement blancs, semblables au lardon, à la pituite, & qu'ils sont noirâtres dans le ventricule gauche; ces observations vraies le plus souvent, ne souffrent que des exceptions très-rares.

Les variétés qu'on remarque dans les *polypes*, relativement à leurs attaches, viennent de ce que les uns sont attachés plus ou moins fortement aux parois du cœur ou des vaisseaux; d'autres suivant les observations rapportées dans les actes de Berlin, sont flottans, & peuvent changer de place à chaque instant. Parmi ceux qui sont adhérens, il y en a qu'on ne peut séparer que très-difficilement du cœur; telles étoient les concrétions *polypeuses* dont parle Posternius, qui étoient incorporées aux parois des ventricules, de façon qu'on ne put bien les détacher sans déchirer la substance du cœur; telles étoient aussi les *polypes* que Kisternius appelle *innés*. La plupart des *polypes* ont des branches ou des appendices qui s'attachent aux colonnes des ventricules ou à ses valvules; les membranes forment quelquefois des anneaux, comme l'a observé M. de Senac; elles se prolongent souvent dans les cavités voisines. On a vu des *polypes* extrêmement allongés s'étendre du cœur dans les vaisseaux qui s'y abouchent jusques à une distance très-considérable. On en voit d'autres renfermés dans les ventricules & les oreillettes; mais dans ces cavités leur volume n'est pas moins différent; il est quelquefois excessif. Vesale dit avoir trouvé dans le cœur deux livres de chair noirâtre. Les différens endroits du cœur où naissent les *polypes* sont comme autant de moules qui en diversifient les figures à l'in-

fini ; ainsi suivant ces situations fortuites , il y en a d'applatés , d'allongés , de cylindriques , &c. il n'est point de formes qu'ils ne prennent ou ne puissent prendre ; rien de plus varié & de plus arbitraire que ces figures ; rien aussi de plus inutile que celles que Kerkringius , Bartholin & Tulpius ont fait dessiner des *polypes* qu'ils ont observés ; mais parmi toutes ces figures , les plus singulieres sont celles des *polypes* creux ; la matiere dont ils sont tissus s'applique quelquefois aux parois du cœur , & forment une cavité ; leurs branches qui passent dans les vaisseaux , sont en certains cas des canaux où le sang coule comme dans les artères & les veines. Tel étoit le *polype* que Malpighi trouva dans le cœur d'un jeune homme.

Causes des polypes. Il y a dans la lymphe & dans le sang , un principe de cohésion qui tend à rapprocher leurs parties & à les condenser en une masse solide ; mais le dernier effet de ce principe est dans l'état de santé , empêché par le mouvement progressif du sang , & par l'agitation intestine de ses globules ; dans le sang tiré dans une palette nous voyons la coagulation suivre à l'instant la cessation du mouvement progressif ; mais en même tems on observe que la coagulation diminue & se dissipe tout-à-fait lorsque le mouvement intestinal parvenu à son dernier période , a mis le sang dans l'état de putréfaction. Est-il nécessaire que le sang soit tout-à-fait arrêté pour donner naissance aux *polypes* ? & ces concrétions ne se forment-elles , comme l'a pensé Kerkringius , que lorsque le froid de la mort s'est répandu dans tous les membres & a fait cesser tout mouvement ? Les observations sur lesquelles cet auteur étaye son sentiment sont peu concluantes , & ses expériences fautives. Il a trop généralisé son assertion : il auroit eu sans doute raison s'il se fût contenté de prétendre que toutes les concrétions *polypeuses* n'existent pas avant la mort , que la plupart sont l'ouvrage du froid ou de quelque maladie dans les derniers efforts de la machine qui se détruit ; mais il y a de ces concrétions extrêmement dures & tenaces , que nous avons appelé *polypes vrais* , qui se sont formés pendant la vie , qui ont altéré la santé & se sont manifestés par un dérangement considérable dans l'action du cœur , un trouble constant dans le mouvement du sang. Les *polypes* naissent ordinairement dans les cavités du cœur ou des gros vaisseaux , sur-tout quand ces vaisseaux sont dilatés par quelque anévrisme ; mais ils sont , suivant la remarque de Morgagni , beaucoup plus sujets à former des concrétions *polypeuses* lorsque leur surface interne devient inégale & raboteuse par quelque lésion ou par quelque déchirement ; la preuve en est que ces coagulations ne s'observent pas dans des artères qui ne sont que dilatées sans que leurs parois soient déchirés ; cette inégalité sert à arrêter quelques parties de sang qui ont plus de dispositions à se coaguler ; celles-ci forment une espece de noyau autour duquel les autres parties mues très-lentement viennent se coller ; la matiere de ces noyaux ou la base , & le premier fondement des *polypes* , sont pour l'ordinaire les parties lymphatiques qui se figent le plus aisément ; plus la lymphe durcira promptement , & plus elle retiendra de parties rouges ; la différente coagulation faite en divers tems du sang ou de la lymphe , formera les couches plus ou moins nombreuses de *polypes* ; la multiplicité des colonnes dont le cœur est rempli & composé , sont autant d'obstacles qui arrêtent le mouvement du sang , & autant de causes qui favorisent la génération des *polypes* dans le cœur ; le sang s'arrête facilement dans tous les interstices que ces piliers laissent entr'eux , lorsque le cœur ne se vuide pas entierement , que ses contractions sont insensibles ; lorsqu'il y a quelque obstacle dans l'artere pulmonaire , l'aorte , les oreillettes , & les ventricules ; ces obstacles étant plus multipliés

dans le ventricule droit & son oreillette , les *polypes* doivent y être plus fréquens ; le sang qui y aborde continuellement en grande quantité est épais , peu mêlé avec la lymphe ; il trouve dans le ventricule droit beaucoup de colonnes fort entrelacées ; ce ventricule n'a pas une grande force , il doit pousser le sang à-travers le poumon , qui lui résiste souvent à cause des maladies auxquelles il est sujet , & à cause des mouvemens dont il est agité. Les *polypes* qui se forment dans les grands anévrismes des artères , ceux qui naissent dans le cœur prouvent démonstrativement qu'il arrive des concrétions *polypeuses* dans le sein même des agens , qui sont dans un mouvement continuel , & qui mettent en jeu tous les autres ressorts des corps animés , & par conséquent qu'il n'est pas nécessaire pour la génération des *polypes* , que les humeurs soient dans un repos absolu ; une diminution de mouvement suffit ; & c'est à quoi se réduit l'effet de la plupart des causes éloignées de ces concrétions , ou des maladies à la suite desquelles on les trouve.

Ces causes sont , suivant des observations cadavériques souvent répétées , les passions violentes , une colere vive , une frayeur subite , des craintes continuelles , des chagrins excessifs , des efforts trop grands ; toutes les maladies du poumon , sans en excepter la phtisie , plusieurs affections convulsives , & sur-tout la syncope cardiaque. Lorsque le poumon est affecté , le sang acquiert plus de disposition à se figer ; pour l'ordinaire il devient coëneux ; il a d'ailleurs de la peine à circuler par tous les petits vaisseaux de ce viscere : double cause qui favorise la génération des *polypes*. Il se rencontre encore dans les asthmatiques une autre cause qu'a manifestée l'ouverture des cadavres ; c'est la dilatation des ventricules & des oreillettes , très-ordinaire dans cette maladie , suivant les actes de Berlin & de Bauhin , qui donne lieu à l'accumulation & à la coagulation du sang ; mais cette dilatation contre nature ne seroit-elle point une suite des obstacles qu'apportent à la circulation l'engorgement ou la constriction des vaisseaux pulmonaires d'un asthmatique ? Les *polypes* fréquens dans les phtisiques doivent surprendre ceux qui pensent que dans cette maladie le sang est extrêmement dissous ; mais est-il bien certain que le fait soit vrai ? N'a-t-on pas confondu un peu plus de fluidité avec une dissolution ? Ne pourroit-on pas penser que cet excès de fluidité dépend de l'immiscibilité de la lymphe avec la partie rouge , comme il arrive aux hydripiques & aux personnes attaquées des pâles couleurs , qui ne sont pas moins sujettes aux concrétions *polypeuses* ? Et dans ces cas le défaut de mouvement intestinal , la séparation trop facile des parties lymphatiques nullement dissoutes , la langueur de la circulation , son passage difficile dans les poumons phtisiques , ne sont-ce pas autant de causes qui doivent concourir à la formation des *polypes* ?

Effets & signes des polypes. L'amas du sang dans les ventricules , ou dans les oreillettes , ou dans les veines , est le premier effet qui doit suivre la formation des *polypes* ; il variera suivant leur grosseur & leur situation : cet effet est commun à tous les obstacles qui gênent & retardent la circulation des humeurs. Les malades sentiront donc une pesanteur ou une oppression dans la région du cœur , qui est la source des inquiétudes & des angoisses familières aux *polypeux* dont plusieurs écrivains ont parlé. A ces accidens se joindra un sentiment douloureux , comme Vesale & Hartmann l'ont observé. De ces obstacles opposés au cours du sang dans le cœur , naîtront ces mouvemens irréguliers , ces efforts redoublés pour les emporter , & l'espece d'inquiétude de cet organe , connus sous le nom de *palpitation de cœur* , voyez ce mot. Quoique les *polypes* produisent des palpitations , on les a sou-

vent attribuées sans raison aux concrétions qu'on a trouvées dans le cœur ; c'est une erreur dans laquelle Vieussens est tombé, comme l'observe M. de Senac. L'inégalité du pouls doit suivre & manifester le défaut d'uniformité qui se trouve dans l'action du cœur & des vaisseaux, & dans le mouvement du sang ; cette inégalité sera d'autant plus marquée, que les *polypes* pourront avoir divers mouvemens : selon qu'ils se présenteront aux orifices du cœur, ou qu'ils s'éloigneront, le sang passera diversement ; de plus, la substance de ces concrétions peut céder & changer un peu de figure ; ces changemens doivent nécessairement varier les pulsations des artères, & produire dans le pouls une inégalité variable ; cet effet ne pouvant être produit que par ces concrétions, en devient un des signes les plus assurés. Pour avoir un diagnostic exact, il faut aussi consulter ceux qu'on peut tirer des autres accidens, & sur-tout remonter à l'examen des causes qui ont précédé.

Les divers dérangemens produits par les *polypes* dans les voies de la circulation, en doivent aussi occasionner dans les organes qui servent à la respiration. En effet, ces malades ont presque toujours une grande difficulté de respirer, souvent sans toux ; il y en a même qui ont un crachement de sang habituel, qui sont menacés de suffocation, qui éprouvent des espèces d'attaques d'asthme ; ces effets sont toujours plus marqués lorsque les *polypes* occupent les cavités gauches du cœur, parce que le sang sort des poumons avec plus de difficulté. Les syncopes fréquentes sont une suite très-ordinaire des *polypes*, sur-tout lorsqu'ils sont parvenus à une certaine grosseur ; & enfin la mort subite en est le dénouement le plus familier : par où l'on voit combien cette maladie est dangereuse, & comment, lorsque le *polype* est bien décidé, on doit établir le prognostic.

Curation du polype. Plus le danger est grand, & plus il est important de le dissiper ; mais par une fatalité attachée à la nature humaine, les maladies les plus graves sont les plus difficiles à guérir ; instruits des moyens par lesquels on peut prévenir ou affaiblir certaines causes qui produisent des *polypes*, nous ne connoissons aucun remède assuré pour les emporter quand ils sont formés ; & ce qui augmente encore l'inutilité des remèdes qu'on emploie si souvent sans succès dans cette maladie, c'est qu'on ne la connoît que tard, que lorsque le mal rendu plus opiniâtre par l'ancienneté, n'est plus susceptible de guérison.

On pourra prévenir la formation des *polypes* à la suite des passions violentes, d'une colère vive, d'une joie excessive, d'une frayeur subite, d'un chagrin cuisant, d'un effort immodéré, par une ou plusieurs saignées, & par des boissons incisives, aqueuses : dans la tristesse habituelle ou la mélancholie, les saignées, à l'exception de quelque cas de pléthore très-rare, seroient déplacées ; les remèdes les plus appropriés sont les remèdes moraux, qui tranquillisent & dissipent l'esprit, qu'on peut seconder par les eaux minérales ferrugineuses, l'usage du mars & des délayans convenables. Ces mêmes remèdes peuvent aussi être employés dans les maladies chroniques, où les concrétions *polypeuses* sont à craindre. Quoique dans ces maux qui gênent le passage du sang elles ne méritent l'attention que comme des objets éloignés ou des effets rares, il est très-important de ne jamais les perdre de vue.

Quand les *polypes* sont formés, on peut opposer à leur accroissement les remèdes généraux dont nous avons parlé ; pour empêcher que le sang n'ajoute de nouvelles couches, on ne peut que faciliter son cours, en diminuant sa quantité par les saignées, entretenir les excréments, dont les dérangemens produiroient de nouveaux obstacles. Les accidens que causent les *polypes*, deviennent plus fréquens & plus

dangereux lorsque le corps est agité par les passions ou les mouvemens violens ; les excès de table, & l'usage des liqueurs spiritueuses, ne sont pas moins redoutables. C'est sur ces considérations qu'on doit établir le régime de ces malades, leur recommander une agitation légère de corps, une diète plus ou moins forte, mais appropriée, & une grande tranquillité d'esprit. Par ce moyen on écarte, on diminue les accidens, & on empêche l'augmentation des *polypes*.

Mais pour les fondre entièrement, il faudroit avoir un dissolvant convenable ; il n'est point encore connu. M. de Senac s'est appliqué à cette recherche importante ; & après diverses tentatives pour trouver quelque matière qui pût détruire ces concrétions, il a observé que le vinaigre distillé, le sel ammoniac, la terre foliée, les esprits de térébenthine & de cochlearia, l'eau de miel, la décoction d'aristoloche, leur ont donné plus de consistance & de blancheur. Les seuls agens qui ont fait une dissolution de la lymphe figée & durcie, sont l'esprit volatil de sel ammoniac, le sel de tartre, le savon, l'eau de chaux, & les eaux de la Mothe. L'esprit de sel ammoniac a paru le plus efficace & le plus prompt ; mais on ne peut pas en faire intérieurement beaucoup d'usage, & en donner une quantité assez considérable pour en obtenir un effet sensible. Les autres remèdes pourroient être tentés ; il n'est cependant pas décidé si, ayant passé par les premières voies, ces dissolvans conserveroient leur efficacité : les expériences qu'on a faites sur l'eau de chaux, employée comme lithontriptiques en constatant cette vertu, ont prouvé qu'elle passoit presque inaltérée dans le sang. Au reste ce n'est qu'un essai qu'on propose, dicté par l'amour de l'humanité ; on doit savoir très-bon gré à l'auteur des ressources qu'il offre, quelques légères qu'elles soient, puisqu'elles présentent toujours une lueur d'espérance dans une maladie qui passe pour désespérée, & qui à chaque instant menace d'une mort subite. (m)

POLYPE, terme de Chirurgie, tumeur qui se forme dans les narines par l'engorgement de la membrane pituitaire, ou par une congection d'humeurs dans le tissu spongieux de cette membrane. Le nom de *polype* a été donné à cette maladie, parce qu'elle ressemble, selon quelques-uns, à la chair du poisson *polype* par sa couleur & par sa consistance ; & d'autres la nomment ainsi, à cause de la pluralité de ses racines, semblables à celles des piés de ce poisson.

Cette dénomination ne tombe donc que sur les différences purement accidentelles ; & effectivement le *polype* n'est point un germe de maladie, mais une espèce qu'on doit ranger dans la classe des *sarcomes*.

Les *polypes* different en ce que les uns sont mols & charnus, d'autres ont une mollesse muqueuse ; les uns sont indolens, d'autres sont douloureux ; il y en a de skirrheux, des carcinomateux, &c. les uns sont accompagnés d'hémorrhagie ; il y en a dont la cause est benigne, d'autres sont causés par un virus scrophuleux, vérolique, & autres. Les uns restent long-tems petits, d'autres croissent beaucoup en peu de tems ; ceux qui ont acquis un volume considérable font voûter la cloison du nez dans l'autre narine, jettent le voile du palais en devant ; ils bouchent la trompe d'Eustache ; en appuyant sur les cornets ou lames spongieuses inférieures du nez, ils les affaiblissent peu-à-peu contre les os maxillaires supérieurs, ce qui comprime & oblitère l'orifice du conduit lacrymal : alors les larmes ne pouvant plus couler dans le nez, l'œil est larmoyant, le sac lacrymal se dilate, & peut former par sa rupture & celle des tégumens

qui le recouvrent, une fistule lacrymale. *Voyez* FISTULE LACRYMALE.

Les signes diagnostiques des *polypes* du nez ne sont point difficiles ; la difficulté du passage de l'air par les narines lorsque le *polype* est petit, le vice de la voix qui en est l'effet, l'impossibilité absolue de respirer sans avoir la bouche ouverte quand le *polype* est gros ; la présence d'un corps étranger dont le malade se plaint, sont des symptômes suffisans pour déterminer à faire l'examen d'une maladie qu'on reconnoît à la simple vûe.

Pour juger des différences accidentelles des *polypes*, il faut, outre les signes rationels qui en indiquent beaucoup à un chirurgien éclairé, avoir recours à la sonde flexible & mouffe, pour sentir où est l'attache principale de la tumeur, si elle a des adhérences à la voûte du palais, à la cloison des narines, aux cornets supérieurs ou inférieurs du nez, &c. les connoissances qu'on tire de cet examen, doivent diriger l'habile chirurgien dans l'opération.

Le pronostic est différent, suivant la nature, les accidens, les complications du *polype* : ceux qui sont blancs ou rougeâtres, d'une consistance charnue & indolens, sont ceux dont on doit le plus, toutes choses d'ailleurs égales, espérer la guérison.

Elle s'obtient par la cautérisation, la section, l'extirpation & la ligature. La discussion des avantages & des inconvéniens de ces différens moyens, qui peuvent être utilement employés selon les circonstances, fournit matière à un grand traité ; nous allons, suivant les bornes qui nous sont prescrites, dire un mot sur chacun d'eux.

La cautérisation est rejetée mal-à-propos par la plupart des praticiens. J'ai vu réussir en portant par les moyens méthodiques, du beurre d'antimoine sur l'excroissance. *Voyez* PORTE BOUGIE, sous l'article PORTE-AIGUILLE. L'impression du caustique produit une petite escarre, & la réitération peut consumer totalement la maladie. Il seroit peut-être dangereux de prendre cette voie pour un *polype* carcinomateux, car on sait que l'application des caustiques effarouche beaucoup l'humeur cancéreuse. *Voyez* CANCER.

La section a été proposée par les anciens ; ils conseilloyent d'introduire dans les narines une petite spatule tranchante pour couper les racines du *polype*. On sent assez que ces auteurs n'avoient sur la Chirurgie que des connoissances spéculatives : un instrument tranchant ne doit & ne peut jamais être porté à nud dans aucun endroit soustrait à la vûe, à-moins qu'il ne soit guidé par la présence du doigt. Fabrice d'Acquapendente a cependant trouvé un moyen de faire avec assurance la section des *polypes* du nez ; il a imaginé des pincettes dont les extrémités recourbées en dedans sont tranchantes, & qui par conséquent coupent la portion du *polype* qu'elles ont saisie, sans risque d'endommager l'organe du nez dans aucune de ses parties.

L'auteur assure s'être servi plusieurs fois de cet instrument avec succès ; & son autorité est d'un si grand poids, sur-tout dans les choses pratiques, qu'on pourroit, je pense, se servir bien utilement, du-moins en bien des circonstances, de cet instrument entièrement abandonné.

L'extirpation ou l'arrachement est le moyen le plus usité pour la cure radicale des *polypes*. Le malade, qu'on a préparé par les remèdes généraux & particuliers convenables à son état, s'affieut sur une chaise, un peu penché, & tourné de façon que le jour permette de voir autant dans la narine qu'il est possible. Un aide-chirurgien tient le malade dans cette situation, en posant les mains croisées dessus son front ; & d'autres aides lui tiennent les bras. L'opérateur prend les pincettes fenêtrées (*voyez* PINCETTE À PO-

LYPÈ) ; il les tient avec la main droite, & en introduit l'extrémité dans la narine ; il embrasse la tumeur le plus avant qu'il peut ; & quand il l'a serrée, il fait deux ou trois tours pour tordre le pédicule, & il l'arrache en donnant des demi-tours de main.

M. de Garengot ne conseille pas qu'on détache violemment le *polype* par l'extirpation. Lorsqu'il y en a quelque peu hors de la narine, on y doit faire, selon lui, une ligature avec un fil double & ciré, puis embrasser la tumeur avec les pincées pour la tirer encore un peu : on fera ensuite une seconde ligature au-dessus de la première, & on coupera le *polype* au-dessous de cette seconde ligature, ou d'une troisième si l'on a pu le tirer encore. On ne détachera point, suivant cette méthode, tout-à-fait le *polype* du nez, le reste tombera par la suppuration avec la ligature. On se propose, par cette manière d'opérer, de prévenir l'hémorrhagie, dont on assure que quelques personnes sont mortes après l'extirpation d'un *polype* nazal.

J'ai fait plusieurs fois l'extraction d'un *polype* sans toutes ces précautions, & j'en ai emporté la totalité sans avoir eu d'hémorrhagie menaçante. Fabrice d'Acquapendente n'a jamais vû survenir dans l'usage de ses pincées tranchantes, d'hémorrhagie qui n'ait cédé à l'injection du gros vin, ou simple, ou alumineux. Quelques praticiens se servent d'eau à la glace ; je me suis servi quelquefois d'oxycrat. Si l'hémorrhagie est imminente, & qu'elle ne cede point à ces moyens, il faut faire usage de celui dont M. Ledran est l'inventeur. On porte l'extrémité d'une bandelette avec le doigt index de la main gauche derrière le voile du palais, puis avec des pincettes introduites dans le nez on saisit cette bandelette, sur le milieu de laquelle on a cousu un bourdonnet assez gros pour boucher l'ouverture postérieure de la fosse nazale : on tamponne antérieurement la narine avec de la charpie ; par ce moyen le sang est retenu dans la cavité du nez, & le massif que sa coagulation y formera, est un moyen de compression sur le vaisseau, d'où vient l'hémorrhagie.

Si le *polype* a quelques restes qu'on veuille mettre en suppuration, on peut, au moyen d'une bandelette ou seton chargé des médicamens convenables, panser journellement l'intérieur du nez dans toute l'étendue de la fosse nazale. La propreté exige qu'on tire la bandelette de la bouche dans le nez.

Les tumeurs *polypeuses* qui descendent derrière la luette, & qui jettent la cloison charnue en-deyant, doivent être tirées par la bouche : dans ce cas on se sert de pincettes dont les branches sont courbes & suffisamment allongées ; on peut même dans quelques circonstances, à l'imitation de M. Petit, couper avec un bistouri la cloison charnue du palais.

M. Levret, de l'académie royale de Chirurgie, a publié un traité sur la cure radicale de plusieurs *polypes* de la matrice, de la gorge & du nez, opérée par de nouveaux moyens de son invention. Il propose la ligature pour ceux du nez comme pour ceux des autres parties : l'étroitesse du lieu, souvent exactement rempli jusque dans toutes les anfractuosités par la présence du corps *polypeux*, pourra rendre cette ligature difficile à pratiquer. L'auteur donne tous les moyens de surmonter les obstacles autant qu'il est possible ; il a particulièrement inventé un *speculum oris*, pour opérer avec sûreté dans la gorge. *Voyez* SPECULUM ORIS. Les instrumens qu'il propose pour le nez, sont, au volume près, les mêmes que ceux dont nous allons parler pour les *polypes* de la matrice.

POLYPES DE LA MATRICE : la membrane qui tapisse intérieurement la matrice est sujette à une extension contre-nature, par la congestion des humeurs dans le tissu cellulaire qui l'unit au corps de cet organe.

gane. L'obstruction des vaisseaux excrétoires suffit ici, comme au nez, pour former une tumeur sarcomateuse; cette tumeur, en augmentant, passe par l'orifice de la matrice qu'elle dilate un peu; mais parvenue une fois dans le vagin, & ne trouvant aucun obstacle, elle y croît en tout sens, & forme une tumeur lisse & piriforme, ayant une base large & attachée au fond ou aux parois internes de la matrice par un pédicule qui passe à-travers l'orifice de cet organe.

Quelques auteurs ont cru, & ce n'est pas sans vraisemblance, que dans quelques circonstances cette maladie pourroit bien avoir été originairement une mole. Voyez MOLE.

Les accidens du sarcome utérin, qu'on nomme ordinairement *polype*, sont, outre la gêne que cause la présence d'un corps étranger, des écoulemens blancs fort incommodés, & des pertes de sang fréquentes, qui ruinent insensiblement le tempérament des malades, & les font à la fin périr d'inanition.

L'hémorrhagie est l'effet de la rupture des vaisseaux variqueux, qui rampent sur la surface de la tumeur. Voyez VARICE.

Il faut exactement distinguer la maladie dont nous parlons, de la chute & du renversement de matrice: la chute de matrice forme une tumeur plus grosse par la partie supérieure que par l'inférieure, & plus cet organe s'abaisse & descend du côté de la vulve, moins le vagin qui lui sert alors de ligament a de profondeur. Le renversement de matrice, c'est-à-dire l'accident par lequel le fond de cet organe passe à-travers son orifice, présente, de même que le *polype*, une tumeur dont la partie supérieure est étroite & passe à-travers l'orifice; mais le pédicule n'est dans ce cas ni lisse, ni uni, comme dans le *polype*: d'ailleurs le renversement est un accident fort grave & imminent; le *polype* au contraire est une maladie dont les accidens ne sont point urgens, & qui est des plus chroniques. Le renversement de la matrice est ordinairement occasionné dans un accouchement par les tentatives indiscretement faites pour l'extraction du *placenta* trop adhérent au fond de la matrice.

Le renversement de la matrice exige une prompte réduction, où la gangrene survient par l'étranglement que fait l'orifice. Le sarcome ou *polype* de la matrice présente une autre indication; on ne peut guérir la malade que par la soustraction de la tumeur, & on ne peut la faire sûrement que par la ligature. La difficulté est de la pratiquer, cette ligature, lorsque la tumeur ne paroît point à l'extérieur: M. Levret a rendu un grand service à la Chirurgie par l'invention des instrumens qu'il a mis au jour, pour lier les *polypes* tout près de l'orifice de la matrice, sans être obligé de les tirer en-dehors; tiraillement infructueux quand la matrice est dans son lieu naturel, & qui tourmenteroit cruellement les malades.

M. Levret avoit d'abord présenté ses instrumens à l'académie royale de Chirurgie en 1743; mais ayant fait de nouvelles réflexions, il les a corrigés & multipliés, & il vient d'en faire part au public, en 1749, dans un ouvrage particulier sur la cure des *polypes*. Comme je me suis servi moi-même des premiers instrumens avec beaucoup de succès, j'ai cru que l'on verroit avec plaisir ceux qui sont essentiels pour pratiquer cette ligature, & la façon dont il faut s'en servir, renvoyant au surplus le lecteur curieux à la source que nous indiquons.

Je fus appelé au mois de Septembre 1747 par feu M. Soumain, célèbre accoucheur, pour voir une femme à qui il avoit reconnu un sarcome dans le vagin, dont le pédicule passoit par l'orifice de la matrice. La malade étoit réduite à l'extrémité par les pertes de sang auxquelles elle étoit habituellement sujette. Le volume de la tumeur égaloit celui d'un

petit œuf de poule, & le pédicule étoit gros comme l'extrémité du doigt index. On reconnut la nécessité de faire la ligature de la tumeur près de l'orifice de la matrice, & on y disposa la malade par les remèdes généraux.

Je me chargeai volontiers de faire l'opération, comptant sur les instrumens de mon confrere qui eut la complaisance de me les prêter.

Je fis asseoir la malade sur le bord de son lit, le tronc panché en arriere sur des oreillers: je lui mis un tabouret d'une hauteur convenable sous chaque pié. Placé entre ses jambes, j'introduisis le doigt index de ma main gauche dans le vagin à la partie latérale droite de l'excroissance, & je glissai à la faveur de ce doigt une des branches de la pincette (*fig. 1. Pl. XXXIV.*) qui en prit la place. Je plaçai pareillement du côté opposé du *polype* l'autre branche de la pincette, dont je fis ensuite la jonction. La mécanique de cette jonction est détaillée pour la commodité des Couteliers, n^o. 1, 2, 3, 4, même Planche. La jonction fut assujettie au point nécessaire par le bracelet de la branche femelle sur la cremaillere qui forme le manche ou partie postérieure de la branche mâle de cette pincette.

J'avois préparé auparavant l'anse du fil qui devoit embrasser le pédicule, & j'avois monté les deux extrémités du fil sur les poulies de la pincette, nommée *ferre-nœud*, *fig. 2. Pl. XXXIV.* il faut en outre pincer le centre de cette anse qui est l'extrémité opposée au nœud, *fig. 3.* & le fixer par le stilet d'une sonde de poitrine après l'avoir fait passer par ses yeux, voyez la SONDE DE POITRINE, *fig. 1. Pl. X. M.* Levret a un instrument particulier, qu'il appelle, à cause de son usage, *conducteur de l'anse*. Au moyen de ces deux instrumens, c'est-à-dire du *ferre-nœud* que je tenois de la main droite, & du *conducteur* qui étoit dans ma main gauche, je conduisis l'anse du fil par-dessus les tenettes jusqu'au pédicule. M. Soumain soutint alors le manche du conducteur jusqu'à ce que j'eusse serré suffisamment, par des petits mouvemens d'écartement & de rapprochement alternatifs de l'extrémité antérieure des pincettes à poulies, l'anse du fil sur le pédicule. Voyez l'attitude propre à exécuter ces mouvemens, *Pl. XXXIV. fig. 4.* Alors je retirai le conducteur, j'éloignai ensuite les anneaux du *ferre-nœud* avec les précautions requises; la malade se plaignit comme si on l'eût pincée. Je retirai la pincette à poulies, & ayant fait des deux extrémités du fil un nœud simple qui fut conduit jusqu'à la vulve, je renfilai chaque bout sur les poulies, & M. Soumain en retint les extrémités, tandis qu'avec des petits mouvemens alternatifs & successifs de l'écartement & du rapprochement des anneaux, je conduisois ce second nœud sur le premier pour l'affermir: je coupai les extrémités de la ligature à deux doigts de l'orifice du vagin, après avoir retiré les pincettes qui ferroient le *polype*.

La tumeur & la ligature tomberent au bout de deux fois vingt-quatre heures; & quoique le pédicule fût gros comme le doigt, l'anse de la ligature auroit à peine contenu le corps d'une plume d'oie. Nous avons touché la malade après la chute de l'excroissance; nous avons trouvé l'orifice de la matrice en fort bon état: la malade a recouvré ses forces de jour en jour, & il n'a plus été question de pertes de sang, ni d'écoulement blanc: elle a joui depuis d'une santé parfaite.

Cette observation prouve également la nécessité qu'il y a de lier les *polypes* utérins, & l'utilité des instrumens avec lesquels cette ligature a été pratiquée.

M. Levret a beaucoup simplifié les moyens de faire la ligature des *polypes* de la matrice. Il a donné à ce sujet un excellent mémoire dans le troisieme tome des

des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*. Il ferre le pédicule avec un fil d'argent, dont les deux extrémités passent dans deux cylindres creux adossés. La torsion du fil d'argent fait de la manière la plus simple & la plus sûre la constriction du pédicule de la tumeur. *Voyez l'ouvrage indiqué.* (Y)

POLYPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) c'est-à-dire fleur à plusieurs pétales ou feuilles, car tout le monde fait qu'on donne le nom de *pétale* aux feuilles des fleurs, pour les distinguer des feuilles de la plante.

Les fleurs composées, c'est-à-dire qui ont pour enveloppe des *pétales*, sont d'une ou de plusieurs pièces, ce qui les a fait appeler ou *monopétales* ou *polypétales*. Il y a des *polypétales* régulières & des irrégulières.

Les *polypétales* régulières sont à deux pièces comme dans le *circéa*, ou à quatre comme dans le *géroflif*, disposition qui leur fait donner le nom de *fleurs en croix* : ou ces pièces y sont au nombre de cinq comme dans le *fenouil*, classe qui porte le nom d'*ombellifère* ; ou elles sont à six pièces comme dans le *lis blanc*, ce qui a donné lieu d'appeler *fleurs en lis* celles de cette classe.

De quelque quantité égale ou inégale qu'elles puissent surpasser celles de six pièces, elles forment une autre classe de fleurs *polypétales*, j'entends celles de fleurs en rose, dans laquelle classe se rangent toutes celles qui, quoique du nombre de trois, quatre, cinq ou six pièces, différent néanmoins tellement par leurs fruits de celles de ces classes supérieures, qu'on a été obligé de les en séparer : telle est la fleur de *plantain aquatique*, qui nonobstant qu'elle soit à trois pièces seulement par le rapport néanmoins de sa semence avec celle des *renoncules*, se range dans cette dernière classe ; telle est la fleur de la *tormentille*, qui, quoiqu'elle soit à quatre pièces, ne peut, à cause de son fruit différent de filiques des fleurs en croix, être placée parmi elles : tel est l'*œillet*, qui, quoiqu'à cinq pièces, se met cependant hors de la classe des *ombellifères*, parce que son fruit ne se divise pas en deux parties ; telle est la fleur de la *jonbarbe* & des *anémones*, qui, quoiqu'à six pétales, ne donnent jamais des fruits divisés en trois loges, comme ceux des fleurs de *lis*, & ne peuvent par conséquent appartenir à cette classe.

Les *polypétales irrégulières* sont ainsi appelés, à cause de la figure & de la disposition bizarre de leurs pétales en quelque nombre qu'ils puissent être ; telles sont celles de deux pièces ressemblant à deux musles, comme dans la *fumeterre*, ou celles de cinq pièces ressemblant à des papillons communes à toutes les plantes légumineuses, &c.

Ce mot vient de *πολύ*, beaucoup, & de *πέταλον*, une feuille ; *polypétale* signifie donc qui a beaucoup de feuilles. (D. J.)

POLYPHEME, (*Mytholog.*) le plus célèbre & le plus affreux des Cyclopes, il passoit pour fils de Neptune. Homère nous a donné le portrait de ce monstre affreux, & de son histoire avec Ulysse. Les Mythologues ont imaginé que *Polyphème* étoit un roi de Sicile, dont Ulysse enleva la fille nommée *Elpé*, ce qui fit que ceux des compagnons d'Ulysse qui tombèrent entre les mains du roi furent mis à mort, & lui-même poursuivi jusqu'à ce qu'il sortit de l'île. Euripide a laissé une pièce intitulée *le Cyclope*, qui n'est ni comédie, ni tragédie, mais qui tient de l'une & de l'autre. (D. J.)

POLYPIER, groupe composée de plusieurs *polypes* & de leurs loges. On a proposé de donner le nom de *polypiers* aux productions de mer, qui ont été appelées *plantes marines*, quoiqu'elles soient produites par des *polypes* qu'elles renferment ; mais cette nouvelle dénomination n'est pas en usage.

POLYPODE, f. m. *polypodium*, (*Hist. nat. Bot.*)

Tome XII.

genre de plante qui n'a point de branches & dont les feuilles sont découpées presque jusqu'à la côte en portions étroites & oblongues. Ajoutez aux caractères de ce genre le port particulier du *polypode*. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Dans le système de Linnæus, c'est un genre distinct de plante capillaire qui renferme le *polypodium* & le *lonchitis* de Tournefort. Sa fructification est marquée par des taches rondes, qui se trouvent sur la partie inférieure du disque de la feuille.

Des vingt-six espèces de *polypodes* distinguées par Tournefort, nous parlerons seulement de la plus commune, *polypodium vulgare*, I. R. H. 540.

Sa racine est longue d'un demi-pié, presque de la grosseur du petit doigt, rampante à fleur de terre, garnie de fibres menues comme des poils, relevée de petits tubercules semblables aux piés d'un insecte ; elle est brune en-dehors & verdâtre en-dedans, d'un goût douçâtre, légèrement aromatique, à la fin un peu acerbe & stiptique.

Elle jette des feuilles qui ressemblent à celles de la fougère mâle, mais beaucoup plus petites, découpées profondément jusques vers la côte, en partie longues & étroites, couvertes sur le dos d'une manière de poussière adhérente, rougeâtre, entassée comme par petits tas. Cette poudre examinée au microscope offre un assemblage de coques sphériques & membraneuses, qui s'ouvrent en deux parties comme une boîte à savonnette, & laissent tomber de leur cavité quelques semences menues, jaunes, faites en forme de rein, à-peu-près comme celles de la luzerne.

Cette plante qui est de la classe des capillaires, & par conséquent des plantes qui ne fleurissent point, croît dans les forêts, les vallées, & sur les montagnes ombrageuses, entre les pierres couvertes de mousse, sur les troncs des vieux arbres, comme frêne, hêtre, coudrier, aulne, & sur les vieilles murailles. Ce *polypode* est verd toute l'année, & se peut ramasser en tout tems. Au printemps, il pousse de nouvelles feuilles ; &, suivant la remarque de Césalpin, les tubercules de la racine ne sont autre chose que les vestiges des feuilles qui tombent chaque année. (D. J.)

POLYPODE DE CHÊNE, (*Mat. méd.*) les Pharmacologues ont cru que le *polypode* qui croissoit sur le chêne étoit une espèce particulière de cette plante, & qu'elle étoit la meilleure pour les usages médicaux ; c'est pourquoi on trouve toujours l'épithète *quercinum* ou *quernum* de chêne unie au mot *polypode* toutes les fois qu'il est question de cette plante dans les livres de médecine. Il est reconnu aujourd'hui que cette plante est absolument la même en soi, & par rapport à ses vertus médicales, soit qu'on la cueille sur le chêne, sur d'autres arbres, sur les rochers, sur les murailles, &c.

Ce n'est presque que la racine qui est d'usage en Médecine. Elle a un goût sucré, & elle est légèrement laxative, ce qui la fait ranger avec les fruits secs appelés *doux*, tels que les figues, les dattes, les raisins secs, &c. On l'emploie, comme ces fruits, dans les décoctions pectorales, & dans celles qui servent assez communément d'excipient aux potions purgatives. La douceur de la racine de *polypode* concourt sur-tout assez efficacement à corriger & masquer le mauvais goût du séné ; voyez **CORRECTIF**. Cette racine est employée à ce dernier titre, c'est-à-dire comme correctif dans plusieurs anciens électuaires purgatifs, tels que le catholicum, le lénitif, la confection hamech, le diaprun.

Les feuilles de *polypode* entrent dans la poudre contre la rage de paulmier. (b)

POLYPTOTE, f. m. (*Rhetor.*) terme grec qui veut dire les mêmes mots répétés en différens cas.

E E E e e

Quintilien, liv. IX. ch. iij. comprend cette figure au nombre de celles qu'il appelle *per iterationem*, & dit qu'elle se fait en plusieurs manières. La chose n'est pas assez importante pour nous arrêter long-tems. J'observerai seulement qu'il parle d'une espèce de *polyptotes* que Cécilius appelloit *metabole*, & qu'il appelle *rerum conjunctarum diversitatem*. C'est une figure qui paroît consister dans l'union de différentes choses, qui tendent toutes au même but, & qui malgré leur variété, servent à faire naître la même idée. Si l'on jette les yeux sur l'endroit de Quintilien, auquel je renvoie le lecteur, on verra que différentes figures portent le nom de *polyptotes*, & que les unes appartiennent aux pensées, les autres aux mots. On ne peut pas douter que les *polyptotes* lorsqu'ils sont figures de pensées, ne puissent contribuer au pathétique, puisqu'ils offrent la même idée sous différens points de vue, & l'on sent que la grande éloquence peut souvent en avoir besoin.

Pour les *polyptotes* qui ne sont que figures de mots, & qui sont l'emploi d'un nom dans ses différens cas, ou d'un verbe dans les différens tems, à-moins qu'on ne s'en serve bien à-propos, & qu'ils ne soient soutenus du fond même des choses, je ne vois pas qu'ils puissent être d'un grand secours pour le pathétique. L'auteur de la Rhétorique à Hérennius, liv. IV. ch. xxij. dit avec raison qu'ils diminuent la sévérité, la gravité, l'autorité du discours oratoire. D'où l'on peut conclure que l'usage de la plupart des figures de mots ne doit pas être fréquent. On va voir cependant par un seul exemple de Virgile, *Enéid. liv. X. v. 355.* que les *polyptotes* de ce genre ajoutent quelquefois à la force du discours, & servent même à faire image.

Expellere tendunt

*Nunc hi, nunc illi: certatur limine in ipso
Ausonia. Magno discordes æthere venti
Prælia seu tollunt, animis & viribus æquis:
Non ipsi inter se, non nubila, non mare cedunt,
Anceps pugna diu: stant obnixu omnia contra.
Haud aliter trojanæ acies, aciesque latinæ
Concurrunt: hæret pede pes, densusque viro vir.*

Voilà des *polyptotes* de mots heureusement mis en usage. *Nunc hi, nunc illi; trojanæ acies, aciesque latinæ; pede pes, viro vir.* (D. J.)

POLYREN, (Géog. anc.) ville de l'île de Crète, selon Etienne le géographe. Polybe, liv. IV. n°. 53. & 61. appelle les habitans *Polyrrhenii*. C'est la même ville qui est appelée *Polyrrhenium* par Pline, liv. IV. ch. xij. & *Polyrrhenia* par Ptolomée, liv. IV. ch. xvij.

POLYSPASTON, f. m. (Méch.) est le nom que Vitruve a donné à une machine composée de plusieurs poulies: on l'appelle aujourd'hui *poulie multiple*, ou *moufle*. Voyez *POULIE* & *MOUFFLE*. Ce mot est formé des deux mots grecs *πολύ*, beaucoup, & *σπάω*, je tire, parce que la poulie sert à tirer; & que le *polyspaston* est un assemblage de plusieurs poulies.

Au reste, on appelle ainsi une machine composée de plus de quatre poulies; car celles qui ont trois poulies s'appellent *trispaston*, celles de quatre *tetraspaston*, &c. (O)

POLYSCOPE, f. m. (Optiq.) verre qui multiplie les objets, c'est-à-dire, qui représente un objet aux yeux comme s'il y en avoit plusieurs. Il est aussi appelé *verre à facettes* & *polyhedre*. Voyez *POLYHEDRE*.

Ce mot vient des mots grecs *σχεπτομαι*, je vois, & *πολύ*, beaucoup. Voyez aussi *POLYOPTRE*. Chambers.

POLYSPERMATIQUE, en Botanique, se dit de ces plantes qui ont plus de quatre semences qui viennent après que la fleur est passée, sans aucun ordre ou nombre certain. Voyez *PLANTE*. Ce mot vient du grec *πολύ* & *σπέρμα*, semence.

M. Rai en fait une espèce distincte d'herbes, & il

les appelle *herbæ semine nudo polyspermæ*; où il entend par les mots *semine nudo*, des semences qui ne se dépouillent pas d'elles-mêmes des tégumens ou des enveloppes qu'elles ont, ou qu'elles paroissent avoir, mais qui tombent de la même plante toutes couvertes. Voyez *SEMENCE*.

On subdivise les herbes *polyspermatiques*, 1°. en celles qui ont un calice ou périanthium, qui consisteroit premièrement en trois feuilles & une fleur tripétale, tel que le plantain aquatique & la sagittaire, qui sont toutes deux des plantes aquatiques; ou en fleur poly-pétale, & le calice qui tombe avec elle, comme la petite chélidoine; ou qui reste après que la fleur est passée, comme dans l'hépatique mobile. Secondement, de cinq feuilles, qui dans quelques-unes tombent avec la feuille, comme dans la renoncule; & dans d'autres sont permanentes, comme dans l'ellébore noire ferulacée; ou annuelles, comme dans la fleur adonis. Troisièmement, de huit feuilles, comme la mauve & l'alcée. Quatrièmement, de dix feuilles, comme la caryophille, la fragaria, le pentaptilum, la tormentille, l'argentine, la guimauve & la pentaphilloïde.

2°. Celles qui n'ont point de calice ou de périanthium, comme la clematis, la filipendule, l'ulmaire, l'anémone des forêts, la pulsatille, &c.

POLYSYLLABIQUES, adj. (Phys.) sont ceux qui répètent plusieurs syllabes ou plusieurs mots. Voyez *ECHO*.

POLYSYNDETON, (Belles-Lettres.) figure de Rhétorique qui consiste à multiplier dans une même phrase les conjonctions copulatives; comme dans celle-ci: *me præceteris, & colit, & observat, & diligit*. L'asyndeton est opposée à cette figure. Voyez *ASYNDETON*.

POLYTHÉISME, f. m. (Métaphysiq.) le polythéisme est une opinion qui suppose la pluralité des dieux. Il est étonnant dans quels excès l'idolâtrie a précipité ses sectateurs. Lisez-en la description dans le discours de M. de Meaux sur l'Histoire universelle. « Tout » étoit dieu, dit ce grand prélat, excepté Dieu lui-même, & le monde que Dieu avoit fait pour manifester sa puissance, sembloit être devenu un temple d'idoles. Le genre humain s'égara jusqu'à adorer ses vices & ses passions; & il ne faut pas s'étonner, il n'y avoit point de puissance plus inévitable ni plus tyrannique que la leur. L'homme accoutumé à croire divin tout ce qui étoit puissant, comme il se sentoit entraîné au vice par une force invincible, crut aisément que cette force étoit hors de lui, il s'en fit bien-tôt un dieu. C'est par-là que l'amour impudique eut tant d'autels, & que des impuretés qui font horreur, commencèrent à être mêlées dans les sacrifices. La cruauté y entra en même tems. L'homme coupable qui étoit troublé par le sentiment de son crime, & regardoit la divinité comme ennemie, crut ne pouvoir l'appaiser par les victimes ordinaires. Il fallut verser le sang humain avec celui des bêtes. Une aveugle fureur pouffoit les peres à immoler leurs enfans, & à les brûler à leurs dieux au lieu d'encens. Ces sacrifices étoient communs dès le tems de Moïse, & ne faisoient qu'une partie de ces horribles iniquités des Amorrhéens dont Dieu commit la vengeance aux Israélites. Mais ils n'étoient pas particuliers à ces peuples. On fait que dans tous les peuples du monde, sans en excepter aucun, les hommes ont sacrifié leurs semblables; & il n'y a point eu d'endroits sur la terre où l'on n'en ait servi à ces tristes & affreuses divinités, dont la haine implacable pour le genre humain exigeoit de telles victimes. Au milieu de tant d'ignorances l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de ses mains. Il crut pouvoir renfermer l'esprit divin dans ses statues; & il oublia si

» profondément que Dieu l'avoit fait, qu'il crut à son
 » tour pouvoir faire un dieu. Qui le pourroit croire,
 » si l'expérience ne nous faisoit voir qu'une erreur si
 » stupide & si brutale n'étoit pas seulement la plus
 » universelle, mais encore la plus enracinée & la
 » plus incorrigible parmi les hommes? Ainsi il faut
 » reconnoître, à la confusion du genre humain, que la
 » première des vérités, celle que le monde prêche,
 » celle dont l'impression est la plus puissante, étoit la
 » plus éloignée de la vue des hommes.

Les Athées prétendent que le culte religieux rendu à des hommes après leur mort, est la première source de l'idolâtrie, & ils en concluent que la religion est originairement une institution politique, parce que les premiers hommes qui furent déifiés, étoient ou des législateurs, ou des magistrats, ou d'autres bienfaiteurs publics. C'est ainsi que parmi les anciens, Evhémerus, surnommé l'athée, composa un traité pour prouver que les premiers dieux des Grecs étoient des hommes. Cicéron qui pénétra son dessein, observe fort judicieusement que ce sentiment tend à renverser toute religion. Parmi les modernes, l'anglois Toland a écrit une brochure dans le même dessein, intitulée, *de l'origine de l'idolâtrie, & des motifs du paganisme*. La conduite uniforme de ces deux écrivains est singulière. Evhémerus prétendoit que son dessein étoit seulement d'exposer la fausseté de la religion populaire de la Grèce, & Toland a prétendu de même que son dessein n'étoit que d'écrire contre l'idolâtrie payenne, tandis que le but réel de l'un & de l'autre étoit de détruire la religion en général.

On doit avouer que cette opinion sur la première origine de l'idolâtrie a une apparence plausible, mais cette apparence n'est fondée que sur un sophisme qui confond l'origine de l'idolâtrie avec celle de tout culte religieux en général. Or il est non-seulement possible, mais même il est extrêmement probable que le culte de ce qu'on croyoit la première & la grande cause de toutes choses, a été antérieur à celui des idoles, le culte idolâtre n'ayant aucune des circonstances qui accompagnent une institution originaire & primitive, ayant au contraire toutes celles qui accompagnent une institution dépravée & corrompue. Cela est non-seulement possible & probable, mais l'histoire payenne prouve de plus que le culte rendu aux hommes déifiés après leur mort, n'est point la première source de l'idolâtrie.

Un auteur dont l'autorité tient une des premières places dans le monde savant, aussi différent de Toland par le cœur que par l'esprit, je veux dire le grand Newton, dans sa chronologie grecque, paroît être du même sentiment que lui sur l'origine de l'idolâtrie. « Eacus, dit-il, fils d'Egina, & de deux générations plus ancien que la guerre de Troie, est regardé par quelques-uns comme le premier qui ait bâti un temple dans la Grèce. Vers le même tems les oracles d'Egypte y furent introduits, ainsi que la coutume de faire des figures pour représenter les dieux, les jambes liées ensemble, de la même manière que les momies égyptiennes. Car l'idolâtrie naquit dans la Chaldée & dans l'Egypte, & se répandit de-là, &c. Les pays qu'arrosent le Tygre & le Nil, étant extrêmement fertiles, furent les premiers habités par le genre humain, & par conséquent ils commencerent les premiers à adorer leurs rois & leurs reines après leur mort ». On voit par ce passage que cet illustre savant a supposé que le culte rendu aux hommes déifiés, étoit le premier genre d'idolâtrie, & il ne fait qu'en insinuer la raison; savoir que le culte rendu aux hommes après leur mort, a introduit le culte des statues. Car les Egyptiens adorèrent d'abord leurs grands hommes décédés en leurs propres personnes, c'est-à-dire leur momies; & après qu'elles eurent été perdues, con-

fumées ou détruites, ils les adorèrent sous des figures qui les représentoient, & dont les jambes, à l'imitation des momies, étoient liées ensemble. Il paroît que M. Newton s'est lui-même donné le change en supposant que le culte des statues étoit inséparablement uni à l'idolâtrie en général; ce qui est contraire à ce que rapporte Hérodote, que les Perses qui adoroient les corps célestes, n'avoient point de statues de leurs dieux, & à ce que Denis d'Halycarnasse nous apprend, que les Romains, dont les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort, les adoroient pendant plusieurs siècles sans statues.

Mais ce qui est remarquable, c'est que dès l'entrée de la question, les esprits forts renversent eux-mêmes ce qu'ils prétendent établir. Leur grand principe est que la crainte d'abord fait des dieux, *primus in orbe deos fecit timor*; & cependant si on veut les croire, ces premiers dieux furent des hommes déifiés après leur mort, à cause de leurs bienfaits envers leur patrie & le genre humain. Sans m'arrêter à cette contradiction, il est certain que ce grand principe de crainte est en toute manière incompatible avec leur système. Car les siècles où la crainte régnoit le plus, & étoit la passion dominante du genre humain, furent ceux qui précéderent l'établissement des sociétés civiles, lorsque la main de chaque homme étoit tournée contre son frère. Si la crainte étoit donc le principe de la religion, il s'en suivroit incontestablement que la religion existoit avant l'établissement des sociétés.

Comme l'espérance & la crainte, l'amour & la haine sont les grands ressorts des pensées & des actions des hommes, je ne crois pas que ce soit aucune de ses passions en particulier, mais je crois que toutes ensemble ont contribué à faire naître l'idée des êtres supérieurs dans l'esprit des premiers mortels, dont la raison brute n'avoit point acquis la connoissance du vrai Dieu, & dont les mœurs dépravées en avoient effacé la tradition.

Ces premiers hommes encore dans l'état de nature, où ils trouvoient toute leur subsistance dans les productions de la terre, ont dû naturellement observer ce qui avançoit ou retardoit ces productions; en sorte que le soleil qui anime le système du monde dut bientôt être regardé comme la divinité éminemment bienfaisante. Le tonnerre, les éclairs, les orages, les tempêtes furent regardés comme des marques de sa colère; & chaque orbe céleste en particulier fut envisagé sous la même face, à proportion de son utilité & de sa magnificence; c'est ce qui paroît de plus naturel sur l'origine de l'idolâtrie, & les réflexions suivantes le vont mettre entièrement dans son jour.

On trouve des vestiges de l'adoration des astres chez toutes les nations. Moïse Maimonide prétend qu'elle a précédé le déluge, & il en fixe la naissance vers le tems d'Enoch; c'est aussi le sentiment de la plupart de rabbins, qui assurent que ce fut-là un des crimes que Dieu châtia par les eaux du déluge. Je ne détaillerai point ici leurs raisons, qui sont combattues par les SS. Peres & par les meilleurs interprètes de l'ancien testament, & je tomberai d'accord avec ces derniers, que l'idolâtrie n'a commencé qu'après le déluge; mais en même tems je dois avouer qu'elle fit des progrès si rapides & si contagieux, que les origines de tous les grands peuples qui tirèrent leur naissance ou des enfans ou des petits enfans de Noé, en furent infectés. Les Juifs, hors quelques intervalles d'égarement, se conservèrent dans la créance de l'unité de Dieu, sous la main duquel ils étoient si particulièrement. Ils ne méconnurent point le grand ouvrier, pour admirer les beautés innombrables de l'ouvrage. Il faut cependant convenir, que si le peuple hébreu n'a point adoré les astres, il les a du

moins regardé comme des êtres intelligens qui se connoissent eux-mêmes, qui obéissent aux ordres de Dieu, qui avancent ou retardent leurs courses, ainsi qu'il le leur prescrit. Origène va encore plus loin, & il soupçonne que les astres ont la liberté de pécher & de se repentir de leurs fautes. Sans doute que lui, qui allégorisoit toutes choses, prenoit à la lettre ce passage de Job : *les cieus & les astres ne sont pas purs devant Dieu*. Que d'erreurs grossières sont nées de l'ignorance de l'Astronomie ! combien les découvertes modernes nous ont dévoilé de vérités capitales, de points importants !

Les peuples les plus anciens du nord & du sud, les Suèves, les Arabes, les Africains, qui ont vécu long-tems sans être civilisés, adoroient tous les corps célestes. M. Sale, auteur anglois, entierement versé dans l'histoire des Arabes, rapporte qu'après de longues observations & expériences sur les changemens qui surviennent dans l'air, ces peuples attribuerent enfin aux étoiles une puissance divine. Les Chinois, les Péruviens & les Mexicains paroissent aussi avoir d'abord adoré les corps célestes ; actuellement même les Chinois lettrés qui forment une secte particulière, semblent se faire une divinité d'une certaine vertu répandue dans l'univers, & sur-tout dans le ciel matériel.

En un mot, toute l'antiquité est unanime sur ce point, & elle nous apprend que le premier culte religieux rendu à des créatures, a eu pour objet les corps célestes ; c'étoit une vérité si évidente & si universellement reconnue, que Critius fameux athée, a été obligé de l'admettre. Il ne peut y avoir que la force de la vérité qui lui ait arraché cet aveu, puisque cela même détruit entierement son système sur l'origine de la religion ; voici le passage.

» Il y eu un tems où l'homme vivoit en sauvage,
 » sans lois, sans gouvernement, ministre & instru-
 » ment de la violence, où la vertu n'avoit point de
 » récompense, ni le vice de châtement. Les lois ci-
 » viles furent inventées pour refréner le mal ; alors
 » la justice présida à la conduite du genre humain.
 » La force devint l'esclave du droit, & un châtement
 » inexorable poursuivit le coupable ; ne pouvant plus
 » désormais violer ouvertement la justice, les hom-
 » mes conspirerent secrettement pour trouver le
 » moyen de nuire aux autres. Quelque politique
 » rusé, habile dans la connoissance du cœur humain,
 » imagina de combattre ce complot par un autre,
 » en inventant quelque nouveau principe, capable
 » de tenir dans la crainte les méchants, lorsque mê-
 » me ils diroient, penseroient ou feroient du mal
 » en secret ; c'est ce qu'il exécuta en proposant aux
 » peuples la créance d'un Dieu immortel, être d'une
 » connoissance sans bornes, d'une nature supérieure
 » & éminente. Il leur dit que ce Dieu pouvoit en-
 » tendre & voir tout ce que les mortels faisoient &
 » disoient ici bas, & que la premiere idée du crime
 » le plus caché ne pouvoit point se dérober à la con-
 » noissance d'un être, dont la connoissance étoit l'es-
 » sence même de sa nature ; c'est ainsi que notre po-
 » litique en inculquant ces notions, devint l'auteur
 » d'une doctrine merveilleusement séduisante, tandis
 » qu'il cachoit la vérité sous le voile brodé de la fic-
 » tion ; mais pour ajouter la terreur au respect, il
 » leur dit que les dieux habitoient les lieux consa-
 » crés à tous les phantômes & à ces horreurs pani-
 » ques, que les hommes ont été si ingénieux à ima-
 » giner pour s'épouvanter eux-mêmes, ajoutant des
 » miseres imaginaires à une vie déjà surchargée de
 » maux. Ces lieux où la lumiere foudroyante des
 » météores enflammés, accompagnée des éclats hor-
 » ribles du tonnerre, traverse la voûte étoilée des
 » cieus, l'ouvrage admirable de ce vieux & sage ar-
 » chitecte, le tems où les cohortes associées des spher-

» res lumineuses, remplissent leurs révolutions ré-
 » gulieres & bienfaisantes, & d'où des pluies rafraî-
 » chissantes descendent pour recréer la terre alté-
 » rée ; telle fut l'habitation qu'il assigna à ses dieux,
 » place propre à l'exercice de leurs fonctions ; telles
 » furent les terreurs dont il se servit pour prévenir
 » les maux, étouffer les défords dans leur naissan-
 » ce, faire jouer le ressort de ses lois, & introduire
 » la religion si nécessaire aux magistrats. Tel est à
 » mon avis, l'artifice dont on s'est servi pour faire
 » croire à des hommes mortels, qu'il y avoit des
 » êtres immortels.

Ce seroit abuser de la patience du lecteur, que d'accumuler les citations ; mais comme l'Egypte & la Grece, de tous les pays, sont ceux où la politique & l'économie civile prirent les racines les plus profondes & s'étendirent de-là presque par-tout, effacerent la mémoire de l'ancienne idolâtrie, par l'idolâtrie plus récente de défier les hommes après leur mort, & que plusieurs auteurs modernes en ont conclu, que ce dernier genre d'idolâtrie avoit été le premier de tous ; je rapporterai ici seulement deux témoignages de l'antiquité, pour prouver que l'adoration des corps célestes a été le premier genre d'idolâtrie dans ces deux pays, aussi-bien que dans tous les autres. » Il me paroît, dit Platon dans son *Cra-* » *tylus*, que les premiers hommes qui ont habité la » Grece, n'avoient point d'autres dieux que ceux » que plusieurs barbares adorent encore actuelle- » ment ; savoir, le soleil, la lune, la terre, les étoi- » les, les cieus ». Par ces nations barbares, Platon entend également, celles qui étoient civilisées & celles qui ne l'étoient pas ; savoir, les Perfes & les sauvages d'Afrique, qui au rapport d'Hérodote, adoroient également les astres, dont la lumiere bienfaisante renouvelle toute la nature.

Le second témoignage que j'ai à rapporter, regarde les Egyptiens, & il est tiré du premier livre de Diodore de Sicile. » Les premiers hommes, dit-il, » en parlant de cette nation, levant les yeux vers le » ciel, frappés de crainte & d'étonnement à la vûe » du spectacle de l'univers, supposerent que le so- » leil & la lune en étoient les principaux dieux & » qu'ils étoient éternels ». La raison que cet historien rapporte rend sa proposition générale, l'étend à toutes les nations, & fait voir qu'il croyoit que ce genre d'idolâtrie avoit été le premier en tout autre lieu aussi-bien qu'en Egypte.

En général, les anciens croyoient que tout ce qui se meut de lui-même & d'une maniere réglée, participe bien sûrement à la divinité, & que le principe intérieur par lequel il se meut, est non-seulement incréé, mais encore exempt de toute altération. Cela supposé, on voit que dans la pensée où étoient les anciens, que les astres se mouvoient d'eux-mêmes, ils devoient nécessairement les regarder comme des dieux, comme les auteurs & les conservateurs de l'univers.

Au reste, c'étoient le soleil & la lune, qui par leur éclat & leur lumiere se rendoient dignes des principaux hommages, dont le peuple superstitieux honoroit les astres. Le soleil se nommoit le *roi*, le *maître* & le *souverain* ; & la lune la *reine*, la *princesse* du ciel. Tous les autres globes lumineux passoient ou pour leurs sujets, ou pour leurs conseillers, ou pour leurs gardes, ou pour leur armée. L'écriture-sainte paroît elle-même s'accommoder à ce langage, en faisant mention de la milice du ciel, à qui le peuple offroit ses hommages.

Théodoret, en voulant piquer les payens sur le culte qu'ils rendoient encore de son tems aux astres, fait une réflexion bien sensée. Le souverain arbitre de la nature, dit-il, a doué ses ouvrages de toutes les perfections dont ils étoient susceptibles ; mais

comme il a craint que l'homme foible & timide n'en fût ébloui, il a entremêlé ces mêmes ouvrages de quelques défauts & de quelques imperfections, afin que d'un côté ce qu'il y a de grand & de merveilleux dans l'univers s'attirât notre admiration, & que de l'autre, ce qui s'y trouve d'incommode & de différence, nous ôtât la pensée de lui rendre aucun culte divin. Ainsi de quelque éclat, de quelque lumière dont brillent le soleil & la lune, il ne faut qu'un simple nuage pour effacer l'un en plein midi, & pour obscurcir l'autre pendant les plus belles nuits de l'été. Ainsi la terre est une source inépuisable de trésors, elle ne ressent aucune vieillesse, elle renouvelle ses libéralités en faveur des hommes laborieux; mais de peur qu'on ne fût tenté de l'adorer & de lui offrir des respects, Dieu en a fait un théâtre des plus grandes agitations, le séjour des maladies cruelles & des guerres sanglantes. Parmi les animaux utiles se trouvent les serpens venimeux, & parmi les plantes salutaires se cueillent des herbes qui empoisonnent.

On invoquoit plus particulièrement le soleil sur les hauts lieux ou toits des maisons, à la lumière & en plein jour: on invoquoit de la même manière la lune dans les bocages & les vallées, à l'ombre & pendant la nuit; & c'est à ce culte secret qu'on doit rapporter l'origine de tant d'actions indécentes, de tant de coutumes folles, de tant d'histoires impures, dont il est étonnant que des hommes, d'ailleurs sensés & raisonnables, ayent pû faire une matière de religion. Mais de quoi ne sont pas capables ceux qui viennent à s'oublier eux-mêmes, & qui font céder la lumière de l'esprit aux rapides égaremens du cœur? A cette adoration des astres tenoit celle du feu, en tant qu'il est le plus noble des élémens, & une vive image du soleil. On ne voyoit même autrefois aucun sacrifice ni aucune cérémonie religieuse, où il n'entrât du feu. Celui qui servoit à parer les autels, & à consumer les victimes qu'on immoloit aux dieux, étoit traité avec beaucoup d'égard & de distinction. On feignoit qu'il avoit été apporté du ciel, & même sur l'autel du premier temple que Zoroastre avoit fait bâtir dans la ville de Zix en Médie. On n'y jetoit rien de gras ni d'impur; on n'osoit même le regarder fixement: *tanta gentium in rebus frivolis, s'écrit Pline, plerumque religio est.* Pour en imposer davantage, les prêtres payens toujours fourbes & imposteurs, entretenoient ce feu secrètement, & faisoient accroire au peuple, qu'il étoit inaltérable & se nourrissoit de lui-même. Le lieu du monde où l'on révéroit davantage le feu, étoit la Perse. Il y avoit des enclos fermés de murailles & sans toit, où l'on en faisoit assidument, & où le peuple soumis venoit à certaines heures pour prier. Les personnes qualifiées se ruinoient à y jeter des essences précieuses & des fleurs odoriférantes. Les enclos qui subsistent encore peuvent être regardés comme les plus anciens monumens de la superstition.

Ce qui embarrasse les Savans sur l'origine de l'idolâtrie, c'est qu'on n'a pas fait assez d'attention aux degrés par lesquels l'idolâtrie des hommes déifiés après leur mort, a supplanté l'ancienne & primitive idolâtrie des corps célestes. Le premier pas vers l'apothéose a été de donner aux héros & aux bienfaiteurs publics le nom de l'être qui étoit le plus estimé & le plus révééré. C'est ainsi qu'un roi fut appelé *le soleil*, à cause de sa munificence, & une reine *la lune*, à cause de sa beauté. Ce même genre d'adulation subsiste encore parmi les nations orientales, quoique dans un degré subordonné; ces titres étant aujourd'hui plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. A mesure qu'un genre d'adulation fit des progrès, on retourna la phrase, & alors la planète fut appelée du nom du héros, afin sans doute d'ac-

coustumer plus facilement à ce nouveau genre d'adoration, ce peuple déjà accoutumé à celle des planètes. Diodore de Sicile après avoir dit que le soleil & la lune furent les premiers dieux d'Egypte, ajoute qu'on appella le soleil du nom d'*Ofris*, & la lune du nom d'*Isis*.

Par cette manière d'introduire un nouveau genre d'idolâtrie, l'ancienne & la nouvelle furent confondues ensemble. On peut juger de l'excès de cette confusion par la savante collection de Vossius, sur la théologie des payens, où l'on voit de combien d'obscurités on a embrouillé ce point de l'antiquité, en se proposant de l'expliquer, dans la supposition qu'un de ces deux genres d'idolâtrie, n'étoit qu'une idée symbolique de l'autre.

M. l'abbé Pluche, dans son *histoire du ciel*, a inventé un nouveau système sur l'origine de l'idolâtrie. Il prétend que ce n'est point l'admiration du soleil qui a fait adorer le soleil à la place de son auteur. Jamais, dit-il, ce spectacle de l'univers n'a corrompu les hommes; jamais il ne les a détournés de la pensée d'un être moteur de tout, & de la reconnaissance qu'ils doivent à une providence toujours féconde en nouvelles libéralités; il les y rappelle, loin de les en détourner. L'écriture symbolique des Egyptiens, si on l'en croit, par l'abus que la cupidité en a fait, est la source du mal. Toutes les nations s'y sont empoisonnées, en recevant les caractères de cette écriture sans en recevoir le sens. Une autre conséquence de ce système, tout aussi naturelle, c'est que les anciens dieux n'ont point été des hommes réels; la seule méprise des figures hiéroglyphiques a donné naissance aux dieux, aux déesses, aux métamorphoses, aux augures, & aux oracles. C'est-là ce qu'il appelle rapporter toutes les branches de l'idolâtrie à une seule & même racine; mais ce système est démenti par les mystères si célèbres parmi les payens; on y enseignoit avec soin que les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort. M. l'abbé Pluche tâche de prouver son sentiment par l'autorité de Cicéron, & Cicéron dit positivement dans ses *tusculanes*, que les cieux sont remplis du genre humain. Il dit encore dans son traité de la nature des dieux, que les dieux étoient des hommes puissans & illustres, qui avoient été déifiés après leur mort. Il rapporte qu'Evhemerus enseigne où ils sont enterrés, sans parler, ajoute-t-il, de ce qui s'enseigne dans les mystères d'Eleusis & de Samothrace. Cependant malgré des preuves si décisives, M. l'abbé Pluche, en parlant des mystères, prétend que ce ne sont point des dieux qu'il faut chercher sous ces enveloppes, qu'elles sont plutôt destinées à nous apprendre l'état des choses qui nous intéressent; & ces choses qui nous intéressent ne sont, selon lui, que le sens des figures qu'on y représentoit, réduit aux réglemens du labourage encore informe, aux avantages de la paix, & à la justice qui donne droit d'espérer une meilleure vie.

Mais pour renverser de fond en comble tout le système de M. l'abbé Pluche, je vais rapporter un témoignage décisif, tiré de deux des plus grands peres de l'Eglise, & qui prouve que l'hiérophante dans les mystères même d'Egypte, où M. l'abbé Pluche a placé le lieu de la scène, enseignoit que les dieux nationaux étoient des hommes qui avoient été déifiés après leur mort. Le trait dont il s'agit est du tems d'Alexandre, lorsque l'Egypte n'avoit point encore succé l'esprit subtil & spéculatif de la philosophie des Grecs. Ce conquérant écrit à sa mere que le suprême hiérophante des mystères égyptiens lui avoit découvert en secret les instructions mystérieuses que l'on y donnoit, concernant la nature des dieux nationaux. Saint Augustin & saint Cyprien nous ont conservé ce fait curieux de l'histoire ancienne; voici

ce qu'en dit le premier dans le huitième livre de la *Cité de Dieu*. « Ces choses sont de la même espèce » que celles qu'Alexandre écrivit à sa mère, comme » lui ayant été révélées par un certain Léon, le » prêtre hiérophante des mystères d'Égypte; favoir » que Picus, non-seulement Faunus, Énée, Romu- » lus, & même Hercule, Esculape, Bacchus, fils de » Sémélé, Castor & Pollux, & les autres de même » rang, étoient des hommes que l'on avoit déifiés » après leur mort; mais encore que les dieux de la » première classe, auxquels Cicéron paroît faire al- » lusion dans ses *tusculanes*, comme Jupiter, Junon, » Saturne, Neptune, Vulcain, Vesta, & plusieurs » autres, que Varron voudroit par des allégories » transformer dans les élémens où les parties du » monde, avoient été de même que les autres, des » hommes mortels. Léon rempli de crainte, sachant » qu'en révélant ces choses, il dévoiloit les secrets des » mystères, supplia Alexandre, qu'après les avoir » communiqués à sa mère, il lui ordonnât de brûler » sa lettre ». Saint Cyprien dit que la crainte du pou- » voir d'Alexandre extorqua de l'hiérophante le *secret des hommes dieux*.

Ces différens témoignages confirment de plus en plus que les mystères avoient été destinés à découvrir la fausseté des divinités populaires, afin de soutenir la religion des hommes de bon sens, & de les exciter au service de leur patrie. Dans cette ancienne institution imaginée par les hommes les plus sages & les plus habiles, en enseignant que les dieux étoient des hommes déifiés à cause de leurs bienfaits envers la société: rien n'étoit plus propre que l'histoire de ces bienfaits à exciter le zèle à l'héroïsme. D'un autre côté, la découverte du véritable état de ces héros sur la terre, qui avoient participé à toutes les faiblesses de la nature humaine, prévenoit le mal qu'auroit pu produire l'histoire de leurs vices & de leurs dérèglemens; histoire propre à faire accroire aux hommes qu'ils étoient autorisés par l'exemple des dieux à donner dans les mêmes excès. Si l'on suppose avec M. Pluche, que tous les dieux provenoient d'un alphabet égyptien, quel motif peut-on supposer dans les peuples, qui les aient entraînés vers l'idolâtrie? Ils s'y seroient précipités, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, sans y avoir été déterminés, sans aucune de ces passions vives & véhémentes qui agissent également sur le cœur & sur l'esprit, qui accompagnent toujours les grandes révolutions, & qui régnaient avec une force universelle dans le cœur de tous les hommes, peuvent seules être envisagées comme la cause d'une pratique universelle. Mais que l'on suppose au contraire ce que toute l'antiquité nous apprend, que les peuples ont adoré leurs ancêtres & leurs premiers rois, à cause des bienfaits qu'ils en avoient reçu, on ne peut alors concevoir un motif plus puissant ni plus capable de les avoir conduits à l'idolâtrie; & de la sorte l'histoire du genre humain se concilie avec la connoissance de la nature humaine, & celle de l'effet des passions.

Ce n'est point une simple conjecture que de croire qu'une reconnaissance superstitieuse fit regarder comme des dieux les inventeurs des choses utiles à la société. Eusebe juge compétent, s'il y en eut jamais, des sentimens de l'antiquité, atteste ce fait, comme un fait notoire & certain. Ce savant évêque dit, que ceux qui dans les premiers âges du monde excellerent par leur sagesse, leur force, ou leur valeur, ou qui avoient le plus contribué au bien commun des hommes, ou inventé, ou perfectionné les Arts, furent déifiés durant leur vie même, ou immédiatement après leur mort. C'est ce qu'Eusebe avoit lui-même puisé dans une des histoires des plus anciennes & des plus respectables, l'histoire phénicienne & sanchoniate, qui donne un détail fort exact

de l'origine du culte des héros, & qui nous apprend expressément que leur déification se fit immédiatement après leur mort, tems où le souvenir de leurs bienfaits étoit encore récent dans la mémoire des hommes, & où les mouvemens d'une reconnaissance vive & profonde absorbant, pour ainsi dire, toutes les facultés de leur ame, enflammoient les cœurs & les esprits de cet amour & de cette admiration, que M. Pope a si parfaitement dépeint dans son *essai sur l'homme*.

*Un mortel généreux, par ses soins, sa valeur,
Du public qu'il aimoit, faisoit-il le bonheur?
Admiroit-on en lui les qualités aimables
Qui rendent aux enfans les peres respectables?
Il commandoit sur tous, il leur donnoit la loi,
Et le pere du peuple en devenoit le roi.
Jusqu'à ce tems fatal, seul reconnu pour maître,
Tout patriarche étoit le monarque, le prêtre,
Le pere de l'état qui se formoit sous lui.
Ses peuples après Dieu n'avoient point d'autre appui.
Ses yeux étoient leur loi, sa bouche leur oracle,
Jamais ses volontés ne trouvoient d'obstacle;
De leur bonheur commun il devint l'instrument,
Du sillon étonné tira leur aliment.
Il leur porta les Arts, leur apprit à réduire
Le feu, l'air, & les eaux aux lois de leur empire,
Fit tomber à leurs piés les habitans des airs,
Et tira les poissons de l'abysses des mers.
Lorsqu'enfin abattu sous le poids des années
Il s'éteint & finit ses longues destinées,
Cet homme comme un dieu si long-tems honoré,
Comme un foible mortel par les siens est pleuré.
Jaloux d'en conserver les traits & la figure,
Leur zèle industrieux inventa la peinture.
Leurs neveux attentifs à ces hommes fameux
Qui par le droit du sang avoient régné sur eux,
Trouvent-ils dans leur suite un grand, un premier
pere,
Leur aveugle respect l'adore & le révere.*

Ces premiers sentimens antérieurs à l'idolâtrie, en furent la première cause par les passions d'amour & d'admiration qu'ils exciterent dans un peuple encore simple & ignorant. On ne doit pas être étonné qu'un peuple de ce caractère ait été porté à regarder comme des espèces de dieux, ceux qui avoient enseigné aux hommes à s'assujettir les élémens. Ils devinrent le sujet de leurs hymnes, de leurs panégyriques, & de leurs hommages; & l'on peut observer que parmi toutes les nations, les hommes dont la mémoire fut consacrée par un culte religieux, sont les seuls de ces tems anciens & ignorans, dont le nom n'ait point été enseveli dans l'oubli.

On a vu dans des tems postérieurs, lorsque les circonstances étoient semblables, des hommes parvenir aux honneurs divins avec autant de facilité & de succès, que les anciens héros, qu'Osiris, Jupiter, ou Bélus; car la nature en général est uniforme dans ses démarches. On s'est à la vérité moqué des apothéoses d'Alexandre & de César; mais c'est que les nations au milieu desquelles ils vivoient, étoient trop éclairées. Il n'en fut pas de même d'un Odin, qui vivoit vers le tems de César, & qui fut mis par le peuple du nord au-dessus de tous les autres dieux. C'est que ces peuples étoient encore barbares & sauvages, & qu'une pareille farce ne peut être jouée avec applaudissement, que le lieu de la scène ne soit parmi un peuple grossier & ignorant.

Tacite rapporte que c'étoit une coutume générale parmi les nations du nord, que de déifier leurs grands hommes, non à la manière des Romains leurs contemporains, uniquement par flatterie & par persuasion intime, mais sérieusement & de bonne foi. Un trait qui se trouve dans Ezéchiel, confirme que l'apothéose

se faisoit souvent du vivant même des rois. *Ton cœur s'en glorifie*, dit Dieu en s'adressant au roi de Tyr par la bouche de son prophète, *tu as dit, je suis un dieu, je suis assis sur le trône de Dieu au milieu de la mer, cependant tu n'es qu'un homme & non un dieu.... Diras-tu encore que tu es un dieu? ... Mais tu trouveras que tu es un homme & non un dieu.* Ce passage indique, ce me semble, que les sujets du roi de Tyr rendoient à ce prince un culte idolâtre, même durant sa vie, & il est assez vraisemblable qu'il devint dans la suite un des Neptunes grecs.

Sous prétexte d'expliquer l'antiquité, M. Pluche la renverse & la détruit entièrement. Sa chimère est que toutes les coutumes civiles & religieuses de l'antiquité sont venues de l'agriculture, & que les dieux & les déesses mêmes proviennent de cette moisson fertile. Mais s'il y a deux faits dans l'antiquité, que le scepticisme même avoit honte, dans ses moments de sincérité & de bon sens, de révoquer en doute, c'est que ce culte idolâtre des corps célestes, a eu pour premier fondement l'influence sensible & visible qu'ils ont sur les corps sublunaires, & que les dieux tutélaires des passions payennes étoient des hommes déifiés après leur mort, & à qui leurs bienfaits envers le genre humain ou envers leurs concitoyens avoient procuré les honneurs divins; qui croiroit que ces deux faits puissent être niés par une personne qui prétend à la connoissance de l'antiquité, & qui se propose de l'expliquer? Mais ni les hommes, ni les dieux ne peuvent tenir contre un système. M. Pluche nous assure que tout cela est illusion; que l'antiquité n'a eu aucune connoissance de cette matière; que les corps célestes n'ont point été adorés à cause de leur influence; qu'Osiris, Isis, Jupiter, Pluton, Neptune, Mercure, que même les héros demi-dieux, comme Hercule & Minos, n'ont jamais existé; que ces prétendus dieux n'étoient que les lettres d'un ancien alphabet, de simples figures qui servoient à donner des instructions au laboureur égyptien. Ses hiéroglyphes sont presque entièrement confinés à la seule agriculture & à l'usage des calendriers; ce qui suppose ou qu'ils n'ont point été destinés dans leur origine à représenter les pensées des hommes, sur quelques sujets qu'elles pussent rouler, ou que les soins de ces fameux personnages de l'antiquité, qui ont établi, affermi & gouverné les sociétés, étoient absorbés par l'agriculture, ou qu'ils n'étoient occupés d'aucune autre idée. L'agriculture, en un mot, est la base principale & fondamentale à ce système de l'antiquité; tout le reste n'y est inféré que pour l'ornement de la scène. Ce système, que l'on peut regarder comme le débordement d'une imagination féconde, est lui-même comme l'ancienne, dont les débordemens du Nil couvroient les terres les plus fertiles de l'Égypte; & qui, échauffée & mise en fermentation par les rayons puissans du soleil, produisoit des hommes & des monstres. Les dieux de M. l'abbé Pluche paroissent sortir des sillons, comme l'on dit qu'il est autrefois arrivé au dieu Tagès.

Mais comment prouve-t-il la justesse du principe sur lequel il fonde son système, & la vérité des conséquences qu'il en déduit? Il les prouve alternativement l'un par l'autre, ce principe par la conséquence, & la conséquence par le principe. Toutes les fois qu'il veut prouver qu'un hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'est qu'un symbole de l'agriculture, il suppose que ce ne peut être la figure réelle d'un dieu, parce que les dieux n'ont point existé; il en conclut que c'est un symbole; il lui plaît que ce soit un symbole de l'agriculture; & lorsqu'il veut prouver que les dieux n'ont point existé, alors il suppose que l'hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'étoit qu'un symbole de l'agriculture.

En général on peut dire contre le système de M. Pluche, qu'il est absurde de supposer que les Égyptiens n'aient fait usage des hiéroglyphes que pour les choses qui concernent le labourage. Il est fort naturel de croire, que l'esprit n'ayant pas encore inventé des signes qui servissent à représenter les sons & non les choses, les législateurs & les magistrats auront été obligés de puiser dans cette source, c'est-à-dire, de recourir aux hiéroglyphes pour s'exprimer aux yeux du peuple sur les matières relatives au culte religieux, au gouvernement de la société, à l'histoire des héros, aux arts & aux sciences. Le genre d'expression étoit extrêmement imparfaite, & le sujet des méprises infinies, toutes les fois qu'au défaut des images réelles on étoit obligé d'employer des images symboliques. Souvent on substituoit le symbole à l'idée; & c'est ainsi qu'après s'être servi de la figure des animaux & des végétatifs, pour exprimer les attributs des dieux & des héros, on a substitué à ces dieux & à ces héros les animaux & les végétatifs même. On a cru que ces dieux les animoient, qu'ils s'étoient cachés sous leur figure, & on les a adorés. Ce progrès est sensible dans l'exemple d'Osiris & d'Apis.

De ce qui n'étoit que l'origine d'une seule branche de l'idolâtrie, M. Pluche en a voulu faire l'origine de toute l'idolâtrie. Des images empruntées de la diversité des objets visibles qui sont sur la terre & dans les cieux, ne pouvant manquer d'avoir quelque rapport avec les productions de l'agriculture, qui sont en même tems les effets de la fécondité de la terre & de l'influence des astres. De ce rapport M. Pluche a conclu qu'il falloit expliquer les hiéroglyphes relativement à l'agriculture; & ce qui s'y trouvoit sur les dieux, sur le gouvernement & sur l'histoire, est devenu dans son esprit un instrument ou une instruction pour le labourage. Il a employé les monumens même de l'antiquité pour la détruire, comme le père Hardouin s'est servi de médailles pour renverser l'histoire. Ses conjectures ont pris la place des faits, l'imagination a dégradé la vérité; & j'oserois dire qu'il ne seroit pas difficile, en conséquence des mêmes principes, de prouver que les dieux d'Égypte, au lieu de provenir de l'agriculture proviennent des jeux de cette nation, de leurs fêtes, de leurs combats, de leur manière de chasser, de pêcher, & même si l'on vouloit de leur cuisine, & les langues orientales ne manqueraient pas de fournir des étimologies pour soutenir ces différens sentimens.

L'idolâtrie ayant déifié les hommes, il étoit tout naturel qu'elle communiquât à ses dieux les défauts des hommes. C'est aussi ce qui arriva. Les dieux du paganisme furent donc hommes en toutes manières, à cela près qu'ils étoient plus puissans que des hommes. Les hommes jouissoient du plaisir secret de voir retracée dans de si respectables modèles l'image de leurs propres passions, & d'avoir pour fauteurs & pour complices de leurs débauches, les dieux mêmes qu'ils adoroient. Sous le nom de fausses divinités, c'étoient en effet leurs propres pensées, leurs plaisirs & leurs fantaisies qu'ils adoroient. Ils adoroient Vénus, parce qu'ils se laissoient dominer par l'amour sensuel, & qu'ils en aimoient la puissance. Ils érigeoient des autels à Bacchus le plus enjoué de tous les dieux, parce qu'ils s'abandonnoient & qu'ils sacrifioient, pour ainsi dire, à la joie des sens plus douce & plus enivrante que le vin. La manie de déifier alla si loin, qu'on déifia même les villes, & Rome fut considérée comme une déesse.

Le polythéisme considéré en lui-même, est également contraire à la raison & aux phénomènes de l'univers. Quand on a une fois admis l'existence d'une nature infiniment parfaite, il est facile de comprendre qu'elle est l'unique, & qu'aucun être ne peut

l'égalier. Si notre raison peut s'élever jusqu'à ce principe, *il existe une telle nature*, elle fera aisément & sans nul secours cet autre pas, qui est plus facile sans comparaison que le premier, *donc il n'y a qu'un seul dieu*. S'il pouvoit y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourroit y en avoir non-seulement dix millions, mais aussi une infinité, car on ne sauroit trouver aucune raison d'un certain nombre plutôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire enfermeroit une superfluité qui choque notre raison, l'ordre demande que l'on se réduise à l'unité. Si chacune de ces matieres étoit souverainement parfaite, elle n'auroit besoin que d'elle-même pour jouir d'une félicité infinie; la société des autres ne lui serviroit donc de rien, & ainsi notre raison ne pourroit souffrir aucune pluralité. C'est un de ses axiomes, que la nature ne fait rien en vain, & que c'est en vain que l'on emploie plusieurs causes pour un effet qu'un plus petit nombre de causes peut produire aussi commodément: la maxime qui a été appelée *la raison des nominaux*, parce qu'elle leur a servi à retrancher des écoles de philosophie une infinité d'excessives & d'entités superflues; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité, est un principe qu'aucune secte de philosophie n'a rejeté; or elle ruine sans ressource le *polythéisme*.

Le *polythéisme* n'est pas moins contraire aux phénomènes qu'à la raison, puisqu'on ne voit aucun désordre dans le monde, ni aucune confusion dans ses parties qui puissent faire soupçonner qu'il y a plusieurs divinités indépendantes auxquelles il soit soumis. Or cependant c'est ce qui arriveroit, si le *polythéisme* avoit lieu. M. Bayle prouve parfaitement bien que la religion payenne étoit un principe d'anarchie. En effet, ces dieux qu'elle répandoit partout, & dont elle remplissoit le ciel & la terre, la mer & l'air, étant sujets aux mêmes passions que l'homme, la guerre étoit inévitable entre eux. Ils étoient & plus puissans & plus habiles que les hommes: tant pis pour le monde. L'ambition ne cause jamais autant de ravages que lorsqu'elle est secondée d'un grand pouvoir & d'un grand esprit.

Le désordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des dieux fut privé de la succession par les intrigues de ses sœurs, qui ayant gagné leur mere, firent en sorte qu'il cédât son droit à Saturne son frere puîné, de sorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès la première génération. Saturne dévorait ses enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais son épouse le trompa, & fit nourrir en secret trois de ses fils. Titan ayant découvert ce manège, résolut de tirer raison de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire prison lui & sa femme. Jupiter fils de Saturne, soutint la guerre, & remit en liberté son pere & sa mere; & alors Titan & ses fils, chargés de fers, furent enfermés dans le tartare, qui étoit la même prison où Saturne & son épouse avoient été enchaînés. Saturne redevenu de sa liberté à son fils, n'en fut pas reconnoissant. Un oracle lui avoit prédit que Jupiter le détrouneroit; il tâcha de prévenir cette prédiction. Mais Jupiter s'étant aperçu de l'entreprise, le renversa du trône, le chargea de chaînes, & le précipita dans le tartare. Il le châtia même, comme Saturne en avoit usé envers son pere. Le sang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occasion, tomba sur la terre, & produisit des géans, qui s'efforcèrent de déposer Jupiter. Le combat fut rude & douteux pendant assez long-tems. Enfin la victoire se déclara pour Jupiter.

Ce sont les principales guerres divines dont les Payens aient fait mention. Ils se sont autant éloignés du vraisemblable, en ne continuant point l'histoire

de cette fuite de rébellions, qui ont dû être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformés en la conduisant jusqu'à la gigantomachie. Rien ne choque plus la vraisemblance, que de voir qu'ils ont supposé que les autres dieux ne conspiroient pas souvent contre Jupiter, & que par des ligues & des contre-ligues ils ne tâchoient pas de s'agrandir, ou de s'exposer aux usurpateurs. La fuite naturelle & inévitable du caractère qu'on leur donne, étoit qu'ils se querelassent plus souvent, & qu'ils entreprissent plus fréquemment de s'emparer des états les uns des autres, que les hommes ne se querellent & ne forment de pareilles entreprises. Cela va loin, comme vous voyez. Junon seule, telle qu'on la représente, devoit tailler plus de besogne à Jupiter son mari, qu'il n'en eût su expédier. Elle étoit jalouse, fiere, vindicative excessivement, & se voyoit tous les jours trahie par son mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter? Quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux si infidèle? Il se tira d'une guerre qu'elle lui avoit suscitée, & d'une seconde conspiration où elle entra. Quels désordres ne causa-t-elle pas dans le monde pour se venger de ses rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaisoient? Il n'y a rien de plus vraisemblable dans l'Enéide, que le personnage qu'elle y joue; personnage si pernicieux, qu'elle fait sortir des enfers une furie, pour inspirer la rage martiale à des peuples qui ne songeoient qu'à la paix. Souvenez-vous qu'il y avoit encore d'autres déesses. Il n'eût fallu que celle-là pour mettre le trouble parmi les dieux. Cela rendoit inévitables les fonctions & les intrigues, les complots & les querelles. Un bel esprit (le chevalier Temple) les a bien décrites, en disant que ce sont des guerres d'anarchie, dont les mauvais fruits mûrissent tôt ou tard, & bouleversent quelquefois les sociétés les plus florissantes. L'histoire est toute remplie de ces sortes de choses. Voici donc comme je raisonne. Malgré toutes les précautions qu'on a prises dans les états, malgré les différentes formes de gouvernement qu'on y a successivement introduites, on n'a jamais pu ôter les semences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de tems en tems. Les séditions, les guerres civiles, les révolutions sont fréquentes dans tous les états, quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Pourquoi cela? C'est que les hommes sont sujets à des mauvaises passions. Ils sont envieux les uns des autres. L'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les possèdent. Ceux qui doivent commander, s'en acquittent mal. Ceux qui doivent obéir, s'en acquittent encore quelquefois plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité royale; c'est le moyen d'inspirer l'envie de parvenir à la puissance despotique. En un mot, les uns abusent de l'autorité, & les autres de la liberté. Or puisque les dieux étoient sujets aux mêmes passions que l'homme, il falloit donc nécessairement qu'il y eût des guerres entre eux, & des guerres d'autant plus funestes, qu'ils surpassoient l'homme en esprit & en puissance; des guerres qui ébranlassent jusqu'au centre de la mer & de la terre, l'air & les cieux, des guerres enfin qui missent l'anarchie, le trouble & la confusion dans tous les corps de l'univers. Or puisque cette anarchie n'est point venue, c'est une marque qu'il n'y a point eu de guerre entre les dieux; & c'est en même tems une preuve qu'ils n'existoient point, car s'ils eussent existé, ils n'eussent point pu être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raison que celle-là pour me convaincre de la fausseté de la religion payenne.

Le *polythéisme* étant si absurde en lui-même, & si contraire en même tems aux phénomènes, vous me demanderez peut-être ce qu'en pensoient les plus sages d'entre les Payens. C'est à quoi je vais satisfaire. Il y avoit autrefois trois classes de dieux, rangés avec beaucoup

beaucoup d'adresse : les poétiques , les politiques , & les philosophiques. C'est la division qu'en fait le grand pontife Scevola, qui se trouvant à la tête de tous les ministres de la superstition , ne devoit point s'y méprendre. Les dieux poétiques sembloient abandonnés au vulgaire qui se repaît de fictions. Les politiques servoient dans les occurrences délicates , où il falloit relever les courages abattus , les manier avec dextérité , leur donner une nouvelle force. Les philosophiques enfin n'offroient rien que de noble , de pur , de convenable au petit nombre d'honnêtes gens qui parmi les payens , savoient penser. Ces derniers ne reconnoissoient qu'un seul Dieu qui gouvernoit l'univers par le ministère des génies ou des démons , à qui ils donnoient le nom de *divinités subalternes*. M. Bayle prétend qu'aucun philosophe payen n'a eu connoissance de l'unité de Dieu ; car tous ceux , dit-il , qui semblent reconnoître cette vérité , ont réduit à la seule divinité du soleil tous les autres dieux du paganisme , ou n'ont point admis d'autre dieu que l'univers même , que la nature , que l'ame du monde. Or on comprend aisément , pour peu qu'on y fasse attention , que l'unité ne peut convenir ni au soleil ni au monde , ni à l'ame du monde. Cela est visible à l'égard du soleil & du monde ; car ils sont composés de plusieurs portions de matiere réellement distinctes les unes des autres ; & il ne seroit pas moins absurde de soutenir qu'un vaisseau n'est qu'un seul être , ou qu'un éléphant n'est qu'une seule entité , que de l'affirmer du monde , soit qu'on le considère comme une simple machine , soit qu'on le considère comme un animal. Toute machine , tout animal est essentiellement un composé de diverses pieces. L'ame du monde est aussi composée de parties différentes. Ce qui anime un arbre n'est point la même chose que ce qui anime un chien. Personne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde , laquelle il prenoit pour Dieu.

*Esse apibus partem divinæ mentis & hausus
Æthereos dixere : Deum namque ire per omnes
Terrasque , tractusque maris , cælumque profundum,
Hinc pecudes , armenta , viros , genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitam.*
Virg. Georg. lib. IV. v. 220.

On voit par-là clairement la divinité divisée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Cet esprit , cet entendement répandu , selon Virgile , par toute la masse de la matiere , peut-il être composé de moins de parties que la matiere ? ne faut-il pas qu'il soit dans l'air par des portions de sa substance numériquement distinctes des portions par lesquelles il est dans l'eau réellement ; donc les philosophes qui semblent avoir enseigné l'unité de Dieu ont été plus *polythéistes* que le peuple. Ils ne savoient ce qu'ils disoient , s'ils croyoient dire que l'unité appartient à Dieu. Elle ne peut lui convenir selon leur dogme , que de la maniere qu'elle convient à l'Océan , à une nation , à une ville , à un palais , à une armée. Le dieu qu'ils reconnoissoient être un amas d'une infinité de parties , si elles étoient homogènes , chacune étoit un dieu , ou aucune ne l'étoit. Or si aucune ne l'avoit été , le tout n'auroit pas pû être dieu. Il falloit donc qu'ils admissent au pié de la lettre une infinité de dieux , ou pour le moins un plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Hésiode , ni dans aucune autre lithurgie. Si elles étoient hétérogènes , on tomboit dans la même conséquence , car il falloit que chacune participât à la nature divine & à l'essence de l'ame du monde. Elle n'y pouvoit participer sans être un dieu , puisqu'elle essence des choses n'est point susceptible du plus ou du moins. On l'a toute entière , ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de dieux que de parties dans l'univers, Que si la nature

Tome XII.

de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties , d'où seroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres ? & quel composé bizarre & monstrueux ne seroit-ce pas qu'une ame composée de parties non vivantes & non animées , & de parties vivantes & animées ? Il seroit encore plus monstrueux de dire qu'aucune portion de dieu n'étoit un dieu , & que néanmoins toutes ensemble elles composoient un dieu ; car en ce cas là , l'être divin eût été le résultat d'un assemblage de plusieurs pieces non divines , il eût été fait de rien , tout comme si l'étendue étoit composée de points mathématiques.

Qu'on se tourne de quelque côté qu'on voudra ; on ne peut trouver jamais dans les systèmes des anciens philosophes , l'unité de Dieu ; ce sera toujours une unité collective. Affectez de dire sans nommer jamais l'armée , que tels ou tels bataillons ont fait ceci , ou sans jamais articuler ni régimens , ni bataillons , que l'armée a fait cela , vous marquerez également une multitude d'acteurs. S'il n'y a qu'un seul Dieu , selon eux , c'est de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple romain , ou que , selon Aristote , il n'y a qu'une matiere premiere. Voyez dans saint Augustin les embarras où la doctrine de Varron se trouve réduite. Il croyoit que Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde. On lui fait voir que c'est une division de Dieu en plusieurs choses , & la réduction de plusieurs choses en un seul Dieu. Lactance aussi a très-bien montré le ridicule du sentiment des Stoïques , qui étoit à-peu-près le même que celui de Varron. Spinoza est dans le même labyrinthe. Il soutient qu'il n'admet qu'une substance , & il la nomme *Dieu*. Il semble donc n'admettre qu'un Dieu ; mais dans le fond il en admet une infinité sans le savoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de substance , à quoi il réduit l'univers , soit autre chose que l'unité collective , ou que l'unité formelle des Logiciens , qui ne subsiste qu'idéalement dans notre esprit. S'il se trouve donc dans les philosophes payens quelques passages qui semblent autoriser d'une maniere plus orthodoxe l'unité de Dieu , ce ne sont la plûpart du tems qu'un galimatias pompeux ; faites-en bien l'analyse , il en sortira toujours une multitude de dieux. On n'est parfaitement unitaire qu'autant qu'on reconnoît une intelligence parfaitement simple , totalement distinguée de la matiere & de la forme du monde , productrice de toutes choses , & véritablement spirituelle. Si l'on affirme cela , l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu ; mais si on ne l'affirme pas , on a beau siffler tous les dieux du paganisme , & témoigner de l'horreur pour la multitude des dieux , on en admettra réellement une infinité. Or c'est là précisément le cas de tous les anciens philosophes que nous avons prouvé ailleurs n'avoir aucune teinture de la véritable spiritualité.

Si M. Bayle s'étoit contenté de dire qu'en raisonnant conséquemment , on ne se persuaderoit jamais que l'unité de Dieu fût compatible avec la nature de Dieu , telle que l'admettoient les anciens philosophes , je me rangerois à son avis. Il me semble que ce qu'ils disoient de l'unité de Dieu , ne couloit point de leur doctrine touchant la nature de cet Être. Je parle même de la doctrine des premiers peres de l'Eglise , qui mettoient dans Dieu une espece de matérialisme. Cette doctrine bien pénétrée , & conduite exactement de conséquence en conséquence , étoit l'éponge de toute religion. Les raisonnemens de M. Bayle , que j'ai apportés en objection , en font une preuve bien évidente. Mais comme les opinions , in-
consequemment & très-impertinemment tirées d'une hypothese , n'entrent pas moins facilement dans les esprits , que si elles émanoient nécessairement d'un bon principe ; il faut convenir que les philosophes payens ont véritablement reconnu l'unité de Dieu ,

FFF f f f

quoiqu'elle ne coulât pas de leur doctrine sur la nature d'un Être suprême. Il n'y a point eu de philosophes payens qui aient plus insisté sur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croyoient pourtant que Dieu étoit corporel. Ils joignoient donc ensemble la nature corporelle à une intelligence répandue par-tout. Or l'unité proprement dite, n'est pas plus difficile à concilier avec une telle nature, que la Providence, ou plutôt elles sont toutes deux également incapables de lui être assorties. Combien de philosophes modernes, qui sur les traces de M. Locke, s'imaginent que leur ame est matérielle ! en font-ils pour cela moins persuadés de sa véritable unité ? L'idée de l'unité de Dieu est si naturelle & si conforme à la droite raison, qu'ils l'ont entée sur leur système, quelque discordant qu'il fût avec cette idée. Ils se sont rapprochés de l'orthodoxie par ces inconséquences, car il est sûr que s'ils avoient bien suivi leur pointe, je veux dire qu'ils se fussent attachés régulièrement aux résultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Tous les systèmes des anciens philosophes sur la nature de Dieu, conduisoient à l'irreligion ; & si tous les philosophes ne sont point tombés dans cet abîme, ils en ont été redevables, encore un coup, au défaut d'exactitude dans le raisonnement. Ils sont sortis de leur route, attirés ailleurs par les idées que la nature avoit imprimée dans leur esprit, & que l'étude de la morale nourrissoit & fortifioit.

Un des plus grands esprits de l'ancienne Rome, s'avisa d'examiner les opinions des philosophes sur la nature divine. Il disputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il ? c'est qu'au bout du compte, il se trouva athée, ou peu s'en fallut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déférence pour l'autorité de ses ancêtres que pour ses lumières philosophiques.

Mais une chose qu'on ne peut pardonner aux anciens philosophes qui reconnoissoient un seul Dieu, c'est que satisfaits de ne point tomber dans l'erreur, ils regardoient comme une de leurs obligations d'y entretenir les autres. Le sage, avoue l'orateur philosophe, doit maintenir tout l'extérieur de la religion qu'il trouve établi, & conserver inviolablement les cérémonies brillantes, sacrées, auxquelles les ancêtres ont donné cours. Pour lui qu'il considère la beauté de l'univers, qu'il examine l'arrangement des corps célestes, il verra que sans rien changer aux choses anciennes, il doit adorer en secret l'Être suprême. En cela consistoit toute la religion des Payens, gens d'esprit. Ils reconnoissoient un Dieu qu'ils regardoient comme remplissant le monde de sa grandeur, de son immensité. Ils retenoient avec cela les principaux usages du pays où ils vivoient, craignoient surtout d'en troubler la paix par un zèle furieux, ou par trop d'attachement à leurs opinions particulières. C'est sur quoi appuie Sénèque d'une manière très-sensée. Quand nous plions, dit-il, devant cette foule de divinités qu'une vieille superstition a entassée les unes sur les autres, nous donnons ces hommages à la coutume, & non pas à la religion. Nous voulons par-là contenir le peuple, & non point nous avilir honteusement.

Suivant quelques philosophes, tout le polythéisme poétique, tout ce qu'il y a eu de divinités parmi les Grecs, tout ce qui entre dans le détail de leurs généalogies, de leurs familles, de leurs domaines, de leurs amours, de leurs aventures, n'est autre chose que la physique mise sur un certain ton & agréablement tournée. Ainsi Jupiter n'est plus que la matière éthérée, & Junon la masse liquide de notre atmosphère. Apollon est le soleil, & Diane est la lune. Pour abréger, tous les dieux ne sont que les éléments & les corps physiques ; la nature se trouve partagée entre

eux, ou plutôt ils ne sont tous que les différentes parties de divers effets de la nature.

Il faut convenir que cette première institution des dieux, est un fait d'histoire assez constant, du-moins pris en général. On fait que dans l'origine du paganisme, la physique qui n'avoit pas encore formé de science, laissoit les écrivains dans une si grande fécheresse sur le fond des choses, que pour la corriger, ils emprunterent le secours des allusions & des fables, genre d'écrire que favorisoit le penchant, & en quelque sorte l'enfance des lecteurs, comme il paroît dans Cicéron. Mais ce fait même, la défense du paganisme dans le tems que le Christianisme s'élevoit sur ses ruines & ses débris, étoit la plus forte démonstration contre lui. 1°. Si les dieux n'étoient que des portions de l'univers, il demeureroit évident que l'univers prenoit la place de son auteur, & que l'homme aveugle décernoit à la créature, l'adoration qui n'est dûe qu'au Créateur. 2°. Quand même les dieux n'auroient été dans l'origine que les éléments personifiés, cette théologie symbolique ne devenoit-elle pas une occasion de scandale & d'erreur impie ? Quelle que fût l'origine physique du mot *Jupiter*, n'étoit-il pas dans la signification d'usage, le nom propre d'un Dieu, pere des autres dieux ? Lorsque le peuple lisoit dans ses poètes que Jupiter frappoit Junon son épouse & sa sœur, concevoit-il qu'il ne s'agissoit là que du choc des éléments ? Recouroit-il aux allusions pour l'intelligence des autres fables, où il voyoit un sens clair, qui dès le premier aspect, fixoit sa croyance ? Où étoit le poète qui eût appris à distinguer ces images allégoriques d'avec la simplicité de la lettre ? Où étoient même les poètes qui n'eussent pas représenté le même Dieu sous des emblèmes tous différens, & quelquefois opposés ? Il étoit donc impossible que le vulgaire ignorant faisoit au milieu de ces variations un point fixé d'allégorie qui le déterminât, & dès lors il ne lui restoit qu'un système scandaleux où la raison trompée n'offroit à la morale que des exemples trompeurs.

Quelque parti que prît l'Idolatrie, soit qu'elle regardât ses dieux comme des éléments qu'elle avoit personifiés, soit qu'elle les regardât comme des hommes qu'elle avoit déifiés après leur mort, pour les bienfaits dont ils avoient comblé les humains ; toujours est-il vrai de dire que son fonds étoit une ignorance brutale, & une entière dépravation du sens humain. Ajoutez à cela que les Poètes épuisoient en sa faveur tout ce qu'ils avoient d'esprit, de délicatesse & de grâces, & qu'ils s'étudioient à employer les couleurs les plus vives pour fonder des vices & des crimes qui seroient tombés dans le décri, sans la parure qu'ils leur prêtoient, pour en couvrir la difformité, l'absurdité & l'infamie.

On fait que le plus sage des philosophes condamnoit sans réserve ces fictions profanes, si manifestement injurieuses à la divinité. « Nous ne devons, » disoit-il, admettre dans notre république, ni les » chaînes de Junon formées par son propre fils ; ni » la chute de Vulcain, précipité du haut des cieux » pour avoir pris la défense de sa mere contre Jupiter qui levoit la main sur elle ; ni les autres combats des dieux, soit que ces idées servent de voiles à d'autres, soit que le poète les donne pour ce qu'il semble qu'elles sont. La jeunesse qui ne peut » démêler ces vûes différentes, se remplit par-là » d'opinions insensées qui ne s'effacent qu'avec peine de son esprit. Il faut au contraire lui montrer » toujours Dieu comme juste & véritable dans ses » œuvres, autant que dans ses paroles. Et en effet, » il est constant dans ses promesses, il ne séduit ni » par de vaines images, ni par de faux discours, ni » par des signes trompeurs, ni durant le jour, ni durant la nuit ».

La raison même au milieu des plus épaisses ténèbres, ne pouvoit se dérober à ces rayons de vérité, tant il est impossible à l'homme d'anéantir l'idée de l'Être unique, saint & parfait qui l'a tiré du néant.

Mais si ces fables dont on repaissoit le peuple étoient, de l'aveu même de Platon, si injurieuses à la divinité, & en même tems si funestes à la pureté des mœurs, pourquoi ne travailloit-il pas à le détromper, en lui inspirant une idée saine de la divinité? Pourquoi, de concert avec les autres philosophes, fomentoit-il encore son erreur? Le voici, c'est qu'il s'imaginait que le *polythéisme* étoit si fort enraciné, qu'il étoit impossible de le détruire sans mettre toute la société en combustion. « Il est très-difficile, dit-il, de connoître le pere, le souverain arbitre de cet univers; mais si vous avez le bonheur de le connoître, gardez-vous bien d'en parler au peuple ». Les Philosophes, aussi bien que les Législateurs, étoient dans ce principe, que la vérité étoit peu propre à être communiquée aux hommes. On croyoit sans aucune répugnance qu'il falloit les tromper, ou du moins leur exposer les choses adroitement voilées. De-là vient, dit Strabon, que l'usage des fables s'est si fort étendu, qu'on a feint & imaginé, par une espece de devoir politique, le tonnerre de Jupiter, l'égide de Pallas, le trident de Neptune, les flambeaux & les serpens des Furies vengeresses; & ce sont toutes ces traditions ajoutées les unes aux autres, qui ont formé l'ancienne théologie, dans la vûe d'intimider ceux qui se conduisoient par la crainte plutôt que par la raison, trop foible, hélas! sur l'esprit des hommes corrompus. Sénèque dit que le Jupiter du peuple est celui qui est armé de la foudre, & dont la statue se voit au milieu du Capitole; mais que le véritable Jupiter, celui des Philosophes, est un Être invisible, l'ame & l'esprit universel, le maître & le conservateur de toutes choses, la cause des causes, dont la nature emprunte sa force, & pour ainsi dire sa vie. Varron le plus savant des Romains, dans un fragment de son traité sur les religions, cité par S. Augustin, dit qu'il y a de certaines vérités qu'il n'est pas à-propos de faire connoître trop généralement pour le bien de l'état; & d'autres choses qu'il est utile de faire accroire au peuple quoiqu'elles soient fausses, & que c'est par cette raison que les Grecs cachent leurs mystères en général. Quelque système qu'on embrasse, il faut que le peuple soit séduit; & il veut lui-même être séduit. Orphée en parlant de Dieu disoit, je ne le vois point, car il y a un nuage autour de lui qui me le dérobe.

Une autre raison qui portoit les législateurs à ne point déprévenir l'esprit des peuples des erreurs dont ils étoient imbus, c'est qu'ils avoient eux-mêmes contribué à l'établissement ou à la propagation du *polythéisme*, en protestant des inspirations, & se servant des opinions religieuses quoique fausses; & dont les peuples étoient prévenus, pour leur inspirer une plus grande vénération pour les lois. Le *polythéisme* fut entièrement corrompu par les Poètes qui inventèrent ou publièrent des histoires scandaleuses des dieux & des héros; histoires dont la prudence des législateurs auroit voulu dérober la connoissance au peuple, ce qui plus que toute autre chose, contribuoit à rendre le *polythéisme* dangereux pour l'état, comme il est aisé de s'en convaincre par le passage de Platon que j'ai cité ci-dessus. Trouvant donc les peuples livrés à une religion qui étoit faite pour le plaisir, à une religion dont les divertissemens, les fêtes, les spectacles, & enfin la licence même faisoit une partie du culte, les trouvant, dis-je, enchantés par une telle religion, ils se virent forcés de se prêter à des préjugés trop tenans & trop invétérés. Ils crurent qu'il n'étoit pas dans leur pouvoir de la détruire, pour y en substituer une

meilleure. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir avec plus de fermeté le corps de la religion; & c'est à cet usage qu'ils employèrent un grand nombre de pompeuses cérémonies. Dans la suite des tems, le génie de la religion suivit celui du gouvernement civil; & ainsi elle s'épura d'elle-même comme à Rome, ou elle se corrompit de plus en plus comme dans la Syrie. Si les législateurs eussent institué une religion nouvelle, ainsi qu'ils instituèrent de nouvelles lois, on auroit trouvé dans quelques-unes de ces religions des institutions moins éloignées de la pureté de la religion naturelle. L'imperfection de ces religions est une preuve qu'ils les trouverent déjà établies, & qu'ils n'en furent pas les inventeurs.

On peut dire que ni les Philosophes, ni les Législateurs n'ont reconnu cette vérité essentielle, que le vrai & l'utile sont inséparables. Par-là les uns & les autres ont très-souvent manqué leur but. Les premiers négligeant l'utilité, sont tombés dans les opinions les plus absurdes sur la nature de Dieu, & sur celle de l'ame; & les derniers n'étant pas assez scrupuleux sur la vérité, ont beaucoup contribué à la propagation du *Polythéisme*, qui tend naturellement à la destruction de la société. Ce fut même la nécessité de remédier à ce mal qui leur fit établir les mystères sacrés avec tant de succès; & on peut dire qu'ils étoient fort propres à produire cet effet. Dans le Paganisme l'exemple des dieux vicieux & corrompus avoit une forte influence sur les mœurs: *Ils ont fait cela, disoit-on, & moi chétif mortel je ne le ferois pas? Ego homuncio hoc non facerem?* Térence, *Eunuq. acte III. scene v.* Eurypide met le même argument dans la bouche de plusieurs de ses personnages en différens endroits de ses tragédies.

Voilà ce que l'on alleguoit pour sa justification, lorsqu'on vouloit s'abandonner à ses passions déréglées, & ouvrir un champ libre à ses vastes desirs. Or dans les mystères on affoiblissoit ce puissant aiguillon, & c'est ce que l'on faisoit en coupant la racine du mal. On découvroit à ceux des initiés qu'on en jugeoit capables, l'erreur où étoit le commun des hommes: on leur apprenoit que Jupiter, Mercure, Vénus, Mars, & toutes les divinités licentieuses, n'étoient que des hommes comme les autres, qui durant leur vie avoient été sujets aux mêmes passions & aux mêmes vices que le reste des mortels; qu'ayant été à divers égards les bienfaiteurs du genre humain, la postérité les avoit déifiés par reconnaissance, & avoit indiscrètement canonisé leurs vices avec leurs vertus. Au reste on ne doit pas croire que la doctrine enseignée dans les mystères, d'une cause suprême, auteur de toutes choses, détruisit les divinités tutélaires, ou pour mieux dire les patrons locaux. Ils étoient simplement considérés comme des êtres du second ordre, inférieurs à Dieu; mais supérieurs à l'homme, & placés par le premier être pour présider aux différentes parties de l'univers. Ce que la doctrine des grands mystères détruisoit, c'étoit le *polythéisme* vulgaire, ou l'adoration des hommes déifiés après leur mort.

L'unité de Dieu étoit donc établie dans les grands mystères sur les ruines du *polythéisme*; car dans les petits on ne démasquoit pas encore les erreurs du *polythéisme*: seulement on y inculquoit fortement le dogme de la Providence, & ceci n'est pas une simple conjecture. Les mystagogues d'Égypte enseignoient dans leurs cérémonies secrètes le dogme de l'unité de Dieu, comme M. Ladworth savant anglois, l'a évidemment prouvé. Or les Grecs & les Asiatiques emprunterent leurs mystères des Égyptiens, d'où l'on peut conclure très-probablement qu'ils enseignoient le même dogme. Pythagore reconnoissoit que c'étoit dans les mystères d'Orphée qui se célé-

broient en Thrace, qu'il avoit appris l'unité de la cause premiere universelle. Cicéron garde aussi peu de mesure « Si j'entreprendois d'approfondir l'antiquité, & d'examiner les relations des historiens grecs, on trouveroit que les dieux de la premiere classe ont habité la terre avant que d'habiter les cieus. Informez-vous seulement de qui sont ces sépulchres que l'on montre dans la Grece; ressouvenez-vous, car vous êtes initié, de ce que l'on enseigne dans les mysteres? Vous concevrez alors toute l'étendue que l'on pourroit donner à cette discussion ». On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer une nuée de témoins pour confirmer de plus en plus cette vérité.

S'il restoit encore quelques nuages, ils seroient bientôt dissipés par ce qui est dit de l'unité de Dieu dans l'hymne chantée par l'hiérophante, qui paroïssoit sous la figure du créateur. Après avoir ouvert les mysteres, & chanté la theologie des idoles, il renversoit alors lui-même tout ce qu'il avoit dit, & introduisoit la vérité en débutant ainsi. « Je vais déclarer un secret aux initiés; que l'on ferme l'entrée de ces lieux aux profanes. O toi, Musée, descendu de la brillante Sélène, sois attentif à mes accens; je t'annoncerai des vérités importantes. Ne souffre pas que des préjugés ni des affections antérieures t'enlèvent le bonheur que tu souhaites de puiser dans la connoissance des vérités mystérieuses. Considere la nature divine, contemple-la sans cesse, regle ton esprit & ton cœur, & marchant dans une voie sûre, admire le maître unique de l'univers. Il en est un, il existe par lui-même. C'est à lui seul que tous les autres êtres doivent leur existence. Il opere en tout & par-tout; invisible aux yeux des mortels, il voit lui-même toutes choses ».

Avant de finir cet article, il est à-propos de prévenir une objection que fait M. Bayle au sujet du *polythéisme*, qu'il prétend pour le moins être aussi pernicieux à la société que l'athéisme. Il se fonde sur ce que cette religion si peu liée dans toutes ses parties, n'exigeoit point les bonnes mœurs. Et de quel quel front, disoit-il, les auroit-elle exigées? Tout étoit plein des crimes, des iniquités diverses qu'on reprochoit à l'assemblée des dieux. Leur exemple accoutumoit au mal, leur culte même aplaniissoit le chemin qui y conduit. Qu'on remonte à la source du paganisme, ou verra qu'il ne promettoit aux hommes que des biens physiques, comme des cérémonies d'éclat, des sacrifices, des décorations propres à faire respecter les temples & les autels, des jeux, des spectacles pour les passions si difficiles à corriger, ou plutôt à retenir dans de justes bornes (car les passions ne se corrigent jamais entierement). Il leur laissoit une libre étendue, sans les contraindre en aucune maniere, sans aller jamais jusqu'au cœur. En un mot, la religion payenne étoit une espece de banque, où en échange des offrandes temporelles, les dieux rendoient des plaisirs, des satisfactions voluptueuses.

Pour répondre à cette objection, il faut remarquer que dans le paganisme il y avoit deux sortes de religion, la religion des particuliers, & la religion de la société. La religion des particuliers étoit inférieure à celle de l'état, & en étoit différente. A chacune de ces religions présidoit une Providence particulière. Celle de la religion des particuliers ne punissoit pas toujours le vice, ni ne récompensoit pas toujours la vertu en ce bas monde, idée qui entraînoit nécessairement après elle celle du dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. La Providence, sous la direction de laquelle étoit la société, étoit au contraire égale ou uniforme dans sa conduite, dispensant les biens & les maux temporels, selon la maniere dont la société se comportoit en-

vers les dieux. De-la vient que la religion faisoit partie du gouvernement civil. On ne délibéroit sur rien, ni l'on n'exécutoit rien sans consulter l'oracle. Les prodiges, les présages étoient aussi communs que les édits des magistrats; car on les regardoit comme dispersés par la Providence pour le bien public; c'étoient ou des déclarations de la faveur des dieux, ou des dénonciations des châtimens qu'ils étoient sur le point d'infliger. Tout cela ne regardoit point les particuliers considérés comme tels. S'il s'agissoit d'accepter un augure, ou d'en détourner le présage, de rendre grâces aux dieux; ou d'appaïser leur colere, la méthode que l'on suivoit constamment, étoit ou de rétablir quelque ancienne cérémonie, ou d'en instituer de nouvelles; mais la réformation des mœurs ne faisoit jamais partie de la propitiation de l'état. La singularité & l'évidence de ce fait ont frappé si fortement M. Bayle, que s'imaginant que cette partie publique de la religion des payens en faisoit le tout, il en a conclu avec un peu trop de précipitation, que la religion payenne n'instruisoit point à la vertu, mais seulement au culte externe des dieux; & de-là il a tiré un argument pour soutenir son paradoxe favori en faveur de l'athéisme. La vaste & profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité ne l'a point, en cette occasion, garanti de l'erreur; & l'on doit avouer qu'il y a été entraîné par plusieurs passages des peres de l'Eglise dans leurs déclamations contre les vices du paganisme. Quoiqu'il soit évident que cette partie publique de la religion payenne n'eût aucun rapport à la pratique de la vertu, & à la pureté des mœurs; on ne sauroit prétendre la même chose de l'autre partie de la religion, dont chaque individu étoit le sujet. Le dogme des peines & des récompenses d'une autre vie en étoit le fondement; dogme inséparable du mérite des œuvres, qui consiste dans le vice & la vertu. Je ne nierai cependant pas que la nature de la partie publique de la religion n'ait souvent donné lieu à des erreurs dans la pratique de la religion privée, concernant l'efficacité des actes extérieurs en des cas particuliers. Mais les mysteres sacrés auxquels bien des personnes se faisoient initier, corrigeoient les maux que le *polythéisme* n'avoit pas la force de réprimer.

POLYTIMETOS, (*Géog. anc.*) fleuve que Quinte-Curce, Arrien & Strabon mettent dans la Sogdiane. Niger appelle ce fleuve *Amo*. (*D. J.*)

POLYTRIC, *f. m. trichomanes*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont les feuilles sont composées de petites feuilles qui sont le plus souvent arrondies, & qui naissent de chaque côté de la côte comme par paire. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Le *polytric* est une plante chevelue du genre des mousses; c'est l'espece d'*adiantum*, ou de capillaire, qu'on nomme autrement capillaire rouge, *trichomanes sive polytrichum*, *I. R. H.* 539.

Sa racine est chevelue, fibreuse & noirâtre; ses tiges sont longues d'une demi-palme ou d'une palme, d'un rouge foncé, luisantes, cylindriques, un peu roïdes, cassantes. Ses feuilles naissent de part & d'autre par conjugaisons ou alternativement; elles sont arrondies, obtuses, vertes, lisses, chargées en-dessous de petites éminences écailleuses, formées de plusieurs capsules membraneuses, presque sphériques, garnies d'un anneau élastique, de même que dans les fruits du capillaire; les capsules, par la contraction de cet anneau, s'ouvrent & jettent des graines brunes en forme de poussière très-fine. Cette plante vient à l'ombre, dans des endroits élevés, sur de vieux murs, & dans les fentes humides des rochers. (*D. J.*)

POLYTRIC, (*Mat. med.*) Le *polytric* est une des plantes appellées *capillaires* (voyez CAPILLAIRE); on

Pardonne rarement seul , & presque toujours avec parties égales des autres capillaires. Mais toutes ces plantes étant censées avoir la même vertu , on peut employer chacunes d'elles , & par conséquent le *polytric* séparément , ou au lieu de cet assemblage ordinaire : dans ce cas on l'ordonneroit en infusion , ou on le feroit bouillir légèrement à la dose d'une petite poignée sur une livre d'eau. Une pareille liqueur est fort usitée , comme tisane ou boisson ordinaire dans tous les cas où l'on a principalement en vûe la boisson aqueuse , & où les diverses substances dont on charge l'eau commune pour la convertir en tisane , font ou doivent être comptées à-peu-près pour rien. Nous

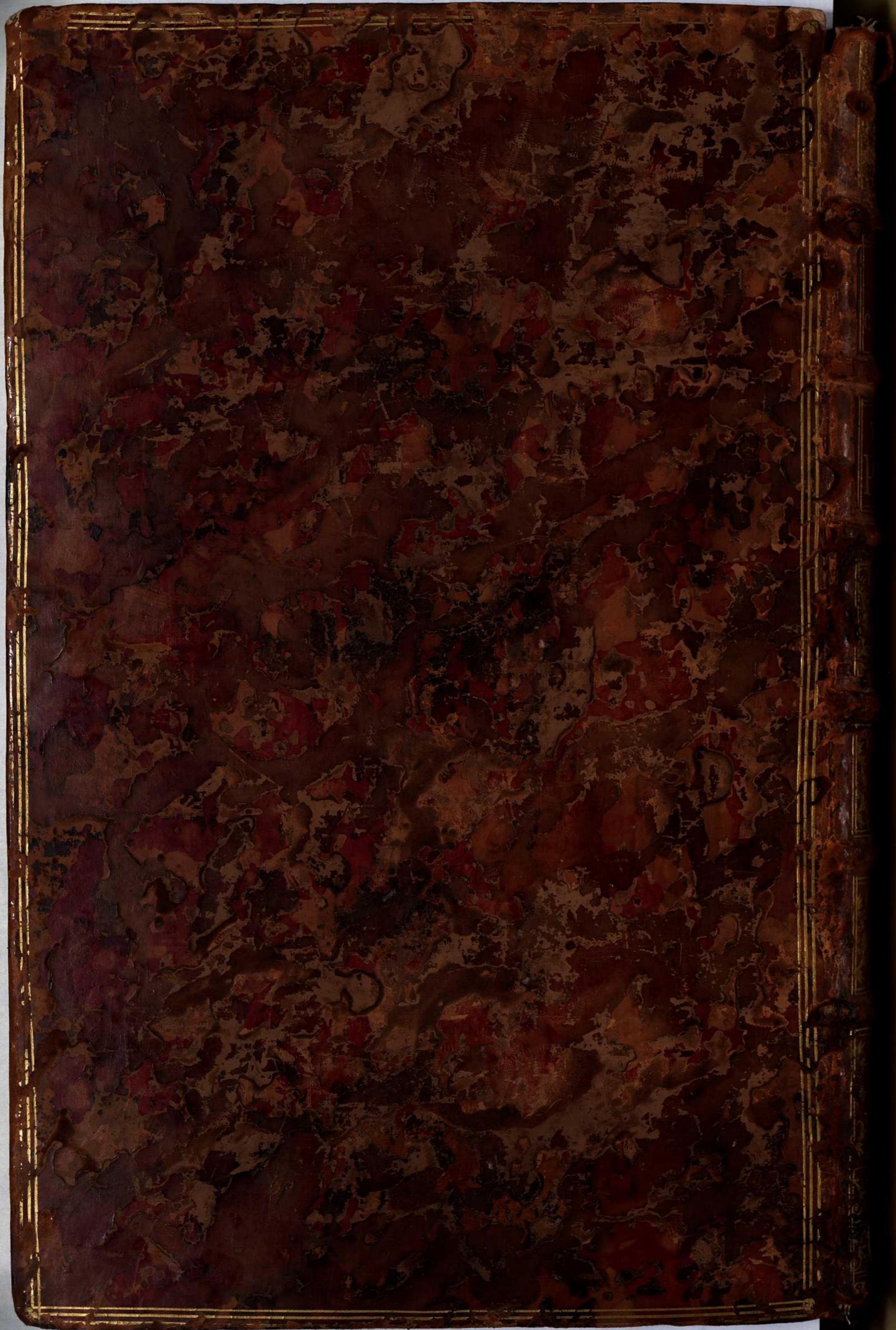
n'exceptons pas même de ces cas les rhumes ou la toux , contre laquelle la tisane de capillaire est employée comme une sorte de spécifique. Au reste ceci est fort éloigné de l'opinion commune qui regne dans les livres sur l'efficacité des capillaires. Un médecin de Montpellier les recommande comme un remède universel : des auteurs dont le ton est beaucoup plus circonspect , les louent cependant encore comme admirables contre la toux , l'asthme , la péri-pneumonie , la pleurésie , les obstructions du mésentère , du foie , des reins , & sur-tout contre celles de la rate , comme provoquant les regles , &c. Voyez CAPILLAIRE. (b)

FIN DU DOUZIEME VOLUME.









ENCYCLOPÉDIE

TOM XII
P. POL

IMP
4
0012